LA
FRANC-MAÇONNERIE
DANS SA VÉRITABLE SIGNIFICATION,

OU

SON ORGANISATION, SON BUT ET SON HISTOIRE,

PAR ED.-EM. ECKERT, AVOCAT A DRESDE.

TRADUIT DE L'ALLEMAND,

DISPOSÉ DANS UN NOUVEL ORDRE

Et considérablement augmenté de documents authentiques

SUR LA

FRANC-MAÇONNERIE BELGE ET FRANÇAISE,

PAR L'ABBÉ GYR,

Prêtre du Diocèse de Liége.

TOME PREMIER.

Organisation et But.

LIÉGE,

IMPRIMERIE DE J.-G. LARDINOIS, ÉDITEUR,

Rue Sœurs-de-Hasque, N° 11.

1854

ALPHABETS & HIÉROGLYPHES MAÇONNIQUES.

SYSTÈME ALLEMAND.

Type. — Formation.

a b c d e f g h i l

m n o p q r s t

u x y z

SYSTÈME ANGLAIS.

Type. — Formation.

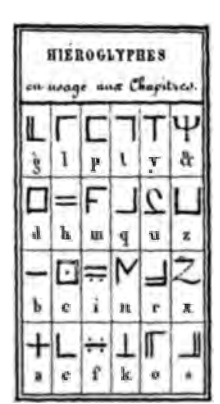
a b c d e f g h

i j k l m n o p q r

s t u v w x y z

TYPES DU MOYEN AGE.

allemand — allemand et anglais. — anglais.



HIÉROGLYPHES en usage aux Chapitres.

g l p t y &

d h m q u z

b c i n r x

a e f k o s

NOMBRES. Mots.

1 Temi
2 Bul
3 Mechin
4 Tamuz
5 Schebet
6 Adar
7 Nisan
8 Har
9 Sivan
10 Thamuz
11 Ab
12 Elul

PRÉFACE DU TRADUCTEUR.

Il y a dans le secret et le mystère je ne sais quel aiguillon qui stimule la curiosité. Plus minutieuses sont les précautions dont on s'entoure pour se rendre impénétrable aux regards du public, plus vifs et plus obstinés sont les efforts pour percer ce voile importun; et quand, après une observation infatigable et des combinaisons cent fois abandonnées et reprises, l'investigateur n'a pu parvenir à saisir la réalité, son imagination se donne libre carrière et lui offre pour pâture des conjectures et des hypothèses.

C'est ce qui est arrivé pour la *Franc-Maçonnerie*. A la vue de ses édifices sombres et solitaires, au récit de ses cérémonies, où figurent des squelettes et des têtes de mort, des épées et des poignards, en présence du silence rigoureux des initiés sur le but de leur association et sur leurs occupations dans les loges, les *profanes* se sont évertués à donner de cette énigme une solution plausible. D'une part, la crédulité et la superstition, de l'autre, les efforts des intéressés pour donner le change à l'opinion, ont successivement produit les interprétations les plus diverses. Tantôt on a représenté la Maçonnerie comme une institution qui ne mérite que le mépris et le dédain; tantôt on l'a vouée à l'indignation des prêtres, des rois et des peuples; tantôt on l'a jugée comme une association

dont le but ne consiste que dans une récréation innocente et dans le soulagement des misères de l'humanité. — Aucune de ces appréciations n'est absolument fausse : la Franc-Maçonnerie est à la fois frivole dans ses cérémonies et ses usages, fatale dans sa tendance impie et anarchique, et extérieurement salutaire dans les principes hypocrites de bienfaisance et d'humanité qu'elle ne cesse de proclamer.

« Ce sont des alchimistes, disait-on jadis. Renfermés dans leurs ateliers secrets, ils font usage de leurs instruments magiques, pour découvrir la pierre philosophale. » En effet, plusieurs Maçons, tels que Schröpfer et Cagliostro avaient poursuivi cette chimère.

« Ce ne sont que des jongleurs, » disaient d'autres. Et Schwedenborg était là pour justifier cette assertion.

« Ce sont des philanthropes, affirmaient ceux qui se disaient mieux renseignés : leur institution n'est qu'humanitaire; ils ne s'assemblent que pour se concerter sur les moyens de soulager leurs frères éprouvés par l'infortune. Unis entre eux par les liens de la plus étroite fraternité, ils réalisent dans leurs sanctuaires ce que notre égoïsme regarde comme une utopie : l'union des cœurs et la communauté des biens. » Et quelques faits isolés, qui ne figureraient même pas dans le compte-rendu d'une société de St.-Vincent de Paul, ont confirmé cette erreur.

Les apologistes modernes de l'Ordre prétendent que « les Maçons, nouveaux apôtres d'un Christianisme épuré, viennent annoncer des principes mieux assortis à notre intelligence et mieux en harmonie avec ce siècle de lumières. Avec eux, paraît à l'horizon une

nouvelle aurore; le fanatisme et l'ignorance (la religion chrétienne) céderont la place à la raison naturelle; et l'humanité, retrempée dans la doctrine de la liberté, de l'égalité et de la fraternité maçonniques, verra disparaître, comme par enchantement, les abus d'une société aveugle et tarée. La Maçonnerie possède une panacée universelle, qui doit guérir les plaies gangrenées qui rongent la vie politique et sociale des peuples. »

D'autres enfin, jugeant de la Franc-Maçonnerie par les membres qui la composent; concluant des actes particuliers au système général; induisant des faits isolés, mais partout et toujours identiques, la tendance générale de l'Ordre; scrutant la signification des symboles maçonniques; recueillant précieusement les aveux échappés aux initiés dans l'ivresse d'un succès temporaire; examinant avec soin les écrits secrets que le hasard avait fait tomber entre leurs mains, — n'ont cessé de soutenir que la Franc-Maçonnerie, loin d'être une institution salutaire, est essentiellement hostile à l'Eglise et à l'Etat. Ils se chargent de prouver, pièces en mains, que tous les bouleversements religieux et politiques, voire même les menées sociales des derniers temps, ont eu les loges pour principe et pour moteur.

Eckert, du barreau de Dresde, est du nombre de ces derniers.

La révolution de 1848 avait embrasé l'Europe presque entière. La soudaineté et l'universalité de l'explosion mettait en droit de conclure à une influence occulte, qui avait, de longue main, préparé les événements; la simultanéité de l'insurrection au milieu de tant de nations si diverses de langage, de mœurs et de constitu-

tions, permettait de soupçonner que les agents révolutionnaires avaient reçu l'ordre de tout disposer pour agir au même instant; la similitude, ou plutôt l'identité des moyens, accusait une impulsion unique, imprimée par des chefs inconnus; enfin, l'entente cordiale qui régnait entre les rebelles des différentes nations, l'appui que les plus forts accordaient toujours aux plus faibles, trahissaient une espèce de parenté et de solidarité entre les différents comités révolutionnaires.

Ces observations frappèrent vivement Eckert. Dans le dessein de sauver la Saxe, sa patrie, il voulut remonter à la source de tant de bouleversements. Après avoir tout examiné, tout pesé, avec la maturité de réflexion qui distingue les penseurs allemands, il acquit la conviction profonde que le puissant et unique principe de l'agitation européenne devait se trouver dans les sociétés secrètes, et plus spécialement dans la Franc-Maçonnerie. Dès ce moment il ne négligea aucun moyen d'acquérir la certitude.

Une fois à même de prouver toutes ses assertions sur le compte de l'Ordre, il abandonne sa position pour se transporter dans la capitale de la Saxe, foyer du volcan révolutionnaire. Il y fonde un journal uniquement destiné à combattre l'influence des loges, à démasquer les odieuses menées de la Maçonnerie, en un mot à défendre les principes conservateurs contre les principes subversifs de la propagande maçonnique.

Ce cœur généreux s'imaginait qu'il suffirait de donner l'exemple du dévouement, pour secouer la torpeur des conservateurs, victimes d'une poignée d'audacieux intrigants. Mais en Saxe, comme partout, le parti de l'ordre, s'appuyant sur la bonté de sa cause, ou dort d'un

sommeil mortel, ou montre une coupable apathie qu'on appellerait lâcheté, si l'on ne savait que c'est excès de confiance.

Le premier soin d'Eckert fut de créer une association qui pût contrebalancer l'influence délétère des loges. Il adressa un appel à tous les hommes dévoués à la religion, à la monarchie, et aux anciennes institutions politiques.

La noblesse n'y répondit que mollement; le clergé protestant (1), dont le rationalisme s'accommode parfaitement des principes maçonniques, se garda de prêter la main à des mesures réactionnaires; les catholiques, en minorité dans la Saxe, craignirent de compromettre le peu de liberté dont ils jouissaient ou de provoquer une persécution ouverte. Néanmoins, quelques hommes dévoués se joignirent à Eckert et entreprirent franchement la lutte contre la révolution. Nommé rapporteur de leur comité, Eckert publia diverses brochures qui témoignent de ses immenses talents et qui le placent au premier rang des publicistes modernes.

Cette association contre-révolutionnaire ne rencontra pas l'appui sur lequel elle était en droit de compter. Les bons citoyens, intimidés par les menaces des agitateurs, se contentèrent de faire des vœux stériles pour le succès de son entreprise; les mauvais, membres ou du moins amis de la Franc-Maçonnerie, se firent les complices des

(1) Eckert est protestant. Mais son protestantisme ne l'empêche nullement d'être juste à l'égard des catholiques. Dans tout le cours de l'ouvrage, il n'y a pas même une seule allusion défavorable à notre religion. Bien plus, tandis qu'il montre pour le catholicisme et pour les nations qui le professent une grande bienveillance et une vive admiration, il déplore en maints endroits la triste situation où ses coreligionnaires ont été réduits par la proclamation du principe de l'examen privé.

rebelles ; les autorités, presque toutes créatures de l'Ordre, ne cessèrent de harceler ces hommes qui osaient seuls se poser comme le boulevard de la monarchie; et elles attendirent l'occasion de les écraser.

Malheureusement elle se présenta bientôt. Déjà plusieurs procès de presse avaient été intentés au courage et à la franchise d'Eckert. Une phrase de son rapport à l'association, dans laquelle il affirmait que *trois départements du ministère se trouvaient exclusivement entre les mains des Francs-Maçons,* fournit à la haine de nouvelles armes contre le rédacteur. Heureux d'avoir enfin l'occasion de tirer une vengeance éclatante, les ministres, incarnation des loges, résolurent d'attraire le dénonciateur devant la cour criminelle. Eckert ne voulut pas se défendre devant des juges qu'il savait être en grande partie vendus à l'Ordre; il récusa tout tribunal, jusqu'à ce que la Franc-Maçonnerie fût abolie dans la Saxe. A cet effet il s'adressa aux chambres, du patriotisme desquelles il sollicita la suppression des loges. Le mémoire qu'il envoya aux chambres et au tribunal se distinguait par une argumentation si serrée, et renfermait des preuves si accablantes, qu'on n'osa pas passer purement et simplement à l'ordre du jour sur sa proposition.

Voici ce qu'on lit dans une correspondance de Dresde, du 28 avril 1852 (1) :

« La première chambre des Etats s'est occupée aujourd'hui de la pétition de l'avocat Eckert qui demande l'abolition de l'Ordre des Francs-Maçons. Le rapporteur avait conclu au rejet. Le ministre de l'intérieur avait déclaré que, sur la demande du ministre de la justice,

(1) *L'Univers*, N° du 4 mai 1852.

il avait pris des informations sur les points suivants : 1° La loi sur les associations s'applique-t-elle aux loges maçonniques? 2° L'Ordre est-il en correspondance avec les loges étrangères? 3° Les membres des loges s'engagent-ils par serment ? Il a ajouté qu'on avait employé les voies diplomatiques pour obtenir des renseignements sur la position des loges maçonniques étrangères ; mais que les réponses n'étaient point encore arrivées et que les renseignements n'étaient pas complets. La chambre a décidé que le ministère lui communiquerait dans le cours de la session actuelle ou dans la prochaine session extraordinaire, les résultats de l'enquête commencée. »

Le mémoire d'Eckert est l'ouvrage dont nous avons entrepris la traduction.

La conviction que produisit cette publication fut si profonde et si générale, que le ministère, pour donner satisfaction à l'opinion publique, interdit aux militaires de tout grade la fréquentation des loges.

Ce succès partiel fut fatal à Eckert. On trouva moyen de l'anéantir, tout en restant hypocritement dans les limites de la constitution. Tout numéro de son journal hostile à la Franc-Maçonnerie fut impitoyablement supprimé et interdit; son mémoire aux chambres fut confisqué. Ainsi désarmé en présence de ses ennemis, ruiné dans sa fortune par les sacrifices pécuniaires qu'il avait dû s'imposer, menacé d'ailleurs dans son existence, Eckert ne trouva d'appui que dans les puissances catholiques de l'Allemagne. Celles-ci, intéressées à soutenir un homme qui se sacrifiait au salut de l'ordre social, lui accordèrent leur protection et le mirent à même de continuer l'œuvre dont il s'était chargé.

Tel est le récit fidèle des événements qui ont précédé, accompagné et suivi l'apparition de l'ouvrage d'Eckert. La lecture des journaux allemands et une lettre particulière que l'auteur nous a fait l'honneur de nous écrire, nous ont mis en position de donner ces détails.

Un mot maintenant sur cet ouvrage. Nous croyons inutile de dire que nous le regardons comme ce qui a jamais paru de plus important sur la Franc-Maçonnerie. L'auteur, possédant tous les rituels maçonniques suivis en Allemagne, instruit parfaitement ses lecteurs de l'organisation intérieure des loges. A force de recherches et de dépenses, et surtout grâce à l'appui de plusieurs cabinets qui lui ont communiqué les pièces saisies dans les visites judiciaires opérées en 1848 et 1849, Eckert fournit les documents les plus intéressants sur les prétentions et les menées des loges pendant ces années de désolante mémoire. L'authenticité de ces pièces est hors de tout doute, et n'a, du reste, pas été contestée par les auteurs eux-mêmes.

Dans le but de ne rien laisser à désirer à la légitime curiosité des lecteurs, et d'approprier, autant que possible, la publication d'Eckert à la France et à la Belgique, nous avons cru qu'il était indispensable d'ajouter au premier volume un supplément considérable. La décoration des loges, les noms et les rites des grades français et belges, l'organisation des ateliers, les attributions des officiers, les signes, mots et attouchements, enfin les principaux usages maçonniques y sont détaillés avec la plus grande exactitude. Nous empruntons ces extraits aux cahiers du Grand-Orient de France et à plusieurs ouvrages auxquels les maçons eux-mêmes accordent une confiance entière.

C'est la partie frivole de notre publication.

Pour les mêmes raisons, nous avons cru devoir ajouter des notes nombreuses à la partie dogmatique et historique de l'ouvrage. Nous ne nous sommes servi à cette fin que des auteurs maçons les plus distingués : Ragon, Bazot, Reghellini de Schio (traduit en allemand par Acerellos), Bègue-Clavel et Rebold.

Nous avons mis particulièrement à contribution l'*Histoire de la Franc-Maçonnerie en France*, par Kloss, ouvrage publié récemment à Darmstadt (1852 et 1853).

Pour l'histoire de la Maçonnerie en Belgique, nous avons consulté les *Annales maçonniques des Pays-Bas*, les annuaires, les brochures publiées par les Maçons belges, enfin de nombreux manuscrits. Les sources où nous pouvions puiser étaient si abondantes, que nous n'avons eu que l'embarras du choix.

Autant qu'il a été en notre pouvoir, nous ne nous sommes pas écarté du texte original; c'était le seul moyen de dégager notre responsabilité. Dans les documents officiels cités par l'auteur, de même que dans la partie dogmatique, notre respect pour le littéral a été poussé jusqu'au scrupule. Nous avons néanmoins retranché quelques passages ou parce qu'ils étaient inutiles, ou parce qu'ils blessaient la susceptibilité de notre foi.

Nous avons fait subir des modifications radicales à la disposition de l'ouvrage d'Eckert.

Voici le raisonnement qui nous a déterminé à adopter une autre division que celle de l'auteur : Pour avoir d'une chose une connaissance adéquate, il faut d'abord la connaître dans son essence intime et dans son organisation : il faut examiner les rouages avant de les voir

fonctionner. S'il s'agit d'êtres doués de raison, il faut ensuite, faisant abstraction de leurs actes, porter un jugement sur ce qui en constitue la moralité, c'est-à-dire sur leur but et leur tendance. Enfin, pour ne pas se borner à une connaissance vague et théorique, il faut examiner la personne morale dans les actes qu'elle a posés.

Ainsi s'explique la division que nous avons admise : l'organisation intérieure (rite), le but et l'histoire de la Franc-Maçonnerie. Nous aimons à croire que l'auteur nous pardonnera cette liberté et qu'il attribuera cette témérité aux circonstances particulières dans lesquelles se trouvent les lecteurs belges et français.

Un autre changement que nous nous sommes permis d'introduire dans le travail d'Eckert, consiste dans des subdivisions bien tranchées. En général, les auteurs allemands, s'adressant à des lecteurs laborieux et patients, se soucient peu de faciliter la lecture de leurs ouvrages, en ménageant à l'esprit des points d'arrêt où il puisse se reposer. Aussi n'est-il pas rare de trouver des ouvrages d'une grande étendue sans subdivisions ni table des matières. Malgré l'estime que nous professons pour ces profonds penseurs, nous ne pouvons être assez idolâtres de leurs talents pour accepter leurs défauts. Ce n'est pas un reproche que nous adressons à Eckert, qui a moins fait un ouvrage didactique qu'un plaidoyer.

Du reste, Eckert n'a pas eu le temps de s'occuper de ces détails : pressé par la nécessité, il n'a pu employer que deux mois à la composition de son ouvrage. Cette considération sert aussi à expliquer la précipitation du style et quelques répétitions que l'on rencontre parfois

dans le cours de l'ouvrage et pour lesquelles l'auteur réclame l'indulgence du lecteur.

Enfin nous croyons devoir faire la déclaration suivante : le parti catholique en Belgique ayant été plus d'une fois accusé par ses adversaires politiques d'avoir une tendance vers l'absolutisme, dont Eckert se proclame le champion dévoué, nous affirmons que personne ne nous a poussé à la traduction de cet ouvrage. L'opinion d'Eckert sur le constitutionalisme lui reste en propre, et ne peut être attribuée au clergé belge, parce qu'un de ses membres les plus obscurs s'est chargé de traduire une publication qui entreprend la défense de la monarchie absolue. Nous ajouterons même que, quant à nous personnellement, heureux et fier d'appartenir à la Belgique, nous regrettons vivement que toutes les nations ne soient pas encore arrivées à un degré de maturité qui les rende susceptibles d'une plus forte dose de liberté.

L'ABBÉ GYR.

Liége, 25 Mai 1854,

FÊTE DE L'ASCENSION DE N. S. J.-C.

AVANT-PROPOS DE L'AUTEUR.

Le citoyen ne peut se flatter d'avoir complétement rempli son devoir par cela seul qu'il s'est abstenu de participer à toute action défendue par la loi. Il faut de plus qu'il concoure positivement et énergiquement à la conservation, au développement de la société civile ; il faut qu'il aide celle-ci à atteindre son but. Pénétré de cette conviction dès les années de mon adolescence, pendant mes études au collége et à l'université, j'ai toujours cru qu'il ne m'était pas permis de voir d'un œil indifférent se dérouler les événements politiques, mais que je devais les examiner pour m'assurer si et jusqu'à quel point tout citoyen devait les appuyer ou s'y opposer. Le résultat de cet examen ne fut certainement pas complet : plus d'une fois je me mépris étrangement. L'absence de maturité dans mon observation, l'inexpérience de mon jeune âge expliquent suffisamment ces erreurs. Mais je fus assez heureux dans ma jeunesse pour asseoir les bases du jugement qui devait plus tard me faire apprécier les causes des événements.

Mes nombreuses occupations d'administrateur public dans une ville de province, entravèrent nécessairement et rendirent très-pénible l'acquisition de ces connaissances ; mon domicile me tenait éloigné des grandes villes, volcans mystérieux, d'où s'échappe la lave qui inonde les peuples, les anime et produit les phénomènes révolutionnaires.

A la fin de ma trentième année, l'importance des événements qui se succédaient sur le terrain de la religion, de la politique et de la vie sociale, dans les chambres, dans la presse, dans les associations, etc.; puis enfin les échauffourées de Leipzig et d'Annaberg, durent naturellement m'exciter à en rechercher les causes. Arriva la désastreuse année de 1848, où éclata de nouveau une révolution générale. Cette révolution avait été évidemment commencée en Allemagne par les sociétés secrètes seules, presque sans la moindre participation des masses; elle n'avait été provoquée par les fautes d'aucun gouvernement. Il me parut que l'effroi s'était emparé de tous les citoyens honnêtes et intelligents, et qu'il suffirait de donner l'exemple du courage pour mettre un terme à ces tentatives de destruction, à ces menées odieuses, ourdies dans le but d'anéantir les bases politiques, morales et économiques nécessaires au bien public. Ainsi, me disais-je, on ranimerait l'énergie des hommes qui ont une véritable capacité et une vocation spéciale; on leur rappellerait leurs devoirs; on les exciterait à s'opposer par la parole et par la plume à l'œuvre de la destruction. C'est ce que je me sentis la force d'entreprendre.

J'entrai dans l'arène politique le 16 mars 1848, sans réfléchir que je devais faire le sacrifice de tous mes moyens d'existence. Je m'étais trompé en croyant au patriotisme de la classe aisée; je restai seul, seul sans aucun soutien, pendant tout le cours de cette année. — Cependant mes efforts ne restèrent pas tout-à-fait stériles : au commencement de 1849, quelques nobles se trouvèrent qui me fournirent des moyens suffisants pour élargir le cercle de mon activité politique; mais un homme ne se trouva pas pour payer de sa personne et me remplacer. La patrie fut donc livrée en proie à la révolution; et nous dûmes subir l'ignominie de voir que dans la nation ne se trouvaient pas au moins quelques hommes doués d'assez de

perspicacité et de patriotisme pour prendre en mains la défense de l'ordre social menacé. Je fus donc forcé de renoncer au projet que j'avais formé de donner de plus grandes proportions à cette lutte publique.—Le principe invariable de ma vie avait été de ne rien faire à demi : croyant ne pouvoir concilier les devoirs de ma charge avec ceux que je m'étais imposés pour combattre la révolution, je pensai que l'obligation de travailler au salut de l'Etat devait être plus sacrée pour moi que celle de ma conservation personnelle. Je me dévouai donc tout entier à la première et fondai la *Gazette libérale de Saxe*. Dès ce moment, l'étude de la révolution dans l'Eglise et dans l'Etat, dans ses principes et dans ses actes, une lutte à outrance contre elle, devinrent l'unique préoccupation de ma vie. Grâce à cette étude consciencieuse et exclusive, je parvins bientôt à soupçonner que la puissance conspiratrice, dont l'action était uniforme et identique dans toute l'Europe, et que depuis longtemps j'avais vainement tenté de découvrir, devait se trouver dans l'Ordre des *Francs-Maçons*. Jusqu'à ce moment, n'ayant jamais poussé bien loin mes investigations, je n'avais éprouvé pour cette association que des sentiments de bienveillance. Les tentatives qui furent entreprises par des agitateurs, dans le but d'assujettir la Saxe à la Prusse, tentatives faites uniquement par la Franc-Maçonnerie, changèrent mon soupçon en certitude et en évidence.

Une fois arrivé à cette connaissance, j'employai toutes mes forces intellectuelles et toutes mes ressources pécuniaires (hélas insuffisantes!) à me faire de l'ensemble de l'Ordre une idée claire et certaine, et à me procurer les moyens de prouver les résultats que j'aurais constatés.

Je dus bientôt reconnaître que le problème que je m'étais posé offrait des difficultés presque insurmontables. Malgré le grand nombre d'écrits qui ont été publiés sur le but, l'orga-

nisation et l'action de cet Ordre fameux, nous ne possédons pas encore un seul ouvrage qui ait démontré d'une manière complète et péremptoire, le véritable but de ce vaste corps et son influence historique. Bien plus, ces ouvrages renferment des contradictions nombreuses qui ne peuvent que produire les erreurs les plus grossières. La cause de ces erreurs est multiple : l'organisation même de l'association, la conformité des vues sur certains points avec celles de la classe élevée, l'habileté avec laquelle la Franc-Maçonnerie fait jouer ses ressorts les plus secrets pour préparer et exécuter le plan de sa conjuration, l'élévation aux dignités de l'Ordre des personnages les plus influents, et l'adresse avec laquelle on leur cache le but secret qu'il poursuit et les menées souterraines par lesquelles on espère l'atteindre; les systèmes en apparence les plus contradictoires que l'on met en avant selon les temps, les lieux et les circonstances; la masse de publications évidemment lancées dans le public par l'Ordre lui-même, dans le dessein de donner le change sur sa nature, sur ses menées, et de répondre indirectement à des attaques isolées, tout cela contribue à dérouter les observateurs.

Enfin, l'Ordre extérieur, impatient du joug que l'Ordre intérieur faisait peser sur lui, a résisté pendant plusieurs générations et parfois avec des succès temporaires. Cette résistance a fait publier un nombre considérable d'ouvrages sur les deux grandes divisions de l'Ordre et sur les différents systèmes. Ces écrits avaient pour but de prouver à d'autres systèmes la légitimité d'une seule branche de l'Ordre ou d'un seul système. De là des bigarrures disparates de toute espèce.

Dans cette lutte ardente, où chacun des deux partis devait défendre son opinion et combattre celle de son adversaire, on se communiqua mutuellement les documents les plus importants, des écrits secrets, imprimés par les frères dans les ateliers

des loges. Il a fallu me donner des peines inouïes pour me les procurer.

Ce n'est que par la comparaison la plus minutieuse de ces écrits composés par les différents partis, qu'un profane indifférent et impartial pouvait parvenir à une démonstration claire et complète du but, de l'organisation et de l'influence de l'Ordre maçonnique.

Après avoir obtenu ces résultats, je ne pouvais hésiter à les publier. Mais une circonstance tout-à-fait personnelle me fournit l'occasion de pousser la chose plus loin. Appelé devant la cour criminelle pour certaines assertions émises par moi dans un écrit privé, je dus administrer les preuves de ce que j'avais avancé; j'allai plus loin, je demandai au gouvernement la dissolution d'un Ordre dont l'influence seule expliquait ce procès. La cause étant encore pendante, on comprend que je dois m'imposer des réserves.

C'est ainsi que la force des circonstances m'a fait entrer en lutte ouverte contre la Franc-Maçonnerie, plus tôt que je ne l'aurais désiré. Je me vis contraint de composer en deux mois un mémoire justificatif qui aurait exigé le travail de toute une année. A mon grand regret, je ne pus profiter d'une riche collection d'écrits précieux que je devais à l'obligeance de M. Schwarz, consul-général des Etats-Unis à Vienne. Cet homme si actif et si entreprenant pour la conservation et le progrès du bien général, avait eu la bonté de mettre à ma disposition sa riche bibliothèque. Je regrette de n'avoir pu y puiser autant que je l'aurais voulu. Dès que je me vis forcé de comparaître devant les tribunaux, je ne crus plus devoir retarder la publication de mon travail; plus je suis laissé à moi-même dans ma lutte contre l'Ordre, plus je dois paraître excusable de prendre tout l'univers à témoin de la bonté et de la justice de ma cause. D'ailleurs, je devais communiquer au public les

écrits sur la teneur et la valeur desquels il sera appelé à se prononcer, dès que ces documents auront été présentés par moi aux chambres de mon pays. Quelque vif que fût mon désir de ne publier mon ouvrage qu'après avoir eu le temps de le rendre moins imparfait, il m'a donc fallu y renoncer. Enfin les entraves mises par le Gouvernement à la liberté de la presse m'ont forcé d'apporter des modifications, peu considérables, il est vrai, mais pourtant très-regrettables, à la partie qui expose la marche des événements actuels dans la Saxe.

Puisse le public se montrer indulgent dans l'appréciation d'un ouvrage publié prématurément! Il n'a d'autre but que de convaincre; et pour atteindre ce but, son contenu, tel qu'il est, est plus que suffisant.

ECKERT.

Dresde, le 3 janvier 1852.

ADRESSE

A LA PREMIÈRE CHAMBRE

DE L'ASSEMBLÉE DES ÉTATS

DU ROYAUME DE SAXE.

Depuis la seconde moitié du dernier siècle, l'observateur attentif peut constater dans tous les Etats de l'Europe, à l'exception toutefois de l'Autriche et de la Russie, la dissolution simultanée des trois églises reconnues par les lois, du régime monarchique et des principes sur lesquels repose la propriété.

Il voit ce fait s'accomplir partout avec plus ou moins de promptitude; partout il rencontre les mêmes indices qui le mettent sur la trace des causes qui ont produit ces effets. Partout il voit employer les mêmes moyens d'exécution : le suicide des gouvernements dans la législation et l'administration, et surtout la révolte.

Il voit des révoltes succéder à des révoltes. Loin d'avoir été nulle part provoquées par la nécessité, et d'avoir eu leur foyer dans les masses populaires, partout ces révolutions ont été fomentées par la classe instruite avec un déplorable succès; partout elles ont été secondées et soutenues par l'autorité morale de la bourgeoisie, et partout on les trouve en har-

monie parfaite avec la grande et nouvelle dissolution entreprise par les autorités mêmes de l'Etat.

L'observateur impartial voit se produire ces faits, juste au moment où non-seulement la prospérité publique, mais encore la liberté subjective, la moralité et les sciences étaient parvenues à un degré si éminent, qu'aucune autre époque de l'histoire ne peut être mise en parallèle.

Cette heureuse situation des peuples était le fruit de la civilisation progressive, que l'on doit à l'influence de la monarchie chrétienne, après son triomphe sur les partis du moyen âge. En effet, tous les enfants de la nation étaient chers au cœur du monarque chrétien; et les Etats (1) devaient suivre une ligne de conduite qui fût conforme à la justice, favorisât la prospérité de la grande famille et offrît toute garantie à la liberté et au progrès. La servitude était abolie; les corvées elles-mêmes étaient réglées par des lois qui en déterminaient et modéraient l'usage, protégeaient contre l'arbitraire et préparaient l'époque où il serait enfin possible de les supprimer complétement. La volonté ferme de tous les gouvernements de donner une nouvelle vie à l'industrie est de la même évidence pour tout homme qui ne se laisse pas aveugler par les préjugés.

Il y a plus; on a vu ces révoltes et ces tentatives de dissolution contre l'Eglise, contre l'Etat, contre les corps constitutifs de la nation, contre la propriété se produire avec d'autant plus d'audace qu'on leur faisait des concessions : jamais elles n'étaient satisfaites. Les corvées étaient abolies en tant qu'elles étaient de nature à entraver l'agriculture et qu'elles contenaient des servitudes personnelles, c'est-à-dire autant que l'exigeaient l'économie nationale et l'intérêt de la morale. Malgré cela, de

(1) Clergé, noblesse, tiers. (*Note du Traducteur.*)

nouvelles révolutions éclatèrent; on réclama l'abolition de tous les priviléges qui, tout en favorisant la propriété, n'étaient nullement opposés à l'intérêt du bien-être général. Les hommes lettrés, non propriétaires, étaient partout à la tête de l'agitation Dans quelle intention? Une seule explication est possible: c'était évidemment pour arriver progressivement à la destruction de la propriété foncière. On porta bientôt à celle-ci un coup mortel en permettant le morcellement. Le propriétaire foncier qui ne prévoyait par l'avenir, vit publier ces lois avec satisfaction : il pouvait vendre ainsi ses biens à des prix mille fois plus élevés. Il ne voyait pas, l'aveugle, que s'il vendait avec usure, ses enfants ne pourraient acheter plus tard qu'à des prix doublement usuraires; il ne voyait pas qu'une propriété réduite à une chétive maison et à un modeste jardin cesse d'avoir de la valeur. Ainsi chaque concession des droits monarchiques n'avait pour résultat que de provoquer des prétentions plus audacieuses.

Ces révoltes, et moins encore cette abdication spontanée des autorités monarchiques et cette destruction des trois grands corps de l'Etat, ne trouvent nulle part, dans la nature des choses, une explication plausible; partout elles furent le produit des intrigues d'une association secrète, agissant immédiatement sur les gouvernements mêmes dans le but de créer une république universelle et nationale, théocratique et démocratique.

Déjà nous en sommes arrivés à ce point, que la foi s'éteint; ainsi l'Eglise (1) est anéantie dans son essence; la monarchie ne subsiste plus que pour la forme, minée qu'elle est dans ses fondements; le locataire peut à peine faire face aux besoins les plus urgents; le cultivateur est ruiné par le morcellement; le bourgeois, qui, jadis, était dans l'aisance, offre à peine aujourd'hui une ombre de lui-même.

(1) Protestante. (*Note du Traducteur.*)

Ces faits désolants ne peuvent avoir leur source que dans l'existence d'une société secrète ; ils ne peuvent avoir pour résultat que de concentrer entre les mains de cette association l'autorité spirituelle, le pouvoir administratif, la force intellectuelle et physique, enfin la propriété foncière des nations, au profit de quelques hommes privilégiés. Si les revenus d'une nation en donnent la propriété, si des millions d'hommes se consacrent à la prospérité des associations industrielles de l'Ordre, lesquelles remplacent les anciens corps de métier, si le profit de ce travail revient à un seul homme ou à quelques frères de l'Ordre, je préfère franchement le socialisme.

Lorsqu'on se livre à des investigations pour découvrir ce mauvais génie qui porte partout avec lui la dévastation, on ne peut trouver qu'une puissance occulte dont l'universalité, les ramifications étendues et l'organisation soient capables de produire des faits d'une si formidable importance. Cette puissance, c'est la Franc-Maçonnerie ; c'est elle dont les membres écartent de toute fonction les citoyens non initiés ; c'est elle qui possède aujourd'hui une telle influence, qu'il faut être Maçon pour obtenir une place ou pour réussir dans ses affaires.

A cette assertion on ne peut opposer que deux objections de quelque force : d'abord l'affiliation des personnages les plus éminents et les plus moyennés ; ils ne pourraient, dit-on, faire partie de la Maçonnerie, s'ils étaient convaincus de l'influence de l'Ordre sur la destruction de la propriété. On fera observer en second lieu que de profondes dissensions ont plus d'une fois éclaté dans le sein de cette puissance prétendûment révolutionnaire : or, cet antagonisme témoigne contre une identité de but et de moyens et contre l'unité de son organisation.

Cependant, il est impossible de nier qu'une destruction,

évidemment commencée de haut en bas par les fonctionnaires eux-mêmes, soit au moins aussi incompréhensible que la destruction de la propriété par les propriétaires mêmes. L'une, comme l'autre, ne peut s'expliquer que par la perfidie et la trahison d'hommes haut placés, qui ont étendu sur tous les trônes de l'Europe le réseau de leur conspiration. A cette observation ajoutons qu'en présence de l'adresse et de l'habileté des gouvernements aux dix-huitième et dix-neuvième siècles, une conspiration n'aurait pu rester longtemps cachée, si ces tendances criminelles n'avaient été masquées par une organisation ténébreuse.

Pour ne pas attribuer à une société secrète les événements qui désolent l'humanité depuis un siècle, il faut logiquement ou nier les faits acquis par l'histoire ou leur donner une autre explication plausible. Or, l'une et l'autre hypothèse est impossible. L'universalité de la conjuration, l'habileté satanique avec laquelle elle a été tramée, la soudaineté de l'explosion, la simultanéité des révolutions dans les différents pays, les succès partiels et temporaires dont elles ont été couronnées, sont des événements aussi incontestables qu'ils seraient incompréhensibles, si l'on n'admettait une société secrète qui embrassait l'univers entier et possédait la plus grande influence sur les classes élevées. En effet, c'était précisément dans ces dernières que l'on rencontrait ces phénomènes inexplicables.

La seconde objection considérée en elle-même n'a aucune portée; car elle justifierait précisément la persuasion générale que la discipline laissait à désirer dans la Franc-Maçonnerie, et que des dissentiments avaient réellement éclaté dans la société conspiratrice. En effet, un ardent antagonisme s'était manifesté dans le sein de l'Ordre entre la division intérieure (écossaise) et la division extérieure (symbolique), la dernière ne pouvant supporter plus longtemps sa subordination à la première.

Les deux partis échangèrent des explications et se communiquèrent les documents les plus importants sur le but, l'organisation et l'histoire de l'Ordre. Ces publications tombèrent bientôt entre des mains profanes et particulièrement dans les miennes. Des investigations, des comparaisons, un examen de plusieurs années, non-seulement m'ont donné une évidence subjective complète, mais encore m'ont mis à même de faire passer ma conviction aux autres en leur mettant sous les yeux les propres aveux de l'Ordre.

L'Ordre s'étend sur toute la terre, qu'il a déjà partagée en provinces; son organisation est si habile et si décevante que l'histoire ne nous montre rien qui en approche. Tandis qu'un nombre comparativement peu considérable d'initiés peut seul pénétrer dans le sanctuaire inaccessible à tous les autres, des milliers de frères, fascinés par des descriptions obscures et trompeuses, ne sont que des instruments aveugles dont on se sert pour détruire soit directement soit indirectement, pour recueillir de fortes sommes, pour trouver une protection dans leur influence ou s'abriter derrière leurs noms, enfin pour agir sur des personnes tierces dont la position peut être avantageusement exploitée au profit de l'Ordre.

Ce fut ainsi que des révolutions, qu'on osait appeler légales, s'accomplirent partout dans l'Eglise, dans l'Etat et dans la propriété; toutes elles eurent pour moteur et préparateur l'Ordre des Francs-Maçons.

Les documents de l'Ordre sur son but et son organisation, les déclarations des dignitaires en sont la preuve claire, précise, irréfragable. De plus, l'histoire est là pour en donner une trop évidente démonstration.

Dans un rapport imprimé, mais qui n'était nullement destiné à être rendu public, j'avais, en examinant la situation de la politique intérieure de la Saxe, avancé cette proposition :

« l'influence de cette société se fait encore sentir aujourd'hui dans trois ministères. »

Tout le ministère a profité de ces quelques mots pour m'intenter un procès criminel : et je dois attendre mon jugement d'un tribunal qui se compose en très-grande partie des chefs les plus éminents de la Franc-Maçonnerie. Ainsi le maçon serait, dans une affaire qui l'intéresse, juge en même temps que partie. — Je ne pouvais accepter ce débat dans ces conditions ; je le pouvais d'autant moins que l'Ordre étant une association universelle, est en opposition avec les lois saxonnes, que les engagements contractés dans l'Ordre sont incompatibles avec les fonctions de juge ; enfin, que l'ordre cache et poursuit des buts coupables de haute trahison.

J'ai donc par avance protesté contre tout jugement qui serait porté par des juges saxons, jusqu'à ce que la Franc-Maçonnerie fût abolie dans la Saxe. Dans le mémoire justificatif que j'adresse au tribunal de Dresde, je prouve catégoriquement que l'Ordre se distingue réellement par les trois caractères que je viens de signaler.

J'en ai donné avis au ministère de la justice, avec prière de soumettre ma justification à une haute commission, et d'appuyer auprès de vous la demande de la suppression légale de l'Ordre.

Je n'ai pas été peu surpris de recevoir cette réponse étrange : « que ma requête rentrait dans les attributions du ministère de l'intérieur. » En présence de cette fin de non-recevoir, j'ai adressé ma demande directement au ministère de l'intérieur. Mais jusqu'à ce moment je n'ai obtenu aucune réponse.

Il ne s'agit ici ni de phrases, ni de combinaisons subtiles ; il s'agit simplement de dresser une enquête sur les statuts, les documents, les aveux de la Franc-Maçonnerie, sur une cons-

piration qui a détruit la religion et entraîné le régime monarchique sur le bord de l'abîme, où déjà elle l'a en partie précipité, sur une société qui menace l'existence de l'état et de la propriété; il s'agit d'un complot si habilement ourdi, qu'il peut faire servir d'instruments à ses projets de destruction les souverains eux-mêmes et les meilleurs citoyens de la nation.

On se demande avec surprise : N'est-ce pas le devoir d'un gouvernement de prendre des mesures capables de mettre en sécurité la vie, les droits et la propriété de l'Etat et des particuliers?

On a aboli les priviléges de la naissance dans le service de l'Etat. Aurait-on porté cette loi pour garantir de fait des priviléges à une association, *à un Etat dans l'Etat?* Aurait-on aboli l'exclusion pour exclure réellement de toutes les fonctions la grande masse des citoyens non-initiés?

Nous avons deux ministères pour nous garantir contre l'extérieur; nous n'en n'avons pas un seul pour nous protéger contre un ennemi intérieur, menaçant, formidable. La surveillance de cet ennemi, le plus dangereux pour nous, est confiée à des employés subalternes ; ceux-ci même n'en sont pas spécialement chargés. La police n'est établie que contre ceux qu'on appelle criminels vulgaires. Accablés de travaux, ses agents ne peuvent trouver le temps de se livrer aux profondes études de l'histoire des révolutions et des conspirations; moins encore peuvent-ils approfondir les ouvrages nombreux et volumineux qui traitent des associations secrètes et de leurs menées. Quant aux employés supérieurs du ministère, la connaissance des dangers qui menacent les états est trop au-dessous d'eux! elle s'accommode d'ailleurs trop peu avec l'étrange distribution des travaux arrêtés. Toute leur activité est absorbée dans un cercle d'action que leurs instructions représentent comme beaucoup plus élevées : les mutations, les règlements pour l'indus-

trie, etc. En un mot la révolution a pourvu par tous les moyens à sa sécurité et à son impunité, en empêchant que sa conjuration ne fût ni étudiée, ni examinée avec attention.

Je n'exagère donc pas, et, du reste, ma démonstration en fournira la preuve, lorsque j'avance ces paroles : « Aucun homme d'Etat ne connaît son époque ; il ignore les causes des événements qui s'accomplissent sur le terrain de la plus haute politique : dans l'administration, dans l'Eglise, dans les universités, dans toute la vie politique et sociale des peuples ; il n'entend rien aux expressions qui sont employées, on ne sait pourquoi, par les fonctionnaires eux-mêmes dans leurs rapports officiels (par exemple, *agitation* pour *révolte*) ; bref, il ne voit que des faits dont il n'aura jamais l'intelligence, et en présence desquels il ne saura quel parti prendre, — s'il n'étudie à fond et ne comprend parfaitement l'Ordre des Francs-Maçons dans son essence intime et dans ses actes. »

Tout citoyen, qui n'est pas complétement frappé de surdité, entend sous ses pieds les coups répétés du marteau démolisseur, sans voir la main mystérieuse qui le manie. Chacun se dit : cette situation ne saurait durer plus longtemps ; l'édifice de l'Etat est ruiné dans ses fondements ; déjà il penche ; il faut qu'il s'écroule ou que l'instrument destructeur soit brisé ; il est temps d'en raffermir solidement les bases, si l'on veut qu'il se redresse et qu'il se maintienne debout.

Eh bien, si le gouvernement tarde à rechercher sérieusement et activement la main qui tient le redoutable marteau, c'est un devoir sacré pour les représentants de la nation de se charger de cette investigation et de recommander instamment au gouvernement de prendre des mesures efficaces.

J'ai donc l'honneur de présenter à l'auguste assemblée copie de ma justification, et de la prier humblement de la faire examiner avec soin et de la transmettre ensuite au gouvernement

en le priant instamment : d'abolir en Saxe l'Ordre des Francs-Maçons, de défendre de s'y affilier, de veiller avec énergie à l'exécution de cette défense, enfin de solliciter de l'auguste Diète germanique la suppression générale de l'Ordre dans toute l'Allemagne.

J'ai l'honneur d'être avec considération, etc.

Ed.-Em. ECKERT, avocat,
rédacteur de la *Gazette libérale de Saxe.*

Dresde, 1 Fév. 1852.

Au tribunal civil de Dresde.

Plusieurs procès de presse m'ont été intentés par les coryphées bien connus de la démocratie, parce que j'avais, dans mon journal, fourni les preuves de leurs menées démagogiques et que je les avais appelés démocrates (nom qui était jadis leur orgueil, et qui l'est encore aujourd'hui dans le cercle des confidents). De nouveau, je me vois appelé devant vous à cause du rapport que j'ai lu à l'*Association saxonne* le 4 mars 1851.

Je ne puis rester plus longtemps impassible à la vue de tous ces procès criminels. Pour sauvegarder mon honneur et ma propre existence, il est temps que j'anéantisse cette puissance hostile, dont l'influence occulte se fait si efficacement sentir dans toutes ces attaques dirigées contre moi ; il faut que je frappe d'impuissance cette Franc-Maçonnerie, qui est représentée par un si grand nombre de ses membres dans les cours de justice, et compte dans ses rangs des présidents de tribunaux supérieurs et des conseillers d'Etat. Peut-être, me dis-je,

peut-être suis-je dans l'erreur; aussi je suis bien éloigné de vouloir dénoncer cette association à la justice criminelle; mais certainement j'ai le droit d'exprimer mes soupçons, et par conséquent j'ai le droit de faire ce que je fais par la présente :

Je récuse les juges de la Saxe, jusqu'à ce que l'abolition de l'Ordre soit accomplie; je protesterai jusqu'alors contre tout jugement porté contre moi par la cour criminelle.

Je dois me contenter aujourd'hui de justifier la démarche que je fais, et de motiver sommairement la protestation que je vous adresse; je remettrai à quinzaine la démonstration détaillée. La somme des matériaux en ma possession est si énorme, que ce laps de temps exclusivement consacré à mon travail est loin de me suffire; or, mes affaires courantes doivent forcément m'enlever une partie de mon temps.

Pour motiver sommairement ma protestation, j'avance les points suivants :

I. L'Ordre est opposé à la législation saxonne; par conséquent tout citoyen a le droit d'en demander la dissolution.

II. L'Ordre, abstraction faite des questions politiques, est incompatible avec le bien-être de l'Etat, et particulièrement avec la fonction de juge.

III. Le soupçon (je dis soupçon) que dans l'Ordre et par l'Ordre on poursuit des buts dangereux pour l'Etat, ne manque pas de fondements. Je les trouve dans la critique de la raison, dans les aveux des dignitaires de l'Ordre et dans des écrits secrets en partie parvenus à la publicité, dans l'histoire, enfin dans les derniers événements dans la Saxe et au dehors.

IV. L'Ordre doit m'être hostile si le soupçon que j'exprime peut se confirmer : en effet, de cette manière j'aurai combattu puissamment sa tendance; dans tous les cas il est partie intéressée contre moi qui l'ai attaqué ouvertement dans mon journal; enfin mon rapport incriminé témoigne lui-même que

ont, en qualité de frères, accès dans toutes les loges, et sont, par conséquent, membres de l'association. Ces derniers sont en grande partie des littérateurs, des fonctionnaires élevés, qui n'ont pas coutume, comme les artisans, de vivre et de mourir dans le lieu où ils se sont une fois fixés. Je serais curieux de voir les statuts et les listes présentés à l'autorité, pour pouvoir en examiner le contenu.

3° Condition. Je l'ai tantôt indiqué, et d'ailleurs ce n'est plus un mystère pour personne : le secret est la condition vitale de l'existence et de l'influence de l'Ordre. Chaque récipiendaire jure de garder le silence le plus rigoureux ; il doit regarder le secret comme le devoir le plus sacré de ceux qu'il s'est imposés. Les maisons de l'Ordre, à portes fermées, ne s'ouvrent le jour ou la nuit que par les mains des frères servants, aux frères seuls, et sur un ordre exprès du Vénérable. C'est sous le voile des ténèbres que le maçon entre dans cette enceinte mystérieuse ; ce n'est qu'à la lueur des astres nocturnes, au moment où le profane se livre au sommeil, que le Vénérable réunit autour de lui ses fidèles maçons, ou pour s'occuper secrètement des travaux dans les loges de travail, ou pour prendre des repas communs dans les loges de table. C'est avec des soins scrupuleux que les maîtres et les officiers de la loge s'assurent qu'aucun profane n'a franchi le seuil sacré et n'a pénétré dans le cercle mystérieux des frères initiés. Il y a plus : d'après une loi ancienne, une mort instantanée est réservée au profane qui se serait intrus. A quelle heure et à quelles assemblées le gouvernement peut-il dépêcher ses agents de police ? L'Etat peut-il espérer, peut-il être assuré qu'un Ordre, dont la vie et la conservation sont attachées à l'observation du secret, invitera toujours consciencieusement la police à ses réunions nocturnes et mystérieuses ? L'Etat a-t-il d'ailleurs des garanties que le chef de la police (ce n'est pas le cas aujourd'hui à Dresde),

et poursuivent un but unique; toutes les loges communiquent entre elles, se regardent comme un seul tout, ouvrent leurs ateliers aux membres d'autres loges, lorsqu'ils sont en voyage; toutes enfin sont soumises à une direction supérieure unique.

2° Condition. Je ne sais si l'Ordre a fait semblant de remplir cette condition; mais à coup sûr il n'a jamais satisfait réellement à ces prescriptions de la loi.

Cela n'est pas croyable : car par là l'autorité aurait pu se convaincre que l'association, dans son essence et dans sa forme, n'est ni locale ni provinciale, n'est pas par conséquent du nombre de celles que les lois autorisent dans la Saxe.

Il n'est pas croyable que le véritable but de l'Ordre et ses statuts aient été communiqués à l'autorité : d'abord, parce que le secret sur le but et les travaux de l'Ordre a été préalablement proclamé comme la condition vitale de son existence, et que, comme tout le monde le sait, le récipiendaire fait le vœu ou le serment (d'après les différents systèmes) de ne jamais le révéler; ensuite, parce que l'organisation de la société, si elle avait été communiquée d'après les statuts, n'aurait jamais pu être tolérée par l'Etat dans cette forme (nous le démontrerons au II° point); enfin, comme nous le prouverons catégoriquement au III° point, la direction par l'Ordre et dans l'Ordre peut très-difficilement se proposer les buts qu'on lui attribue généralement dans le monde profane et qui sont les seuls que l'Ordre lui-même avoue aux non-initiés.

Admettons qu'on ait soumis à l'autorité les statuts et les listes des membres. Il est impossible que les premiers exposent fidèlement le but et l'organisation de l'Ordre; les secondes contiendront tout au plus les noms des membres qui ont été admis dans les loges locales et qui ont leur domicile dans l'endroit même. Jamais on n'aura signalé les frères qui, après avoir été admis dans les loges étrangères, et avoir changé de domicile,

ont, en qualité de frères, accès dans toutes les loges, et sont, par conséquent, membres de l'association. Ces derniers sont en grande partie des littérateurs, des fonctionnaires élevés, qui n'ont pas coutume, comme les artisans, de vivre et de mourir dans le lieu où ils se sont une fois fixés. Je serais curieux de voir les statuts et les listes présentés à l'autorité, pour pouvoir en examiner le contenu.

3° Condition. Je l'ai tantôt indiqué, et d'ailleurs ce n'est plus un mystère pour personne : le secret est la condition vitale de l'existence et de l'influence de l'Ordre. Chaque récipiendaire jure de garder le silence le plus rigoureux ; il doit regarder le secret comme le devoir le plus sacré de ceux qu'il s'est imposés. Les maisons de l'Ordre, à portes fermées, ne s'ouvrent le jour ou la nuit que par les mains des frères servants, aux frères seuls, et sur un ordre exprès du Vénérable. C'est sous le voile des ténèbres que le maçon entre dans cette enceinte mystérieuse ; ce n'est qu'à la lueur des astres nocturnes, au moment où le profane se livre au sommeil, que le Vénérable réunit autour de lui ses fidèles maçons, ou pour s'occuper secrètement des travaux dans les loges de travail, ou pour prendre des repas communs dans les loges de table. C'est avec des soins scrupuleux que les maîtres et les officiers de la loge s'assurent qu'aucun profane n'a franchi le seuil sacré et n'a pénétré dans le cercle mystérieux des frères initiés. Il y a plus : d'après une loi ancienne, une mort instantanée est réservée au profane qui se serait intrus. A quelle heure et à quelles assemblées le gouvernement peut-il dépêcher ses agents de police ? L'Etat peut-il espérer, peut-il être assuré qu'un Ordre, dont la vie et la conservation sont attachées à l'observation du secret, invitera toujours consciencieusement la police à ses réunions nocturnes et mystérieuses? L'Etat a-t-il d'ailleurs des garanties que le chef de la police (ce n'est pas le cas aujourd'hui à Dresde),



et les employés subalternes n'appartiennent pas à l'Ordre, entrent dans les loges et les quittent non en qualité d'employés de la police, mais en qualité de maçons? Evidemment non.

4° Condition. Je n'oserais certes pas affirmer que le journal maçonnique, destiné aux seuls maçons, imprimé par des maçons, adressé aux seuls maçons, rédigé par le diacre Fischer à Leipzig, a rempli les prescriptions de la loi sur la presse depuis 1848; mais du moins il m'est permis d'en douter. Je puis surtout douter que depuis 1848 on ait soumis à la censure tous les numéros qui ont paru. En effet, si cela avait eu lieu, on ne pourrait expliquer comment aucune autorité ne s'est opposée à la publication d'un journal qui n'a cessé de représenter la révolution comme le fruit de la Franc-Maçonnerie, et de faire un appel à tous les membres à l'effet d'obtenir leur concours dans les soins à prendre pour entretenir cet ignoble avorton. Dans les N°° 187 et 196 de la *Gazette libérale de Saxe*, j'ai reproduit des passages précieux de la feuille maçonnique, et dans mon III° point, j'aurai l'occasion d'en citer littéralement un nombre considérable.

Il me reste, pour compléter ma justification sommaire, à ajouter quelques observations à mon IV° point.

Dans les n°° 293, 295 et 303 de mon journal de l'année dernière, j'ai, d'accord en cela avec tous les écrivains politiques, commencé à combattre la Franc-Maçonnerie comme une chose incompatible avec le bonheur de l'Etat. C'est depuis cette époque qu'ont commencé (c'était peut-être un effet du hasard) les persécutions contre mon journal avec une ardeur et une animosité qui m'a surpris de la part de la direction royale du cercle. Si je m'étais trompé en accusant le hasard d'avoir fait agir une puissance occulte et influente, j'étais certes bien excusable. Je n'insisterai pas davantage sur ce point; il faut que je me borne à donner des motifs légaux à ma démarche

actuelle. Que l'Ordre ait été attaqué par moi, et qu'ainsi j'aie encouru sa haine, c'est ce que prouvent surabondamment les différents mémoires que j'ai publiés, l'insistance que j'ai mise à le poursuivre dans mon journal, enfin les expressions du rapport incriminé.

Après cela, ma protestation doit paraître suffisamment légitimée, quoique sommairement motivée. Le développement plus étendu de mes preuves est superflu ; cependant je crois devoir, après le délai d'une quinzaine de jours, donner une démonstration complète et détaillée des points II et III.

Puisse l'issue prochaine de cette démarche importante répondre à mes vœux ! Je ne fais qu'invoquer le principe de la légitime défense ; je ne me propose pas de faire une dénonciation. Je sais bien que l'Ordre contient dans son sein des souverains, et les hommes les plus généreux et les plus loyaux à côté des plus pervers ; je sais bien que, dans les trois grades inférieurs, les meilleurs citoyens soupçonnent à peine l'abus que l'on fait de leurs personnes. Les pièces authentiques que j'ai sous la main indiquent une organisation merveilleuse qui partage l'Ordre en deux grandes catégories : celle des initiés aux arrière-secrets et celle de simples membres des loges. Les derniers servent aux premiers, soit à couvrir des tendances secrètes par leur position éminente et par l'éclat d'un nom pur et sans tache, soit à sauver les membres compromis, soit à hisser les frères aux fonctions les plus élevées et les plus influentes, soit à fournir des ressources par de fortes cotisations pécuniaires, soit enfin, au moins, à aider au renversement de la religion du Christ, dont la vérité est éternelle, pour y substituer la religion naturelle de l'Orient de la Franc-Maçonnerie.

Je me réserve de donner de toutes ces propositions une démonstration spéciale et plus étendue. Qu'il me suffise pour le moment de citer un seul passage de l'*Histoire de la Franc-*

Maçonnerie, par *Venturini*, sous le pseudonyme de *Jeder*, paru en 1824. Voici un extrait textuel de la page 149 :

« L'entrée des princes, etc., dans l'Ordre est de très-bon augure. Quand bien même ils ne peuvent contribuer à la construction de l'édifice comme instruments ; quand bien même il nous faut voir de brillants insignes attachés à leurs boutonnières, cependant ils sont très-précieux pour l'Ordre, soit à cause de leurs richesses comme architectes, soit à cause de leur influence immense dans l'Etat. Quelque libres qu'elles puissent paraître, les associations secrètes sont encore trop dépendantes des dispositions de la classe supérieure ; elles ne peuvent se développer qu'aux rayons d'un soleil sans nuage. Là où le prince boude, il y a mauvaise grâce à vouloir trop s'élever. Par contre, on peut cingler à pleines voiles dès qu'une brise favorable s'élève de la cour. Puissent nos augustes hôtes, par la grâce haute et non haute, être toujours dispensés de devoir travailler à la sueur de leur front, et continuer à rester muets et inactifs comme la *poupée de Martin!* Leur présence seule produit d'assez heureux effets, sur ceux-là surtout à qui il en coûte déjà beaucoup de faire quelque chose d'utile dans l'ombre et le silence. Où ils disparaissent, l'édifice est menacé, comme une ruche sans faux-bourdons. »

Je vous prie donc très-humblement, en m'accusant réception de la pièce présente, de m'accorder un délai de quinze jours.

Dresde, le 8 septembre 1851.

LIVRE PREMIER.

RITUELS ET CATÉCHISMES.

CHAPITRE I.

GRADES SYMBOLIQUES (1).

§ I.

Grade d'apprenti.

Voici le rituel du Grand-Orient d'Allemagne; celui des autres systèmes ne s'en écarte que très-peu (2).

(1) Les grades maçonniques se divisent en deux grandes parties. La première, comprenant les trois premiers grades (4 en Allemagne) s'appelle indifféremment division *extérieure*, ou *symbolique*, ou *bleue*, ou de *St.-Jean*. On lui donne le nom d'*extérieure*, soit parce que les grades qu'elle contient mettent en rapport plus immédiat avec le monde *profane*, soit parce que les membres sont destinés à servir d'instruments aux grades supérieurs, à *extériorer*, à exécuter les résolutions prises par la division intérieure. — On l'appelle *symbolique*, parce que, n'osant pas encore communiquer la *vérité* sans voiles, on n'y emploie que des symboles ou hiéroglyphes; *bleue*, à cause de la couleur des décorations; *de St.-Jean*, pour inculquer que la charité qui distinguait l'apôtre privilégié, doit être le prétendu modèle de la fraternité maçonnique.

La seconde division est appelée *intérieure*, à cause de son plus grand éloignement des profanes, ou du secret plus profond avec lequel on doit en cacher l'existence, les cérémonies et le but. On lui donne le nom d'*écossaise*, parce que c'est en Ecosse, à Mull, que l'ancienne corporation des maçons artisans a adopté la forme et les grades que les Templiers fugitifs lui ont communiqués. On la désigne sous la dénomination de *chapitrale*, parce qu'un chapitre peut seul en conférer les grades; de *rouge*, à cause de la couleur des ornements du Rose-Croix. (*Note du Traducteur.*)

(2) Le rituel des trois premiers grades symboliques est, quant au fonds,

Au jour de l'admission on conduit le candidat ou aspirant dans le local de la loge. D'abord il est introduit dans une chambre solitaire. Sur une table se trouvent deux chandelles allumées et une Bible ouverte au premier chapitre de saint Jean. On abandonne le candidat quelque temps à ses réflexions, puis on lui ôte ses vêtements ; on lui met à nu le côté gauche et le genou droit; on lui fait mettre son soulier en pantoufle, on enlève son chapeau et son épée, de même que tout son métal (argent).

Après cela on lui bande les yeux et on le conduit dans la chambre noire. On lui défend d'ôter son bandeau avant d'avoir entendu les trois grands coups, et on le laisse seul pendant quelque temps. Dès qu'il a entendu frapper les coups et qu'il a ôté son bandeau, il s'assied à une table sur laquelle se trouvent une lampe allumée, une tête de mort et la Bible (1). La salle est tendue de noir. Puis entre un frère pour le préparer. Il lui demande encore une fois avec quelle intention il veut entrer dans l'Ordre, s'il n'est membre d'aucune autre association,

le même en Belgique et en France. Le rituel de la Franc-Maçonnerie dite *adonhiramite* ne s'écarte même pas d'une lettre de celui reproduit par l'auteur. La seule différence importante qui existe entre le rituel du Grand-Orient de l'Allemagne et celui du Grand-Orient de France, c'est que le premier admet un quatrième degré symbolique, tandis que le second n'en reconnaît que trois. (*Note du Traducteur.*)

(1) Dans cette situation, on lui ordonne de faire son testament, et on lui pose trois questions auxquelles il doit répondre par écrit. Dans certaines loges, ces questions sont toujours les mêmes ; les voici : Qu'est-ce que l'homme doit à Dieu ? qu'est-ce que l'homme se doit à lui-même ? qu'est-ce que l'homme doit à ses semblables ? — Dans une grande partie des loges, elles varient : tantôt on demande l'opinion de l'aspirant sur l'existence de Dieu ; tantôt on le prie de formuler ce qu'il pense de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme ; enfin souvent on le sonde sur un point particulier de la morale. — On n'est pas bien rigoureux pour l'admission ; la tolérance est parfois poussée jusqu'à admettre dans la même séance les deux opinions diamétralement opposées : le spiritualisme et le matérialisme, l'athéisme et le théisme, le socinianisme et le catholicisme. (*Note du Traducteur.*)

et s'il est résolu à se soumettre aux épreuves (1) et aux lois. Après une nouvelle déclaration écrite, le préparateur emporte dans la loge le chapeau et l'épée du candidat en signe de sa soumission.

Quelque temps après, l'examinateur revient, lui bande les yeux et le conduit jusqu'aux portes du temple. Tout ceci se passe en dehors de la loge.

L'intérieur de la loge est d'ordinaire bleu : le trône du Vénérable, les tables des surveillants et des autres officiers doivent être de la même couleur.

Le Vénérable est assis sous un dais; derrière lui, à droite et à gauche, sont les frères Steward. A droite, le secrétaire, à gauche, l'orateur et l'aumônier. Devant lui se trouvent sur la table : la Bible, une équerre, un compas et trois chandelles allumées. En face, du côté de l'occident, sont assis les deux surveillants ; entre eux est le maître des cérémonies. Sur les flancs de ce groupe sont assis en deux rangs les frères de tout grade sans distinction. Entre l'autel devant lequel se trouve un petit marchepied et les frères surveillants, est étendu sur la terre un carré oblong, appelé tapis (2), qui représente le temple de Salomon, et sur lequel sont peints toute espèce d'instruments maçonniques. Autour de celui-ci sont trois

(1) On sait en quoi consistent ces épreuves. Un bandeau sur les yeux, le récipiendaire est introduit dans des lieux obscurs, où l'on a préparé tout ce qui peut frapper de terreur : là on lui débande les yeux. On le ramène à la *salle des pas-perdus*, où on le place sur une machine qui est censée l'enlever à une grande hauteur, mais qui en réalité ne l'a élevé qu'à quelques pieds de la terre ; puis on lui ordonne de se précipiter, etc. Le *Frère Terrible*, chargé de faire subir ces épreuves, a toute la latitude qu'il peut désirer dans le choix des moyens, pourvu toutefois qu'il n'expose pas la vie du récipiendaire et qu'il ne se permette rien de contraire à la moralité.

(*Note du Traducteur*)

(2) Dans les loges puristes on n'emploie pas de toile peinte. Les figures sont dessinées à la craie sur le plancher ; on peut ainsi, après chaque tenue (séance) faire disparaître les traces des dessins. (*Note du Trad.*)

cierges allumés ; ils signifient les colonnes : sagesse, beauté, force, qui appuyent le temple. Les deux colonnes de devant s'appellent Jakin et Boas, noms qu'elles portaient dans le temple de Salomon. A la porte, est une sentinelle qui ne laisse entrer personne sans l'avoir reconnu comme membre de la loge.

Aussitôt que les frères sont entrés, que le Vénérable a occupé son siége à l'orient et que les deux frères surveillants se sont placés à l'occident, le Vénérable donne un coup de maillet sur l'autel et dit : « A l'ordre, mes frères ! » Après ces paroles les frères se placent sur deux lignes parallèles et le Vénérable dit : « Frères, premier et second surveillants, informez les frères que je veux ouvrir une loge (1) de réception pour le grade d'apprenti. » Les surveillants ont alors à examiner si les portes sont convenablement couvertes, c'est-à-dire si aucun profane ne s'est intrus. Cette dernière investigation se fait par le mot de passe : *Tubalcain* (hors de la loge *Jakin* : Dieu m'a créé). Ce mot ne peut être prononcé en entier ; il doit être épelé avec le candidat. Celui-ci commence par la première lettre ; l'examinateur dit la seconde, etc. C'est de la même manière qu'agissent les maçons hors des loges, quand ils veulent se reconnaître mutuellement.

(1) *Ouvrir une loge*, en termes maçonniques, signifie qu'on peut ou qu'on va parler ouvertement des mystères de la maçonnerie et de tout ce qui concerne l'Ordre. Alors aucun profane ne peut entrer ; et s'il arrivait que quelqu'un s'y introduisît, on *fermerait la loge* à l'instant même, c'est-à-dire qu'on garderait le silence sur les affaires de la maçonnerie. Au reste, il n'y a que dans les assemblées particulières que l'on risque d'être quelquefois interrompu ; car lorsque l'on est en grande loge, toutes les avenues sont si bien gardées, qu'aucun profane ne peut y entrer. Si cependant, malgré toutes les précautions, quelqu'un était assez adroit pour s'y introduire, ou que quelque apprenti suspect parût dans le temps qu'on traite des mystères, le premier qui s'en apercevrait avertirait les frères à l'instant, en disant : *Il pleut*. Ces deux mots signifient qu'il ne faut plus rien dire de particulier. (*L'Ordre des Francs-Maçons*, etc., p. 30 et 31.)



Le nom de l'apprenti est Tubalcain; l'heure de son admission, minuit; les frères sont couverts en signe d'égalité.

Le maître annonce alors aux frères qu'il est résolu d'admettre Monsieur N. comme frère maçon, que le ballotage lui a été favorable, que rien n'a été découvert contre sa réputation et que l'aspirant se trouve actuellement dans le parvis du temple dans la chambre noire.

Le préparateur entre et annonce que le candidat persiste dans la résolution d'être admis, et, en signe de sa soumission, présente son chapeau et son épée. Le Vénérable lui dit : « Mon frère, retournez encore une fois près de lui; rappelez-lui d'une manière plus énergique les devoirs qu'il aura à remplir, et s'il se montre persévérant, amenez-le à la porte du temple.»

Dès que le frère s'est éloigné, le Vénérable communique les réponses écrites de l'aspirant, de même que quelques traits caractéristiques de sa vie. Lorsque le préparateur a conduit le candidat de la chambre noire à la porte du temple, il frappe trois grands coups de l'extérieur contre la porte. Le Vénérable frappe l'autel de son maillet et dit : « A l'ordre, mes frères ! » Tous se lèvent et se constituent en loge d'apprenti.

Le maître : « Frère surveillant, voyez qui a frappé ; et si c'est l'aspirant, demandez-lui qui il est. » Le Frère surveillant entr'ouvre la porte et demande : « Qui est là? » Le préparateur répond : « Un homme libre qui désire d'être admis dans l'Ordre des Francs-Maçons. » On s'informe du nom, de l'état, de l'âge, de la religion du candidat ; on lui demande s'il a déjà appartenu antérieurement à un Ordre ; on s'enquiert en outre du motif qui l'amène et du nom de son répondant (1). L'expert qui a introduit le candidat répond : « Il dit qu'il n'a jamais fait

(1) Parrain.

partie d'un autre Ordre, et il assure que le désir de s'associer à des hommes vertueux est son unique mobile. »

Alors seulement on lui permet d'entrer. Les portes sont ouvertes avec bruit ; le Frère surveillant le reçoit, lui place la pointe d'une épée sur la poitrine et le met en face du maître. Après lui avoir demandé encore une fois s'il désire d'être admis, et sur sa réponse affirmative, le Vénérable dit : « Frère surveillant, faites-lui faire les trois voyages (1). » Celui-ci lui place encore la pointe de l'épée sur la poitrine, le conduit vers l'autel en passant à côté de la colonne méridionale, où il s'arrête avec lui. Dès qu'il est près de l'autel, le Maître donne un fort coup de maillet, après lequel les frères font un frôlement avec la peau de leur tablier ; ce qui produit sur le candidat une impression singulière. Le surveillant le conduit ensuite par le côté septentrional jusqu'au milieu de l'assemblée, en face du Vénérable ; celui-ci lit une sentence et lui fait répéter encore deux voyages. Lorsque le candidat est revenu à sa place et qu'il a terminé ses trois voyages, le Vénérable s'adresse encore à lui d'une manière très-expressive et très-émouvante :

« Rien n'est encore fait, dit-il, vous êtes libre de vous en aller. Nous vous reconduirons à l'endroit d'où vous venez et votre nom ne sera jamais prononcé dans nos assemblées. Je vous accorde quelques minutes de réflexion ; puis répondez-

(1) Ces *voyages*, qui se renouvellent dans tous les grades, consistent dans quelques promenades déterminées que le candidat doit faire autour de la loge. Ces *marches* ont toutes un *pas* particulier. Voici comment se font ceux de l'apprenti : « Se mettre à l'ordre, le corps légèrement effacé, porter en avant le pied droit, approcher en travers le pied gauche, talon contre talon, de manière à former l'équerre (comme les militaires). Répéter ce pas trois fois et faire le signe en guise de salut. » (Ragon : *Edition sacrée*, p. 168.)

Pendant ces voyages, le candidat est soumis à plusieurs purifications. On donne aussi au candidat deux breuvages, l'un amer et l'autre doux. — Ces deux usages ne sont plus guère en vigueur qu'en France. (*Id.*)



moi par un *oui* clair et net, si votre volonté est encore d'être admis. » Après que le candidat a répondu *oui*, le Maître dit : « Le sort en est jeté; je n'y suis pour rien. Frère surveillant, conduisez le candidat vers l'autel par les trois pas maçonniques ordinaires. » Les frères surveillants lui placent les pieds en équerre, et le faisant passer entre les deux colonnes, ils le conduisent par trois grands pas vers l'autel. Là il doit se mettre à genoux sur le marche-pied et poser sa main sur la Bible. Le Vénérable dit : « Monsieur, le livre sur lequel, vous avez posé la main est la sainte Ecriture. Placez-vous ce compas au côté gauche où bat le cœur ; » puis après l'avoir averti encore une fois, il lui demande s'il est prêt à confirmer par son sang ce qu'il a promis et à prêter le serment. Sur sa réponse affirmative, le maître lui lit le serment qu'il doit répéter après lui : c'est l'ancien serment des Francs-Maçons (1); le voici textuellement :

« *Je jure, au nom de l'architecte suprême de tous les mondes, de ne jamais révéler les secrets, les signes, les attouchements, les paroles, les doctrines et les usages des Francs-Maçons, et de garder là-dessus un silence éternel. Je promets et jure à Dieu de n'en jamais rien trahir ni par la plume, ni par signes, ni par paroles, ni par gestes, de n'en jamais rien faire écrire ni lithographier, ni graver, ni imprimer, de ne jamais publier ce qui m'a été confié jusqu'à ce moment et ce qui le sera encore à l'avenir. Je m'engage et je me soumets à la peine suivante, si je manque à ma parole : qu'on me brûle les lèvres avec un fer rouge; qu'on me coupe la main; qu'on m'ar-*

(1) Il y a plusieurs formules de serment. Celle que donne l'auteur est usitée en Angleterre, en Ecosse et en Allemagne ; les loges françaises, qui suivent le rite écossais, l'admettent également. Dans les autres loges on a fait disparaître du serment tout ce qui suppose un christianisme positif ; ainsi, au lieu de jurer *sur les Sts. Evangiles*, on jure *sur les statuts généraux de l'Ordre et sur le glaive, symbole de l'honneur*, etc. En Belgique, le serment, identique quant au fonds, est beaucoup plus court. (*Note du Trad.*)

rache la langue; qu'on me tranche la gorge; que mon cadavre soit pendu dans une loge pendant le travail de l'admission d'un nouveau frère, pour être la flétrissure de mon infidélité et l'effroi des autres ; qu'on le brûle ensuite et qu'on en jette les cendres aux vents, afin qu'il ne reste plus aucune trace de la mémoire de ma trahison. Aussi vrai que Dieu m'aide et son saint Evangile. Ainsi soit-il. »

Pendant ce serment on fait entendre un chœur ou une harmonie, selon que la loge possède des frères musiciens. Après la prestation du serment, le Vénérable prend le maillet, et, plaçant le compas sur la poitrine du candidat, il donne trois coups et dit : « Je vous admets donc au nombre des frères maçons! Au nom de l'architecte tout-puissant de tous les mondes, au nom des chefs suprêmes de l'Ordre, et en vertu du pouvoir qui m'est confié, je vous embrasse comme un vrai frère maçon. Frère surveillant, reconduisez-le aux portes du temple. »

Après quelques paroles énergiques du Vénérable, on lui donne la faible lumière. La loge s'est obscurcie; une lampe d'esprit de vin allumée brûle sur l'autel; les épées des frères sont dirigées sur celui qui vient d'être reçu, et tous s'écrient d'une voix sourde : « *Que Dieu punisse le traître.* » Aussitôt on lui bande encore les yeux, on fait la chaîne autour de lui et on lui donne la lumière complète. Au moment où on lui ôte le bandeau, on fait monter vers lui une flamme et tous les frères s'écrient : *Sic transit gloria mundi!*

Le maître dit : « Mon frère, de même que vous venez de voir toutes les pointes des épées dirigées contre vous pour signifier la punition de votre trahison ou le secours qui vous serait prêté en cas de besoin, voyez maintenant les épées abaissées, et contemplez-vous enfermé dans la chaîne des frères. » Après cela on amène le nouveau reçu pour qu'il s'habille; on le con-

duit ensuite au maître, qui le salue maçonniquement. Le maître le revêt du tablier d'apprenti, qui est de cuir et de couleur blanche, et lui donne une paire de gants blancs qu'il doit porter dans la loge comme un emblème de son innocence, et une autre paire de gants de dames (1) qu'il doit remettre à sa favorite; il lui dit de plus que les Francs-Maçons ont certains signes de reconnaissance et les lui communique. Le premier est celui qu'on appelle *signe guttural :* il rappelle le serment que l'apprenti vient de prêter : *qu'on lui tranche la gorge.* Voici comment on le donne : après avoir étendu la main, on réunit les quatre doigts au cou sous le menton, de telle sorte que le pouce vient toucher derrière l'oreille droite; on retire ensuite la main horizontalement jusqu'à l'épaule droite, et on la laisse glisser lentement jusqu'à la hanche. Le mot d'ordre est *Jakin* (Dieu m'a créé).

CATÉCHISME DES APPRENTIS.

Demande. D'où venez-vous, mon frère?

Réponse. De la juste et parfaite loge de St.-Jean, à l'étoile flamboyante, à l'orient N.

D. Que nous apportez-vous?

R. Le salut de mes maîtres et de mes compagnons.

D. Que cherchez-vous ici ?

R. Je veux apprendre à vaincre mes passions, à diriger ma volonté et à faire de nouveaux progrès dans la maçonnerie.

D. Qu'est-ce qu'un maçon ?

R. C'est un homme libre. Les maçons que Salomon choisit pour la construction du temple, il les déclara libres, il les

(1) Aujourd'hui, en Belgique, on ne distribue plus des gants de dames.

exempta, avec leur postérité, de toute contribution, et leur conféra le droit de porter des armes.

D. Comment reconnaitrai-je que vous êtes maçon ?

R. A mon signe, à ma parole, à mes attouchements et au récit fidèle de ma réception.

D. Quels sont les signes des maçons?

R. L'équerre, les niveaux et le perpendiculaire.

D. Quels sont les signes de reconnaisance?

R. Ce sont des attouchements réguliers que l'on fait entre frères.

D. Qui vous a aidé à devenir Franc-Maçon?

R. Un ami sage, dans lequel j'ai reconnu un frère.

D. Pourquoi vous êtes-vous fait Franc-Maçon?

R. Parce que j'étais dans les ténèbres et que j'aimais de voir la lumière.

D. Que signifie cette lumière?

R. La connaissance et l'ensemble de toutes les vertus; elle est encore un symbole du grand architecte du monde.

D. Où avez-vous été reçu maçon?

R. Dans une loge parfaite.

D. Qu'entendez-vous par là?

R. Trois Francs-Maçons assemblés font une loge simple; cinq, une loge juste, et sept, une loge parfaite.

D. Quels sont les trois maçons qui appartiennent à une loge simple?

R. Un vénérable et deux surveillants.

D. Quels sont les cinq maçons d'une loge juste?

R. Les trois nommés, plus deux maitres.

D. Quels sont enfin les sept qui forment une loge parfaite?

R. Un grand maitre, deux surveillants, deux maitres, un compagnon et un apprenti.

D. Qui vous a préparé à la réception?

R. Un vénérable frère.

D. Que vous a-t-il demandé?

R. Il m'a demandé mon âge, ma position civile, ma religion; et il s'est informé du zèle que je montrais pour être reçu; je fus ensuite mis dans état où je n'étais ni nu ni vêtu, quoique dans un état décent; et m'ayant fait *déposer tout métal*, il me conduisit à la porte de la loge, où il frappa trois forts coups.

D. Pourquoi vous fit-on paraître dans cet état?

R. Pour me faire comprendre que le luxe aveugle le peuple, et que l'homme vertueux doit se mettre au-dessus de tous les préjugés.

D. Pourquoi vous fit-il déposer tout métal?

R. Parce que l'argent est le symbole du vice et qu'un vrai maçon *ne doit rien posséder en propre.*

D. Que signifient les trois coups?

R. Trois paroles de la Sainte Ecriture: «Frappez et il vous sera ouvert; cherchez et vous trouverez; demandez et il vous sera donné.»

D. Que vous ont-ils procuré?

R. L'entrée de la loge.

D. Quand elle fut ouverte, que vous fit le frère?

R. Il me livra au deuxième frère surveillant.

D. Qu'avez-vous remarqué en entrant dans la loge?

R. Rien que puisse saisir l'esprit de l'homme: un voile épais couvrait mes yeux.

D. Pourquoi vous avait-on voilé les yeux?

R. Pour me convaincre du préjudice que l'ignorance porte au bonheur de l'homme.

D. Que vous fit le deuxième surveillant?

R. Il me fit voyager trois fois de l'occident à l'orient par le

nord, et de l'orient à l'occident par le sud et me remit ensuite au premier surveillant.

D. Pourquoi vous fit-il voyager ?

R. Pour me montrer que le premier pas pour acquérir la vertu est insuffisant.

D. Que cherchiez-vous dans votre voyage?

R. Je cherchais la lumière.

D. Que vous fit-on ensuite ?

R. On me fit mettre les pieds en équerre et par trois grands pas on me fit parvenir à l'autel, où est assis le Vénérable.

D. Pourquoi dûtes-vous mettre les pieds en équerre et faire trois grands pas ?

R. Pour me montrer le chemin que je dois suivre, et pour m'apprendre comment doivent marcher les apprentis de notre Ordre.

D. Que signifie cette marche ?

R. Le zèle que nous devons montrer dans le chemin vers celui qui nous éclaire.

D. Que fit ensuite le Vénérable ?

R. Après s'être assuré de mes dispositions il me reçut avec toutes les formalités d'apprenti-maçon.

D. Quelles furent ces formalités?

R. Je dus poser le genou nu sur un banc devant l'autel ; je plaçai la main droite sur l'Evangile; de la main gauche je tenais un compas à demi ouvert sur la poitrine découverte à l'endroit où bat le cœur.

D. Que fites-vous dans cette attitude ?

R. Je fis serment de taire à jamais les secrets de la maçonnerie et des maçons.

D. Pourquoi le genou droit était-il mis à nu et le soulier gauche en pantoufle ?

R. Pour rappeler qu'un maçon doit être humble.



D. Pourquoi vous posa-t-on le compas sur la poitrine?

R. Pour m'apprendre que le cœur d'un maçon doit être constamment ouvert et juste.

D. Que vous fit-on ensuite?

R. On me reconduisit aux portes du temple. Le maître me demanda si je me croyais libre et je répondis : « oui. » On me demanda ensuite ce que je désirais le plus vivement dans l'état où je me trouvais. Je répondis : « la lumière. » « Frère surveillant, dit alors le révérend, donnez la lumière faible au nouvel initié. »

D. Que vîtes-vous lorsqu'on vous ouvrit les yeux?

R. Une petite lampe sur l'autel, derrière lequel le maître se tenait debout. Tous les frères tenaient leurs épées levées sur moi et d'une voix sourde ils disaient : « Que Dieu punisse le traître! »

D. Pourquoi cela?

R. Pour me montrer qu'ils étaient toujours prêts à verser leur sang pour moi, si je demeurais fidèle aux devoirs que je venais de contracter; qu'au contraire ils me puniraient, si je devenais traître. Ainsi me parla le maître. C'était un spectacle effrayant.

D. Que fit-on ensuite?

R. On me banda encore les yeux.

D. Que se passa-t-il alors?

R. Après quelques instants du plus profond silence, on fit tomber le bandeau qui me couvrait les yeux. La loge était brillamment éclairée; une flamme monta devant moi, et les frères dirent : « *Sic transit gloria mundi;* » et je me trouvai dans une chaîne que les frères avaient formée. Le maître dit alors : « Mon frère, maintenant les épées sont baissées, et vous vous voyez dans la chaîne fraternelle; c'est ainsi que tous les frères vous aimeront toujours, si vous restez fidèle à vos devoirs. »

D. Que fit-on ensuite?

R. On me fit habiller et on me conduisit au Vénérable.

D. Que vous donna-t-on là?

R. Le signe, l'attouchement et deux mots.

D. Donnez-moi le signe?

R. (Il donne le signe.)

D. Comment l'appelez-vous?

R. Le signe du cou (guttural).

D. Que signifie-t-il?

R. Une partie de mon engagement; il veut dire que je me ferais plutôt couper la gorge que de révéler aux profanes les mystères des maçons.

D. Donnez-moi l'attouchement?

R. (Il le donne).

D. Donnez-moi le mot?

R. Je n'ose le prononcer. Donnez-moi la première lettre, je vous en donnerai la seconde : alors nous l'épellerons ensemble.

R. (On l'épelle).

D. Que signifie ce mot?

R. *Dieu m'a créé*. C'est le nom de la colonne qui se trouvait à la porte septentrionale du temple, où les apprentis s'assemblaient.

D. Quel est le mot d'ordre?

R. *Tubalcain*.

D. Que vous donna-t-on ensuite?

R. On me donna un tablier blanc, une paire de gants d'homme et une paire de gants de femme de la même couleur.

D. Que signifie le tablier?

R. C'est le symbole de l'activité dans le travail; la couleur blanche signifie la pureté du cœur et des mœurs.

D. Pourquoi vous donna-t-on des gants blancs ?

R. Pour m'apprendre qu'un maçon ne doit jamais souiller ses mains par de mauvaises actions.

D. Pourquoi donne-t-on des gants de femme ?

R. Pour apprendre à l'initié qu'il doit aimer son épouse et qu'il ne peut, sans être injuste, l'oublier un instant.

D. Que vîtes-vous quand la loge fut entièrement éclairée ?

R. Trois grandes lumières disposées en équerre, l'une vers l'orient, l'autre vers l'occident et la troisième vers le midi.

D. Pourquoi n'y en avait-il pas au nord ?

R. Parce que le soleil n'éclaire que faiblement cette contrée.

D. Que signifient ces trois lumières ?

R. Le soleil, la lune et le grand maître de la loge.

D. Pourquoi ont-elles cette signification ?

R. Parce que le soleil éclaire le jour, la lune la nuit, et le grand maître la loge.

D. Où est le siége du grand maître ?

R. A l'Orient.

D. Pourquoi ?

R. De même que le soleil se montre à l'orient pour commencer le jour, ainsi le maître est dans la loge pour diriger les travailleurs et les éclairer de ses conseils.

D. Où est le siége des surveillants ?

R. A l'Occident.

D. Pourquoi ?

R. Comme le soleil termine le jour à l'occident, les surveillants se tiennent à ce point cardinal pour clore la loge, et congédier les travailleurs.

D. Où vous plaça-t-on après votre réception ?

R. Vers le Nord.

D. Pourquoi ?

R. Parce que c'est le côté le moins éclairé, et qu'un ap-

prenti n'ayant reçu qu'une lumière faible, n'est pas encore en état de supporter un plus grand jour.

D. A quoi travaillent les apprentis?

R. A une pierre brute.

D. Où reçoivent-ils leur salaire?

R. A la colonne J.

Le Maître : Je suis satisfait de vos connaissances, asseyez-vous, mon frère, et prenez part à nos travaux !

Le Maître : Frère premier surveillant, quelle heure est-il?

Le Surveillant : Il est midi, très-révérend.

Alors le Maître fait donner lecture du procès-verbal de la séance et dit : « Frère premier surveillant, quelle heure est-il maintenant? »

Le Surveillant : « Il est midi bien sonné, très-révérend! »

Le M. Est-il le temps juste de clore cette loge?

Le S. Il est juste le temps.

Le M. Puisqu'il en est temps, je clos eette loge de réception d'apprenti au nom du grand Architecte de tous les mondes, au nom des chefs suprèmes de notre Ordre et en vertu du pouvoir qui m'a été donné. — Le Maître donne les trois coups maçonniques et les deux surveillants les répètent.

Le M. Mes frères, la loge est close.

§ II.

Deuxième grade Symbolique. — Grade de Compagnon.

L'intérieur de la loge est le même que pour le premier grade; mais au-dessus du Vénérable est suspendue l'étoile flamboyante au milieu de laquelle se trouve la lettre G. Le Vénérable ouvre d'abord une loge d'apprentis, dans laquelle on examine, d'après le catéchisme, les apprentis qui doivent être



promus. On prend ordinairement trois apprentis à la fois; le nombre des récipiendaires peut s'élever jusqu'à sept. Après avoir fait sortir les apprentis, le Vénérable ouvre la loge des compagnons de la manière suivante (ce n'est qu'à ce moment qu'on suspend l'étoile flamboyante). Le maître frappe comme compagnon, etc.; on fait le signe des compagnons et l'on s'assied. Alors le Vénérable annonce aux frères que les apprentis se trouvent dans la chambre noire pour méditer plus profondément sur leur promotion, qu'ils sont au terme de leur apprentissage et qu'ils sont dignes d'être promus. Le frère préparateur est envoyé auprès d'eux pour leur répéter les devoirs des Maçons; on les annonce aux portes du temple par les trois coups d'apprenti, et on les introduit. On a découvert le cou et les bras de l'apprenti et il ressemble à un homme qui s'occuperait d'un travail pénible. Dès qu'on a heurté au dehors, le maître frappe sur l'autel et dit :

« A l'ordre, mes frères ! » Tous entrent en faisant le signe des compagnons. Dès que les portes s'ouvrent, le deuxième surveillant s'avance vers les apprentis, met l'épée sur la poitrine du premier, le prend par la main, et fait encore avec tous les apprentis qui se tiennent par la main, le triple voyage (1) autour du tapis. Ils s'avancent du côté méridional et se dirigent par l'Occident et le Septentrion vers l'Orient, où le maître leur dit chaque fois une sentence. Entretemps on chante une chanson maçonnique pour les encourager.

Lorsque le surveillant est arrivé la troisième fois à l'Occident avec les apprentis, le Vénérable dit : « Faites marcher les frères apprentis vers l'autel par les sept pas. » Le sur-

(1) En France, le candidat compagnon fait cinq voyages. Il est armé, au premier voyage, d'un maillet et d'un ciseau ; au second, d'un compas et d'une règle ; au troisième, de la pince et de la règle ; au quatrième d'une équerre et d'une règle ; au cinquième, il ne porte plus rien.

veillant montre les pas au premier ; les autres examinent attentivement pour pouvoir les imiter. On avance le pied droit de manière que la pointe se tourne vers l'Orient et le talon vers l'Occident ; on fait alors suivre le pied gauche, on joint les talons et l'on forme un ⌟. Ayant fait les sept pas, l'apprenti approche, par trois autres, de l'autel où on le place du côté droit, au Septentrion.

Après avoir fait tous les pas et s'être approchés de l'autel, les candidats s'arrêtent et le Vénérable leur fait former un demi-cercle en face de l'autel. Là il leur recommande de nouveau de ne rien révéler à leurs plus jeunes frères de ce qu'ils ont vu et entendu, et moins encore d'en communiquer la moindre chose à un profane quelconque. C'est ce qu'ils doivent promettre par serment en donnant la main. Alors le maitre les admet au grade de compagnon de la même manière qu'ils ont été admis à celui d'apprenti, avec la légère différence qu'on frappe deux fois les trois coups, ce qui n'a eu lieu qu'une fois dans la loge des apprentis.

Le maitre leur met le tablier de compagnon, qui se noue avec des rubans de soie bleue, dont le rebord descend, tandis qu'il remonte dans le tablier des apprentis.

Le *signe* consiste à poser la main droite sur la poitrine à l'endroit du cœur ; les quatre doigts fermés s'étendent et le pouce forme une équerre. C'est dans cette attitude qu'on se tient debout dans la loge. Mais au signal donné, on retire la main du cœur vers le côté droit en faisant doucement descendre la main sur la cuisse.

Le *mot* est *Boaz*, nom de la seconde colonne du temple de Salomon, qu'on épelle comme le mot *Jakin*.

Le maitre embrasse les nouveaux compagnons en les félicitant de leur promotion. Après cela le frère orateur leur donne lecture du catéchisme et la loge est close de la manière suivante :

Le Maitre : Frère premier-surveillant, quelle heure est-il?

Le Surveillant : Il est minuit, très-révérend.

Le M. Frère aumônier, faites la collecte pour les pauvres. (On la fait.)

Après la lecture du procès-verbal le maitre poursuit : « Frère premier surveillant, quelle heure est-il? »

Le F. : Il est minuit sonné.

Le M. Puisqu'il est minuit sonné et que le temps est venu de clore cette loge de compagnons, au nom du grand architecte de tous les mondes, au nom des chefs suprêmes de notre Ordre et en vertu du pouvoir qui m'a été confié je déclare close cette loge de compagnons. — Alors on forme la chaine, le maitre prie et conclut par ces mots : « Et cette chaine, vénérable frère, ne la rompez jamais. » On applaudit trois fois à deux reprises et le maitre dit : « Mes frères, la loge est close. »

Dans tous les systèmes le catéchisme n'offre que quelques variantes secondaires. Nous donnons ici le catéchisme ancien et authentique.

CATÉCHISME DES COMPAGNONS.

(*De l'ancien rituel anglais.*)

Demande. Mon frère, pourquoi venez-vous ici ?

Réponse. Très-Révérend, je viens dans l'assemblée des compagnons pour attendre vos ordres et prendre part à vos connaissances.

D. Comment êtes-vous parvenu à ce grade ?

R. Par mon zèle, mon travail et ma prudence.

D. Que vous a-t-on appris lorsqu'on vous a admis au grade de compagnon?

R. La signification de la lettre G.

D. Que signifie cette lettre?

R. Géométrie, cinquième science, qui est la plus nécessaire au maçon.

D. Où avez-vous été admis au grade de compagnon ?

R. Dans une loge parfaite.

D. Qui sont ceux qui constituent une telle loge?

R. Ils sont au nombre de six, représentés par les six lumières : un très-révérend maître, deux surveillants, deux maîtres et un compagnon.

D. Comment vous a-t-on admis?

R. On m'a fait monter les sept degrés du temple.

D. Que vous a-t-on donné après votre réception ?

R. Un signe, un attouchement et deux mots.

D. Donnez-moi le signe ? (On le donne.)

D. Comment l'appelez-vous ?

R. Le signe pectoral.

D. Que signifie-t-il ?

R. Que je dois conserver dans mon cœur les mystères de la maçonnerie et me faire plutôt arracher le cœur que de les révéler aux profanes.

D. Donnez l'attouchement au second frère surveillant. (On le fait, et s'il est exact, le second surveillant répond : C'est bien, très-révérend.)

D. Dites-moi le mot sacré des compagnons.

(On le dit comme on l'a appris.)

D. Que signifie ce mot ?

R. *La force est en Dieu;* c'est le nom de la colonne méridionale devant la porte du temple, où les compagnons s'assemblaient.

D. Avez-vous travaillé depuis que vous avez été admis au grade de compagnon?

R. Oui, très-révérend, j'ai travaillé dans le temple de Salomon.

D. Par quelle porte y êtes-vous entré?

R. Par la porte qui se trouve du côté de l'occident.

D. Qu'avez-vous remarqué à cette porte?

R. Deux grandes colonnes.

D. De quelle matière étaient-elles?

R. De bronze.

D. De quelle hauteur?

R. De dix-huit coudées.

D. Et leur circonférence?

R. De douze coudées.

D. Quelle était l'épaisseur de l'airain?

R. De quatre doigts.

D. De quoi étaient-elles ornées?

R. De chapiteaux.

D. Que soutenaient-elles?

R. Des globes sphériques ornés de lis et de grenades.

D. Combien y en avait-il?

R. Cent et au-delà.

D. Pourquoi dites-vous cent et au-delà?

R. Pour signifier que les bons maçons doivent être sans nombre.

D. A quoi servait l'intérieur des colonnes?

R. A garder les instruments géométriques et le trésor dont on payait les ouvriers.

D. A qui était dédiée la loge où vous avez été reçu?

R. A St. Jean-Baptiste.

D. Pourquoi cela?

R. Parce que, pendant la guerre de la Palestine, les che-

valiers maçons s'étaient réunis aux chevaliers de St. Jean de Jérusalem pour combattre les infidèles. Ils s'étaient mis sous la protection de ce saint, et ayant remporté la victoire, ils lui rendirent des actions de grâces à leur retour et ordonnèrent qu'à l'avenir toutes les loges lui fussent dédiées.

D. Dans quel endroit est votre loge?

R. A l'Orient de la vallée de Josaphat, dans un endroit où règnent la paix, la vérité et l'union.

D. Quelle en est la forme?

R. C'est un rectangle.

D. Quelle en est la longueur?

R. Elle s'étend de l'orient à l'occident.

D. Quelle en est la largeur?

R. La largeur s'étend du midi au septentrion.

D. Quelle en est la hauteur?

R. D'innombrables coudées.

D. Quelle en est la profondeur?

R. De la surface de la terre jusqu'au centre.

D. De quoi est-elle couverte?

R. D'un ciel semé d'étoiles.

D. Qu'est-ce qui soutient ce vaste édifice?

R. Deux grandes colonnes.

D. Comment les appelez-vous?

R. Sagesse et Force.

D. Expliquez cela.

R. La sagesse, pour l'invention, la force pour la conservation.

D. Avez-vous des ornements dans votre loge?

R. Oui, très-révérend, nous en avons trois : le pavé mosaïque, la houppe dentelée et l'étoile flamboyante.

D. Que représentent-ils?

R. Le pavé mosaïque représente le seuil du grand portique

de la loge du temple; la houppe dentelée, les ornements extérieurs; l'étoile flamboyante, le foyer d'où jaillit la vraie lumière.

D. Les ornements ont-ils aussi une signification morale?

R. Oui, très-révérend! Le pavé mosaïque, composé de différentes pierres jointes ensemble par du ciment, signifie l'union étroite des maçons qui sont liés entre eux par la vertu; la houppe dentelée est le symbole de l'ornement extérieur que la loge reçoit des mœurs des frères, et l'étoile flamboyante est le symbole du soleil du monde.

D. Avez-vous aussi des bijoux dans votre loge?

R. Oui, très-révérend! il y en a six, dont trois mobiles et trois immobiles.

D. Quels sont les trois mobiles?

R. L'équerre, le niveau hydraulique et le niveau à plomb (perpendiculaire).

D. Pourquoi dites-vous qu'ils sont mobiles?

R. Parce qu'ils passent d'un frère à l'autre.

D. A quoi servent-ils?

R. L'équerre sert à former des carrés parfaits; avec le niveau hydraulique, on nivelle les surfaces, et avec le plomb, on élève les édifices droits sur leurs bases.

D. Quels sont les trois bijoux immobiles?

R. La pierre brute, la pierre cubique ou pierre à aiguiser, et la planche à dessiner des maîtres.

D. A quoi servent-elles?

R. La pierre brute est l'objet du travail des apprentis; la pierre cubique sert aux compagnons à aiguiser leurs instruments; la planche à dessiner, aux maîtres pour tracer leurs dessins.

D. Ces bijoux ont-ils aussi une signification symbolique?

R. Oui, très-révérend ! L'équerre nous apprend que toutes nos actions doivent être réglées sur l'équité ; le niveau hydraulique nous apprend que *tous les hommes sont égaux* et qu'une union parfaite doit régner parmi les frères ; le niveau à plomb figure la solidité de notre Ordre, puisqu'il est fondé sur la vertu ; la pierre brute, à laquelle travaillent les apprentis, est l'emblème de notre âme, susceptible de recevoir de bonnes ou de mauvaises impressions ; la pierre cubique, qui sert aux compagnons pour aiguiser leurs outils, nous enseigne que ce n'est qu'en veillant sur nous-mêmes que nous pouvons nous préserver du vice ; et la planche à dessiner des maîtres nous apprend que c'est le bon exemple qui nous facilite la pratique des plus éminentes vertus.

D. Combien d'espèces de maçons y a-t-il?

R. Il y en a deux : les maçons théoriques et les maçons pratiques.

D. Qui sont les maçons théoriques?

R. Ceux de nos frères qui bâtissent des temples à la vertu et des cachots au vice.

D. Qui sont les maçons pratiques?

R. Les ouvriers qui construisent des édifices matériels.

D. A quoi sert la maçonnerie théorique ?

R. A purifier nos mœurs par ses maximes et sa morale sublime, et à nous mettre à même d'être utiles à l'humanité et à l'Etat.

D. Quelles sont les lois de la maçonnerie ?

R. Punir le vice et honorer la vertu.

D. Que doit éviter un maçon ?

R. L'envie, la calomnie et l'intempérance.

D. Que doit-il pratiquer ?

R. Le silence, la prudence et la charité.

D. Pourriez-vous me dire combien de points il y a dans la maçonnerie ?

R. Ils sont innombrables ; cependant on peut les réduire à quatre principaux, à savoir : le signe *guttural* et le signe *pectoral*, qui nous rappellent nos devoirs suivant l'explication qu'on en donne quand on les fait ; le *manuel* par lequel on donne l'attouchement auquel on se reconnaît, et le signe *pédestre* qui nous montre que tout vrai maçon doit marcher dans la voie de l'équité dont l'équerre est le symbole.

D. Comment voyagent les compagnons ?

R. De l'Occident au Midi, du Midi au Septentrion, et du Septentrion à l'Orient.

D. Que signifie cette marche ?

R. Qu'un maçon doit s'empresser de secourir ses frères, si même ils se trouvaient aux extrémités de la terre.

D. Où sont placés les compagnons dans la loge ?

R. Au Midi pour recevoir les ordres des maîtres.

D. Où se tiennent-ils ?

R. Près de la colonne B.

D. Quel est le mot de passe des compagnons ?

R. *Schibboleth.*

D. Que signifie ce mot ?

R. Epi, en hébreu, était le mot de guet au camp du général israélite Jephthah. Lorsque la tribu d'Ephraïm se révolta, Jephthah occupa les bords du Jourdain, où Ephraïm devait passer ; tous ceux qui voulurent passer et ne purent prononcer ce mot, furent mis à mort et précipités dans le fleuve.

D. Avez-vous vu aujourd'hui notre maître ?

R. Oui, très-vénérable !

D. Comment était-il habillé ?

R. Son habit était d'or et de couleur d'azur.

D. Que signifient ces paroles ?

R. Qu'un maçon doit toujours conserver sa sagesse au sein des honneurs dont il pourrait être revêtu.

D. Quel âge avez-vous ?

R. Cinq ans.

D. Quelle heure est-il ?

R. Minuit.

Alors la loge se ferme comme pour le grade d'apprenti ; il n'y a que le nom, les signes et la batterie à changer.

§ III.

Troisième grade Symbolique. — Grade de Maître.

LA LOGE DE MAÎTRE ET SA RÉCEPTION.

La loge de maître est décorée en noir. Sur l'autel se trouve un crâne humain et une lampe à esprit-de-vin allumée. Sur le tapis est un cercueil dans lequel se trouve un mannequin représentant un mort ; ordinairement on y place un frère servant. Dans quelques loges le catafalque est fermé et l'on ne voit point de cadavre. La loge est obscure. On examine le compagnon en dehors du local des maîtres et on le conduit aux portes du temple. Tous les frères-maîtres ont mis un frac noir, ou du moins sont habillés en noir. Dans quelques loges ont met un tablier noir sur lequel se trouve brodée une tête de mort. La formule de l'ouverture de la loge est la même que pour les premiers grades, à l'exception des coups de maillet et des noms.

Le Maître : (Il prend ici le nom de Très-Respectable.) Dans quel dessein nous assemblons-nous ?

Le premier Surveillant : C'est pour trouver la parole du maître qui est perdue.

Le M. : Puisqu'il en est ainsi, dirigez-vous, mes frères, vers le Midi et le Septentrion, afin d'examiner tous les maîtres qui sont présents ; par eux vous pourrez probablement recou-



vrer la parole que vous me rapporterez ensuite à l'Orient.

Alors les surveillants reçoivent de chaque frère, à tour de rôle, l'attouchement, lui donnent le baiser de paix et reçoivent la parole sacrée selon le rit légal; ils arrivent ainsi jusqu'au Vénérable, la rendent avec les mêmes formalités et retournent à leurs places.

Le M. Vénérable surveillant, la parole étant recouvrée, que nous reste-t-il à faire?

R. Il faut tracer les dessins qui doivent servir de modèles aux compagnons.

D. Avec quoi devons-nous travailler?

R. Avec de la craie, une terrine et du charbon.

D. Que signifient ces trois choses?

R. Le zèle, la ferveur et la constance.

D. Quel âge avez-vous?

R. Sept ans.

D. Quelle heure est-il?

R. Midi bien sonné.

Le Vénérable : Attendu que l'heure et l'âge sont exacts, avertissez vos frères que la loge des maîtres est ouverte et que nous allons commencer nos travaux.

Dès que les surveillants ont annoncé l'ouverture de la loge, le Vénérable fait entrer le compagnon. On l'introduit à reculons et on le place le dos tourné vers l'Orient et la figure vers l'Occident, de manière qu'il ne voie pas le cercueil. Dans cette attitude, on le conduit trois fois latéralement; à chaque tour, le surveillant qui le conduit lui dit une sentence, par exemple : « Pensez à la mort! Elle s'approche! etc. » Le maître dit : « A-t-il fait son apprentissage? Les maîtres sont-ils contents de lui? Est-il digne? »

Après une réponse affirmative, le Vénérable fait approcher le candidat de l'autel par les pas maçonniques, au-dessus du

cercueil. Le compagnon ayant passé par dessus le cercueil (1), le Vénérable dit : « Frère surveillant, ne blessez pas le cadavre ! » On retire du cercueil le mannequin, ou le frère servant, de manière que le candidat ne le voie pas. Alors le Vénérable s'avance derrière l'autel et, le maillet à la main, se place en face du candidat. Celui-ci est tout près du cercueil; les frères se tiennent derrière lui, à droite et à gauche, et le Vénérable lui fait cette lecture :

« Lorsque le roi Salomon bâtit le temple, il envoya une députation à *Hiram*, roi de Tyr, pour le prier de lui envoyer un architecte expert. Celui-ci lui envoya *Adonhiram*, architecte accompli. Salomon ayant confié à Hiram (2) la construction du temple et la surveillance de tous les ouvriers, celui-ci, qui était le fils d'une veuve de la tribu de Nephthali, divisa les ouvriers en trois classes, d'après leurs diverses capacités. Ils reçurent leur salaire selon ce qui avait été fixé : les apprentis auprès de la colonne *Jakin*, les compagnons auprès de la colonne *Boas* et les maîtres dans la chambre du milieu. Or, trois compagnons, indignés de ce qu'ils ne recevaient pas le même salaire que les maîtres, résolurent d'arracher violemment le mot de maître connu par l'architecte Hiram seul et d'assassiner celui-ci. Ils l'attaquèrent de la manière suivante : Un compagnon lui porta un coup près de la porte de l'Occident, le second le frappa près de la porte du Midi, et lorsque l'infortuné voulut s'échapper par la porte de l'Orient, le troisième compagnon lui porta le troisième coup qui fut mortel. »

Pendant ce récit, le Vénérable touche trois fois du maillet le front du frère compagnon, et, au troisième coup, les frères surveillants saisissent celui-ci par derrière et le jettent dans le

(1) Pour l'ordinaire, ce cercueil est peint sur le tapis.
(2) On dit indistinctement *Hiram* et *Adonhiram*.



cercueil. Le compagnon étant couché dans le cercueil (1), on le couvre d'un drap, on allume l'étoile flamboyante, la loge est éclairée d'une lumière éclatante et on chante un chœur. Après cela, le premier surveillant prend la main du récipiendaire pour le relever et dit : « La peau abandonne la chair. » Le second surveillant le saisit de l'autre main et dit : « La chair abandonne les os. » Alors le maître approche, prend de toute sa main droite la main du compagnon, ce qui est l'attouchement du maître, et dit : « Eh bien, je vais essayer de le relever. » Ayant posé ses pieds contre ses pieds, ses genoux contre ses genoux, et le tenant par la main droite, il le relève, met sa main gauche sur son épaule gauche et lui dit à l'oreille droite « mac » et à l'oreille gauche « benac », ce qui est le nouveau mot du maitre. *Mac* signifie « putréfaction » (le premier cri de l'étonnement), *benac* signifie « en apparence » (c'était le second cri de l'étonnement); c'est pourquoi le mot du maitre n'est prononcé que partagé et tout bas : *mac* se dit à l'oreille droite et *benac* à l'oreille gauche.

Dès que le nouveau maitre est relevé, on entonne un cantique ; on exige de lui le serment *de ne rien révéler à des frères inférieurs, ni à des profanes ;* on lui communique le catéchisme. La loge est close comme celle des compagnons, avec cette différenoe qu'on frappe trois fois trois coups. Le signe du maitre se fait en fermant les quatre doigts de la main droite, en posant le pouce sur le ventre, de manière à former un angle, et en tenant le revers de la main gauche devant les yeux, de manière que le pouce soit en bas. Il signifie la frayeur et le frémissement qu'on éprouve à la vue du cadavre d'Hiram.

(1) Dans les loges où il n'y a pas de cercueil, on étend le récipiendaire sur le tapis.

CATÉCHISME DES MAITRES.

(D'après l'ancien rituel anglais.)

Le Vénérable : D'où venez-vous, mon frère?

Le Surveillant : Très-respectable, je viens de la chambre du milieu.

D. Que fait-on dans la chambre du milieu ?

R. On y honore la mémoire de notre vénérable maître Adonhiram.

D. Comment y êtes-vous arrivé ?

R. Par un escalier en spirale que l'on monte par trois, cinq et sept.

D. Que signifient ces nombres ?

R. Qu'il faut trois ans à l'apprenti, cinq au compagnon, et sept au maître.

D. De quelle manière vous a-t-on admis ?

R. Comme on reçoit les maîtres de notre ordre, en me présentant une branche d'acacia.

D. Où avez-vous été admis au grade de maître ?

R. Dans une loge parfaite.

D. Qui sont ceux qui composent une telle loge ?

R. Il y en a neuf qui sont figurés par les neuf lumières : un grand-maître, deux surveillants et six maîtres.

D. Comment vous a-t-on admis au grade de maître ?

R. En passant de l'équerre au compas sur la tombe de notre respectable maître Adonhiram.

D. Qu'avez-vous vu en entrant dans la loge du maître ?

R. Il ne me fut pas permis de regarder autour de moi ; je n'entendis que des plaintes et des soupirs.

D. Q'avez-vous remarqué après avoir été admis ?

R. Une grande lumière, dans laquelle je vis la lettre G.

D. Que signifie cette lettre ?

R. Grandeur, magnificence, tout ce qu'un mortel peut connaître, et ce qui est au-dessus de vous.

D. Qui peut être au-dessus de moi, qui suis homme libre et maître d'une loge si bien composée?

R. Dieu ; parce que la lettre G est la lettre initiale du mot *Dieu* (Gott, God), qui signifie dans plusieurs langues l'Être suprême.

D. Que vous a-t-on donné en vous admettant au grade de maître ?

R. Le mystère des maçons et de la maçonnerie.

D. Donnez-moi le point parfait de votre entrée.

R. Donnez-moi le premier et je vous en donnerai le second.

D. Je garde.....

R. Je cache.....

D. Que cachez-vous?

R. Tous les secrets qu'on m'a confiés.

D. Où les cachez-vous?

R. Dans le cœur.

D. Y a-t-il une clef pour y parvenir ?

R. Oui, très-respectable.

D. Où la conservez-vous ?

R. Dans une boite de corail qu'on ouvre et qu'on ferme avec des clefs d'ivoire.

D. De quel métal est-elle ?

R. D'aucun métal. C'est une langue soumise à la raison, qui ne dit que du bien de ceux qui sont présents comme de ceux qui sont absents.

D. Avant d'être maître, vous étiez probablement apprenti et compagnon?

R. Oui, je connais J. et B., ainsi que la règle de trois, et partant je possède la clef de toutes les loges.

cercueil. Le compagnon ayant passé par dessus le cercueil (1), le Vénérable dit : « Frère surveillant, ne blessez pas le cadavre ! » On retire du cercueil le mannequin, ou le frère servant, de manière que le candidat ne le voie pas. Alors le Vénérable s'avance derrière l'autel et, le maillet à la main, se place en face du candidat. Celui-ci est tout près du cercueil; les frères se tiennent derrière lui, à droite et à gauche, et le Vénérable lui fait cette lecture :

« Lorsque le roi Salomon bâtit le temple, il envoya une députation à *Hiram*, roi de Tyr, pour le prier de lui envoyer un architecte expert. Celui-ci lui envoya *Adonhiram*, architecte accompli. Salomon ayant confié à Hiram (2) la construction du temple et la surveillance de tous les ouvriers, celui-ci, qui était le fils d'une veuve de la tribu de Nephthali, divisa les ouvriers en trois classes, d'après leurs diverses capacités. Ils reçurent leur salaire selon ce qui avait été fixé : les apprentis auprès de la colonne *Jakin*, les compagnons auprès de la colonne *Boas* et les maîtres dans la chambre du milieu. Or, trois compagnons, indignés de ce qu'ils ne recevaient pas le même salaire que les maîtres, résolurent d'arracher violemment le mot de maître connu par l'architecte Hiram seul et d'assassiner celui-ci. Ils l'attaquèrent de la manière suivante : Un compagnon lui porta un coup près de la porte de l'Occident, le second le frappa près de la porte du Midi, et lorsque l'infortuné voulut s'échapper par la porte de l'Orient, le troisième compagnon lui porta le troisième coup qui fut mortel. »

Pendant ce récit, le Vénérable touche trois fois du maillet le front du frère compagnon, et, au troisième coup, les frères surveillants saisissent celui-ci par derrière et le jettent dans le

(1) Pour l'ordinaire, ce cercueil est peint sur le tapis.
(2) On dit indistinctement *Hiram* et *Adonhiram*.

cercueil. Le compagnon étant couché dans le cercueil (1), on le couvre d'un drap, on allume l'étoile flamboyante, la loge est éclairée d'une lumière éclatante et on chante un chœur. Après cela, le premier surveillant prend la main du récipiendaire pour le relever et dit : « La peau abandonne la chair. » Le second surveillant le saisit de l'autre main et dit : « La chair abandonne les os. » Alors le maître approche, prend de toute sa main droite la main du compagnon, ce qui est l'attouchement du maître, et dit : « Eh bien, je vais essayer de le relever. » Ayant posé ses pieds contre ses pieds, ses genoux contre ses genoux, et le tenant par la main droite, il le relève, met sa main gauche sur son épaule gauche et lui dit à l'oreille droite « mac » et à l'oreille gauche « benac », ce qui est le nouveau mot du maître. *Mac* signifie « putréfaction » (le premier cri de l'étonnement), *benac* signifie « en apparence » (c'était le second cri de l'étonnement); c'est pourquoi le mot du maître n'est prononcé que partagé et tout bas: *mac* se dit à l'oreille droite et *benac* à l'oreille gauche.

Dès que le nouveau maître est relevé, on entonne un cantique; on exige de lui le serment *de ne rien révéler à des frères inférieurs, ni à des profanes;* on lui communique le catéchisme. La loge est close comme celle des compagnons, avec cette différence qu'on frappe trois fois trois coups. Le signe du maître se fait en fermant les quatre doigts de la main droite, en posant le pouce sur le ventre, de manière à former un angle, et en tenant le revers de la main gauche devant les yeux, de manière que le pouce soit en bas. Il signifie la frayeur et le frémissement qu'on éprouve à la vue du cadavre d'Hiram.

(1) Dans les loges où il n'y a pas de cercueil, on étend le récipiendaire sur le tapis.

D. Pourquoi?

R. Parce qu'il signifie l'horreur dont les maîtres furent saisis quand ils aperçurent le cadavre d'Adonhiram.

D. Donnez l'attouchement au premier frère surveillant. (On le donne. — Voir là-dessus l'attouchement des compagnons et le mot du maître.)

D. Donnez-moi le mot sacré. (On le donne selon que l'Ordre l'exige.)

D. Que signifie cette parole?

R. La chair abandonne les os.

D. Quel est le mot d'ordre?

R. *Sublime*, qui est un surnom qu'on a donné à notre vénérable maître.

D. Quels sont les cinq points parfaits de la maçonnerie?

R. Le pédestre, la génuflexion, le serrement des deux mains droites, le bras gauche sur l'épaule et le baiser de paix.

D. Donnez-en l'explication?

R. Le signe du pied signifie que nous sommes toujours prêts à voler aux secours de nos frères; la génuflexion, que nous devons nous humilier constamment devant l'auteur de notre être; le serrement des deux mains droites, que nous devons assister nos frères dans leurs besoins; le bras gauche posé sur l'épaule, que nous leur devons des conseils sages et désintéressés; enfin le baiser de paix signifie cette douceur et cette union inaltérables qui sont la base de notre Ordre.

D. Sur quoi est soutenue la loge du maître?

R. Sur trois grands pilastres carrés, qui s'appellent la sagesse, la force et la beauté.

D. Qui les appela ainsi?

R. Salomon, Hiram, roi de Tyr, et Adonhiram, le premier architecte du temple.

D. Pourquoi attribue-t-on la sagesse à Salomon?

R. Parce qu'il reçut ce don de Dieu et qu'il fut en effet le roi le plus sage de son temps.

D. Pourquoi attribue-t-on la force au roi de Tyr?

R. Parce qu'il livra à Salomon le bois et les matériaux pour la construction du temple.

D. Pourquoi attribue-t-on la beauté à Adonhiram?

R. Parce que, comme premier architecte, il fit les dessins des ornements qui devaient embellir ce monument magnifique.

D. Les trois noms des colonnes n'ont-ils pas encore une autre signification?

R. Oui, très-respectable! La forme de ces colonnes signifie la divinité dans sa notion la plus étendue : la sagesse est le symbole de son essence, la force, celui de son infinie puissance, et la beauté, celui de la perfection et de la grandeur de toutes ses œuvres.

D. Quelles doivent être les qualités d'un maître?

R. La sagesse, la force, la beauté.

D. Comment peut-il réunir ces rares qualités?

R. La sagesse dans ses mœurs, la force dans l'union avec ses frères, et la beauté dans son caractère.

D. Y a-t-il dans la loge du maître quelques bijoux précieux?

R. Oui, Vénérable! il y en a trois : l'*Evangile*, le *Compas* et le *Maillet*.

D. Que signifient-ils?

R. L'Evangile signifie la vérité; le compas, la justice; le maillet, par lequel on maintient l'ordre, nous apprend à être dociles à l'enseignement de la sagesse.

D. Pourquoi les trois premiers officiers de la loge se servent-ils du maillet?

R. Pour nous rappeler sans cesse que, de même que la

matière rend des sons quand on la heurte, de même l'homme, à qui Dieu a donné un cœur et la faculté de connaître et de juger, doit être sensible à la voix de la vertu et honorer son créateur.

D. Quel est le nom du maître?

R. *Gabaon*, qui est le nom de l'endroit où les Israélites placèrent l'arche d'alliance pendant les temps de troubles.

D. Que signifie cela ?

R. Que le cœur d'un maçon doit être pur, pour être un temple agréable à Dieu.

D. Comment s'appelle le fils d'un maçon?

R. *Luwton* (1), mot anglais, qui signifie un élève en architecture.

D. En quoi consiste la prérogative d'un Luwton ?

R. En ce qu'il est reçu maçon avant tout autre.

D. Sur quoi travaillent les maîtres ?

R. Sur la planche à dessiner.

D. Où reçoivent-ils leur salaire?

R. Dans la chambre du milieu.

D. Où voyagent les maîtres ?

R. Sur toute la surface de la terre.

D. Pourquoi ?

R. Pour y répandre la lumière.

D. Si vous perdiez un frère, comment le retrouveriez-vous ?

R. Entre l'équerre et le compas.

D. Expliquez cette réponse.

R. L'équerre et le compas sont les symboles de la sagesse et de la justice, dont un bon maçon ne doit jamais s'écarter.

D. Que feriez-vous en cas de péril?

R. Je ferais le signe du secours en m'écriant : *A moi les enfants de la veuve!*

(1) En français *Leffton*.

D. Pourquoi dites-vous : Enfants de la veuve?

R. Parce que, après la mort de notre vénérable maitre, les maçons adoptèrent sa mère qui était veuve, et se dirent ses enfants; en effet Adonhiram les avait toujours regardés comme ses frères.

D. Quel âge avez-vous ?

R. Sept ans.

D. Que signifie cet âge?

R. Le temps que Salomon employa à bâtir le temple.

D. Quelle heure est-il?

R. Il est midi plein.

§ IV.

Quatrième grade symbolique. — Grade de Maître parfait ou Écossais.

La couleur des ornements de la salle est verte; sur le tapis sont peints un renard, un singe, un lion et un pélican. Personne n'est admis au grade de Maitre parfait s'il n'a fait preuve d'aptitude et de connaissance. Aucun frère n'ose prétendre de lui-même à ce grade; on le cherche, on le propose à la loge et on fixe le temps où il devra se présenter. Le Vénérable (1) a sa place à l'Orient et donne quatre coups égaux auxquels répondent les surveillants.

Après avoir été quelque temps préparé dans la chambre noire, le récipiendaire, à son entrée, porte un lien au cou, et s'annonce par une triple batterie. On lui demande à la porte s'il a la vocation à la liberté, à l'égalité, à l'obéissance, s'il se sent du courage et de la constance. Il répond : Oui, et il est

(1) Dans ce grade il se nomme Très-Sage.

introduit. On commence la tournée par la visite au renard ; on poursuit par celle du pélican, de la colombe et du singe, et l'on s'arrête devant le renard. Le T. S. examine le récipiendaire dans tous les grades, le fait amener par tous les degrés jusqu'au trône, où il doit prêter le serment suivant :

« Je renouvelle présentement toutes les obligations que j'ai contractées dans les grades précédents, et je jure de les accomplir fidèlement, me vouant à tous les châtiments dont sont menacés les faux frères et les traîtres à la maçonnerie. Pour prouver aussi parfaitement que possible l'énergie de ma volonté, je promets en face du grand architecte du monde, et en présence des maçons éclairés qui m'entendent, de pratiquer toujours avec humilité toutes les vertus que me prescrivent les lois de la Franc-Maçonnerie, et par lesquelles se distinguent les membres de notre Ordre. Dans le cas contraire, je consens à être expulsé de la société des hommes et à être traité comme un misérable, indigne du nom et des priviléges d'un franc-maçon. Aussi vrai que Dieu m'aide et son saint Evangile ! »

Aussitôt après la prestation du serment, le T. S. l'embrasse et lui communique les signes, les mots d'ordre et les attouchements. (Nous en parlerons dans le catéchisme.) L'attouchement, hors de la loge, consiste à se prendre la main dont on frotte la surface avec le doigt médius. Le signe consiste à placer la main droite sur le cœur, et à tenir la main gauche renversée devant les yeux, de telle sorte que la paume soit abaissée perpendiculairement. Le mot de passe est : *Adonaï*, que l'on épelle comme les autres mots de l'Ordre. Le V. donne à l'Ecossais le tablier et le cordon vert avec la croix de Saint-André. Puis suit le Catéchisme.

CATÉCHISME DU MAITRE PARFAIT.

D. Qui êtes-vous ?

R. Je suis maître et connais le grand Jehovah.

D. Que signifie ce mot ?

R. Le nom incommunicable, interprété immensité : *Je* signifie le passé , *ho,* le présent ; *vah,* l'avenir, ou ce qui a été, est et sera. Bref, c'est la parole de maître qui n'a jamais été perdue.

D. Que demandez-vous ?

R. De pénétrer dans le sanctuaire du temple afin d'y recevoir la récompense qui est due à la perfection.

D. Comment prouverez-vous que vous êtes digne de cette faveur ?

R. En vous assurant que je connais le cercle et sa quadrature.

D. Comment êtes-vous parvenu à cette perfection ?

R. Par les grades d'apprenti, de compagnon et de maître.

D. Comment avez-vous été introduit dans la loge ?

R. Avec une corde au cou.

D. Pourquoi ?

R. Pour m'apprendre que nous ne devons pas rougir des épreuves que l'on fait subir pour nous rendre plus parfaits. La corde est de plus un souvenir ; elle rappelle que les meurtriers d'Hiram, après l'avoir assassiné, lui mirent une corde au cou, et traînèrent son cadavre par la porte orientale du temple.

D. Qu'avez-vous trouvé au milieu de la loge ?

R. Une pierre carrée sur laquelle étaient quatre circonférences et quatre carrés.

D. Que signifient les quatre *circonférences ?*

R. L'existence, l'immensité, la puissance et l'unité du grand architecte du monde ?

D. Que signifient les *quatre carrés?*

R. Les quatre parties du monde, sur lesquelles s'étend la puissance de l'Être suprême.

D. Par quelle porte avez-vous pénétré dans le temple?

R. Par celle du Sud.

D. Pourquoi?

R. Pour indiquer que nous ne pouvons parvenir à la perfection qu'en nous écartant de la voie ordinaire.

D. Qu'avez-vous remarqué à la porte méridionale?

R. Le tombeau de notre Très-Vénérable maître Adonhiram.

D. A quelles marques certaines pourrais-je m'assurer que vous êtes maître parfait?

R. A des marques décisives : le mot sacré, la parole, le signe et l'attouchement par lesquels nous nous distinguons des autres.

D. Quel est le mot?

R. *Adonaï.*

D. Que signifie-t-il?

R. En Hébreu : le Seigneur; c'est un des noms de Dieu.

D. Quel est votre nom en qualité d'Ecossais?

R. *Notuma.*

D. Combien de signes avez-vous?

R. Quatre : on fait le premier en étendant la main comme si on voulait la placer sur l'Evangile; on représente ainsi symboliquement la sûreté de nos engagements; le second consiste à placer la main sur la mamelle gauche; on fait le troisième en élevant la main droite étendue, pour indiquer que nous devons aider et secourir nos frères; et les yeux que nous élevons vers le ciel, annoncent que nous devons admirer et bénir la Providence; enfin le quatrième par lequel on montre la terre de l'index, dit que tout homme est sorti de la terre et y rentrera.

D. Combien d'attouchements y a-t-il?

R. Cinq.

D. Quels sont-ils?

R. 1° Pied contre pied; 2° genou contre genou; 3° attouchement de la main droite pleine; 4° au coude droit; 5° la main droite sur le dos.

D. De quoi vous a-t-on décoré?

R. D'un cordon vert.

D. Pourquoi?

R. Pour signifier l'espérance que je pouvais avoir de devenir parfait par la pratique de toutes les vertus que l'on m'a enseignées.

D. Quel âge avez-vous?

R. Sept ans accomplis.

D. Quel temps fait-il?

R. Le ciel est bien étoilé, il fait un clair de lune éclatant.

D. D'où vient le vent?

R. Des heureuses parties du monde.

D. Quel heure est-il?

R. Minuit bien sonné.

CHAPITRE II.

GRADES CHAPITRAUX.

—

§ I.

Premier grade chapitral. — Apprenti et Compagnon écossais.

Les apprentis et les compagnons écossais s'appellent aussi *frères noirs.*

La loge est disposée comme suit : 1° La chambre, le plancher et l'autel doivent être couverts en noir. Sur l'autel, outre les instruments ordinaires, sont une *couronne* et une lampe allumée. Le Grand Maître est habillé en noir et porte sur la tête un chapeau sur lequel sont brodées des étoiles bleues. Outre les insignes ordinaires, il a le cordon noir avec un poignard. Les officiers se montrent pareillement avec les insignes des grades supérieurs. Les maîtres écossais prennent leur place au sud, et les frères élus, revêtus de leurs ornements ordinaires et en longs manteaux de deuil, sont entre les maîtres des cérémonies, au nord. 2° Dans la chambre extérieure se trouve un frère noir. Cette chambre est éclairée d'une lampe. Au milieu du plancher est étendu le drap mortuaire noir. 3° Dans la troisième chambre, à l'entrée de la porte qui conduit à la seconde, est un autel qui est éclairé et décoré de la même manière que dans la loge de Saint-Jean. Dans cette chambre se trouve également un frère noir; mais dans l'antichambre extérieure veille un frère servant. 4° Sur le

côté septentrional de l'autel, dans la chambre intérieure, sont deux *escabeaux :* sur l'un sont placés les actes et le maillet de la loge de Saint-Jean; sur l'autre, qui est surmonté d'un coussin noir, se trouve l'ornement que l'on doit donner. Dès que, à la clôture de la loge, la loge de Saint-André est convertie en une loge de Saint-Jean, le maître des cérémonies fait un rouleau du tapis des frères noirs.

OUVERTURE DE LA LOGE.

Lorsqu'on a ouvert la loge de Saint-Jean, le Grand Maître transforme la loge de Maître en loge Écossaise. L'opération est des plus simples : il dépose le maillet sur le coussin et prend la sonnette, qu'il fait tinter quatre fois. Ces quatre tintements sont répétés par les deux surveillants. Le Grand Maître ordonne d'annoncer au Vénérable Frère qu'il est d'intention de transformer la loge. C'est ce qui est exécuté : on donne le signe écossais, et on allume la lanterne. Les Vénérables Frères surveillants annoncent aux Frères l'ouverture de la loge d'apprenti et de compagnon de Saint-André.

Dès que la loge est déclarée ouverte, le Grand Maître désigne deux frères qui sont chargés d'attendre, l'un à la chambre extérieure et l'autre à la chambre intérieure, l'arrivée du candidat. Sitôt que celui-ci est entré, on l'annonce par un coup de sonnette donné à la chambre extérieure, pendant que le frère introducteur se dirige vers la troisième chambre ou la chambre intérieure pour y prendre le récipiendaire. Le Frère élu qui se trouve dans la même pièce, se place à la porte et permet l'entrée au postulant en qualité de maître. Le Frère introducteur qui se trouve près de l'autel, à l'entrée de la deuxième chambre extérieure demande au candidat : quel est son projet, comment il croit pouvoir échapper aux dangers qui

le menaçent, et pourquoi il ne se contente pas du grade de maître ? Si celui-ci cherche à gagner la porte, l'introducteur lui répond qu'il doit chercher lui-même le chemin, et qu'il ne doit s'en prendre qu'à lui seul si sa vie est menacée. Lorsque le candidat persiste dans son projet, l'introducteur le conduit à l'autel, place sa main sur la Bible et dit :

« Vénérable Frère, si vous persistez à vouloir obtenir accès auprès des Frères élus, je vous demande au nom du serment maçonnique que vous avez prêté et de la fidélité que vous avez jurée, si vous promettez de ne jamais révéler à aucun Frère des grades inférieurs les secrets qui vous seront ici découverts. »

Si le postulant dit : Oui, le Frère introducteur lui donne sa clochette, et dit : « Je vous passe cette clochette pour vous faire annoncer. » Après quoi il lui présente sa lampe en disant :

« Vénérable Frère, les chemins sont obscurs ; c'est pourquoi je vous prête cette lumière, pour que vous trouviez la route ; mais (en lui montrant son épée nue) sachez, mon frère, que si vous revenez sans me donner une preuve convaincante que vous avez obtenu entrée, vous périrez par cette épée. Ce n'est qu'à ces conditions que je vous donne ces instruments ; désormais il ne vous sera plus permis ni de vous repentir ni de vous en retourner. »

Aussitôt que le postulant arrive dans la chambre du milieu, le Frère qui s'y trouve va à sa rencontre avec un poignard, lui demande qui il est, où il veut aller, et dit que, puisqu'il est nanti de bons instruments, il peut lui-même chercher le chemin. Lorsque le postulant, arrivé devant la pièce intérieure, s'est annoncé au moyen d'un coup de sonnette, des Frères élus préviennent les Frères surveillants, et ceux-ci le Grand Maître, du coup de sonnette qui vient d'être donné. Le

Grand Maître recommande aux Frères surveillants d'être vigilants afin de ne pas être surpris. La porte est ouverte; les Frères noirs font un cercle autour du postulant qui vient d'entrer et lui présentent un poignard. Les Frères qui étaient au dehors, entrent. Le Grand Maître demande alors de la manière accoutumée qui il est, où il a été créé maître, pourquoi il prétend à un avancement ultérieur, et qui est son répondant. Le secrétaire prend acte de toutes les réponses, en donne lecture, les inscrit dans le procès-verbal et en communique copie. Le Grand Maître demande : « Est-ce votre volonté, mes Frères, que le Vénérable Maître, F. N. N., soit admis au grade d'apprenti et compagnon écossais? » Les Frères des grades supérieurs répondent par le signe affirmatif, et les simples frères noirs, en tenant leur lanterne devant le visage. Le Grand Maître dit :

« Vénérables Frères surveillants, faites prêter le serment au vénérable frère. »

Les deux surveillants croisent leurs épées sur la poitrine du récipiendaire; le maître des cérémonies tient devant lui une Bible sur laquelle il lui fait poser la main, et le secrétaire lui lit la formule suivante :

« Moi, N. N., je jure et promets dans le saint des saints du temple, en face de la divinité, et en présence de la maîtrise écossaise ici rassemblée, de ne jamais dévoiler aux frères des grades inférieurs, et moins encore aux profanes, les secrets qui me seront révélés tantôt et plus tard; de ne jamais conférer pour moi individuellement le grade qu'on m'accordera, et de ne jamais confier les secrets qu'on me dévoilera à un frère des grades inférieurs. Je le promets de la manière la plus sacrée et la plus solennelle. Si je ne suis pas fidèle à mes engagements, je veux que la malédiction s'attache à mon âme, de telle sorte que celle-ci ne puisse ni *reverdir*, ni *regermer*. Enfin

je fais le vœu d'aimer de tout mon cœur tous mes frères, et particulièrement les frères écossais ; de les aider par mes conseils et par mes actes, et si cela est nécessaire, au préjudice de mon propre honneur, de mes biens et de mon sang. Aussi vrai que Dieu m'aide ! »

Après la prestation de ce serment, le Grand Maître dit :

« Vénérables Frères surveillants, faites exécuter à ce vénérable Frère les voyages du Frère écossais élu. »

Les Frères élus s'éloignent de la porte, et se placent à la table, le dos tourné contre celle-ci. Le deuxième frère surveillant, dont la place a été entretemps décorée par un maître écossais, s'approche du récipiendaire, met sa clochette et sa lampe dans une position convenable, lui fait placer une épée contre la poitrine, et le prie de suivre la lumière. Tout en lui tenant la lanterne devant les yeux, le Frère surveillant le promène quatre fois de l'Ouest au Nord. A chaque marche, il le fait s'arrêter à l'Occident au milieu des frères élus qui ont le visage détourné ; pendant ce temps on rend compte des voyages. Dès que les surveillants sont informés que les voyages sont accomplis, les FF. noirs se retournent subitement vers la table. Le G. M. dit alors : « Vénérables Frères surveillants, faites approcher le Vénérable Frère de l'intérieur du temple par 27 pas. » Les surveillants exécutent cet ordre en tournant soudainement le récipiendaire vers l'Orient, et lui font faire les 27 pas à la manière des Maîtres : 13 vers l'occident, 14 vers le sud. Après cela le G. M. demande : « Permettez-vous, VV.·. FF.·., que ce Vénérable Frère s'approche de l'autel ? » Les maîtres écossais répondent affirmativement, sans donner aucun signe d'approbation, tandis que les Frères noirs expriment leur consentement par le signe ordinaire, c'est-à-dire, par le moyen de leurs lanternes. Après que le récipiendaire a été conduit à l'autel, en marchant vers les quatre points cardinaux,

c'est-à-dire du Sud à l'Ouest et du Nord à l'Orient, on le tourne brusquement vers l'autel. *Là, on lui ordonne de se mettre à genoux*. Le Grand Maître lui place la main droite sur la Bible et sur l'autel, et lui met dans la main gauche un poignard dirigé contre sa poitrine. Quand le récipiendaire se trouve dans cette attitude, le Grand Maître lui adresse le discours suivant :

« Promettez-vous, mon frère, en vous vouant aux châtiments auxquels vous vous êtes déjà condamné, et en renouvelant les obligations que vous avez déjà antérieurement contractées, promettez-vous de défendre la Maçonnerie, et s'il en est besoin, de *l'appuyer de votre vie, de votre sang*, de vaincre ou de mourir, et de *venger l'oppression* à laquelle elle et les frères pourraient être en proie? »

Après une réponse affirmative, le Grand Maître pose sa main sur celle du récipiendaire, fait le *signe de la couronne*, et lui ordonne de se relever. Le Grand Maître se lève, prend la couronne de la main gauche, de la main droite fait avec le récipiendaire le signe de la couronne, et dit :

« Vén. Frère, en suite de l'assurance que vous nous avez donnée, en vertu de la puissance et de la dignité dont je suis revêtu, je vous admets (il tire la couronne par la main armée) au grade de Frère apprenti et compagnon de la Loge Ecossaise. »

Il lève le poignard, en place la pointe contre le cou, la poitrine et l'estomac du récipiendaire, le remet entre les mains jointes de celui-ci, à la manière des frères noirs, fait le signe de la couronne et dit :

« Soyez le bienvenu. »

Le Grand Maître reprend sa place et ordonne au Maître des cérémonies d'amener l'élu, afin de lui conférer les insignes et de lui donner une instruction plus étendue. Le récipiendaire

est conduit vers le Nord, où se trouvent sur un tabouret ou coussin noir, tous les insignes et outils, hormis le poignard et le cordon. Le G. M. dit :

« Vous connaissez, Vén. F., le sort malheureux d'Adonhiram, notre bien-aimé père, et la douleur que ressentit Salomon, lorsqu'il apprit les mauvais traitements dont son fidèle serviteur avait été l'objet. Vous savez avec quel soin il fit chercher partout pour le découvrir, et avec quels honneurs il le fit enterrer. Je vais vous instruire maintenant des circonstances de ses funérailles et des distinctions honorifiques dont Salomon récompensa ceux qui y avaient pris part. Ecoutez avec attention ce récit, tel qu'il nous a été confié et transmis dès les temps les plus reculés. »

Lecture faite de la première partie, le G. M. donne au nouvel élu le tablier de peau et dit :

« Vénérable Frère, en vertu de la discrétion qui m'est attribuée, je vous admets dans les rangs des frères élus, et pour insigne de ce grade, je vous donne ce tablier. Vous en avez déjà entendu la signification ; vous apprendrez ce que signifient les roses du cordon, lorsque vos Maîtres Ecossais trouveront bon de vous l'expliquer. »

Le Grand Maître lui donne ensuite le petit cordon de l'Ordre et dit :

« Vén. Frère, vous avez également entendu ce que signifie ce cordon : à la vue des têtes de mort dont il est décoré, rappelez-vous notre père Adonhiram, et soyez disposé à mourir, plutôt que de révéler ce qu'on ne peut découvrir sans se parjurer. »

Le G. M. lui donne sa sonnette, et dit :

« V. F., cette sonnette doit vous rappeler qu'il faut être prêt au premier signal donné par les frères, et annoncer sans délai ce qu'on rencontrerait d'hostile à notre Ordre. Elle

est, à cause de cela, le signe caractéristique de ce grade. »

Après que l'élu a été ainsi décoré de ses insignes, le G. M. l'instruit de la parole et du signe extraordinaire de la loge. Ensuite le G. M. ordonne au Secrétaire de lire la deuxième partie de l'instruction ; pendant cette lecture, le G. M. observe les cérémonies prescrites.

Le G. M. donne ensuite la lanterne au nouveau F. élu, et dit :

« V. F. élu, vous avez entendu dans quel but on vous a confié la lanterne. Veillez sur notre temple et le jour et la nuit. »

Après quoi il prend le poignard, le place du côté gauche au côté droit, et dit :

« V. F. élu, je vous arme de ce poignard, afin que vous défendiez le temple, la couronne, nos frères et votre personne même ; que vous vengiez la mort d'Adonhiram et que vous protégiez la veuve et les enfants de la veuve. Le poignard est attaché à un cordon blanc pour être un symbole de votre innocence, et pour décorer le grade éminent que vous possédez parmi nous dans cette loge, etc. »

Explication des cérémonies usitées à l'admission et à la table des Apprentis et Compagnons Écossais.

« V. Frère, les circonstances qui ont accompagné votre admission vous ont peut-être paru étranges ; mais ce jugement se modifiera, lorsque vous songerez que, lorsqu'une mort non méritée met un terme à une vie dont la perte est si poignante pour les survivants, on a tout d'abord soin de pourvoir à des funérailles convenables, et de prouver ainsi quelle

part on prend au malheur du défunt. Il en est de même d'Adonhiram et des frères du temple. Ils se seraient montrés indignes de retrouver leur maître, s'ils n'avaient exprimé leur triste bonheur en honorant le cadavre de la malheureuse victime.

» Déjà, V. F., lors de votre admission au grade de maître dans la loge de St.-Jean, vous avez célébré la découverte d'Adonhiram ; vous n'ignorez pas que les cérémonies usitées à la réception du grade d'apprenti et compagnon dans la loge de St.-André, cérémonies auxquelles vous vous êtes assujetti, se rapportent toutes aux funérailles d'Adonhiram.

» La clochette et la lampe, ces instruments qui vous ont été donnés pour trouver accès dans notre loge, doivent vous rappeler un enterrement, où l'on a coutume de voir des flambeaux et d'entendre le son des cloches, jusqu'à ce que le cadavre ait été déposé dans le sein de la terre.

» La nécessité où vous avez été de chercher vous-même l'entrée est une réminiscence de ces funérailles, où nos vingt-sept maîtres durent pareillement chercher, à minuit, et avec des lanternes, les chemins qui conduisaient de la montagne au temple, et annoncer par le son des cloches leur arrivée dans le lieu saint.

» La chambre obscure, où la mort paraissait être étendue et tenir société au temps, chambre par laquelle vous avez dû passer pour arriver à la loge, doit vous indiquer que nos ancêtres trouvèrent dans leur zèle et leur dévouement le courage nécessaire pour affronter toutes les horreurs, pour visiter et troubler les morts dans leurs tombes, avant de pouvoir déposer Adonhiram dans son dernier et magnifique lieu de sépulture.

» Les armes que les Élus ont dirigées contre vous signifient la troupe armée par laquelle dix-huit maîtres, sur le mont

Sinaï, et les maîtres dans le temple, protégèrent les funérailles d'Adonhiram.

» Vous avez dû aussi voyager, parce qu'ils (les maîtres) durent le faire avec le corps d'Adonhiram, avant d'arriver où ils devaient aller. Vous vous rappelez, Vénérable Frère, ce que signifient ces voyages lors de votre admission au titre de Franc-Maçon; jouissez constamment du bonheur de pouvoir, par votre lumière et vos armes, continuer votre route dans le bon chemin de la vertu.

» Lorsque les Frères, *se serrant* autant que possible, vinrent à votre rencontre, et, pendant les voyages, tinrent la table couverte devant eux, c'était pour vous indiquer que, comme les assassins d'Adonhiram crurent pouvoir briser, en même temps que le lien qui attachait son corps à son âme, *le lien d'or qui unissait son association*, ainsi le lien qui nous unit doit être serré avec toute la force possible, et doit, avec le secours de notre père, rester indissoluble.

» Vous vous êtes approché ensuite de l'espace intérieur en faisant *vingt-sept pas*. Rappelez-vous par là que vous devez être assidu à fréquenter le temple, et qu'ainsi, en fréquentant le temple terrestre, vous marcherez d'un pas assuré dans le chemin qui conduit au temple céleste.

» Les *pas* que vous avez faits autour de la table vers les quatre points cardinaux, vous font reconnaître l'obligation que vous avez assumée de la (table) tenir secrète, de la défendre et d'en avoir une haute estime : car sur cette table vous êtes enfermé dans les quatre parties du monde. Méditons pendant quelques instants cette réflexion.

» Au milieu de la table est représenté *le globe*, la terre, où nous aussi, comme Adonhiram, nous serons déposés et pourrirons. *Nous avons étendu sur toutes les parties du monde le lien de l'association représenté au-dessus de l'Orient,*

de telle sorte que ni la dispersion ni la distance ne peuvent jamais lui faire perdre la moindre partie de sa force primitive.

» Le compas et l'équerre sont ici reproduits de nouveau. Pour le F. M., ils sont de précieux symboles, quoi*qu'il ait foulé le dernier aux pieds et qu'il ignore que le premier a été déjà employé lors de son admission.*

» Le *cercueil* d'Adonhiram, le mont Sinaï et la branche d'acacia sont choses déjà connues. Efforcez-vous d'en contempler souvent la représentation. Cette vue vous rappellera qu'ils sont inséparables de la mort d'Adonhiram.

» La *mesure* placée ici, au coin droit, est partagée en vingt-sept parties égales. Ces parties se trouvent dans la nature même du nombre, qui est un produit de 3/9. En outre, elle sert particulièrement à vous faire vénérer la mémoire des vingt-sept maîtres qui déployèrent un zèle si glorieux pour la mémoire d'Adonhiram.

» Le *soleil et la lune* sont également représentés chez nous; car, dans notre amour de la lumière, nous ne pouvons nous passer de ces symboles. Comme les funérailles d'Adonhiram eurent lieu pendant une nuit de la nouvelle lune, ce flambeau céleste nous paraît obscurci.

» La *couronne* signifie la présence de Salomon aux funérailles. *Elle fut confiée au temple, conservée jadis dans le tabernacle, et fut exécutée d'après le modèle que Moïse avait confectionné sur la montagne de Sinaï.*

» Les *trois glaives*, dont l'un est posé sur l'autel, et les deux autres placés en sautoir sur la table, sont les signes caractéristiques et les emblèmes de ce grade. Ils nous rappellent les Israélites, qui, lors de la reconstruction du temple, tenaient leurs instruments maçonniques d'une main, et l'épée de l'autre. Ces armes vous rappellent aussi que vous vous trouvez dans un ordre militant, qui ne peut parvenir aux portes de la

nouvelle Jérusalem qu'en se frayant un chemin à travers l'armée ennemie.

» La *clochette* est l'instrument par lequel vous obtenez l'entrée du temple ; et la *lanterne* sert à vous éclairer à minuit. La première vous avertit de veiller constamment sur vous-même et sur vos devoirs ; la seconde, de suivre la lumière éclatante dans votre pèlerinage à travers cette sombre vallée de larmes. Cette lumière est cachée pour les profanes : elle seule peut vous conduire au sommet élevé, où la lumière et la vie ne sont plus sujettes à aucune méprise. »

Les bijoux destinés à décorer l'apprenti et compagnon écossais sont les suivants :

a) Un tablier noir, doublé en soie de même couleur, et portant une tête de mort brodée en argent.

b) Une clochette ; *c*) une lanterne ; *d*) une tête de mort encadrée dans un triangle, avec le cordon à glands de couleur blanche ; *e*) une paire de gants d'homme et une autre de femme garnis d'un ruban rayé.

CATÉCHISME

Ou demandes générales pour l'Apprenti et Compagnon Écossais.

D. V. F., êtes-vous apprenti et compagnon écossais ?

R. Le Grand Maître et les vrais Frères me reconnaissent comme tel.

D. D'où venez-vous ici ?

R. De ceux qui ont retrouvé leur maître perdu et se réjouissent de son innocence.

D. Pourquoi avez-vous recherché le grade d'écossais ?

R. Pour être un défenseur de la veuve et de la noblesse.

D. A quel signe reconnaîtrai-je que vous êtes un frère écossais ?

R. En ce que l'acacia m'est connu.

D. Comment vous êtes-vous fait connaître comme écossais?

R. On m'a reconnu par mes signe, attouchements, mot, et par ma non-participation au meurtre de notre Grand Maître innocent.

D. Comment faites-vous le signe?

R. En qualité d'apprenti écossais, je le fais en plaçant ma main gauche pliée en équerre devant mon visage; en qualité de compagnon, je le fais en élevant perpendiculairement mon bras droit par lequel je pousse horizontalement mon poignard devant moi.

D. Comment me donnez-vous l'attouchement?

R. Je place la moitié du pied contre votre pied, genou contre genou; en qualité d'apprenti écossais, je vous donne la main pour faire simultanément avec vous le signe d'apprenti; ensuite, comme compagnon, je dirige mon bras droit contre votre bras droit, je presse le doigt médius contre votre coude, et je place mon bras gauche sur votre dos.

D. Quel est le mot ?

R. En qualité d'apprenti écossais, je vous donne le nouveau mot du maître; en qualité de compagnon, je prononcerai devant vous la lettre A, et vous laisserai dire le reste.

D. Quel est votre signal?

R. En qualité d'apprenti, je dois faire usage de ma sonnette; en qualité de compagnon, je montre ma lanterne.

D. Avez-vous aperçu votre maître?

R. Il m'a vu.

D. Comment était-il habillé?

R. Il était couvert d'étoiles et d'azur.

D. Quel est votre nom?

R. Il est semblable à celui du premier Architecte.

D. Quel âge avez-vous?

R. Sept ans passés.

D. Pourquoi répondez-vous ainsi ?

R. Parce que Salomon nous a élus non à cause de notre âge, mais à cause de notre fidélité.

D. Lorsqu'un frère perd un autre frère, où le retrouve-t-il?

R. Entre l'Orient et l'Occident.

D. Où est la place du Grand Maître?

R. Là où il doit être.

D. Pourquoi répondez-vous ainsi ?

R. Parce que le soleil se lève constamment et ouvre le cours du jour à l'Orient, *quoiqu'il ne soit pas toujours visible.*

D. Où sont placés les frères?

R. A l'Occident.

D. Où est votre place ?

R. Près du soleil.

D. Pourquoi ?

R. Parce que son éclat ne nous aveugle pas.

D. Si vous avez votre place à côté du soleil, à quoi donc vous sert la lumière?

R. Quand le soleil nous paraît obscurci, nous recourons à la lumière de la lune.

Autres questions pour l'admission.

D. Comment venez-vous dans la Haute Loge Ecossaise?

R. Par vingt-sept marches.

D. Que signifient-elles ?

R. Qu'il m'a été donné de visiter le temple avec les vingt-sept maîtres, dont neuf se trouvaient à la porte lorsque le Grand Maître fut enterré.

D. Avez-vous voyagé comme écossais?

R. J'ai fait quatre voyages, selon la coutume des apprentis.

D. De quelle manière?

R. Armé, éclairé, à travers des chemins obscurs.

D. Qu'avez-vous rencontré pendant ces voyages ?

R. Les frères m'ont entouré et ont dirigé leurs armes contre moi, jusqu'à ce que j'eusse fourni ma complète justification.

D. Comment vous êtes-vous justifié ?

R. Je ne parle pas de mes engagements (vœux); je les conserve dans mon cœur ; sans quoi, il serait pour toujours impossible de les recouvrer, et jamais ma trahison ne saurait être réparée.

D. Qui vous a donné entrée ?

R. Un de mes frères m'a donné une clochette et une lanterne avec lesquelles j'ai moi-même trouvé l'entrée.

D. Comment avez-vous monté les vingt-sept marches par lesquelles vous êtes parvenu dans l'enceinte ?

R. De l'Ouest, où je me trouvais, je me suis rapproché du Sud par treize marches ; là, j'ai franchi les quatorze autres.

D. Comment vous êtes-vous approché du maître ?

R. Par quatre pas vers les quatre points cardinaux.

D. Qu'est-ce que le Grand Maître a fait de vous ?

R. Il m'a fait instruire de tout ce qu'un apprenti et compagnon doit connaître ; puis il m'a donné les insignes qui sont propres à ce grade.

D. Que signifient les quatre roses qui sont sur votre tablier ?

R. C'est ce que savent mes maîtres.

D. Que signifient les couleurs de votre cordon ?

R. La couleur noire signifie la vive affliction que les frères et moi ressentons de la mort de notre Grand Maître ; et le bord blanc rappelle que nous sommes innocents de ce meurtre.

D. Pourquoi vous a-t-on donné une tête de mort ?

R. Pour me rappeler que je dois être disposé à mourir comme notre Grand Maître, si l'on voulait me contraindre à révéler nos secrets.

D. Pourquoi avez-vous reçu un poignard et une lanterne?

R. Pour défendre le Temple, et pour mourir plutôt que d'être parjure.

D. De quelle manière vous défendez-vous ?

R. Par mon silence et par ma conduite vertueuse.

D. Pourquoi vous a-t-on donné des gants ?

R. Pour me faire songer à l'obligation qui m'incombe de défendre les veuves et les enfants des veuves.

D. Pourquoi vous a-t-on reçu à la lumière d'une lampe ?

R. Pour montrer que la lumière divine, semblable à une lanterne, éclaire les lieux obscurs, jusqu'à ce que le jour vienne et que l'astre du matin s'élève dans notre cœur.

D. Quelle est votre occupation dans la loge écossaise ?

R. Je perfectionne et polis le travail.

D. Comment faites-vous cela ?

R. En unissant les instruments de la guerre aux outils du travail; c'est l'épée dans une main, et les outils maçonniques dans l'autre, que nous achevons le travail.

Interrogatoire qui sert à faire comprendre la signification de la table d'Apprenti et Compagnon Écossais.

D. Qu'avez-vous remarqué en entrant dans la loge?

R. La faible lueur d'une lampe m'éclairait et ne m'a montré que des objets de deuil.

D. Lesquels ?

R. Le cercueil de notre Maître bien-aimé, et les instruments qui servirent à l'assassiner.

D. Où les vîtes-vous?

R. Sur le mont Sinaï, où il avait été enfoui, et d'où il fut tiré par nos frères pour être enterré.

D. Que vîtes-vous sur la montagne ?

R. Je vis le soleil et la lune obscurcis; l'étoile flamboyante avait disparu.

D. Qu'est-ce que cela veut dire?

R. On veut dire par là que les funérailles se firent la nuit, au moment où il faisait très-obscur : ces astres ne furent pas vus ou n'apparurent pas.

D. Vers quelle heure eut lieu l'enterrement?

R. A minuit précis.

D. Comment les maîtres étaient-ils habillés lorsqu'ils sortirent pour rechercher notre malheureux père?

R. En habits de maçons; ils avaient des bèches dans leurs mains, pour exhumer le cadavre, des lanternes, pour s'éclairer, et une clochette, pour donner le signal, en cas de surprise; enfin ils portaient des tabliers.

D. De quelle manière et par qui se fit l'enterrement?

R. Les neuf maîtres, après avoir exhumé le cadavre, l'enveloppèrent dans leurs tabliers, et le portèrent dans le temple, où ils le déposèrent dans un magnifique mausolée.

D. Comment en fut-il tiré?

R. Il fut traité (l'assassin) comme il le méritait. On lui coupa le cou; on lui déchira le cœur; sa langue et ses entrailles furent jetées au fond de la mer; son corps fut réduit en cendres, et celles-ci furent jetées au vent.

D. Par qui fut infligé ce châtiment?

R. Par les Frères Maçons.

D. Qui était celui dont le corps fut ainsi traité?

R. On agit ainsi, pour que son souvenir fût à jamais perdu pour les Frères Maçons; c'est pourquoi je n'ai pas demandé son nom.

D. Qu'avez-vous aperçu en entrant dans la loge?

R. J'ai vu la couronne du temple de Salomon; je n'ai fait que la toucher.

D. Comment cette couronne était-elle faite?

R. D'or pur; elle portait une inscription d'après le modèle qui avait été donné et qui avait été conservé dans le temple. (*Exod.* XXXIX, v. 30.)

D. Que signifie donc cette couronne ?

R. *Que nous devons vaincre et défendre la couronne de la vie*, cette couronne que la révélation nous promet à tous, comme une récompense de la construction spirituelle du temple.

D. Que vîtes-vous de plus?

R. Deux glaives placés en sautoir.

D. Pourquoi ces glaives étaient-ils placés là ?

R. Parce que les Israélites, pour la construction du temple, portaient dans une main les instruments maçonniques, et dans l'autre, une épée.

D. Pourquoi le glaive sur l'autel ?

R. J'y ai formulé le dernier engagement pris par tous les FF. Elus.

D. Est-ce là tout ce que vous avez vu? Que vîtes-vous en outre ?

R. J'ai encore vu quatre objets : le lien de l'union entre tous les frères, lien qui est indissoluble; le globe terrestre, sur lequel nous sommes dispersés ; la clochette et la lanterne avec lesquelles je me suis frayé le chemin.

D. Pourquoi portez-vous une clochette ?

R. Parce que je suis vigilant , comme il convient à un frère Elu.

D. Sur quoi veillez-vous?

R. Sur la couronne, sur la construction du temple, et sur les ennemis du temple.

D. Qui sont les ennemis du temple ?

R. Tous les vices, qui détruisent la construction spirituelle du temple.

D. A quoi sert la lanterne ?

R. A m'éclairer à minuit.

D. Qu'est-ce que la cloche ?

R. Le sud, pendant que la loge est ouverte ; et le nord, quand elle est fermée.

§ II.

RÉCEPTION

D'un Maître Ecossais, ou Chevalier de Saint-André.

Pour la préparation des objets nécessaires à la réception, il faut faire attention aux points suivants :

1° L'autel, de même que le trône, doit être de couleur blanche, et orné de croix de Saint-André (×) de tous les côtés. Sur le côté occidental se trouve une couverture, chargée d'étoiles brodées.

2° D'ordinaire sont placés sur l'autel : la Bible, le compas, le réglet et l'épée, puis une couronne, une lampe allumée, une clochette placées en triangle, enfin six bougies, dont trois se trouvent au nord-ouest, et trois, au sud-ouest.

3° Le Grand Maître Haut-Eclairant prend sa place avec ses vêtements ordinaires, et conserve son chapeau sur la tête. Les officiers de la loge écossaise se mettent à leur place habituelle. Les deux Stewards ont des rubans rouges à leur bâton de cérémonie. Les Maîtres écossais se placent au sud. Les frères ont l'épée nue pendant toute la durée de l'ouverture de la loge.

4° Au côté méridional de l'autel, sur un coussin rouge, sont placés les insignes qui doivent être conférés pendant la solennité. Au côté droit sont placés, sur un coussin bleu, tous les bijoux appartenant à la loge de Saint-Jean.

5° Entre l'orient et l'occident, au sud, est dressée une grue.

OUVERTURE DE LA LOGE.

Elle a lieu avec des formalités et des mesures de précaution qui diffèrent peu des précédentes. Mais avant que le candidat ose entrer dans la loge, le frère introducteur lui fait placer la main sur l'Evangile Saint-Jean, et exige de lui le premier vœu suivant :

D. « Mon Frère, promettez-vous, par ce livre sacré et par les vœux que vous avez faits antérieurement comme apprenti, compagnon, maître et frère élu, de ne révéler et de ne découvrir à aucun frère des grades inférieurs la moindre chose des connaissances, des secrets et du travail des Maîtres écossais, enfin de ne contribuer d'aucune manière à leur révélation et à leur découverte ? »

R. « Oui. »

Avant son entrée, on le revêt et on exige de lui le deuxième serment.

D. « Mon Frère, promettez-vous par cette Ste.-Écriture et par vos engagements antérieurement contractés, lors de votre admission au grade de maître, de vous acquitter de toutes les obligations qui incombent à un maître écossais ; d'être prêt et disposé à poursuivre le travail ; *de vous rendre en quelque lieu que ce soit où vous invitera votre architecte ;* d'empêcher, de détourner, d'apaiser les dissensions de toute espèce, qui pourraient éclater parmi les frères ; de défendre de toutes vos forces nos frères maçons, si quelque persécution venait à être ourdie ou exercée contre eux ? »

R. « Oui. »

Après la prestation de ce serment, le frère introducteur

sort une corde et dit : « V. F., il m'est ordonné de vous décorer de cette corde d'or, symbole de l'union entre les frères. Comme cet ornement a été l'instrument de mort de plusieurs frères, je souhaite que vous n'éprouviez jamais pareil sort. »

Le frère introducteur place la corde autour du cou du postulant, et en fait rentrer le bout dans la poche de celui-ci; il rentre dans la loge, tandis que les deux Stewards croisent leurs épées sur la poitrine du candidat. Après que le frère introducteur a rendu un compte exact de ce qui vient de se passer, le Haut-Eclairant consulte l'assemblée sur l'agréation et l'introduction du Vénérable Frère; après les signes d'approbation, le frère introducteur est encore dépêché à l'extérieur. Les deux Stewards abandonnent alors le frère élu, duquel s'approche le frère introducteur; et ils marchent devant lui jusqu'à la porte de la loge, où il est annoncé par quatre coups d'épée.

Lorsque ces coups ont été répétés au Grand Maître, celui-ci fait voir qui est là; si c'est le frère introducteur, la porte lui est ouverte. Les deux Stewards entrent, et prennent leur place habituelle, dès que la porte est ouverte. Le frère introducteur reste avec le postulant, et se tient éloigné de la porte à une distance d'à peu près trois pas.

Le G. M. demande qui est là? Quelle est sa profession? Son âge? A-t-il déjà été membre d'une autre loge? — Quand le Frère introducteur a répondu à ces questions et que les FF. SS. ont porté les réponses, le G. M. demande :

D. « D'où vient-il? »

Le F.·. int.·. « Il vient de la foule des élus. »

Le M. « Pourquoi veut-il être Maître Ecossais? »

R. « Pour mettre le complément à ses grades, pour s'approcher de la vérité et du terme des travaux, pour faire place à un Vén.·. M.·. qui cherche à se faire admettre parmi les FF.·. élus, dont le nombre est déjà complet. »

Le G.·. M.·. « Frères éclairants, permettez-vous l'entrée de cette loge éclairante à ce V.·. F.·.? »

On donne le signe de consentement à la manière accoutumée du grade. Le postulant est introduit par sept pas : il en fait trois au dehors de la loge, en ligne droite vers le local. Au premier de ces pas on lui demande le signe d'apprenti; au second, celui de compagnon; au troisième, celui de maître, l'attouchement, le mot et le signal. Arrivé dans l'intérieur de la loge, on le conduit par quatre pas en angle droit vers les surveillants. Là il doit donner spontanément le signe des frères noirs. A son entrée, les frères dirigent leurs regards vers la table écossaise, et, dès qu'il a donné le signe des FF.·. Elus, ils se retirent promptement, en faisant le signe d'admiration ou de surprise. Le frère introducteur reprend dans la loge sa place habituelle.

Le G. M. répète toutes les questions déjà adressées hors de la loge, ordonne d'en consigner les réponses dans le procès-verbal, et de relater ce qui s'est passé. La copie de ce procès-verbal serait pour l'Elu une lettre de recommandation, s'il voulait solliciter sa réception ou sa naturalisation dans une autre loge. Le G. M. dit :

« Frères Surveillants Eclairants, faites faire au Vén. Frère le troisième vœu que tous les Frères Ecossais font à leur entrée. »

Les Frères surveillants placent la pointe de leur épée sur la poitrine du récipiendaire; le Maître des cérémonies tient devant lui la Bible, sur laquelle il doit placer la main pendant la prestation du serment. Le Secrétaire donne lecture de la formule suivante :

« Moi, N..., en face du grand Architecte de l'univers, en présence du Grand Maître de cette loge, des surveillants, des officiers et de tous les Frères Maîtres Ecossais, je m'engage à

étendre, selon mon pouvoir, les connaissances des Francs-Maçons, à défendre les règles de notre Ordre, à encourager les ouvriers au travail, à instruire les Maçons dans l'art de la maçonnerie, à tâcher de procurer de toutes les parties du monde des instruments et des travaux propres à faire avancer l'édification du temple ; je jure de ne jamais me laisser arrêter ou effrayer *ni par le feu, ni par la flamme, ni par l'oppression et les persécutions dont mes frères et moi pourrions être l'objet*, de défendre avec persévérance la pureté, le développement et l'honneur de l'Ordre; de combattre à cet effet où et quand *besoin* sera, et, ainsi, de m'acquitter par tous les moyens possibles de l'obligation qui incombe à tout Maître Ecossais. Que si je trahis mes engagements, je consens à subir tous les châtiments et tous les supplices auxquels je me suis librement et spontanément dévoué dans le vœu que j'ai déjà fait comme Maître Ecossais. Aussi vrai que m'aide Dieu, le suprême Architecte! »

Lorsque le récipiendaire a prêté ce serment, le Grand Maître dit : « VV.·. FF.·. Surv.·. Ecl.·., faites voyager ce F.·. élu en qualité de Maître Ecossais. »

C'est ce qu'on exécute par quatre triples tours vers le Sud. A chaque tour, le récipiendaire reçoit un coup de croix des Frères surveillants. Enfin ceux-ci l'annoncent au Grand Maître par les quatre coups d'épée habituels. Si, après le deuxième ou troisième tour, le Grand Maître dispensait des autres, le voyageur recevrait autant de coups de croix que de voyages dont on lui aurait fait grâce. Il est ramené par les surveillants du Sud à l'Ouest. Le G. M. demande le consentement des frères pour conduire le postulant à l'autel. Quand ceux-ci ont exprimé leur consentement par le frôlement de leurs tabliers, le G. M. dit :

« VV. FF. Surv. Eclairants, faites approcher ce Frère du

trône et de l'autel par quatre pas vers les quatre parties du monde. »

Après que cela a été exécuté, le G. M. dit :

« Frère Maître des cérémonies, remplissez les formalités qui sont encore nécessaires pour l'admission de ce Frère au grade de Maître Ecossais. »

Le Maître des cérémonies tire la corde dont on a fait mention plus haut, la conduit autour des surveillants, la jette au-dessus des talons, et en donne le bout au Très-Haut Eclairant. Après quoi il conduit le postulant, le dos tourné vers le groupe, dans l'attitude d'une machine destinée à soulever de lourds matériaux de construction. Lorsqu'il est dans cette position, le G. M. lui dit :

« Très-digne Frère, avant d'avoir osé pénétrer dans cette enceinte, dès le moment de votre première admission dans l'Ordre, j'aime à espérer et à croire que vous avez soigneusement examiné votre conscience et votre conduite. Au moment où vous vous disposez à prendre place parmi nous, je vous demande si vous pouvez compter suffisamment sur vous-même, et si vous pensez avoir assez de force pour supporter la lumière que vous contemplerez ici ? »

Après que le postulant en a donné l'assurance, le G. M. reprend d'une voix menaçante :

« C'est ce que nous verrons ! »

Il se lève rapidement, prend de la main droite l'épée qui se trouve sur l'autel, se dirige précipitamment vers le postulant, le saisit à la nuque de la main gauche, de la main droite lui place l'épée au cœur, et demande :

« Où avez-vous reçu le mot de maître ? »

Dès que le postulant a répondu à cette demande, d'après le questionnaire, c'est-à-dire par ces mots : *dans la chambre du milieu*, on continue les cérémonies de la réception. Le G. M. dit :

« T. V. F., je suis parfaitement content de vous, je me réjouis de tout mon cœur de pouvoir vous accorder la faveur après laquelle vous avez soupiré si ardemment et que mérite votre conduite. Je m'en réjouis d'autant plus vivement que vous pouvez supporter toutes les épreuves qui vous attendent encore. »

Avant qu'on les fasse connaître au postulant, le Maître des cérémonies reprend la corde, la tourne autour du cou du postulant, en donne le bout au Haut-Eclairant, qui prononce ces paroles :

« T. V. F., votre sort est incertain ; mais il vous reste encore une chose à faire avant d'être admis au grade de Maître Ecossais. A la difficulté de l'épreuve est joint un danger évident. Mais vous êtes déjà si avancé, que, malgré vous, vous ne pourriez plus reculer devant le reste. Tenez-vous donc prêt à tout ce qui pourrait vous arriver. Frères Surv. Ecl., conduisez ce Frère par les quatre pas ordinaires à l'endroit merveilleux, où la corde d'or, lien de notre association, doit unir le candidat avec les Maîtres Ecossais. »

Le postulant est conduit sous la grue par quatre pas à reculons ; les Frères Surv. se placent à ses côtés, et le M. dit :

« Frères Eclairants, approchez-vous du malheureux. »

Les Frères Ecossais font la chaîne en fermant leurs bras, lèvent leurs épées et forment un cercle autour de lui. Le G. M. quitte sa place, pénètre jusqu'au milieu du groupe, tenant dans la main son épée et celle du postulant. Il se place en face de celui-ci, forme un angle avec son épée, lui en applique la pointe sur la poitrine, tandis que les deux frères appuient leur épée sur les genoux du patient. Le G. M. tire quatre fois la corde, en disant :

« T. V. F., en tirant ces quatre coups (il tire, lâche la corde et l'épée tombe), en vertu du pouvoir qui m'appartient et de ma

dignité de Haut-Eclaireur (il donne le 1er coup), avec le consentement de l'auguste assemblée des Frères Maîtres Ecossais, (2e coup), sous cette grue (3e coup), et par ce quatrième coup écossais (4e coup), je vous admets au grade de Maître Ecossais, et vous crée membre de cette Loge écossaise.»

Le G. M. continue : « Maître des cérémonies éclaireur, dénouez la corde d'or, ce lien qui a servi à unir à nous ce Frère éclaireur; replacez-la à un endroit convenable. »

Dès que la corde est ôtée, le Grand Maître et les Frères se donnent les embrassements (accolade), et reprennent dans la loge leur place habituelle. Le Grand Maître dit aux Frères surveillants qui sont restés à la grue, près du Frère :

« Frères surveillants éclaireurs, conduisez à l'autel le Frère maître écossais nouvellement élu, afin qu'il y reçoive la justice qui lui est due. »

L'initié est conduit à l'autel, s'agenouille, place une main sur la Bible, et l'autre sur la couronne. Le Grand Maître, tenant sur la poitrine de l'élu deux épées croisées, demande qu'il prononce le quatrième vœu. Le secrétaire en donne lecture :

« Moi N...., au nom du triple serment que j'ai prêté en qualité d'apprenti, de compagnon et de maître maçon, en présence de mes Frères Maîtres Ecossais Eclaireurs, je jure de ne jamais abuser du droit de répandre la lumière parmi les trois premiers grades des Francs-Maçons. Je m'engage également, en quelque lieu où mon grade, des pouvoirs particuliers ou la constitution me laisseront ma liberté d'action, de n'agir que d'après les lois et coutumes primitives qui ordonnent de ne procéder que par trois fois trois. Aussi vrai que m'aide le suprême Architecte. »

Après la prestation du serment, l'élu se relève; le Grand Maître prend sur l'autel l'épée de celui-ci, la lui remet en disant :

« Frère éclaireur, cette épée qui vous appartient et qui, pendant votre réception, a été déposée sur l'autel de l'Ordre écossais, vous est maintenant rendue. Désormais on ne vous l'ôtera plus dans la loge, à moins que vous ne la jetiez vous-même loin de vous. Qu'elle vous serve à faire honorer et à défendre l'Ordre et votre grade ; enfin qu'elle soit pour vous un témoignage auprès des nouveaux Frères maçons.

Le Grand Maitre ordonne à l'initié de prendre dans la main gauche les actes de sa réception, lui place dans la main droite un maillet maçonnique, lui donne sur l'épaule droite les coups d'usage et dit :

« Frère éclaireur, je vous communique par là le droit d'ouvrir et de fermer les loges d'apprentis, de compagnons et de maitres maçons, et de répandre la lumière dans ces grades dans des loges de réforme, d'économie ou de table. Mais dans les lieux où vous rencontrerez des loges constituées, ne vous servez jamais de votre pouvoir au détriment de ces loges de travail. »

Le maitre des cérémonies apporte un coussin bleu, sur lequel il place les actes et le maillet qui sont remis à leur place habituelle. Le Grand Maitre ordonne au maitre des cérémonies de ramener devant lui l'initié pour lui conférer les insignes qui lui sont propres. Le maitre des cérémonies le conduit au trône du côté méridional. Le Grand Maitre lui donne le tablier, en disant :

« Frère éclaireur, en suite du grade de Maitre écossais que vous venez de recevoir, je vous présente ce tablier. »

Le Grand Maitre lui donne le cordon, et dit :

« Frère éclaireur, je vous présente ce ruban rouge, insigne du Maitre écossais. Il n'est jamais accordé qu'à celui qui est reconnu comme un homme distingué et vrai chrétien. La signification du cordon, c'est votre propre élection ; vous le

portez en souvenir d'Adonhiram et des innombrables martyrs et héros qui ont versé leur sang pour confirmer la doctrine chrétienne. On le porte du côté droit au côté gauche, en mémoire du côté ouvert de notre maître suprême, dont le sang est l'unique moyen d'acquérir la pureté à laquelle tend si ardemment un maçon. Ce sang peut vous justifier : par votre travail seul, vous ne pouvez parvenir à rien.

» Quant à l'étoile, qui est assujettie au bas du cordon et qui est peinte sur votre tablier, vous ne pouvez en ignorer la signification : elle représente *l'étoile flamboyante*, dont la lumière a d'abord frappé vos regards au grade d'apprenti, et par laquelle, au grade de compagnon, vous avez vu la lettre G. — Cette étoile peut signifier l'astre qui indiqua jadis la route à trois Maçons éclairés qui partirent de l'Orient, pour chercher la lumière et la vérité. La lettre que vous voyez au milieu de ce symbole a plusieurs significations : elle rappelle entre autres le *nom de l'architecte suprême, qui est le grand maître et le grand architecte* DE NOTRE ORDRE*; elle peut en outre rappeler le Golgotha, ou la place d'exécution, et signifier ainsi qu'aucun obstacle ne peut ni ne doit entraver la construction du temple;* enfin elle peut figurer la lettre initiale du mot *Géométrie*, la cinquième des sciences attribuées au cinquième grade de la Maçonnerie. Grâce à elle, vous pourrez mesurer les élévations, et vous élever à une grande hauteur au-dessus des ruines du temple.

» Les flammes qui scintillent autour de l'étoile doivent vous rappeler l'ardeur avec laquelle un Maître écossais doit travailler pour le bien de l'Ordre; elles doivent vous convaincre que ni le feu ni la flamme ne peuvent vous faire reculer devant la défense d'un Ordre assis sur une base si solide.

» Les cinq pointes de l'étoile servent à vous rappeler les cinq plaies du grand Architecte suprême. »

Le Grand Maître lui donne le cordon vert, en disant : « Je vous présente ici un autre signe de l'Ordre, le cordon, qui caractérise votre grade. Dans maintes loges, on le porte, comme ici, autour du cou. La couleur de ce cordon est verte : elle est l'emblème de l'espoir et même de la certitude de voir le temple réédifié, *malgré la triste situation, où il se trouve présentement.*

» Le signe de l'Ordre attaché à ce cordon c'est l'image de St. André, éclairée par le soleil sur une croix émaillée en vert. La raison pour laquelle les postulants au grade de Maître dans la loge de St.-André ou écossaise portent cette croix comme un insigne de l'Ordre est d'abord : parce que St. André, disciple de St. Jean, fut élevé au grade de Grand Maître et devint dans cette fonction un parfait architecte; ensuite parce que St. André est regardé comme le protecteur et le patron de l'Ecosse, *où pendant longtemps nos ancêtres ont trouvé appui et défense.*

» Le soleil y est représenté, pour vous indiquer qu'en recevant le grade de Maître, vous vous approchez de la vérité et du terme de notre association allégorique. »

Le Grand Maître lui donne une paire de gants d'homme et une autre de gants de femme, en disant :

« Frère éclairant, en preuve de votre admission, recevez une paire de gants d'homme et une autre de gants de femme ; servez-vous-en à la manière ordinaire. »

Suit l'instruction sur les signes de reconnaissance, et la lecture des lois du grade. Enfin a lieu la clôture de la loge.

Dans l'instruction nous remarquons les passages suivants :

« On raconte que de pieux frères voyagèrent vers les ruines du temple, qu'ils y découvrirent la pierre fondamentale, et au-dessous d'elle le tombeau d'Adonhiram ; qu'après avoir construit une grue, ils l'enlevèrent au moyen d'une corde, qu'ils



tirèrent quatre fois. Là on aurait aussi trouvé le chandelier à sept branches.

» Ce chandelier, est-il dit plus loin, représente les sept lumières ou sciences, auxquelles doit s'appliquer tout maçon, qui veut devenir parfait architecte.

» La clef que l'on voit en haut, à l'Ouest, est le passe-partout du temple de Salomon et des mystères de la loge de St.-Jean. Elle avait été conservée par notre père Adonhiram; on l'a retrouvée dans son cercueil, d'où elle ne s'est pas égarée jusqu'à ce jour.

» Les douze lumières, qui sont placées sur tous les côtés de cette table, sont destinées à figurer les douze plus anciens architectes qui répandirent leur art dans toutes les parties du monde.

» Le globe terrestre, que vous voyez, est le symbole de toute la terre sur laquelle se partagent et se dispersent nos autres maîtres écossais. Aussi longtemps que de nouveaux architectes parfaits seront réunis dans un endroit quelconque de la terre, on les verra, par leur activité et leur énergie, attirer de tous les côtés des ouvriers et des constructeurs, veiller et le jour et la nuit, et poursuivre la réédification du temple avec le secours de leurs fidèles auxiliaires. Ils continueront ainsi, jusqu'à ce que le temple soit achevé, et ses portes ouvertes.

» Quant à la table, son encadrement a la même signification que celle qui vous a été donnée par la table précédente.

» Les marches arrachées des escaliers et les murs renversés sont des emblèmes signifiant que *la citadelle et les remparts de la superstition et de l'imposture seront rasés, quand le temple de la vraie crainte de Dieu, de la liberté et de la probité* pourra s'élever et subsister dans votre cœur.

» Le globe terrestre doit vous rappeler le zèle avec lequel nous devons rechercher nos frères sur la surface de la terre, et leur prêter assistance.

» Le chandelier à sept branches doit particulièrement rappeler à tous les frères que chacun, dans son grade, doit être une lumière pour l'Ordre, de même que la lumière de chaque branche du chandelier servait à répandre dans le temple une clarté particulière. Toutes les branches du chandelier sont supportées par un pied unique : c'est pour indiquer l'unité qui règne parmi nos frères ; quoique de grades inégaux, ils n'ont cependant qu'un seul grade.

» La clef est placée en haut, à l'Orient, pour nous rappeler que c'est là que s'ouvre l'éternité, à laquelle tout bon Maçon se prépare en tout temps.

» Les poutres croisées qui ont servi à lever la pierre fondamentale, nous rappellent qu'aucune peine ne doit nous coûter quand il s'agit de découvrir les fondements de l'édifice.

» Le mot hébreu inscrit sur la pierre fondamentale est l'antique parole des maîtres, que nos frères ont adoptée en signe de reconnaissance.

» Le cercueil d'Adonhiram, la tête de mort, les ossements en sautoir et la branche d'acacia sont de tristes symboles dont la signification vous est connue; ils sont représentés ici en mémoire de notre père bien-aimé, qui a montré une constance si inébranlable. »

§ III.

Réception d'un Ancien ou Grand Maître Ecossais et Chevalier de St.-André.

La Haute Loge Écossaise est tendue de rouge ; tous les frères paraissent en habit ordinaire ; les cordons des officiers de la

loge sont de couleur noire. Au lieu de l'équerre, le Maître porte un triangle △. Le premier Surveillant a une équerre et un mètre sur lesquels est un demi-soleil; le deuxième Surveillant a un compas et un croissant. Les tabliers sont blancs, doublés de rouge. La table est couverte d'un tapis rouge; on y place trois lumières, le compas, le maillet et la Bible. Autour du tapis sont quatre lumières. Tous les frères ont déposé leurs épées, sauf le plus jeune, qui est appelé *frère gardien*, et qui fait la garde à la porte de la loge, avec son épée nue.

La haute loge écossaise n'est accessible qu'aux Maçons qui sont destinés à parvenir plus tard aux plus hautes connaissances.

Lorsque tout le monde est réuni, le Maître frappe un coup sur la table, en disant : « A l'ordre, mes frères. » Puis il adresse les questions suivantes :

D. « Quatre fois Vénérable Frère, premier surveillant, êtes vous de la maîtrise de la haute loge écossaise?

R. » Oui, quatre fois Vénérable Maître.

D. » Quel est le devoir d'un Maître de la haute loge écossaise?

R. » De veiller à ce que la haute loge soit couverte par le frère couvreur. »

Le frère gardien sort alors de la loge, regarde à la porte et donne la réponse suivante :

« 4 f. V. F. surveillant, les portes sont fermées. »

Le Maître continue :

« Frère 2e surveillant, comment vous nommez-vous?

R. » Sarsena.

Le M. » Quelle heure est-il?

R. » Le soleil est couché.

Le M. » Puisqu'il est précisément le temps, j'ouvre cette haute loge au nom du Grand Maître de tout l'Ordre, au nom

du chef suprême de cette loge, avec tous les témoignages honorifiques dans le nombre sacré. »

Il frappe sur la table sept coups mesurés, qui sont répétés par les surveillants, et dit : « La loge est ouverte! »

Le Maître propose ensuite le récipiendaire à la loge. Si personne ne fait opposition, il dépêche un frère à l'extérieur pour préparer le candidat, et surtout pour s'enquérir de l'idée qu'il se fait de l'Ordre. Le préparateur vient faire secrètement son rapport au Maître. Si celui-ci est satisfait, on continue ; sinon, il lui est permis de déclarer à la loge qu'il ne peut poursuivre, à cause des conséquences à redouter. — Il ordonne de conduire le récipiendaire à la porte, et le préparateur frappe sept coups. Le maître lui fait adresser les questions suivantes par l'entremise du frère gardien.

D. « Voyez qui est là ?

R. » Un Maître (ou frère écossais) qui désire être admis à la maîtrise de la haute loge écossaise.

D. » Demandez-lui le mot des apprentis.

R. » Jakin.

D. » Et celui des compagnons.

R. » Boas.

D. » Demandez-lui le mot des maîtres.

R. » Nac-Benac.

D. » Demandez-lui le mot d'écossais, s'il a été écossais inférieur.

R. » Notuma.

D. » D'où vient-il ?

R. » Du soir.

D. » Vers quel côté se dirige-t-il ?

R. » Vers l'Orient.

D. » Demandez-lui s'il n'est pas lié par des engagements opposés aux nôtres ? »

(Ces engagements sont : 1° un autre Ordre; 2° la servitude; 3° dans certaines loges plus sévères, le mariage.)

Après cela, on prend l'épée du récipiendaire, on lui jette un voile sur le visage, et après que le Maître a dit : « Faites-le entrer, » on l'introduit. Le Maître lui dit :

« Vous avez pris une grave résolution, en osant solliciter votre admission dans la Haute-Loge écossaise. Avant tout nous exigeons que vous preniez l'engagement solennel dont on va vous donner lecture. » Voici le serment que les Hauts Frères écossais doivent prêter lors de leur admission.

« Moi N. N., je promets et jure solennellement et librement à Dieu, créateur du monde, en face de vous, Maîtres dans cette Haute-Loge écossaise et en présence des Frères écossais, de conserver cachés, de la manière la plus rigoureuse, les secrets auxquels j'arrive maintenant, *ainsi que mon opinion personnelle sur leur compte;* je jure et promets de n'en jamais dévoiler la moindre chose à personne, *pas même au Maître de tout l'Ordre, dès que je ne le verrais pas reconnu dans une haute loge écossaise, ou que mes chefs de cette loge ne me l'auraient pas fait reconnaître comme tel.* Je promets de rester fidèle à l'Ordre et à ses statuts; de n'en rien publier ni par écrit, ni par signe, ni par image, sans y avoir été autorisé par mes supérieurs, et sans avoir de plus toute garantie contre la trahison; de n'en jamais parler, à moins que ce ne soit avec un frère sincère et discret, et après m'être entouré de toutes les précautions; je promets de plus *de ne jamais entrer dans aucun autre Ordre sans la permission de mes supérieurs*, et, malgré cette permission, de rester tellement fidèle à l'Ordre, que je n'en révèlerai jamais ni les secrets, ni les symboles, ni les usages, et que je ne les emploierai jamais à l'avantage des autres. Enfin je fais le vœu de rester fidèle à la sainte foi jusqu'au dernier souffle, d'aimer l'humilité, d'obéir à mes supérieurs,

de vivre dans la continence, d'éviter le vice, de pratiquer le bien, d'avoir de l'amour et de la compassion pour les hommes, et surtout de me comporter d'une manière digne d'un *honnête* Maître de la Haute Association écossaise. Que si je suis infidèle à mon devoir, si je nuis jamais sciemment à l'Ordre, je veux que tous les maux auxquels je me suis voué fondent sur moi. En confirmation de quoi, je baise les paroles de mon Sauveur ! »

Le Maître lui demande :

D. « Voulez-vous prêter ce serment? Etes-vous convaincu qu'il est juste, libre, irréfragable? N'avez-vous réellement contracté aucun engagement qui serait opposé à ceux que vous venez d'entendre? »

Après la réponse du récipiendaire, il lui fait prêter le serment auquel ce dernier doit apposer sa signature. La chandelle lui est alors ôtée des mains et éteinte. Les deux surveillants lui couvrent de nouveau le visage, l'éloignent du tapis à reculons, puis, à trois reprises, lui font faire le tour de la loge. Pendant cette promenade on éteint toutes les lumières, au lieu desquelles on allume sur l'autel une lampe mourante. Lorsque le récipiendaire est au bout du tapis, on lui adresse les questions suivantes :

Le Maître. « Quatre fois Vénérable frère, premier Surveillant, quelle heure est-il?

R. » 4 f. V. M., l'heure la plus tranquille de la nuit.

Le M. » 4 f. V. F. 2e Surveillant, que voyez-vous?

R. » Il fait obscur; nos frères sont dispersés; une seule petite lumière éclaire le temple.

D. » Par quoi nos frères ont-ils été dispersés?

R. » Par une tempête qui s'est amoncelée de tous les côtés du ciel.

Le M. » Amenez-moi un des Maîtres, afin que je lui donne



une instruction plus étendue, et que je l'admette au nombre des frères écossais. »

Les deux surveillants prennent alors sous le bras le récipiendaire et lui font faire un quadruple tour du tapis, jusqu'à ce qu'ils arrivent à la main droite du Maître. Celui-ci ôte au candidat le voile qui couvre son visage, puis lui adresse ces paroles :

« Les vœux que vous avez formulés et les obligations pénibles que vous avez assumées volontairement, m'engagent à vous admettre au nombre des Hauts Frères écossais. Je ne pourrais pousser si loin la témérité, si nous ne nous trouvions dans une obscurité complète, et si de toute manière nous n'étions en pleine sécurité ; car, par ce grade, un mur épais s'élève entre nous et les profanes, et même entre plusieurs d'entre nous.

» Je reprends ce tablier que vous avez porté jusqu'à présent (il le prend, et le lui jette au-dessus de la tête), et vous ceins du tablier des HH. FF. MM. écossais (il le lui pose). Par là vous devez croire fermement que ce que vous avez appris jusqu'à ce jour *n'est rien en comparaison des secrets qui vous seront certainement révélés dans la suite*, si vous êtes élu, et si vous ne vous rendez pas indigne.

» Par ces sept coups (il le frappe du maillet trois fois au front et deux fois sur chaque épaule), je vous admets dans les rangs des HH. FF. écossais.

» Tel est le signe de nos frères. Le premier signifie que d'ici vous pouvez déjà apercevoir dans le lointain la splendeur de l'Ordre ; le second, que vous êtes disposé à conserver dans votre cœur les secrets qui vous sont déjà révélés et ceux qui le seront encore plus tard. Voici l'attitude que vous devez avoir dans les loges (il le lui montre). Elle nous rappelle les colonnes brisées et la perfection qui se trouve sous elles. Vous

n'avez besoin de donner les deux signes que dans les hautes loges écossaises. Le mot est *Sarsena.* Quant à votre âge, il est plus que parfait. Je vous souhaite de tout mon cœur toute prospérité. Marchez devant Dieu dans la pureté et la sincérité ; respectez vos supérieurs ; aimez vos frères ; soyez fidèle à l'Ordre et à vos devoirs ; surtout gardez-vous de révéler *à qui que ce soit, eût-il les connaissances aussi profondes qu'on peut les supposer, fût-il même le Maître de toutes les loges, gardez-vous, dis-je, de découvrir jamais la moindre chose de ce que vous avez appris ici : car vous êtes destiné d'une manière spéciale à recevoir communication de secrets particuliers.* Ne perdez jamais cette discrétion de vue. Faites-vous connaître aux deux surveillants, et, dès ce moment, entrez dans les rangs des frères de l'Association. »

Pendant que le récipiendaire se fait connaître aux surveillants, on allume toutes les bougies, et le maître ordonne qu'on explique le tapis.

« *Dès avant votre arrivée dans notre loge, notre Maître a dû connaître quelle opinion vous vous formiez de l'ordre et de ses secrets.* Rarement on se fait une idée exacte de l'intérieur d'un palais, si l'on n'y a jamais pénétré ; mais il y a des raisons pour lesquelles notre Maître seul se permet de porter un pareil jugement. Le frère gardien vous a examiné avec le même soin que si vous n'aviez pas encore fait le moindre pas dans la maçonnerie. Concluez de là que, quoique tous les Maçons soient nos frères, *ils sont néanmoins aussi éloignés de nous que les profanes.*

» On vous a couvert le visage, pour signifier que la lumière dont vous approchez est trop éclatante pour être contemplée sans danger.

» On vous a ôté vos armes, pour vous montrer leur complète inutilité, et même, peut-être, leur opposition avec nos devoirs et notre destination.

» Après avoir été introduit, vous vous êtes approché du maître, une chandelle allumée à la main. C'était pour vous apprendre d'abord que la chose que vous cherchez est digne d'une pénible investigation, ensuite que l'action à laquelle vous vous êtes résolu est sainte.

» Vous avez prêté serment avec la plus sérieuse précaution. Il ne m'est pas permis de vous expliquer chacun des points qui y sont contenus ; mais le temps vous apprendra qu'il ne s'y trouve rien qui n'ait sa cause et sa raison. Vous devez par conséquent les méditer avec la plus vive attention, afin de les mettre en pratique dans votre conduite.

» Puis, vous avez fait vos trois voyages dans le silence le plus absolu. De retour à votre place, vous avez entendu le Maître adresser aux surveillants des questions qui ont dû vous paraître étranges. Elles sont, en effet, très-importantes, et je n'exagère point en avançant qu'elles sont la clef du temple et du sanctuaire. Après avoir fait quatre nouveaux voyages, vous avez demandé à connaître les secrets de Haute Loge Ecossaise. Rappelez-vous les chemins que vous avez parcourus. Souvenez-vous des trois voyages que vous avez faits lors de votre première admission au grade d'apprenti : on ne savait pas alors à quoi l'on vous destinait. Si ces trois voyages vous furent comptés pour trois années entières, et si vous vous formez des sept voyages que vous venez de faire une notion bien exacte, vous n'êtes déjà plus éloigné de la vérité : car, sachez que le nombre sept est sacré et renferme plus de mystères que je n'oserais vous en découvrir maintenant.

» Vous vous êtes approché du Maître : tout était dans une obscurité profonde. La vue de son visage pâle et des deux frères de l'Ordre vous a fait tressaillir de crainte. Nous avons des raisons pour ne songer qu'avec terreur et affliction *à cette triste nuit, pendant laquelle le sanctuaire fut dévasté, le sang*

de plusieurs des nôtres répandu, et nos frères dispersés aux quatre vents. Néanmoins ce souvenir n'est pas sans une douce satisfaction, lorsque nous réfléchissons que nous avons consacré cette nuit à la mémoire de notre sanctuaire, que nous nous abritons dans son obscurité, et que, grâce à elle, nous échappons aux persécutions de nos ennemis. Quant aux mystères cachés là-dessous, je ne puis encore vous les révéler; mais le temps viendra où vous les pénétrerez et développerez vous-même, où vous verrez avec d'autres yeux et bénirez cette salutaire obscurité.

» J'arrive maintenant aux hiéroglyphes du temple. S'ils vous paraissent encore obscurs, et si je n'ose vous en donner une explication aussi claire que celle que vous pourriez attendre et désirer, je puis pourtant vous dire, à votre consolation, que ce sont les derniers. Oui, c'est aujourd'hui pour la dernière fois que je vous entretiens de symboles. Si vous vous acquittez de vos devoirs conformément aux recommandations du Très-Vénérable Maître, un jour viendra, où le langage des images aura un terme, où le rideau sera écarté, où l'on vous parlera plus clairement, où enfin il vous sera donné de contempler et d'admirer la vérité sans voile.

» La couleur de ce tapis est rouge, comme vous voyez. Que cette couleur vous fasse souvenir *du sang de vos frères.* Rappelez-vous que la couleur de feu est celle des Hauts Frères Ecossais : sans elle nous ne sommes rien; car tout est *fondé* sur l'amour et sur le *sang.* Vous voyez ici le temple détruit, les colonnes brisées et les marches arrachées. C'est pour vous apprendre le sort malheureux que notre Ordre a dû subir. Il a été la proie d'étrangers; et nos frères sont encore dispersés. Remarquez la perte que nous avons essuyée, et la cruauté avec laquelle nous avons dû expier les fautes de quelques-uns. Il ne m'est pas permis de vous dire l'époque



où nous avons été *la proie de la cupidité et les victimes de l'orgueil.* Cependant nos secrets ont été conservés intacts ; personne jusqu'à présent n'a osé dépasser ces lignes.

» A vos côtés sont quatre lumières ; je ne puis vous en donner la signification propre. Il me suffit de vous dire que le quaternaire est fondé sur le ternaire, et celui-ci sur l'unité. Libre à vous d'entendre par ce nombre ou *les quatre éléments,* ou *les quatre points cardinaux,* ou *la pierre carrée.* Par là vous ne vous écarterez pas trop de la vérité, quand bien même il régnerait autour de vous une obscurité beaucoup plus profonde que celle de la nuit la plus noire. Vous suivez une route, comme vous voyez, et quelque différents que soient les points d'où vous partez, vous y retournez cependant toujours : ainsi tous les fleuves ont leur embouchure dans la mer.

» Le nom et les lettres que vous lisez sont des hiéroglyphes que vous parviendrez plus tard à découvrir, sans le secours de personne. L'écorce extérieure est brisée ; les ruines mêmes ont volé en éclats jusque dans le sanctuaire ; mais l'étoile à la lumière éclatante ne nous a pas encore été enlevée ; *sa lumière brille encore dans les ténèbres,* et *les ténèbres ne l'ont point comprise.*

» Vous voyez autour d'elle sept autres étoiles, qui ont une signification multiple. Sous un rapport, elles nous indiquent la même chose que les neuf étoiles que vous avez remarquées sur le tapis d'apprenti. Sous un autre point de vue, elles ont une autre signification et d'autres caractères : *l'étoile flamboyante peut se passer d'elles aussi longtemps qu'elle brille au firmament, et qu'elle sert ainsi à éclairer tout l'univers ; mais dès que nous la choisissons comme le guide qui doit nous montrer le chemin vers le sanctuaire, et éclairer notre travail, les sept étoiles sont nécessaires, pour obtenir plus de clarté et de perfection. Plus tard,* un autre vous indiquera une lumière plus rapprochée. Ici vous

ne voyez ni le soleil ni la lune. *Nous avons été privés, par la violence de nos ennemis, de la vue de ces deux lumières;* mais toujours nous avons aimé la nuit avec son silence et sa tranquillité, parce qu'elle se prête mieux au sanctuaire et au repos qu'on y goûte.

» Vous comprendrez facilement quelle estime nous faisons de leurs services, en voyant que nous leur avons accordé la place la plus éminente dans notre enceinte. Sans elles, nous ne serions pas ce que nous avons été et ce que nous sommes encore. Il y a plus : sans elles, l'étoile flamboyante ne pourrait pas nous servir de guide dans l'obscurité.

» Enfin vous voyez ici au milieu du temple une caisse d'or de forme carrée. Je ne puis vous dire ce qui y est renfermé; car le temps n'est pas encore venu où tous les voiles doivent tomber de vos yeux. Mais la position des colonnes qui se trouvent autour d'elle, vous donnera déjà une partie de la solution de l'énigme, de même que le nom de Jéhovah, qui s'y trouve inscrit en triangle. Cela est de nature à vous procurer une vive satisfaction; car c'est le mot du maître perdu par la mort de Hiram; c'est un triste monument de la perversité des hommes, et une trop éloquente recommandation à la discrétion sur nos mystères.

» Vous voyez, en outre, la colline avec l'acacia verdoyant, qui doit vous rappeler la résurrection de notre maître.

» Les vases qui sont au-dessous sont destinés à la purification, et représentent la pureté des mœurs qui doit distinguer chacun de nos frères, s'il veut participer à nos mystères et entrer dans nos temples comme un vrai serviteur de la divinité.

» En haut, voyez le lien de l'amitié, emblème sacré de l'Ordre et de nos frères. *Quoique dispersés sur toute la surface de la terre, nos frères ne forment cependant qu'une seule com-*

munauté. Tous ils sont initiés aux mêmes secrets, suivent la même voie, sont formés d'après la même règle et sur les mêmes mesures, enfin sont animés du même esprit.

» Telles sont, mon frère, les notions que vous devez avoir de nos secrets et des hiéroglyphes que vous rencontrez dans notre temple. Heureux, quand tous les voiles seront écartés de devant vos yeux, et que vous verrez dans la réalité ce qui ne vous est montré maintenant qu'avec des images et des figures. Vous vous en approchez déjà; il ne reste plus qu'un pas à faire. Si vous en avez le courage, en voici les moyens.

» La patience et le temps pour subir les épreuves, la constance à les supporter vous procureront plus tard de plus grands avantages. La gravité que vous avez pu remarquer ici a dû vous inspirer des idées nobles; *le soin que nous prenons de nous cacher à nos frères même* a dû vous donner des notions dignes de la chose. Le désintéressement avec lequel nous vous avons admis doit augmenter en vous la vénération pour ces mystères.

» Résumez toutes ces considérations, faites-en un faisceau; appuyé sur cette base solide, vous pourrez comprendre clairement bien des choses que nous ne pouvons maintenant vous mettre en évidence; désormais, vous ne pourrez plus vous égarer, si vous avez conçu de nos mystères des idées exactes. Cependant ne vous abandonnez pas à vos seules pensées. Les Maîtres nous sont donnés dans les loges, non-seulement pour maintenir l'ordre, mais encore pour diriger nos pas dans la bonne voie. Ce sont eux qui nous prémunissent contre toute chute funeste, et qui nous empêchent, par leurs lumières, de nous égarer dans des routes obscures, et de faire des écarts qui nous précipiteraient d'abîme en abîme. — Ici surtout, il est facile de trébucher; la chute est d'autant plus à redouter

que notre intelligence est aveuglée, et que nous ne pourrions plus tard, que très-péniblement, recueillir des notions exemptes de tout préjugé. *C'est pourquoi vous ne devez communiquer vos pensées qu'à votre Maître seul; employez les moyens qu'il vous indiquera. Que rien ne surpasse votre vénération pour la Divinité!* Comme créature, c'est déjà pour vous un strict devoir, à plus forte raison comme Franc-Maçon, et surtout comme Frère de la Haute Loge Ecossaise. Nous vous recommandons l'accomplissement le plus ponctuel des devoirs que vous imposent votre profession et la justice. Pratiquez la charité (amour des hommes), l'humilité, la douceur; montrez dans vos actions de la grandeur d'âme, du sang-froid, de la modération, en un mot toutes les vertus. Soyez particulièrement fidèle aux devoirs auxquels vous vous êtes aujourd'hui solennellement engagé. C'est ainsi que la bénédiction de la Providence descendra sur vous, et que la lumière vous éclairera de son sanctuaire. Je vous souhaite, de tout cœur, la paix et la prospérité qui vient de l'Orient, source de la paix. »

Quand l'explication du temple ou plutôt du tapis est terminée, le Maître adresse les questions du Catéchisme; après quoi, il fait revenir l'élu devant lui et parle ainsi :

« Je devrais encore, mon Frère vous remettre votre épée; mais, chez nous, nous n'avons pas la coutume de nous en servir. Je vous confie maintenant la charge de frère gardien; défendez et couvrez cette haute loge contre tout étranger qui pourrait s'en approcher. Entrez, dès ce moment, en fonction. »

Le nouvel élu va à la porte, et se fait reconnaître par le frère gardien. Celui-ci lui remet son épée, lui cède la place, et rentre dans les rangs des frères. S'il n'y a plus rien à l'ordre du jour, le maître clôt la loge de la manière suivante :

« Quatre fois Très-Vénérable premier Surveillant, quelle heure est-il ?

R. » Il est quatre heures, le temps du prochain crépuscule.

» Le M. 4 f. T.-V. 2e Surveillant, est-il temps de fermer cette loge ?

R. » Oui, il est juste le temps.

Le M. » Puisqu'il en est temps, au nom du Grand Maître de tout l'Ordre, au nom du Maître de cette Loge, etc., je déclare close cette H. L. écossaise. »

Il frappe sept coups mesurés qui sont répétés par les Surveillants, et dit : « La Loge est close. »

CATÉCHISME.

Le catéchisme n'est autre que l'instruction donnée plus haut, réduite en questions. Nous nous bornons à en citer quelques extraits.

A une question le candidat répond qu'il a travaillé dans la chambre du milieu, dans une complète obscurité, et qu'il a eu pour guide l'étoile flamboyante et un maître expérimenté.

D. « Par qui le temple a-t-il été ravagé ?

R. » Par la main des sacrilèges et par les crimes des esclaves des rois.

D. » Qu'y avez-vous remarqué ?

R. » Les pierres jetées çà et là, les débris des colonnes placées à la croix, le tombeau de notre maître assassiné, le monticule avec l'acacia, mais aussi l'étoile flamboyante entourée de sept autres, et tout le trésor du ciel.

D. » Qu'était celui-ci ?

R. » Une caisse d'or de forme carrée, *avec le nom de Jéhovah qui y était inscrit en forme de triangle.*

D. » Que signifie-t-il ?

R. » La perfection dans les nombres trois et quatre, de même que le mot du Maître haut écossais, mot qui fut perdu dans le temple, et qui fut retrouvé dans les îles écossaises. »

§ IV.

Quatrième Grade de l'Ordre intérieur. Grand-Croix de St.-Jean ou Loge maçonnique parfaite.

OUVERTURE DE LA LOGE.

Le *Puissant* Maître et les Surveillants font le grand signe en étendant les bras, et restent dans cette attitude. Après cela le Maître demande au frère *Maréchal* (1) :

D. « Sommes-nous tous parfaits?

R. » Autant que des hommes peuvent l'être.

Le M. » Illustre Maréchal, examinez si tous ceux qui sont présents peuvent dignement étendre la main droite. »

Le Maréchal regarde autour de lui.

Le Mar. : « Tout est bien.

Le M. » Eh bien, commençons. »

On fait le grand signe.

Le M. « Etes-vous parfait maçon?

R. » Oui, puissant Maître.

D. » Vous en réjouissez-vous?

R. » Oui, moi et toute la chevalerie.

D. » A quoi reconnaîtrai-je que vous êtes parfait maçon?

R. » Aux signes, mots et attouchements.

D. » Donnez-moi le signe. »

On le donne.

(1) Surveillant.

D. « Donnez-moi le mot. »

On le donne à l'oreille.

D. « Donnez-moi l'attouchement. »

Le Maréchal entre dans le cercle.

Le M. « Qu'est-ce que la cloche ?

Le Mar. » Le temps parfait.

Le M. » Lequel ?

Le Mar. » Celui où les sentinelles s'éveillèrent effrayées.

Le M. » Illustres frères, premier et deuxième surveillants, et vous tous, illustres chevaliers, la loge des parfaits maçons est ouverte. »

Le Maître frappe trois frois neuf coups, qui sont répétés par les surveillants.

RÉCEPTION.

Le frère assistant, aidé d'un autre frère, prépare le candidat qui se trouve dans une chambre obscure. On lui dit que depuis longtemps déjà il a porté le cordon de l'Ordre, sans savoir ce qu'il signifie. On le croit maintenant digne de lui faire entendre tout. Mais, avant cela, il doit examiner lui-même si la conduite qu'il a tenue jusqu'à présent n'a pas été une longue hypocrisie pour arriver aux derniers secrets. Si, alors, il affirme solennellement que jamais il n'a eu cette intention, on lui demande s'il veut poursuivre, et, s'il est possible, s'améliorer encore de plus en plus; s'il est disposé à aider ses frères de toutes manières, de son bien et de son sang; s'il est décidé à vivre et à mourir dans la foi dont il a fait profession à son admission au grade de Chevalier; s'il est résolu à s'assujettir à tous les devoirs qu'on lui prescrira; si, enfin, il soupçonne qu'il y ait quelque chose de mauvais dans les secrets qu'on va lui révéler? Le frère chevalier rapporte

les réponses à la Loge, et le Maître ordonne que le candidat examine encore une fois seul, dans l'obscurité, s'il se sent en état de tenir ses engagements. On le laisse seul quelques instants ; puis le frère *assesseur* va le trouver et l'introduit dans la Loge. Le frère assesseur frappe trois coups qui sont répétés par les frères surveillants. Le Maréchal dit :

« On frappe. »

Le Maître : « Voyez qui a frappé. »

Le Mar. « C'est le commandeur N. qui demande à être initié aux mystères du maître parfait. »

Le M. « Faites-le entrer. »

Le candidat entre, et le frère Maréchal le conduit vers le maître, *devant le trône de Salomon.* Le Maître lui adresse ces paroles :

« Mon frère, vous allez être présentement élevé au grade de l'auguste chapitre, où les secrets de Hiram vous seront complétement révélés, secrets qui, depuis le premier grade jusqu'à celui-ci, ne vous ont été présentés que par des hiéroglyphes et des allégories. Si jamais vous les trahissiez, sachez que j'ai le droit de vous percer de mon épée, et qu'après cela je me servirais de la même arme, pour me punir moi-même d'avoir admis une âme si noire, une créature si impie, au grade de maître parfait, au grade de la transfiguration. Oui, vous partageriez infailliblement le sort d'Abiram, cet assassin de Hiram, lequel fut mis à mort et subit le châtiment dû à sa trahison. Je vous demande donc maintenant si vous voulez, toute votre vie, rester fidèle et discret ? »

R. « Oui. »

Le M. « Pouvez-vous et voulez-vous donc prendre votre dernier engagement et nous donner le salut de votre âme comme une garantie que toujours, et jusqu'à la mort, vous conserverez dans votre cœur le secret que l'on vous confiera ? Pesez bien

la chose ; elle est grave. Si vous croyez ne pouvoir tenir votre engagement, je vous conseille d'attendre encore quelque temps. »

Sur la réponse affirmative du candidat, le Maître lui met en mains le XXIe et XXIIe chapitre de l'Apocalypse, l'envoie dans l'antichambre, et lui dit de lire ces deux passages avec attention. Il arrive parfois que le frère orateur fait lui-même cette lecture : ce qui produit une impression plus forte. Après cela, le récipiendaire, à genoux, fait le serment suivant :

« Moi, N. N., je jure et promets par les portes de la nouvelle Jérusalem, dans notre auguste chapitre, en face de Dieu devant qui toute chose est dévoilée, et en présence de cette assemblée des frères maçons parfaits, de ne jamais révéler aux frères du premier jusqu'au sixième grade inclusivement, et moins encore aux profanes, les secrets qui me seront confiés. Je le jure avec conviction et sainteté : Si jamais je suis parjure, je veux être puni par la perte de mon âme ; je veux que Dieu n'ait aucune pitié de ma chute. C'est à la grâce divine, de même qu'à la gloire de la nouvelle Jérusalem, que je me dévoue complétement. Veuille Dieu, qui est puissant, me soutenir, m'aider par le secours de l'Esprit-Saint à tenir mon engagement jusqu'à la mort, et me conduire alors aux portes de la nouvelle Jérusalem. Aussi vrai que Dieu m'aide et sa sainte parole ! »

Après la prestation de ce serment, le Maître baise le candidat au front, et dit :

« Que le Grand-Esprit invisible, infini, vivant, et gouvernant toutes choses, cet Esprit qui se révèle comme Père, Fils et St.-Esprit, en présence de qui tu as déposé tes insignes, tes instruments et ton épée, et de qui tu demandes la lumière, le repos complet et la parfaite récompense de l'Ordre, que le Grand-Esprit daigne exaucer ta prière, s'unir lui-même à toi dans

la dignité céleste et sainte de Chevalier, et te conduire un jour aux portes de la nouvelle Jérusalem. Amen. Alleluia. Amen.»

Le Puissant Maître le relève ensuite, le baise au front, et dit aux autres frères : « Réjouissez-vous, mes frères, d'avoir reçu dans vos rangs un membre si digne. »

Après cela, le Maître lui donne le signe : les mains fermées et élevées. Le mot est *Lobareth;* il signifie : *Dieu est mon mur solide.* Dans quelques loges on se sert du mot : *Da Kineth,* qui veut dire : *Dieu est mon bien conquis.* Le Maître le décore d'une croix attachée à un cordon blanc, et dit : « Je te décore présentement du véritable insigne de l'Ordre. Porte-le jusqu'à la mort, parmi tes augustes frères, avec tout honneur et discrétion. Sois une lumière brillante pour les frères des grades inférieurs, et fais tous les efforts pour rendre florissant notre Ordre saint et divin. *Je te donne aussi par là le pouvoir d'exercer toutes les saintes fonctions que les Apôtres ont remplies dans l'Eglise primitive.* Conserve intacte la parole de Dieu. »

Puis vient le dialogue suivant :

Le M. « Je vais maintenant te donner une idée parfaite des hiéroglyphes. Illustre frère, premier Surveillant, que signifie la pierre brute des apprentis ?

R. » La règle que suivaient les hommes avant que loi fût révélée par Dieu à Moïse.

D. » La pierre cubique des compagnons?

R. » La loi de Moïse.

D. » La planche des maîtres?

R. » L'Evangile.

D. » Les trois lumières ?

R. » La Ste.-Trinité.

D. » La houpe dentelée ?

R. » Le voile du temple.

D. » L'étoile flamboyante ?

R. » L'étoile que les trois sages virent à l'Orient.

D. » Qu'est-ce que Hiram ?

R. » Un symbole du Christ.

D. » La chambre intérieure ?

R. » Le Saint des Saints.

D. » Les trois compagnons qui assassinèrent Hiram ?

R. » Les sectes les plus acharnées à persécuter le Christ.

D. » Où est votre Loge ?

R. » En moi, autour de moi, près de moi.

D. » Pourquoi St. Jean-Baptiste est-il le patron des Maçons ?

R. » Parce que le premier de tous il a vu la Ste.-Trinité.

D. » Pourquoi les Francs-Maçons invoquent-ils les enfants des veuves ?

R. » A cause du massacre des Innocents. »

(On collecte pour les pauvres).

D. « Mon frère, êtes-vous parfait Maçon et Chevalier de St.-Jean ?

R. » Oui, je le suis, et cela me suffit.

D. » Par quoi êtes-vous parvenu à cette dignité ?

R. » Par le secours de Dieu, par ma discrétion et ma fidélité, enfin par de grandes épreuves et des actions éclatantes.

D. » Où recevrez-vous votre récompense ?

R. » Dans la nouvelle Jérusalem.

D. » Qu'est-ce que la cloche ?

R. » Il n'est ni temps ni heure. »

Le Maître : « Illustre frère Surveillant, informez les frères qu'il n'est ni temps ni heure. »

Il le fait.

La loge est close par le chant du *Te Deum in excelsis*.

LIVRE DEUXIÈME.

BUT DE L'ORDRE.

§ I.

Observations générales.

La Franc-Maçonnerie est une association d'êtres doués de raison ; comme telle, elle doit avoir un but. Ce but ne peut être que bon ou mauvais. S'il est bon, il faut le faire connaitre, ainsi que les moyens de le réaliser. Dès qu'il ne reste plus de doute sur le caractère et la tendance d'une institution, l'autorité et tous les hommes de bonne volonté lui prêteront leur concours et l'appuieront de toutes leurs forces : car il est de la dernière évidence qu'un but et des moyens clairement connus rencontreront plus de sympathie et d'appui qu'un but secret, quelle qu'en soit d'ailleurs la bonté.— Mais l'Ordre tient secrets son but et ses moyens ; parce que, d'après lui, les peuples ne sont pas encore assez robustes pour en supporter la connaissance.

L'Ordre ne peut avoir qu'un but ou scientifique, ou moral, ou religieux. (Nous maintenons cette dernière assertion,

malgré toutes ses protestations.) Quelle que soit la nature de ce but, nous ne voyons nullement pourquoi aujourd'hui on s'obstine à le cacher. En 1851, les peuples ne sont plus religieux jusqu'au fanatisme; encore moins sont-ils hostiles à la science. Aujourd'hui ceux-là même estiment la science, qui sont incapables d'en sonder toute la profondeur. De plus, la loi accorde pleine liberté à toute association qui poursuit un but utile au bien général. — Que, si la nation n'est pas encore parvenue à un degré suffisant de maturité; si, avant de lui communiquer ses secrets, l'Ordre veut au préalable préparer l'humanité, pourquoi donc ne pas ouvrir tout au large les sanctuaires de la science, où l'on n'enseigne, dit-on, rien qui heurte les principes de la morale, de la religion et de l'économie sociale. Ce serait le moyen le plus efficace de procurer à tous la faculté de s'éclairer. Pourquoi donc l'Ordre exclut-il les pauvres, qui n'ont aucune valeur politique ni économique?

Le peuple est assez mûr pour observer et apprécier les résultats de la Franc-Maçonnerie qu'il verrait agir sous ses yeux. Quand bien même il ne pourrait saisir parfaitement le rituel et le but de l'Ordre, ou ses moyens de réalisation, il est certainement capable de juger si les hommes et leurs actes ont sur sa prospérité une influence salutaire. Dans ce dernier cas, il parviendrait tôt ou tard à conclure que le but que l'on poursuit et les moyens que l'on emploie sont bons en eux-mêmes; avec le temps il rendrait hommage à une institution bienfaisante. Une confession religieuse, que les autorités reconnaîtraient capable de perfectionner la moralité du peuple, trouverait, sans aucun doute, tolérance et appui.

On dit que c'est le mystère qui attire les hommes! — L'attrait du mystère a son époque dans la vie des peuples; cette époque est celle où domine le sentiment. Malheureusement cette époque est depuis longtemps passée pour nous. Nous

vivons dans un temps de froide spéculation intellectuelle. De nos jours, presque tout le monde se demande quelle utilité on retirera de tel ou tel engagement ; on calcule les avantages d'une entreprise, et l'on s'assure du profit qu'elle doit procurer. C'est là une vérité hors de tout doute. Aujourd'hui donc le secret n'a plus cette influence, déjà si problématique en elle-même. Le manifeste maçonnique de 1794 disait des membres de l'Ordre : « Les têtes sont de feu ; les cœurs sont de glace. »

On dit que la bienfaisance est le but de l'Ordre! Mais on ne constate nulle part cette bienfaisance qui serait le cachet de la Maçonnerie. Où sont donc ses largesses et ses actes de générosité sur une vaste échelle? Jamais on n'a rien vu que de très-modeste ; de plus, ces actes de bienfaisance, quelque minimes qu'ils soient, n'ont été que locaux, nullement universels. Mais admettons la vérité de cette assertion. Dans ce cas, ce serait bien peu efficacement poursuivre le but que de faire un mystère de l'organisation de l'Ordre : une association exclusive et secrète empêche la coopération générale ; elle ne donne aucun exemple capable de stimuler ; et par les conditions dispendieuses et pénibles qu'elle pose aux admissions, elle entrave nécessairement ceux qui voudraient s'associer aux bonnes œuvres.

En vain affirme-t-on que la bienfaisance, la science, la morale ou la religion sont les buts essentiels de l'Ordre. Aucune d'entre elles n'est plus aujourd'hui compatible avec les secrets, avec les serments du silence que l'on prête à chaque grade, même à l'égard des frères des grades inférieurs.

J'ai dit que, si l'Ordre exprimait nettement son but et faisait connaître le cercle où se renferme son activité, la masse du peuple, bien que peut-être incapable d'en pénétrer la notion

sublime, examinerait les actes et formerait son jugement. Jamais l'Ordre n'a eu cette franchise. Après que les tempêtes de la guerre de trente ans, et des autres époques orageuses, eurent pour longtemps détruit son influence, l'Ordre se réveilla en 1730 ; son existence compte donc de nombreuses années. Depuis cette époque, l'Ordre, personne morale, a, au milieu de la nation, vécu dans les ténèbres de ses mystères, et s'est toujours retiré dans ses loges fermées. Une institution si répandue et si ancienne a dû laisser des traces dans la vie des peuples. Son influence bonne ou mauvaise sur la nation, ne peut, grâce au mystère, se constater que très-difficilement; mais, si tant est qu'elle ait eu quelque valeur historique, il faut de toute nécessité que cette influence se soit rendue sensible. Si nulle part on ne trouve le moindre indice de son action, on est en droit ou de nier son existence ou de conclure que son influence est nulle pour le monde. Mais si l'on examine les événements qui ont surgi successivement depuis l'époque où la Franc-Maçonnerie s'est répandue, c'est-à-dire depuis les trente dernières années du siècle écoulé; si ces événements peuvent être attribués à l'Ordre comme l'effet à la cause, je suis en droit de contester sa prétendue influence sur les progrès des arts et des sciences. La voie du progrès était déjà frayée depuis longtemps : le développement des arts et des sciences est dû aux lois de la nature, et aux événements généraux de l'époque. Si les progrès furent plus prompts et plus universels qu'autrefois, ce n'est pas à la Franc-Maçonnerie qu'il faut attribuer ce résultat, mais à la propagation de l'imprimerie et aux institutions universitaires et savantes que le bon sens et la piété de la noblesse et du clergé avait créées à si grands frais. D'un autre côté, nous ne voyons nulle part que les arts et les sciences aient été cultivés dans les loges. L'architecture elle-même, l'art maçonnique, qui sert encore aujourd'hui à la symbolique de

l'Ordre, était en pleine décadence, il y a à peine trente ans.

Est-ce que la moralité du peuple a gagné notablement avec la Maçonnerie? L'histoire doit le nier. Il est vrai qu'en 1770, le peuple avait moins de connaissances scientifiques. Ce ne fut que vers cette époque qu'il commença à cultiver son intelligence. Mais, en revanche, il se distinguait par la probité et les bonnes mœurs; il aimait son domicile, avait pitié du pauvre, était fidèle, loyal, et content de ce que la Providence lui avait donné en partage; en un mot, il vivait selon les commandements du Dieu auquel il croyait et qu'il adorait saintement.

Et aujourd'hui?... Aujourd'hui, il est plein d'une outrecuidante présomption ; il a soif de jouissances interdites; il est sans foi à Dieu, à ses saints commandements, aux récompenses du bon et aux punitions du méchant; il regarde comme lui étant permis tout ce qui lui paraît avantageux, tout ce qui excite sa convoitise. Il est en conséquence cupide, ambitieux, sensuel. Ce qu'il a encore aujourd'hui en propre, c'est le mérite bien équivoque d'une sociabilité extérieure. Mais déjà celle-ci même commence à décliner. Le vide du cœur et un désir immodéré des jouissances, ont produit une grossièreté, une rudesse qu'on ne prend plus même soin de masquer.

La source primitive de ces maux se trouve dans le manque de foi. C'est là un résultat produit par la Franc-Maçonnerie, qui ne cesse d'affirmer que le christianisme n'est point une révélation divine. Nous verrons que dans les symboles de ses loges, elle consacre le culte du naturalisme, et qu'elle y prêche une doctrine abominable, monstrueux mélange de philosophie, de judaïsme et de christianisme, qui se résout, en dernière analyse, au déisme le plus grossier. Nous verrons que le clergé protestant est, en grande partie, initié. Le culte protestant est exercé par des ministres qui ne croient pas même à la divinité de leur mission, puisque, dans

ces loges, ils professent le socinianisme. Faut-il dès lors s'étonner que de tels hommes montrent si peu de zèle pour remplir une fonction, qui n'est pour eux qu'un moyen d'existence? Faut-il s'étonner que, depuis une génération, on ne les voie plus paraître au lit des malades et des mourants, qu'ils n'aient plus aucun souci de l'état de leurs ouailles, qu'ils ne pénètrent plus dans les familles en qualité de conseillers, d'amis et de consolateurs? En un mot, faut-il s'étonner qu'ils soient si indifférents pour la plus belle et la plus importante partie de leur mission?... Est-ce que les fidèles qui leur sont confiés seraient peut-être des profanes pour eux?

Quand les personnages les plus éminents d'une société apprennent dans les loges à ne considérer la foi du peuple que comme une vaine superstition, les Eglises de l'Etat comme des hérésies, ou comme un moyen adroit d'aveugler et de contenir le peuple; quand on les voit consacrer leur culte au naturalisme, à l'*illumination* spontanée de l'humanité, il ne faut pas être surpris de voir que, dans leur aveuglement, ils s'imaginent être trop élevés pour partager, même en apparence, la crédulité générale. Lorsque le clergé (protestant) dans l'exercice de ses fonctions, lorsque les modèles à imiter, lorsque les fonctionnaires de l'Etat et la classe élevée et instruite apprennent à nier et à bafouer la foi, il faut s'attendre à voir un peuple dégénérer et rétrograder jusqu'à la barbarie.

Si, au moins, dans le monde maçonnique, l'adoration de l'Etre suprême (employons le terme à la mode) avait remplacé les anciennes pratiques de piété domestiques! Où prie-t-on encore en famille? Nulle part nous ne rencontrons le moindre vestige de cet ancien usage de nos pères.—Ils disent: *faites le bien sans espérer de récompense, et le mal sans redouter de châtiment*. Or, cette proposition paraît devoir s'expliquer en ces

termes : *Ne crois pas à une autre vie*. Et pourtant je ne pourrai jamais croire à la moralité d'un peuple, qui n'aurait pas profondément enracinée la croyance à un Dieu qui récompense le bon et punit le méchant ! C'est pour le même motif qu'il m'est impossible de croire à la moralité du but de l'Ordre. Dans un manifeste de Berlin (1794), nous lisons cet aveu d'une crudité étrange d'expression : « *La foi religieuse du peuple a été détruite d'après le plan de l'Ordre ; on a excité à dessein les passions les plus exigeantes et la présomption. C'est du sein de l'Ordre qu'est sortie cette corruption politique et morale, où le peuple végètera pendant de longues générations ; c'est à l'Ordre qu'il faut attribuer toutes les révolutions passées et futures.* » Ces aveux, nous les avons entendus à Leipzig, à Lyon, et dans toutes les contrées septentrionales et occidentales de l'Europe. Il n'y a entre eux que cette différence : dans ces derniers pays on disait franchement que ces révolutions étaient les effets prémédités et les conséquences naturelles du but de l'Ordre ; tandis qu'à Berlin on prétendait que cette funeste situation était le résultat de la dégénération de la Maçonnerie, et l'on ajoutait que les chefs n'avaient plus la puissance d'empêcher ce formidable abus de l'organisation maçonnique.

Eh bien ! que l'Ordre soit essentiellement préjudiciable au bien général, à cause de son but primitif ou à cause de l'abus qu'on peut faire de son organisation, n'est-ce pas une seule et même chose pour l'Etat ? Il suffit que les aveux et les faits contiennent la preuve qu'il est hostile à la paix publique. Après cela, y aurait-il injustice à admettre la véridicité des *catholiques allemands* et des *communes libres* (1), lorsqu'ils

(1) On sait que Ronge a voulu implanter en Allemagne le *néo catholicisme*. Les paroisses qui admettaient ses doctrines prenaient le nom de *communes libres*. Les principes proclamés par cet étrange réformateur n'étaient rien d'autre que le déisme le plus révoltant. Aussi les gouvernements allemands en ont fait prompte justice. (*Note du Traducteur*.)

nous assurent que leur nature et leur action sont en parfaite harmonie avec la Franc-Maçonnerie et avec le paganisme épuré?

Enfin, je ne puis croire un instant à la moralité du but de la Maçonnerie, lorsque, dans le fameux manifeste de 1794 et dans une foule d'autres documents, je la vois affirmer que *son existence date de plusieurs siècles, mais que jusqu'à ce jour l'humanité n'a pas encore été assez forte pour supporter la connaissance de son but et de ses moyens;* lorsque je l'entends proclamer que l'humanité serait menacée, si l'on osait confier au papier ses projets ténébreux; lorsque je le vois recommander de ne les transmettre que par tradition orale, et seulement aux élus des élus; lorsque je constate qu'il ne peut se passer de plus formidables serments, d'un inviolable secret non-seulement à l'égard des profanes, mais encore à l'égard des frères de grades inférieurs.

Non, je ne puis croire à la moralité de ce but : lorsque, dans la symbolique et dans l'explication de chaque grade, je vois la déclaration que tout ce qu'on a enseigné dans le grade précédent n'est que mensonge et imposture : en effet, à chaque grade on explique différemment les mêmes emblèmes; lorsque, dans les grades inférieurs, je vois faire prêter serment sur la Bible, pour faire croire que l'Ordre est un enfant soumis de l'Eglise du Christ, tandis que dans les grades supérieurs on n'emploie la Bible que pour indiquer que cette même Eglise n'est qu'un tissu d'erreurs et de superstitions ; lorsque je vois accumuler les serments avec une effrayante profusion; lorsque je vois les maçons se parjurer au moment même où ils font serment : en effet, d'un côté, on fait jurer que jamais aucun membre de l'Ordre n'osera se permettre d'écrire, d'imprimer, de faire écrire ou de faire imprimer la moindre chose qui pourrait mettre sur les traces du but de l'Ordre ; d'un autre,

on ne craint pas d'exhiber des pièces imprimées ; lorsque j'entends les chefs de Berlin assurer solennellement que l'Ordre est la colonne de l'Eglise chrétienne, tandis qu'à Berlin même on consacre les *apôtres du Christ*, destinés à renverser l'Eglise et à élever la nouvelle Jérusalem, composée d'éléments payens, juifs et chrétiens; lorsque je vois les hauts grades exalter l'Ordre comme le plus ferme appui de l'Eglise de Jésus-Christ, tandis que les chefs de l'Ordre dans tout l'univers, depuis Leipsig jusqu'à Paris, Londres et New-York, protestent hautement contre cette déclaration et affirment que l'Ordre est autant juif, payen ou mahométan que chrétien ; lorsque, dans les nombreuses publications de l'Ordre, je le vois déclarer qu'il ne s'immisce jamais dans la politique, et qu'il ne pousse qu'à la plus loyale fidélité envers les souverains ; tandis que, dans une foule de documents émanés des chefs des différents systèmes depuis 1834 et dans les aveux de plusieurs dignitaires, je vois clairement que l'Ordre ne tend et n'excite qu'à l'opposé, à la république ; lorsque je le vois en imposer aux princes en leur déclarant un autre but que celui qu'il poursuit réellement ; lorsque, dans des centaines de passages, je lis que, dans l'intérieur de l'Ordre, on a laissé travailler des loges convaincues d'erreur et d'imposture, sans faire connaître cet abus, et sans les exclure du sein de l'association universelle ; enfin, je ne puis croire à la moralité du but, lorsque l'Ordre, pour ses initiations, considère non la dignité morale, mais l'argent et l'influence.

C'est ainsi que l'Ordre a détruit dans le cœur du peuple la foi chrétienne, unique base de la probité, de la vertu, de l'attachement au devoir ; c'est ainsi qu'on a dégoûté le peuple de la place qu'il occupe dans l'échelle sociale : peut-il en être autrement, lorsque le malheureux n'a plus la confiance que ses privations actuelles seront amplement compensées dans

l'éternité? Et qu'a-t-on donné au peuple en échange du bien suprême dont on l'a si cruellement dépouillé? L'Ordre dit que le peuple n'est pas encore assez mûr!... Eh bien, c'est le crime le plus atroce de l'Ordre d'avoir enlevé au peuple les bases de la vertu, avant de le trouver apte à recevoir une compensation!

Le fameux évêque Eylert dit dans ses *Traits caractéristiques et fragments historiques de la vie de Guillaume III*, roi de Prusse : « Le dédain que les fonctionnaires publics affectent pour l'Eglise, non-seulement dans quelques contrées ou quelques villes de la monarchie prussienne, mais encore, sauf quelques exceptions, dans les endroits mêmes où l'on trouve un clergé éminent et des prédicateurs distingués, ce dédain est un fait de notoriété publique, un phénomène psychologique digne de remarque.... Les mêmes causes doivent produire les mêmes effets. Quelles sont ces causes? — La réponse à cette question mériterait d'être couronnée, et contribuerait efficacement à éclaircir l'histoire de la civilisation. »

Il est encore un caractère qui distingue l'époque depuis laquelle (1770) la Franc-Maçonnerie s'est répandue. Dans la presse et, par celle-ci, sur le terrain de la science, on peut constater la tendance générale à faire disparaître les anciennes constitutions, le vasselage, les corps de métiers, les corporations de cultivateurs; à fonder et à élever sur leurs ruines la suprématie représentative des fonctionnaires, l'égalité de tous les hommes sans distinction aucune, et peu après, l'émancipation des juifs, cette nation qui nous était toujours restée étrangère. Nulle part le peuple ne désirait ce nouvel ordre de choses. Enfin, pour couronner l'œuvre, on est venu proclamer la république sociale avec la liberté, l'égalité et la fraternité.

J'ai dit que le peuple était resté indifférent. En effet, un vif sentiment de dignité et d'estime avait pénétré toutes les

conditions sociales. Le bourgeois et le cultivateur étaient heureux et fiers de leur position. Le gentilhomme ne s'adressait jamais au bourgeois que par ces mots : *mon cher Monsieur*; en Saxe, aucune pièce n'était adressée à un bourgeois sans qu'elle commençât par ces mots : *citoyen et maître.* Il y a vingt ans que ces mots se trouvaient encore en tête de tous les actes.

Bientôt, dans toute l'Europe (à l'exception toutefois des contrées catholiques de l'Allemagne qui repoussèrent énergiquement la Franc-Maçonnerie), un système parfaitement uniforme fut suivi, pour introduire le principe de l'égalité. Nous l'exposerons dans les époques particulières de l'histoire. La similitude des événements doit nous permettre de soupçonner la similitude des causes. Il fallait à cet effet qu'une grande puissance fût répandue sur toute la surface du pays; il fallait que, grâce à l'unité de son organisation, elle poursuivit un plan unique; il fallait que sa force numérique et morale fût assez efficace pour inoculer ses principes aux classes aisées, pour convaincre que l'admission et la proclamation des nouveaux dogmes politiques étaient indispensables à celui qui voulait figurer au nombre des savants et jouir de la considération, enfin, pour créer une puissance véritablement nationale. Où chercherons-nous, où découvrirons-nous cette puissance secrète créatrice et directrice?

Laissons de côté les aveux de l'Ordre et l'histoire, oublions un moment la question que nous nous sommes faite sur le but de l'Ordre, et tenons-nous-en à un fait notoire, à l'affectation avec laquelle les initiés disaient ouvertement aux profanes que, dans l'intérieur des loges, se trouvaient la liberté, l'égalité et la fraternité. Ne fallait-il pas, d'après le cours logique et naturel des idées et des inclinations de l'homme, que l'on désirât d'agrandir et d'étendre le cercle des heureux initiés, et que l'on

tâchât de faire jouir d'une manière plus pratique de la félicité que l'on disait goûter dans les loges? Les maçons, par un juste sentiment de bienveillance, ne devaient-ils pas inviter tous les citoyens à venir participer à ce prétendu bonheur? Est-ce que la liberté, l'égalité et la fraternité, patrimoine exclusif des loges, ne devaient pas être le rêve de toutes les classes de la société? Certainement, il fallait que l'Ordre cherchât à inculquer ses principes à la nation entière; il devait inventer un but politique, et faire contracter dans son sein des obligations plus étroites, capables de le faire parvenir où il tendait.

S'il reste donc démontré que la bonté du but de la maçonnerie n'est pas compatible avec son organisation secrète ni avec ses serments; si nous voyons évidemment que l'influence de l'Ordre a été fatale à la moralité et à la prospérité politique des nations; si la liberté, la fraternité, l'égalité, principes que l'Ordre a si souvent et si solennellement proclamés comme siens, prévalent dans le monde profane et impriment une impulsion dangereuse pour l'Etat; si nous observons que dans tous les pays une tendance manifeste s'est déclarée vers ces nouveaux principes; si, enfin, le succès obtenu ne peut s'expliquer que par une association très-puissante numériquement et moralement: — il n'y a certes aucune témérité à soupçonner la Franc-Maçonnerie d'être la cause de ces déplorables effets. Ce soupçon est d'autant plus légitime que nous le verrons confirmé par les témoignages clairs, explicites et expressifs des grands dignitaires de l'Ordre. La conviction de la culpabilité de la Franc-Maçonnerie doit être complète : quand les aveux sont d'accord avec les faits extérieurs, il n'y a plus de place pour le doute.

Niebuhr, ce grand homme d'Etat et cet historien distingué, dit dans sa publication sur les sociétés secrètes :

« A toute association politique digne de ce nom, il faut, comme à tout Ordre et à toute société, un but (important ou

futile, bon ou mauvais), un centre d'union, une obligation déterminée, une direction, une réunion et des correspondances. Or, comme toute association n'existe qu'à cause de son but, il est naturel qu'elle tâche d'atteindre ce but, considéré par elle comme son bien suprême ; lorsqu'il s'agit d'employer les moyens, elle fait attention non à leur moralité, mais à leur efficacité. Persuasion et mensonge, artifice et ruse, calomnie et violence, tout lui est bon. Une telle association ne peut subsister sans des chefs, à la direction desquels tous les membres doivent se soumettre aveuglément, sans qu'il leur soit permis de reculer lorsque le but, innocent dans le principe, a dégénéré ou s'est modifié par la direction que l'on a suivie. Une association dont le but serait le bouleversement de la constitution et des lois établies ne serait pas simplement coupable, elle serait révolutionnaire. — Dans aucun Etat, les lois ne tolèrent les sociétés politiques, et c'est à tort que l'on blâme les gouvernements qui proscrivent un Ordre, qui, sous le prétexte d'un but évidemment futile, peut, à l'ombre de ses mystères (*in fugam vacui*), ourdir les plus funestes complots. L'illuminisme est là, pour me servir de preuve.

» Il rendrait un éminent service l'historien qui, recueillant les opinions et les faits, prendrait à tâche d'examiner *si le mépris qu'on affiche aujourd'hui pour la religion, si le dogme politique de l'égalité de toutes les classes, n'ont pas été répandus par la maçonnerie.* La participation de l'Ordre à la révolution de 1789 est prouvée par des témoignages irréfragables : et il n'y a pas à douter que cette société n'ait été exploitée efficacement par la propagande française. Celui qui redoute réellement l'influence des sociétés secrètes doit travailler avant tout à dissoudre un Ordre, qui, plus que tout autre, est capable d'entreprendre contre le bonheur des peuples l'exécution de plans désastreux.

» En général, toute société secrète est dangereuse ; car elle se compose d'hommes éprouvés qui, travaillant dans l'ombre et le mystère, ne parviennent pas facilement à réaliser ce que la crainte des tribunaux les force de cacher.

» Les avantages garantis par la constitution à tous les citoyens, forment un patrimoine commun, auquel tous ont un droit égal, dans la proportion de leurs capacités et de leur valeur. Une société particulière qui promet ces avantages exclusivement à ses membres est un Etat dans l'Etat ; elle mérite d'être anéantie, comme étant un mal funeste pour la communauté.»

Les paroles suivantes, tirées de l'ouvrage du professeur *Struve* sur les sociétés secrètes, ne sont ni moins vraies, ni moins importantes :

« Y a-t-il eu dans l'histoire du monde une seule institution qui n'ait dégénéré avec le temps ? Les institutions publiques, même les plus respectables et les plus sages, ne sont-elles pas insensiblement devenues les plus fatales et les plus funestes ? Eh bien, le danger de la détérioration n'est nulle part si fortement à redouter que dans les sociétés secrètes. Les premières sont exposées aux yeux du monde ; amis et ennemis peuvent les observer ; elles s'écroulent d'elles-mêmes dès qu'elles ne répondent plus à leur but et que le public éclairé leur retire son approbation. Mais il en est tout autrement des secondes, dont le but, le plan et l'organisation ne sont connus que par le petit nombre de ceux qui sont au timon, et qu'on fait un devoir à la masse d'admirer avec une vénération sacrée et muette. Dans quel obscur et profond labyrinthe l'artifice de quelques meneurs ne peut-il pas conduire la tourbe aveuglée ? Dans quel abîme d'incrédulité, de folie et d'immoralité ces malheureuses victimes ne peuvent-elles pas être plongées ? — J'en ai dit assez. Rien au monde ne peut dégénérer d'une manière plus prompte et plus fatale

qu'une société secrète : elle est exposée à s'abimer jusqu'au dernier degré de la corruption; elle sera fatale à la société en raison directe du secret qu'on y observera, de la perfection de son organisation, de l'ordre et de l'ensemble qui règnent dans son sein. Le feu de la publicité doit purifier le métal précieux de la substance terreuse qui l'enveloppe, et le rendre propre à être travaillé pour l'utilité commune. Mais là où il n'y a que des scories, celles-ci disparaissent, sous l'action du feu, et il n'en reste que le néant. »

Les paroles suivantes de Fichte et de Schuderoff sont dignes d'être citées : « Le mot *humanité*, dit Fichte (*Discours à la nation allemande*, 1824, p. 101), est du nombre de ces mots fameux dont on peut si facilement abuser pour masquer le pervertissement de l'homme : par un son étrange, sublime et éclatant, ce mot éveille l'attention; mais, dans le fonds, il enveloppe, celui qui l'écoute, des ténèbres de l'ignorance. »

Schuderoff, qui s'était d'abord consacré lui-même au dogme de l'humanité en qualité de Franc-Maçon, nous dépeignit plus tard (*Discours sur l'état actuel de la Maçonnerie*), l'humanité comme quelque chose de si vague, que toute loge qui se la propose pour but, se charge d'un problème insoluble et se perd dans une vaine entreprise. « L'humanité, dit-il, est du nombre des problèmes les plus profonds de la philosophie, puisqu'elle renferme en elle des principes qui échappent à l'activité humaine. »

Enfin, il n'y a pas de jugement plus compétent que celui du baron A. de Knigge(1), ce chef le plus fameux, le plus instruit

(1) Le baron de Knigge, dont le nom de guerre était *Philon*, fut le bras droit de Weisshaupt, fondateur de l'illuminisme. Ses talents, son influence, ses intrigues contribuèrent puissamment à propager cette société secrète, la plus redoutable peut-être de celles qui ont menacé l'Europe. Ce fut chez Knigge que le gouvernement de Bavière découvrit les papiers précieux qui

et jadis le plus actif de l'illuminisme. Voici ce qu'il dit des sociétés secrètes :

« Au nombre des jouets à la fois futiles et funestes dont s'amuse notre siècle philosophique, il faut ranger les associations secrètes et les Ordres de quelque nature qu'ils soient. Poussés soit par le désir de la science, soit par le besoin d'activité et de sociabilité, soit enfin par une indiscrète curiosité, tous les Allemands, à peu d'exception près, ont été, au moins quelque temps, membres de l'une ou l'autre association. Le temps est venu de faire disparaître ces sociétés qui sont toutes ou frivoles ou nuisibles à la vie sociale.

» Je me suis assez longtemps occupé de ces objets pour oser invoquer mon expérience, et pour pouvoir, avec connaissance de cause, déconseiller à tout jeune homme actif et laborieux, de se faire agréger à toute société secrète, quel que soit le nom dont elle pourrait être décorée. Sans doute, elles ne sont pas toutes répréhensibles au même degré : mais toutes, sans distinction, elles sont ou inutiles ou dangereuses.

» D'abord elles sont inutiles ; parce que, à l'époque où nous vivons, il n'est nullement nécessaire de cacher sous le voile du mystère un enseignement quelconque. La religion chrétienne est d'une telle clarté, elle satisfait tellement à toutes les exigences, qu'elle n'a besoin, comme les religions payennes, ni d'une explication secrète, ni d'une double doctrine. Dans les sciences, les découvertes modernes sont et doivent être rendues publiques, pour le bien de l'humanité ; il faut que toutes les personnes compétentes puissent les examiner et les apprécier. — Il est inutile que des particuliers s'efforcent de hâter l'époque où tous les hommes doivent être parfaitement éclairés. Ils n'y parviendront même jamais ; et s'ils en étaient

lui dévoilèrent cette infernale conspiration. Ces lignes, écrites par un homme qui peut invoquer sa longue expérience, sont d'une importance incontestable.
(*Note du Traducteur.*)

capables, ce serait un devoir pour eux de le faire *publiquement*. Ce devoir serait d'autant plus impérieux, qu'ainsi les hommes judicieux de tous les pays et de toutes les localités seraient mis à même de se prononcer sur la mission de ces apôtres et sur la valeur intrinsèque de la doctrine qu'ils viennent annoncer. Par la publicité, on pourrait juger si cet enseignement est réellement de nature à éclairer, ou si la monnaie débitée n'est pas de plus mauvais aloi que celle qu'on rejette.

» *Ils parlent un langage symbolique, susceptible de toute espèce d'interprétation;* ils sont bien peu prudents dans le choix de leurs membres : par conséquent, ils dégénèrent bientôt. Si, dans le principe, ils sont accueillis avec engouement, ils entraînent bientôt à de plus grands inconvénients que ceux dont on se plaint dans le monde profane.

» Si quelqu'un a envie d'entreprendre quelque chose de grand et d'utile, des occasions, même très-nombreuses, ne lui manquent pas dans la vie civile et domestique; mais personne ne sait en profiter comme il le pourrait. Il faudrait d'abord qu'il fût démontré qu'il ne reste plus rien à faire par le moyen de la publicité, ou que des obstacles insurmontables s'opposent à la réalisation publique du bien, avant de s'arroger le droit de se créer un cercle d'action particulier et secret qui n'est pas sanctionné par l'Etat. La bienfaisance se passe des ténèbres du mystère, l'amitié s'appuie sur la liberté d'élection, le besoin de sociabilité ne suppose pas nécessairement l'emploi de moyens secrets.

» Mais ces associations secrètes sont, de plus, dangereuses et funestes : parce que ce qui se fait dans les ténèbres provoque des soupçons légitimes; parce que ceux qui ont mission de veiller au bien de la société civile sont par là-même chargés du soin de s'enquérir du but de toute association : sans quoi, sous le voile des ténèbres, on pourrait cacher des plans dangereux et

des doctrines funestes, aussi bien qu'on pourrait y poursuivre des buts avantageux; *parce que les membres initiés ne sont pas tous instruits des intentions perverses que l'on prend souvent soin de masquer sous les plus belles apparences;* parce qu'il n'y a que des esprits médiocres qui se laissent enserrer dans cet étau, tandis que les hommes supérieurs ou reculent bientôt, ou sont abîmés et dégénèrent, ou prennent une direction oblique, ou enfin se saisissent de la domination aux dépens des autres; parce que, le plus souvent, des *chefs inconnus* se tiennent derrière le rideau, et qu'il est indigne d'un homme d'intelligence et de cœur de travailler à l'exécution d'un plan qu'il ignore, dont la bonté et l'importance ne lui sont garanties que par des hommes qu'il ne connait nullement, envers qui il contracte des engagements sans réciprocité, sans savoir à qui s'en prendre, puisqu'il n'y a personne qui se pose comme caution; parce que des intrigants et des gens sans aveu exploitent ces sociétés, s'imposent et entrainent les autres à partager leurs vues personnelles; parce que chaque homme a des passions qu'il apporte avec lui dans l'association, où, à l'ombre et sous le voile du secret, elles ont un champ plus libre qu'au grand jour; parce que ces associations dégénèrent peu à peu, par suite du choix qu'elles font de leurs membres; parce qu'elles coûtent et de l'argent et du temps; parce qu'elles détournent des affaires sérieuses de la vie civile, pour pousser à la paresse ou à des occupations sans but; parce qu'elles deviennent bientôt un lieu de réunion pour tous les aventuriers et les fainéants; parce qu'elles favorisent toute espèce de fanatisme politique, religieux et philosophique; parce qu'elles engendrent un dangereux esprit de corps et jettent les semences des plus grands maux; enfin, parce qu'elles sont l'occasion des cabales, des dissensions, des persécutions, de l'intolérance et de l'injustice non-seulement envers les frères associés, mais même envers

de bons Maçons qui ne sont pas membres du même Ordre, ou qui ne sont pas partisans du même système.

» Telle est ma profession de foi sur les sociétés secrètes. Y en a-t-il parmi elles auxquelles ne s'adressent pas quelques-uns de ces griefs? Eh bien, soit, admettons l'exception. Quant à moi, je n'en connais aucune qui ne soit coupable de l'un ou de l'autre chef. Et maintenant encore (1796), telle est mon opinion invariable sur ces associations. Je n'ai pas changé d'avis, malgré la lecture que j'ai faite dernièrement de l'ouvrage intitulé : *Du monde secret et de l'art de gouverner.* Je suis loin de méconnaître les louables intentions de M. le conseiller Weisshaupt; mais ses raisons ne m'ont nullement convaincu.

» Si la curiosité, un désir désordonné d'activité, la persuasion, la vanité ou d'autres motifs quelconques vous ont fait entrer dans ces associations, gardez-vous du moins de vous laisser aveugler par l'illusion ou passionner par le fanatisme; gardez-vous de vous laisser entraîner par l'esprit de secte; gardez-vous d'être le jouet et l'instrument des hommes pervers qui savent se masquer! Si vous n'êtes plus un enfant, pénétrez l'explication claire et nette de tout le système. N'initiez personne, avant de vous être bien instruit vous-même; ne vous laissez pas aveugler par des apparences trompeuses, par des promesses séduisantes, par les plans les plus flatteurs pour le bien de l'humanité, par l'affectation avec laquelle on montrera extérieurement du désintéressement, de la sainteté dans les actes, et de la pureté dans les intentions. C'est aux faits qu'il faut demander vos preuves; c'est l'ensemble qu'il faut envisager. Si l'on vous fait un grief de votre peu de capacité et de votre inaptitude, faites-vous expliquer quelles sont les qualités que les chefs exigent; examinez quelle est la valeur de ces chefs eux-mêmes; et, mettant la vanité de côté, comparez-vous à eux. Surtout gardez-vous absolument de vous livrer pieds et poings liés à

des chefs inconnus, quelques motifs que l'on puisse alléguer. Soyez assez prudent pour peser chacun des mots que vous écrivez sur les affaires qui concernent l'Ordre; soyez surtout assez circonspect pour examiner les termes du serment que l'on exige lorsque vous contractez un engagement. Demandez compte de l'emploi des sommes que l'on vous fait payer. — Que si, après avoir pris toutes ces précautions, vous êtes fatigué de l'Ordre, si vous gémissez sur votre initiation, éloignez-vous sans bruit ni éclat. Si vous voulez échapper aux persécutions, ne dites jamais mot de ce que vous avez vu et entendu. Mais si, malgré votre réserve, on ne vous laisse pas en repos, montrez-vous à découvert; pour l'édification des autres, exposez sous les yeux du public l'imposture, la folie, la perversité de ces associations. — Du reste, personne n'a ni l'obligation ni la mission de détruire tout ce qu'il trouve ne pas être bon. On peut s'indigner en théorie contre des abus, sans devoir pour cela les combattre avec acharnement. On peut même assister très-innocemment aux réunions de l'Ordre, lorsqu'une fois on en est membre; comme les clubs, les loges peuvent être d'excellents moyens de voir du monde. Pour quelques-uns c'est peut-être même un devoir de ne pas complétement se retirer, dès qu'ils peuvent empêcher un plus grand mal, et aider à s'opposer à des tentatives criminelles. »

Résumons maintenant ce que nous avons dit. Chaque association doit avoir un but ou bon ou mauvais; s'il est bon, il n'est pas nécessaire de le tenir secret. L'Ordre se présente comme une association qui se distingue par une merveilleuse organisation; de formidables serments lient la langue dès l'admission au grade inférieur, et ce lien se resserre à mesure qu'on monte vers les grades supérieurs. Par ces serments on s'engage aussi à se prêter mutuellement secours et appui. Une ligne de démarcation bien tranchée entre les hauts initiés et les frères qui

travaillent dans les loges, divise tous les grades de haut en bas. Puisque l'Ordre couvre son action d'un voile mystérieux, nous ne pouvons en apprécier la valeur qu'en examinant les faits historiques qui ont caractérisé la vie des peuples depuis la propagation de la Maçonnerie : c'est ainsi seulement que nous pourrons raisonnablement fonder notre jugement sur la nature de l'Ordre. Loin d'y découvrir rien de salutaire pour le bien des peuples, nous constaterons de funestes résultats : la destruction de la foi sans compensation aucune, et l'éducation du peuple pour la république sociale. Tandis qu'elle dresse le peuple au bouleversement de la société, la Maçonnerie, par suite du serment de la fraternité ou d'une décision des loges, hisse les frères à toutes les places de l'administration, et écarte tous les citoyens non initiés. Le maçon honnête et probe, qui occupe une position civile, est sommé de se rappeler le serment de venir en aide à son frère ; il lui accorde donc sa protection. Réciproquement, celui qui est initié à un grade supérieur doit protéger les simples frères, selon que le commande l'intérêt de l'Ordre ; et il les protége.

C'est ainsi que, dans les états protestants de l'Allemagne, toute l'administration, et avec elle toute la puissance de l'Etat est passée aux mains de la Franc-Maçonnerie. Grâce aux lois constitutionnelles (1) sur les dépositions et les transferts des fonctionnaires, sur les jurys, sur les juges, et sur la responsabilité des ministres, lesquels forment le sommet de la hiérarchie administrative; grâce à nos chambres représentatives

(1) Eckert est l'ennemi acharné du parlementarisme, dont il attribue la naissance et la propagation à la Maçonnerie ; dans tout le cours de son ouvrage il montre la haine la plus profonde contre toute espèce de constitution. Il vient de publier à Vienne une brochure destinée à réfuter la fameuse publication de Montalembert, *les Intérêts catholiques au* 19e *siècle*. Inutile de dire que nous laissons à Eckert la responsabilité de ses opinions politiques.
(*Note du Traducteur.*)

qu'il n'a pas été difficile de gagner à l'Ordre, bientôt le fonctionnaire maçon se substituera à la royauté.

C'est ainsi que l'Ordre est parvenu à faire entrer les frères dans toutes les places communales; qu'il se constitue le gérant et l'organe de la commune; c'est ainsi qu'il dispose réellement de la puissance du peuple. En gratifiant le peuple de la souveraineté, l'Ordre, par suite de l'influence qu'il exerce sur les fonctionnaires, se l'est de fait arrogée à lui-même.

Enfin l'Ordre se rend maître du gouvernement de l'Eglise protestante et de la direction des écoles, en offrant à l'ambition des ministres protestants et des instituteurs une religion et un enseignement démocratisés, et en séduisant par de brillantes promesses les membres les plus élevés de la hiérarchie. Par ce moyen il entraîne dans les loges le clergé protestant inférieur et supérieur, ainsi que le corps des instituteurs : ainsi le concours du clergé lui est assuré, et l'éducation de la jeunesse est dirigée selon le but de l'Ordre.

L'Ordre est donc un Etat universel dans des Etats particuliers; il tient dans ses mains toutes les autorités du gouvernement; il renverse les bases de la religion, de l'Etat et de la société; il proclame l'égalité des droits de tous les citoyens, tandis qu'il a une préférence marquée pour ses membres; il distribue à ses conjurés toutes les places de l'Eglise, de l'Etat, des écoles et des communes. Ainsi les Eglises et les Etats sont minés dans leurs fondements; ainsi l'égalité des droits de tous les citoyens n'est qu'un leurre.

Après cela, la dissolution de l'Ordre n'est-elle pas un devoir, dont l'impérieuse nécessité n'a plus besoin d'être démontrée?

Ce devoir paraîtra plus urgent encore si l'on jette un coup d'œil rétrospectif sur l'histoire et sur les aveux des dignitaires des loges. Oui, ces aveux mêmes, que nous trouvons consignés dans des communications secrètes et confidentielles, nous

prouvent à l'évidence que toutes les révolutions de l'Europe et de l'Amérique ont été produites et dirigées par la Franc-Maçonnerie.

On exige du particulier, assez courageux pour accuser l'Ordre supérieur, qu'il apporte des preuves directes sur l'ensemble et sur la personne morale de l'Ordre ! On semble donc ignorer que l'homme privé n'a pas d'autorité officielle, et qu'il ne peut par conséquent dérober à l'Ordre ses documents secrets ; on oublie qu'il faudrait consacrer de longues années et dépenser des sommes énormes pour se procurer des matériaux et des documents authentiques disséminés dans des centaines d'endroits ; on oublie que c'est le devoir des autorités de dresser cette enquête, et puis, s'il y a des charges suffisantes, de faire appliquer la loi. Cette enquête est un devoir rigoureux pour le magistrat, dès qu'il constate un certain ensemble de faits qui permettent légitimement de soupçonner la culpabilité. Ces données suffisent au magistrat consciencieux dès qu'il s'agit de toute espèce de crimes ou de tentatives coupables. Ce serait une absurdité que d'exiger du juge des preuves directes, formelles et parfaitement convaincantes, avant de procéder à une enquête sur un meurtre ou sur un vol commis. Voudrait-on donc, malgré toutes les révolutions que nous avons sous les yeux, malgré l'existence évidente d'un centre commun et d'une direction unique, malgré les milliers de témoignages imprimés par la Maçonnerie et pour la Maçonnerie, voudrait-on se montrer paralysé quand il s'agit de l'Ordre ? D'où vient cette étrange conduite ? Parce qu'on n'est pas assez habitué à cette idée que l'Ordre est divisé en initiés et en simples frères ; parce qu'on croit devoir ajouter foi à un maçon qui vient dire : « Vous me connaissez ; je veux bien vous confier que j'ai un grade supérieur dans l'Ordre ; on ne peut donc rien entreprendre sans que j'en aie connaissance.

Me jugez-vous capable de prêter les mains à une action qui serait infâme? » Enfin la Maçonnerie n'est pas inquiétée, parce que les fonctionnaires, les membres de l'Ordre judiciaire et de l'administration ont, presque tous, des rapports plus ou moins étroits avec la loge; et parce que le fonctionnaire non initié n'ignore pas que ses supérieurs ou ses collègues sont maçons.

J'ajoute enfin que l'Ordre, même abstraction faite de sa nature politique, est incompatible avec la fonction de juge (1). Aux yeux du monde, le juge doit être exempt de tout engagement particulier qui pourrait entraver la liberté, l'indépendance de son jugement et faire suspecter son intégrité. Mais le juge est maçon; il est connu comme tel d'une manière plus ou moins publique; on sait qu'il a juré d'aider et de protéger son frère maçon. Deux parties attendent de lui une décision ; l'une d'entre elles est connue notoirement comme membre de la loge. L'arrêt est prononcé; celui qui n'est pas initié l'a attendu avec défiance... A tort ou à raison il se sent blessé; il se retourne avec mépris et dit : Le frère maçon a tenu parole au frère maçon !

Des crimes et surtout des crimes politiques sont soumis au tribunal ; des maçons s'y trouvent impliqués. Le magistrat, le greffier, le conseiller connaissent cette complicité; mais ils sont maçons ; les personnes inculpées sont leurs frères, peut-être même leurs chefs dans la loge. Quelle torture morale ! N'est-il pas naturel que le magistrat, peut-être même à son insu, prononce l'acquittement de son frère et déclare non fondée l'enquête dressée par le juge d'instruction? — Le conseiller Schutz, dans ses *Confessions d'un maçon vétéran* (Leipzig 1824. p. 2), raconte ce qui lui est arrivé personnellement; il nous instruit

(1) Cette dernière partie de la *critique* d'Eckert est personnelle : l'auteur y expose les raisons générales pour lesquelles il s'est cru en droit de récuser le tribunal de Dresde. (*Note du Traducteur.*)

de quelle manière une loge de Leipzig lui apprit à éluder une loi du pays :

« Je communiquai au professeur C..., Vénérable d'une loge, le dessein que j'avais d'entrer dans l'association. Il me répondit que, de par une loi portée récemment, il était défendu d'initier tout étudiant. Mais, ajouta-t-il, peut-être trouverez-vous moyen de vous faire accepter dans une loge étrangère, et, à votre retour, nous serons heureux de vous admettre comme frère visiteur. Muni des recommandations qu'il m'avait données, je fus admis dans une loge étrangère. Plus tard je fus reçu avec ovation à L. (à la page 3, le mot Leipzig est imprimé tout au long), et j'assistai comme frère à toutes les réunions de la loge. » Qui ne sait que les lois saxonnes interdisent à tout étudiant l'entrée des loges? Le Vénérable, qui était en même temps professeur à l'université, poussa donc son élève à la violation de la loi, et la Loge laissa faire. Il n'y a pas de doute qu'il ne s'y trouvât des membres de la magistrature ou de la police; pourquoi donc se turent-ils, et aidèrent-ils ainsi à éluder la loi? — Ou bien un frère est appréhendé et condamné; il implore sa grâce. Est-ce que le frère, qui a juré de lui prêter secours et appui, pourrait et oserait lui refuser son aide? Les temps modernes nous en ont fourni des preuves frappantes; et, s'il le faut, je saurai les publier.

Le fait que nous venons de citer, et les aveux mêmes de la grande Loge d'Allemagne, ne nous représentent qu'une longue chaîne de crimes contre les états et les particuliers, à cause de l'abus que l'on a fait de la Franc-Maçonnerie. Des milliers de magistrats et de fonctionnaires étaient maçons; sans aucun doute, beaucoup d'entre eux avaient connaissance des écarts des loges. Est-ce qu'un seul a rempli son devoir, en donnant communication officielle de la chose? A-t-il seulement

tenté de s'y opposer ? — Non, il s'est retiré en silence. Et pourtant c'était un homme d'honneur et de loyauté ! Pourquoi donc, dans ce cas seul, n'a-t-il pas fait son devoir ? Parce qu'il avait juré de prêter aide et appui à ses frères. Il ne pouvait les trahir ! Que dire de l'agent de police dans les loges ?....

Qu'il me soit permis de demander en concluant, comment une conjuration ourdie d'après le même plan, embrassant le Palatinat et toute l'Allemagne, a pu précéder et diriger la révolution de mai, sans qu'on ait dressé nulle part la moindre enquête? Moi-même je connais un fait, qui pourrait admirablement servir à en éclaircir bien d'autres. Je sais qu'on en a donné communication à l'autorité compétente ; et malgré cela, il a été étouffé. Un des meneurs de la révolution dans une petite ville, lequel était peut-être le plus estimable des criminels de son espèce, avait déclaré dans un cercle particulier qu'il avait bien prévu les conséquences possibles de ses actes ; mais, avait-il ajouté, que pouvais-je faire, *quand j'avais donné ma parole d'honneur ?* Ainsi on avoue qu'une conspiration est tramée ; l'autorité connaît cet aveu ; et pourtant on ne fait pas la moindre enquête ! L'Etat n'était-il donc pas intéressé à intenter un procès criminel aux menées qu'on ne prenait pas même la peine de masquer? Ne devait-il pas aussi sonder les sources du mal afin de les tarir?

Enfin, où serions-nous conduits, si par les serments et la politique de l'Ordre, tous les siéges de la magistrature étaient le partage exclusif de la Maçonnerie? Alors le pouvoir judiciaire serait séparé de l'Etat et passerait aux mains d'une personne morale ; il dépendrait non d'un Etat particulier, mais d'un Etat universel !

En combattant la Franc-Maçonnerie, je crois remplir un suprême et dernier devoir envers mon roi et ma patrie.

§ II.

But de l'Ordre prouvé par l'examen du Rituel.

L'Ordre intérieur, de même que l'Ordre extérieur, se subdivise en quatre grades. L'ouvrage *Sarsena*, dont l'exactitude est reconnue par les Francs-Maçons, les a fait connaître aux profanes. Lorsqu'on lit le rituel des huit grades, on voit que ce n'est qu'au septième ou au huitième, c'est-à-dire, lors de la consécration de l'*Apôtre du Christ*, que l'on donne quelques idées vagues de la doctrine de l'Ordre ; mais, là même, on se garde bien d'indiquer les moyens à employer pour réaliser le but qu'on se propose. Bien plus, pour ce qui concerne l'explication et le développement de la doctrine, l'*Apôtre* est, comme au septième grade, renvoyé à l'enseignement du Maître. Dans le grade qui précède immédiatement, celui de chevalier de St.-André, lequel est comme le noviciat de la division sacerdotale, voici les paroles qu'on adresse au récipiendaire : « La lumière qui doit vous éclairer plus tard, est encore très-éloignée de vous ; elle vous est cachée encore par d'épais nuages. » Le huitième grade ne peut donc être le dernier de tout le système. On ne saurait croire qu'avec la consécration du *prêtre*, se complète l'enseignement d'une doctrine que la collation du grade d'apôtre et sa dénomination elle-même représentent comme la propriété secrète de l'Ordre. Il faut donc qu'on apprenne ultérieurement au récipiendaire quelles sont les différences qui distinguent le dernier grade d'avec l'Eglise de Jésus-Christ. Aussi d'autres provinces, telles que la France et l'Amérique, ont jusqu'à trente-trois grades.

Serments. En entrant dans l'Ordre, tout candidat doit jurer, par un formidable serment, qu'il gardera le secret le plus

rigoureux et déclarer qu'il est prêt à se dévouer à la vengeance la plus cruelle. Dans quelques systèmes, on donne la main, au lieu de faire serment. A chaque nouveau grade, le candidat jure également de ne rien révéler aux frères des grades inférieurs. Au cinquième grade, c'est-à-dire au premier grade écossais, il fait deux serments ; au sixième grade, il en fait quatre. Ainsi pour les huit grades, douze serments !

Il faut remarquer que le troisième et le quatrième grade de l'Ordre extérieur sont réunis maintenant : ce grade a donc deux degrés.

Les serments des trois premiers grades de l'Ordre extérieur n'ont trait qu'à la promesse de garder le secret et de se vouer au châtiment de l'Ordre, si celui-ci venait à être trahi.

En prêtant ces serments, les récipiendaires se mettent à genoux nus sur la marche de l'autel, et placent la main sur la Bible. L'invocation est adressée à l'*Architecte suprême de tous les mondes*. Au quatrième grade, on ajoute le vœu de pratiquer toutes les vertus prescrites par les lois de l'Ordre.

Le serment que fait le récipiendaire, lors de son admission aux grades intérieurs, est conçu en d'autres termes ; il devient d'autant plus explicite qu'on s'approche de l'entrée définitive dans la division sacerdotale. Lors de son initiation aux grades réunis d'apprenti et compagnon écossais, le récipiendaire jure dans le *sanctuaire du temple ;* il ne s'adresse plus *à l'Architecte de l'univers,* mais *à Dieu.* C'est ainsi qu'il entre sur le terrain de la religion maçonnique, puisqu'il reconnaît la présence plus spéciale de la divinité dans le temple de l'Ordre. Au serment du silence il ajoute celui d'*aimer cordialement tous ses Frères et particulièrement les Écossais, de les aider de sa tête et de son bras, quand bien même il devrait en souffrir dans son honneur, dans ses biens et dans son sang.* Il est digne de remarque que,

en se vouant à la vengeance de l'Ordre, s'il se rendait parjure, le récipiendaire dise *que son âme ne doit plus ni reverdir ni regermer*. Cette proposition sent le matérialisme, sinon les mystères pythagoriciens. En effet, on enseignait dans ces derniers que l'âme de l'homme est une partie de la divinité, créée de l'éther divin, et par conséquent invisible. Cet être, renfermé dans le corps, est, comme celui-ci, composé de parties, et, comme lui, a besoin d'aliments (1). Puis le récipiendaire, dans son deuxième serment, jure de défendre de ses biens et de son sang la Maçonnerie et ses mystères, de vaincre ou de mourir, *de se venger des attaques qui pourraient être tentées contre elle ou contre les Frères*. Il se remet à genoux devant l'autel, pose la main droite sur une épée qui y est placée; de la main gauche, il dirige contre sa poitrine la pointe d'un poignard.

Au deuxième grade de l'Ordre intérieur (sixième grade de l'ensemble, ou pour parler le langage adopté aujourd'hui, au cinquième grade de tout le système), au grade de Maître écossais, les quatre vœux se reproduisent. Le premier concerne le silence et la discrétion; le second, l'accomplissement des devoirs et l'exécution des travaux du grade; on y ajoute ces mots : *en quelque lieu de la terre que me commande le Grand Architecte*. Le troisième renferme les précédents et a trait à la défense et à la propagation de l'Ordre, *nonobstant le feu, les flammes, où et quand il paraîtra avantageux*. Le quatrième vœu a rapport à l'usage modéré des droits de l'Ordre.

Au grade suivant, celui d'Ancien ou Maître supérieur, chevalier de St.-André, le serment a une signification d'une importance particulière. Nous y trouvons le vœu du silence, *même à l'égard du Grand Maître de tout l'Ordre, dans le cas*

(1) *Mystagog.*, p. 123. *Laert.* VIII, 30.

que celui-ci ne serait pas initié à ce grade (1), ensuite celui de n'entrer dans aucun autre Ordre sans l'autorisation expresse des chefs des loges. Enfin suit le vœu de la sainte *foi*, de la *continence* et de l'*obéissance*. En terminant, le récipiendaire dit : « Je baise les paroles de mon Sauveur. »

Le serment que l'on fait dans le dernier grade connu, celui de Grand-Croix de St.-Jean, ne renferme que l'ancien vœu du silence à l'égard des grades inférieurs et des profanes. Le récipiendaire y ajoute ces paroles : *que l'Esprit-Saint daigne me conduire jusqu'aux portes de la nouvelle Jérusalem.* Et le Grand Maître reçoit ce serment « au nom de l'Esprit qui gouverne toutes choses, et qui se révèle comme Père, comme Fils, et comme St.-Esprit. »

Le fameux document colonais et le manifeste du grand Chapitre de l'Allemagne (1794) nous apprennent que le but de l'Ordre doit être son premier secret, les moyens de le réaliser, son second.

Peu de frères maçons ont pénétré ces secrets; et pourtant cela n'est pas impossible à l'investigation persévérante du profane. Malgré les hypocrites déclamations et les protestations de l'Ordre, le but et les moyens de la Franc-Maçonnerie se trouvent cachés avec une adresse merveilleuse dans l'explication des hiéroglyphes et des symboles. Chacun de ces derniers, considéré à part, est susceptible de significations nombreuses et diverses. Quelques-uns ne paraissent ajoutés que dans le but de rendre plus difficile l'interprétation des plus importants.

Outre les rituels de la Grande Loge nationale, nous possé-

(1) Donc il est possible que le G. M. de l'Ordre ne soit pas initié. Cette observation est une réponse catégorique à ceux qui soutiennent que la Grand'-Maîtrise décernée à un prince prouve surabondamment l'innocence de l'Ordre. — Le prince peut tout ignorer! (*Note du Traducteur.*)

dons celui de la Loge-Mère des *Trois-Globes* (1). Dans l'instruction adressée au compagnon, nous lisons ces paroles significatives :

« Le maçon novice ne doit jamais oublier que presque *chaque symbole* de l'Ordre a une double signification : l'une *morale*, et l'autre *mystique.* »

Nous voyons à la page 61 quels sont les points fondamentaux de la morale. A la page 62, il est dit expressément : « La signification mystique concerne en partie l'intérieur de l'Ordre, en partie, son histoire. On ne donne à l'apprenti que des insinuations, jamais une explication complète; parce que le plus petit point ne saurait être entièrement expliqué et compris, sans faire saisir tout l'ensemble. »

Ces paroles sont une de ces vérités si rares que l'Ordre trouve bon de nous révéler.

Le fondement de toute la symbolique de l'Ordre se trouve dans l'image du temple de Salomon, dans l'histoire de sa construction, de sa magnificence, de sa ruine, enfin dans les tentatives entreprises pour sa réédification.

Le temple, comme nous le verrons plus tard, était 1° le symbole de l'univers avec le système solaire dans lequel (et plus particulièrement dans le soleil et la lune) vivait et agissait, dit la doctrine secrète d'Egypte, l'être divin générateur qui conservait et gouvernait tout par sa sagesse infinie. La création était parfaite; elle portait le cachet de la sagesse, de la puissance et de la beauté suprême. Tel était, par conséquent, l'homme lui-même, dans son corps et dans son âme. En effet, il a vécu dans la fraternité, la liberté et l'égalité, jusqu'à ce qu'il se soit perverti moralement, et qu'il se soit complétement ruiné.

(1) Leipzig, Lauffer, 1825.

2° Le temple symbolisait le royaume du Jéhovah des juifs. Dans ce temple, Jéhovah, par l'entremise de Moïse, fit alliance avec ce peuple privilégié. C'était dans son enceinte que le Grand-Prêtre annonçait la volonté souveraine de Jéhovah; ou, d'après un système maçonnique, ce fut là que Moïse transforma les mystères de la nature et de la philosophie égyptienne en dogmes nouveaux et plus pratiques.

3° Comme le Christ, envoyé par Jéhovah, apparut dans le second temple, pour conclure une nouvelle alliance avec les hommes afin de les racheter, ou (d'après d'autres systèmes) afin de transformer les docteurs juifs en maîtres plus parfaits, l'image du temple peut être offerte aux chrétiens comme le royaume du christianisme; au partisan du second système, elle peut être donnée comme le symbole des mystères maçonniques qui ont prétendûment le Christ pour auteur.

4° Il était le symbole le plus frappant de l'Ordre des Templiers considéré dans sa naissance, dans sa prospérité, dans sa destruction; car c'est aux Templiers que la Maçonnerie doit son nom : la reconstruction du temple et le rétablissement du royaume du Christ dans la Judée, étaient devenus le but final de l'Ordre.

5° Enfin, il est le symbole le plus noble de l'architecture plastique : il était construit d'après la loi du cercle.

Ce symbole satisfait donc à la fois le payen qui n'a pour guide que la raison et la philosophie, le juif, le vrai et le faux chrétien, le templier et l'architecte. Dans la loge, chacun peut l'interpréter d'après ses goûts particuliers; dans l'explication des mystères, le Maître peut lui donner la signification la plus avantageuse pour les circonstances.

L'Ordre extérieur (de St.-Jean oû symbolique) contient la doctrine de tout le système en traits généraux, et forme le fondement de tout l'Ordre, quoique dans ses deux premiers

grades il ne soit destiné qu'à être un moyen de controverse, une espèce d'école préparatoire. Le grade d'apprenti est celui des commençants; celui des compagnons est pour ceux qui avancent; le grade de maître est comme le seuil de l'Ordre intérieur. Nous trouvons la même organisation dans l'Ordre de Pythagore et dans celui des Esséens.

Les propositions suivantes appartiennent clairement à la dogmatique de l'Ordre.

1° Les mystères anciens avaient reconnu la création et le gouvernement du monde et de l'humanité par un être primitif et éternel. Avec cette croyance, ils éclairaient et dirigeaient les peuples, comme le soleil donne la vie et le mouvement à la terre. La dogmatique de Moïse fut son reflet; elle fut comme la lumière de la lune; elle donna à l'idée de la domination une nouvelle forme législative pour un peuple privilégié. Mais quand la nuit se fit de nouveau, Jésus développa les mystères payens et mosaïques qui avaient à peu près disparu, et les destina à former la loi du monde. Pour parvenir à ce résultat, il créa une association d'élus, laquelle passa plus tard à l'Ordre des Templiers et de ceux-ci à la Franc-Maçonnerie. C'est ainsi que l'Ordre devint, par le Christ son Maître, *la troisième grande lumière qui doit éclairer le monde, l'étoile flamboyante de la philosophie moderne de la nature; ces trois astres réunis, c'est-à-dire la Loge, doivent éclairer l'univers par l'entremise du Grand Maître, qui est le représentant de l'Etre Suprême sur la terre.*

2° Ce royaume doit avoir le même appui et les mêmes bases que l'ordre de l'univers : la sagesse, la beauté et la force. Dans la beauté de l'âme se trouve : *a*) la notion de la fraternité dans sa totalité, avec toutes ses conséquences; la communauté des biens, telle que les juifs l'avaient imparfaitement, les Esséens et les Templiers, parfaitement; *b*) celle de la liberté et de

l'égalité. Sagesse et force, tels sont les moyens qui nous indiquent le prudent emploi qu'il faut faire de la puissance spirituelle et corporelle, à l'effet d'anéantir l'ancien état des choses. C'est pour cela qu'on a le glaive et le marteau, instruments de la paix et de la guerre. Les anciens édifices où les peuples vivaient heureux autrefois, doivent être démolis, et l'édifice de l'Ordre doit les remplacer.

Cette démolition et les travaux préliminaires du nouvel édifice, sont l'objet de l'Ordre extérieur de St.-Jean. Les maîtres ont à diriger les travaux des apprentis et des compagnons, et à livrer à l'Ordre intérieur ou écossais des matériaux bien préparés. Le travail de cette partie de l'Ordre consiste à élever le nouvel édifice. A mesure que le membre de l'Ordre extérieur saisira l'explication du symbole, il travaillera et fournira des matériaux plus convenables. L'Ordre intérieur accepte ce qui lui est présenté, afin de ne pas se trahir; mais il ne mettra en usage que ce qui convient parfaitement à l'ouvrage. C'est ce qu'indique l'emblème des trois pierres employées dans les différents grades : la brute, la polie, et la fendue. La Franc-Maçonnerie, c'est l'Ordre des Templiers (1). Celui-ci était un

(1) Quoique l'histoire ne soit pas encore parvenue à décider sans appel que les Templiers furent coupables sous tous les chefs de l'acte d'accusation, néanmoins les crimes qui pèsent sur leur mémoire sont assez énormes pour que les Maçons soient intéressés à récuser de tels ancêtres. Aussi, depuis quelques années, les auteurs maçons du plus grand mérite n'ont cessé de protester contre les grades écossais, qu'il est impossible de ne pas attribuer en grande partie aux Templiers fugitifs qui étaient allés chercher un asile en *Ecosse*. Ragon (*Cours philosophique et interprétatif des initiations anciennes et modernes*, pp. 31, 33 et 34), tout en avouant que cette généalogie maçonnique n'est nullement déraisonnable, s'élève contre tout grade qui est supérieur à la Maçonnerie symbolique. Bazot (*Code des Francs-Maçons*), partage la même opinion. Kloss, dans son *Histoire de la Franc-Maçonnerie en France* (Darmstadt, 1852 et 1853), fait des efforts désespérés pour combattre l'écossisme.

A cela, il est facile de répondre :

1° Les protestations tardives des maçons modernes n'empêcheront pas

objet beau, carré et régulier. C'était un carré, parce qu'il se composait de quatre parties, dans lesquelles la terre était par-

l'écossisme d'être un fait; malgré qu'on en ait, quelque écrasantes que soient les conclusions que l'on peut tirer de son affiliation avec les Templiers, il n'en sera pas moins vrai que la Maçonnerie a subi depuis 1736 le joug odieux qu'elle veut en vain secouer aujourd'hui.

2° Tous les ouvrages maçonniques que nous avons parcourus ne parlent qu'avec estime et vénération des Templiers condamnés par Philippe-le-Bel et Clément XI.

3° Ramsay, père de l'écossisme en France, dit ouvertement, dans un de ses discours, qu'il a emprunté ses grades à l'Ecosse, où l'on sait que les Templiers s'étaient réfugiés (V. Kloss. *Gesch. d. Freim. in Frankr.*, p. 45.) Personne n'a le droit de contester la vérité de cette assertion; le succès de l'écossisme prouve d'ailleurs la confiance que l'on avait dans la véracité de Ramsay.

4° Le Frère Thory, auteur des *Acta Latomorum,* dont on voudrait vainement déprécier l'autorité, constate clairement cette origine. — L'auteur de *Sarsena*, dont l'opinion fait autorité, même pour les maçons, ne voit dans toutes les cérémonies du rituel que des allusions à l'histoire des Templiers. Nous nous contenterons d'en donner un seul extrait. Voici comment il explique les nombres 3, 9 et 27, dont l'usage est si fréquent dans la Maçonnerie :

« Le nombre *trois* a son origine dans l'histoire des Templiers; les *trois* grades symboliques rappellent les *trois* périodes de l'existence et le *triple* généralat des chevaliers de St.-Jean-de-Jérusalem. A son apogée, l'Ordre compta *neuf* généralats, nombre sacré pour les maçons, parce qu'il est le carré de trois : *neuf* chevaliers s'étaient associés pour donner le jour à l'Ordre; ils se divisèrent en *trois* groupes, jusqu'à l'époque où le roi Bauduin leur donna une maison près du *temple*. Les *vingt-sept* (cube de trois) chevaliers qui composaient l'Ordre en 1127 députèrent *neuf* d'entre eux au concile de Troyes, pour y demander une règle et la confirmation de leur Ordre. Les *vingt-sept* se partagèrent en *trois* divisions qui fixèrent leur résidence dans les *trois* villes de Jérusalem, d'Alep et de Césarée. Chaque maison comptait neuf chevaliers. Bientôt après, les *trois* compagnies élurent chacune un supérieur, et les *trois* supérieurs un chef suprême (*præfectum*). » *Sarsena*, p. 31.

5° Le Rituel maçonnique non-seulement des grades écossais, mais même des grades symboliques, est une énigme insoluble, s'il ne se rattache à la destruction des Templiers et à la vengeance de leurs successeurs. Sans ce point de départ, il est nécessaire de recourir aux plus ridicules absurdités, pour expliquer le rituel; nous en donnerons bientôt quelques spécimens.

6° Il existe un grade de chevalier Templier qui ne date pas de 1805, comme le prétend Kloss, mais qui est aussi ancien que les grades écossais. Nous possédons le manuscrit du rituel de ce grade.

7° Sur les diplômes de différents grades, tant symboliques que chapitraux, on voit représentée la croix des anciens croisés; des drapeaux en trophée portent cette inscription : *Dieu le veut !* — Que signifieraient ce signe et cette devise, s'ils n'avaient trait à la filiation templière de la Maçonnerie?

(*Note du Traducteur.*)

tagée selon les quatre éléments ou les quatre parties du monde. Il fut miné dans son intérieur même. Les travaux préliminaires pour sa reconstruction sont l'objet de la Maçonnerie bleue, et surtout des Maîtres. L'Ordre des Templiers est aujourd'hui une pierre fendue qui doit être réparée par la Maçonnerie. Les apprentis travaillent la matière brute, les compagnons exécutent un travail plus fin et donnent le poli ; voilà pourquoi l'attribut de ce grade est la pierre cubique. Enfin le symbole de la prochaine disparition de toute souveraineté terrestre, l'emblème de la victoire de l'Ordre qui doit répandre l'éclat que nous avons vu figuré dans le grade d'apprenti par la lumière complète, nous dévoile clairement le but final de tout le travail de l'Ordre.

PREMIER GRADE DE L'ORDRE EXTÉRIEUR.

Apprenti.

Les symboles de l'Ordre extérieur ne sont que la copie des mystères égyptiens, tels que les Templiers les avaient entremêlés à des cérémonies juives et chrétiennes. Le dogme maçonnique devient clair et évident, lorsqu'on jette un coup-d'œil sur les demandes et sur les réponses du catéchisme de l'apprenti de la grande loge *aux Trois globes*, p. 8.

D. « Quels sont les ornements de la loge?

R. » L'étoile flamboyante, le pavé mosaïque et la houppe dentelée. »

Sarsena, p. 97 : *D.* « Qu'avez-vous remarqué lorsque la loge fut complétement éclairée?

R. » Trois grandes lumières placées en équerre.

D. » Que signifient ces lumières?

R. » Le soleil, la lune et le Grand Maître de la loge. »

Le Grand Maître représente dans la loge la divinité dont il est l'image. Il résume en lui seul l'Ordre tout entier. « *Que rien*, dit chaque instruction, *n'égale la vénération de l'apprenti pour le Grand Maître.* » Il est vêtu de bleu et d'azur, couleurs éclatantes du soleil levant qui est l'image des dieux égyptiens ; il est assis sur un trône à l'Orient, afin que les yeux de l'assemblée soient toujours dirigés de ce côté, d'après la coutume des Orientaux, lorsqu'ils se livrent à l'exercice de la prière. Il porte l'équerre, pour signifier que de lui part toute direction et que tout doit lui être soumis. C'est sans doute pourquoi, dans le langage maçonnique, tout siége d'un Grand Maître de l'Ordre s'appelle *Orient* et que celui d'un Grand Maître national, avec son chapitre, prend le nom de *Grand-Orient* (G.·. O.·.) ou gouvernement national.

Si nous comparons les emblèmes du soleil et de la lune avec le symbole du Grand Maître ou de l'Orient lui-même, on ne trouve d'explication plausible qu'en disant que dans l'Ordre les astres égyptien, juif et chrétien ne peuvent projeter leur lumière que dans la direction donnée par le Grand Maître. Cette explication est d'autant plus plausible, que, comme nous le verrons dans les grades ultérieurs, l'étoile flamboyante, c'est-à-dire, la philosophie moderne ou prétendûment chrétienne, est toujours mise en opposition avec la croix ; elle est le symbole du dogme maçonnique : elle signifie que l'Ordre, semblable au Christ, épure et éclaire par la lumière de la philosophie la croyance à la divinité. C'est pour cela que l'étoile est l'emblème de tout l'Ordre et du Grand Maître suprême. Ainsi, selon la doctrine de l'Ordre, le Christ n'aurait fait que donner aux dogmes anciens un encadrement plus beau et plus moderne.

Dans tout l'Ordre de St.-Jean nous ne trouvons aucun symbole qui s'oppose au système que je viens d'exposer. Le Christ

n'y est pas représenté comme le Sauveur du monde; la Bible et l'Evangile de St.-Jean n'y sont pas admis comme livres de l'ancien et du nouveau Testament; mais les livres saints n'y sont considérés que comme un recueil, précieux il est vrai, de documents historiques sur les mystères et leur explication. Le Christ n'est lui-même que le Grand Maître de l'Ordre, qui éclaire d'une lumière parfaite; il n'est que le symbole de ce que la raison naturelle nous apprend sur la naissance, la mort et la résurrection; il n'est que le *Logos* symbolisé, etc.

Nous verrons comment tous les chefs maçons non prussiens, déclarent nettement et solennellement: « que la Grande Loge de Berlin s'est rendue coupable d'hypocrisie en dépeignant la Maçonnerie comme une institution chrétienne; puisque, en opposition directe avec la signification et l'organisation de l'Ordre, elle ose exclure les juifs de son sein. » On voit en effet que c'est une hypocrisie évidente et une flagrante contradiction, lorsqu'on jette un seul coup d'œil sur les anciens mystères de la symbolique et sur le temple unique du Dieu des chrétiens que les maçons revendiquent exclusivement: ce temple ne s'appuie que sur les colonnes égyptiennes, la sagesse, la beauté et la force. Cela ressort surtout avec évidence, lorsqu'on prend la peine d'examiner l'initiation au grade d'Apôtre. Oui, c'est une hypocrisie qui ne s'explique chez les maçons de Berlin, que par la retenue que doit leur imposer le protectorat de la famille royale.

Le Frère Krause, la plus grande autorité de l'Ordre en Saxe, fait la déclaration suivante (1): « Aujourd'hui *un grand nombre d'hommes de mérite* ne regardent le Christ que comme un homme sans tache, d'une moralité éminente, et méritant bien de l'humanité; ils considèrent la Bible comme la *parole de Dieu, dans ce sens que toute parole vraie et efficace sortant de*

(1) *Les trois plus anciens documents artistiques de la fraternité maçonnique.* Tom. I, p. 194.

la bouche d'un homme quelconque porte le cachet de la divinité. Cette manière de penser s'accommode parfaitement avec notre tolérance, etc. Les enseignements essentiels du Christ sur Dieu et son royaume, sur l'homme et son règne terrestre *sont puisés dans l'humanité même* et gravés dans l'esprit et dans le cœur de tous les êtres raisonnables. Ils appartiennent essentiellement à la Franc-Maçonnerie ; mais ils reposent sur l'autorité de la vérité elle-même ; *ils ne sont pas vrais par cela seul que le Christ les a révélés*, etc. »

Aux deux propositions fondamentales que nous avons développées plus haut, correspond l'image de l'univers dans la couleur bleue du ciel. Dans le rituel de la loge aux *Trois globes*, p. 7, nous lisons :

D. « Quelle figure a votre loge ?
R. » D'un rectangle oblong.
D. » Quelle en est la longueur ?
R. » Du levant au couchant.
D. » Quelle en est la largeur ?
R. » De midi à minuit.
D. » Quelle en est la hauteur ?
R. » Jusqu'aux nues (1). »

(1) « Le temple des Maçons symbolise l'univers; sa voûte est azurée, étoilée comme celle des cieux, et comme était autrefois la voûte des temples chrétiens.

» Les sept marches du temple rappellent le domicile des sept planètes. Un maçon mettait à monter les sept degrés, le temps que le soleil met à parcourir le système planétaire.

» Le fond du temple, élevé de quelques degrés, présente, dans son centre demi-circulaire, une image du soleil.

» Les deux colonnes, placées à l'extrémité intérieure, sont surmontées de pommes de grenades. Ces colonnes, dont nous donnons ailleurs l'interprétation, sont censées avoir *dix-huit* coudées de hauteur, *douze* de circonférence, *douze* à leur base, et leurs chapiteaux *cinq* coudées. Total *quarante-sept*,

Le Vénérable ou Grand Maître est assis sous un dais, à l'Orient, dans la couleur éclatante du Dieu du soleil. En sa

nombre pareil à celui des constellations et des signes du zodiaque, c'est-à-dire du *monde céleste*.

» La loge est éclairée de trois flambeaux, parce que le soleil ne parcourt que trois points de l'horizon.

» Les trois candélabres, portant chacun trois lumières, sont les neuf sphères, comprenant la terre et le ciel des fixes.

» Les trois pas forment chacun un angle droit à chaque assemblage des pieds, pour signifier que la *droiture* est nécessaire à celui qui veut parvenir à la science et à la vertu.

» La batterie de ce grade est de trois coups. Les deux premiers coups précipités marquent le zèle du maçon; le coup plus lent, sa persévérance dans le bien.

» Le bras et la mamelle gauche découverts signifient qu'il dévoue son bras à l'institution, son cœur à ses frères.

» *La pointe du compas sur la poitrine nue*, siége de la conscience, doit lui rappeler sa vie passée, pendant laquelle ses vues et ses démarches n'ont peut-être pas toujours été réglées d'après ce *symbole d'exactitude*, qui doit désormais régler ses pensées et ses actions.

» Le *compas* est encore un symbole des rapports du maçon avec ses frères et les autres hommes. Une de ses branches étant fixée, forme un point central autour duquel on peut, en variant son écartement, décrire des *cercles* sans nombre, symboles de nos loges et de la Maçonnerie, dont l'étendue peut être indéfinie.

» Le pied en pantoufle est une marque de respect.

» Les *gants de femme* sont une marque de souvenir pour un sexe que le maçon aime et respecte; il rappelle que les femmes ont autrefois honoré l'institution (Maçonnerie d'adoption ou des Franches-Maçonnes), en s'honorant elles-mêmes.

» La *parole* ou MOT SACRÉ est le moyen de connaître ses frères. La franchise et la vérité peuvent la rendre éternelle; le mensonge et l'hypocrisie peuvent la faire disparaître.

Le *mot de passe* est celui qu'on exige à l'entrée du temple pour passer ou pour assister à la tenue des travaux. Les *mots* et *paroles* changent avec les grades. — Y a-t-il un mot d'ordre annuel ou de semestre à donner? les frères de la loge forment la *chaîne d'union* pour le recevoir; elle ne se rompt qu'après que le baiser de paix a circulé.

» L'*épée flamboyante*, arme symbolique signifiant que l'insubordination, le crime et le vice doivent être repoussés de nos temples.

» La *pierre brute* symbolise les imperfections de l'esprit et du cœur que le maçon doit s'appliquer à corriger.

» La *truelle*, symbole ingénieux qui apprend au maçon à cacher les défauts de ses frères.

» Trois bijoux figurent dans ce grade : l'*équerre*, suspendue au cordon du



qualité de représentant de la divinité, il porte l'équerre, le maillet et le glaive, pour imprimer la direction à la loge et au monde. Devant lui, sur une table, trois bougies sont placées en équerre : elles représentent la trinité des mystères de l'Ordre. A ces emblèmes il faut ajouter la Bible et le

Vénérable, le *niveau*, porté par le premier surveillant, et la *perpendiculaire*, par le second surveillant.

« Avec l'équerre, dont la propriété est de rendre les corps carrés, on ne saurait faire un corps rond Ce premier bijou symbolise que la volonté d'un chef de Loge ne peut avoir qu'un sens, celui des statuts de l'Ordre. Le second bijou symbolise l'*égalité*. Le troisième signifie que le maçon doit posséder une rectitude de jugement *qu'aucune affection d'intérêt ni de famille ne doit détourner*. »

Après avoir donné ces explications, Ragon nous apprend lui-même, qu'elles ne contiennent pas la doctrine réelle de l'Ordre, et que, par conséquent, on en a imposé à la crédulité de l'initié. Voici en effet ce qu'il ajoute à la p. 114 :

« L'apprenti qui désire obtenir le compagnonnage doit connaître tout ce qui constitue le premier grade ; il doit, en quelque sorte, être en état de l'expliquer lui-même, NON DANS L'INTERPRÉTATION SECRÈTE, MAIS DANS LE SENS EXOTÉRIQUE. Car remarquez bien, mon frère, que, dans tous les mystères, il y eut une double doctrine : on la retrouve partout, à Memphis, à Samothrace, à Eleusis, chez les mages et les brachmanes de l'Orient, comme chez les druides de la Germanie et des Gaules ; dans les mystères des sectes juives et des premiers chrétiens (comme si la *disciplina arcani* des premiers chrétiens n'était pas le résultat des persécutions !), comme dans ceux de la bonne déesse. Partout on voit des emblèmes présentant un sens physique et recevant une double interprétation ; l'une naturelle, et en quelque sorte matérielle, et qui se trouve être à la portée des esprits les plus ordinaires ; l'autre sublime et philosophique, qui ne se communiquait qu'à ces hommes de génie, qui, pendant le compagnonnage, avaient pénétré le sens caché des allégories. A ces derniers seulement était confiée l'étude des sciences abstraites et de la haute philosophie. » Ragon, *Cours phil. et int. des init. anc. et mod*, pp. 101-108, *passim* (*).

C'est-à-dire que si le maçon initié ne montre pas les dispositions et l'aptitude que les Maîtres exigent pour l'exécution de leur plan subversif, il est condamné à une ignorance éternelle. Après l'avoir amusé par des explications ridicules et puériles, on le laissera enveloppé d'épaisses ténèbres.

(*Note du Traducteur.*)

(*) Les extraits que nous publierons de l'ouvrage de M. Ragon méritent d'autant plus de fixer notre attention que le nom de l'auteur est célèbre, et que le G.·. O.·. de France a donné son approbation à ces conférences. Cet ouvrage a d'abord été édité à Paris, chez Berlandier, 1841 ; une seconde édition plus développée en a été faite à Nancy, chez Guérard, en 1842.

(Note du Trad.)

compas. Ils signifient les moyens avec lesquels il faut travailler et diriger l'humanité, afin de l'adapter aux principes de l'Ordre. A la page 7 du même rituel, nous les trouvons unis au marteau, symbole d'une direction énergique. Le compas indique l'élément scientifique de la philosophie des mystères (*Sarsena*, 111) et correspond sous un certain rapport au symbole de l'étoile flamboyante. La Bible signifie l'élément de la foi dans sa totalité, et non dans les limites d'une croyance religieuse positive (elle se rapporte au symbole de la croix). L'ensemble de ces symboles veut dire : « Foi positive et rationalisme, tels sont les éléments moraux qui composent et dominent l'humanité. Le dernier doit néamoins prévaloir ; l'Ordre doit se servir de l'un et de l'autre ; il doit leur imprimer une direction sage et juste : ainsi il parviendra à se rendre maître de l'humanité. »

Nous voyons un autel; mais il ne porte aucun crucifix. (Osiris aussi éclaira ses autels.) L'autel de la loge doit laisser libre à chacun la manière de rendre ses hommages à la divinité. Devant l'autel se trouve le tapis qui doit lui donner un sens et une explication. Ce tapis est l'image du temple de Salomon, qui lui-même est le symbole du royaume de l'Ordre. Les nombreuses significations de ces images ont été données plus haut. Sur ce tapis sont peints les instruments maçonniques, dont je parlerai avec toute l'étendue nécessaire. Il est bordé de franges, pour signifier que les mystères du temple de Jéhovah ont reçu plus tard une forme plus moderne par l'enseignement du Christ. Ceci devient encore plus clair par la déclaration de l'Ordre (*Sarsena*, p. 120) : « Le rideau qui couvrait le Saint des saints est déchiré, et le sanctuaire est rendu visible. L'étoile flamboyante luit parmi nous, sans qu'aucun voile la dérobe à nos yeux. » Le vrai sens de ces paroles est celui-ci : Les mystères de Moïse avaient adopté ceux d'Egypte ou la philosophie



de la nature; mais, dans le sanctuaire, ces derniers étaient voilés. Le sanctuaire et les mystères de Moïse furent détruits; ils étaient anéantis, lorsque Jésus-Christ et la Maçonnerie les relevèrent et leur donnèrent un riche encadrement.

On a coutume d'entourer le tapis d'une grille, pour indiquer que le profane est exclu du temple de l'Ordre. Il est entouré de trois grands chandeliers, symboles des trois grandes colonnes du temple ou de l'Ordre : la beauté, la sagesse et la force. Voici ce que symbolisent ces colonnes : La beauté est le but physique et moral de la création; la beauté morale qui se trouve dans la fraternité, l'égalité et la liberté, est le produit de la sagesse et de la force. Ces dernières vertus ne sont que des moyens d'arriver à la beauté. Elles nous apprennent que l'Ordre s'appuie sur la doctrine des mystères égyptiens et non sur les colonnes du christianisme, la Foi, l'Espérance et la Charité. Il ne faut pourtant pas attribuer aux principes chrétiens l'impulsion destructive que j'ai indiquée plus haut : l'Ordre de St.-Jean, division du travail, doit avant tout chercher sa base dans les principes de la philosophie naturelle.

Nous voyons de plus les deux colonnes appelées *Jakin* et *Boaz*. L'explication que l'Ordre en donne (*Sarsena*, p. 122) peut se réduire à cette proposition : « La récompense de vos efforts vous est assurée. »

Enfin, comme attribut du grade d'apprenti, on trouve une colonne renversée, dont la base est encore debout. Sa véritable signification saute aux yeux. Elle rappelle à l'apprenti que l'Ordre n'est que celui des Templiers qui, brisé dans ses chefs et dans sa couronne, fut néanmoins conservé dans ses fondements.

Nous voyons les frères munis d'une épée nue avec laquelle ils font des signes symboliques. L'épée n'est donc pas un orne-

ment rappelant des temps anciens; elle est réellement une arme destinée à combattre et à détruire.

Les frères tiennent leur tête couverte en signe de leur liberté.

Nous les voyons tous sans distinction se livrer aux travaux les plus humbles, en signe de leur égalité. On indique ainsi que l'un n'a et n'est rien de plus qu'un autre; que la destruction et le travail doivent être une occupation commune, de même que le salaire, c'est-à-dire le grade d'apprenti, doit être le même pour tous.

Nous voyons les frères former la chaîne en signe de leur fraternité.

En un mot, nous voyons toute la doctrine de la liberté, de l'égalité et de la fraternité du socialisme, symbolisée dans ces cérémonies.

La pierre brute est le symbole du travail à exécuter. On apprend au candidat qu'elle signifie : « Apprends d'abord à te connaître toi-même. Tu n'es encore qu'une pierre brute : travaille sur toi-même, afin de pouvoir servir à la construction du temple. Lorsqu'on éleva le temple de Salomon, les apprentis apportaient des pierres bien taillées. » (*Sarsena*, p. 122.) Il n'est pas difficile de voir que ce n'est point la divine maxime *nosce teipsum* que l'apprenti doit s'inculquer : ici encore on veut indiquer qu'il faut donner à l'activité de l'apprenti une direction éminemment pratique; qu'il faut apprendre celui-ci à exécuter les travaux qui sont nécessaires à l'Ordre, à l'effet de polir le monde brut, profane, dont il faut détruire d'abord les préjugés. En rappelant que les apprentis apportaient à Hiram des matériaux bien préparés, on indique clairement un travail objectif, et non un travail subjectif.

A tout cela doit naturellement correspondre l'essence du rituel pour la réception. Je passe les scènes de la chambre obscure qui ne sont inventées que pour produire sur le récipien-

daire une forte impression. Je ne dis rien non plus d'un grand nombre de formalités, telles que l'obligation de frapper à la porte, et les cérémonies d'ouverture : elles sont une copie des anciens rituels templiers.

On dépouille le candidat de ses vêtements et on lui enlève tout métal. Cet usage figurait déjà dans le rituel égyptien; déjà alors, il avait la signification que nous lui voyons donnée aujourd'hui par l'Ordre même : « La vertu n'a besoin ni du faste ni des richesses avec lesquels on ne peut rien produire. » Ou l'on dit : « L'homme se dépouille d'abord de tout ce qui est profane; dégagé de tout ce qu'il avait jusqu'alors estimé, il doit recommencer dans l'Ordre une nouvelle vie et s'élever au-dessus des préjugés. » Mais (*Sars.*, p. 93), dans le rituel de la Gr. L. d'Allemagne, on dit la vérité toute nue. A cette question : « Pourquoi vous a-t-on fait déposer tout votre métal?» le candidat répond : « .... parce qu'un vrai maçon ne doit rien posséder en propre. » C'est ainsi que l'enseignement socialiste de l'Ordre, qui se trouvait déjà dans les mystères anciens et dans les vœux des chevaliers ecclésiastiques, se trouve également dans celui des Templiers.

On lui découvre le genou droit et on lui fait mettre son soulier en pantoufle pour indiquer (*Sarsena*, p. 14) le respect envers celui devant qui tout genou doit fléchir, le suprême Architecte. Par ce dernier, il faut entendre le Grand Maître de l'Ordre, qui est le représentant de la divinité.

On lui découvre l'épaule et le côté droits; voici comment l'Ordre explique cette cérémonie (p. 114) : « Notre devoir est de porter le glaive contre les ennemis de la vertu (c'est-à-dire de l'Ordre), d'être des *combattants* et des *chevaliers*. » Les combattants sont distingués des chevaliers; les premiers se composent des membres de l'Ordre extérieur; ils ne sont pas de l'Ordre des chevaliers.

On lui prend son chapeau et son épée, pour signifier sa soumission complète à l'Ordre.

On lui couvre les yeux d'un bandeau, et on le conduit ainsi vers la loge et dans la loge. L'explication que l'on donne de cette cérémonie, en disant que c'est pour lui faire comprendre les désavantages de l'ignorance, n'est qu'une évidente imposture. La véritable signification devient saisissante, si l'on se rappelle la destination pratique de ce grade pour le but extérieur de l'Ordre, et si l'on pèse les paroles adressées à l'apprenti (*Sars*. 8.) : dans le symbole d'admission, il n'a pu faire aucun pas sans avoir été conduit par l'Ordre ; mais celui-ci est fidèle, et déjà il prend l'apprenti sous sa tutelle. « Remets-toi entre les mains de ton guide de l'Occident au Midi ; mais confie-toi aux mains de celui-là seulement qui, à chaque halte, te rappelle ton maître. » Le vrai sens pourrait donc être : que le récipiendaire doit se soumettre sans examen à la conduite de l'Ordre ou du Maître.

Au seuil de la porte de la loge, le candidat doit avant tout s'annoncer comme *homme libre*. Parmi les premières questions du catéchisme de l'apprenti, nous lisons cette explication : *Un Franc-Maçon est un homme libre*. On pourrait peut-être s'imaginer que ce rituel a été composé à l'époque de l'esclavage et de la servitude ; mais nous lisons à ce propos dans *Sarsena*, p. 92 : « Les maçons que Salomon choisit pour la construction du temple furent par lui déclarés libres, et exempts de tout impôt, eux et leurs descendants ; ils jouissaient en outre du droit de porter des armes. » Ainsi l'entrée dans l'Ordre doit donner des titres à la liberté politique dans l'Etat. Cette signification, qui constate si clairement la tendance républicaine de l'Ordre, deviendra une vérité incontestable dans le catéchisme du Maître, où nous lisons (*Sars*. 114) : « D. Qui peut être au-dessus de moi, puisque je suis Maçon et Maître dans une loge

si bien constituée ? R. Dieu. » Ainsi personne d'autre que Dieu n'est au-dessus du Maître Maçon : il n'y a plus de maître terrestre.

On fait faire au candidat trois tours ou voyages. C'est, dit-on, pour lui montrer que le premier pas, fait pour atteindre à la vertu, est insuffisant; que d'après les rits égyptiens, un long chemin conduit seul à la connaissance des vérités de l'Ordre, à l'expérience, au but. Il doit exécuter trois voyages de cette espèce, parce que dans l'Ordre il y a trinité de mystères.

On place les pieds du candidat dans l'équerre, et on lui fait faire trois grands pas autour de l'autel. Rappelons que l'équerre a été confiée au Maître pour signifier qu'il doit donner au monde et aux frères la direction de leurs actes. La vraie signification ne peut être que celle-ci : « Le candidat doit attendre que l'Ordre détermine la direction qu'il doit prendre vers le but ou la fin. »

Le compas à demi ouvert, qu'il porte sur le côté gauche au moment où il prête son serment, signifie que l'Ordre examinera sévèrement si le serment a été sincère.

La faible lumière et les épées tirées ne sont là que pour rehausser la solennité du serment et pour exprimer la menace de la vengeance.

La communication de la lumière complète au moyen de la flamme fugitive de l'autel, tandis qu'on crie : *Sic transit gloria mundi*, et que les frères se tiennent dans une chaîne, est de la plus haute signification. Nous lisons dans le rituel d'admission des *Trois globes* que le maître adresse ces paroles au candidat : « Mon Frère, la flamme qui disparaît au moment de sa naissance doit vous montrer que toute grandeur humaine passe comme elle ; mais la lumière de la vérité reste immuable comme celle de cette loge, *quand même toute grandeur et toute domination terrestre auraient disparu.* »

Que l'on n'oublie pas que la survivance de la lumière de la loge à toute grandeur humaine, reparaît à deux reprises différentes. Cette répétition serait d'un non-sens ridicule, si l'on ne se proposait pas d'exprimer la victoire définitive de la Maçonnerie. La signification ne peut en être douteuse; la voici : la loge, c'est-à-dire l'Ordre, survivra à toute grandeur et à toute élévation profane. — Ainsi l'on voit clairement que le but sommaire de l'Ordre est de se placer au-dessus de toute puissance et de toute dignité.

GRADE DE COMPAGNON.

Il reçoit pour symbole de ses travaux la pierre cubique, et comme lumière et guide, l'étoile flamboyante. Ainsi le compagnonnage a pour objet de polir le travail préliminaire et grossier des apprentis, de lui donner une forme plus belle, plus parfaite, plus commode, en un mot, de saisir plus exactement le problème de la destruction et de la reconstruction de l'Ordre, pour contribuer plus efficacement à ce double travail.

Dans le rituel des *Trois globes* nous lisons qu'on présente une belle pierre fendue, et qu'on dit au compagnon : « Remarquez bien, mon frère, que cette pierre taillée est un carré parfait, et que par conséquent la pierre brisée doit être rétablie dans cette forme. » On dit donc au compagnon que sa tâche est de travailler, d'après le modèle qui lui est proposé, à la restauration de l'objet signifié symboliquement par la pierre brisée. Nous avons vu comment cette pierre brisée n'est autre que l'Ordre des templiers et pourquoi on l'appelle carrée.

Il doit trouver dans l'étoile flamboyante la lumière dont il a besoin pour s'éclairer pendant son travail. Cet astre est l'étoile de l'Ordre, la troisième lumière dans la loge des apprentis, lumière que ceux-ci appellent Grand Maître, c'est-à-dire l'Ordre lui-même.

Ce troisième astre, image de l'Ordre, se montre alors pour la première fois au compagnon. Sa signification n'est indiquée que par la lettre G., et cette lettre doit être l'initiale du mot géométrie. L'explication du tapis et de la cérémonie d'admission dans le système des *Trois globes* (p. 98) fait connaître plus expressément encore, qu'ici il faut prendre pour fondement de l'Ordre la partie pour le tout, la science principale des mystères égyptiens pour leur ensemble. Voilà pourquoi encore l'étoile en est le symbole. En effet nous y lisons : « Sans cette science, le temple somptueux (l'Ordre spirituel) n'aurait jamais pu être commencé; c'est dans l'Orient que s'est trouvée l'école de cette science auguste. » Dans le catéchisme du Maître, il est même dit : « Le G. ou l'étoile flamboyante signifie la Divinité, comme l'Etre qui est *seul* au-dessus des maçons. »

Qu'on jette un coup d'œil sur les circonstances où nous avons vu et voyons encore l'étoile flamboyante : il deviendra clair comme le jour que jamais on n'a dit la vérité en l'expliquant, et l'on devra avouer que mon interprétation seule peut lui convenir parfaitement. Cette étoile signifie que la philosophie de la nature, avec l'amélioration prétendûment apportée par le Christ, constitue l'essence de l'Ordre, l'Ordre lui-même.

Nous voyons du reste dans le rituel de la G. L. nationale plusieurs symboles que nous avons déjà rencontrés dans le système des *Trois globes* pour le grade d'apprenti, et réciproquement. Les expressions y sont parfois différentes ; mais comme, pour chaque point de la doctrine, on a sous la main un grand nombre d'expressions, on voit que ces divergences apparentes n'ont pour but que de rendre plus difficile la solution de l'énigme.

Cette intention que l'on a eue de donner le change, nous a frappé à la comparaison que nous avons établie entre les rituels de chaque grade. Mais, nulle part, cette hypocrisie

trompeuse n'est plus révoltante, ni poussée plus loin que dans le rituel de la G. L. d'Allemagne où, partout, des croyances religieuses servent d'enseigne à des doctrines athées et révolutionnaires. Les carbonari italiens doivent avoir pris pour modèle ce système berlinois. « La pierre brute, dit ce rituel, p. 136, est l'image de notre âme, qui est susceptible de bonnes ou de mauvaises impressions ; la pierre cubique indique que ce n'est qu'avec la plus grande vigilance sur nous-mêmes que nous pouvons nous préserver du vice. » Et dans son explication prétendûment finale de toute la symbolique, la même G. L. dit : « La pierre brute signifie la loi d'après laquelle les hommes vivaient avant Moïse ; la pierre cubique, c'est la loi de Moïse ; la planche à tracer, l'Evangile. »

Le système des *Trois globes* nous déclare : « La pierre brute signifie l'enfance de toutes les sciences, à la première époque de la société humaine (1) ; la pierre taillée rappelle l'époque

(1) « La première des institutions fut la réunion des hommes en société. L'*état de nature* (celui qui précéda le contrat social de Jean-Jacques !), l'état social, voilà les deux rapports généraux sous lesquels on doit considérer l'espèce humaine.

» En examinant l'homme sous ce double point de vue, il a fallu connaître par quels éléments, par quels principes il a passé de l'un à l'autre. Prendre l'homme dans l'état de nature, l'introduire dans la société (qui n'existait pas !), lui donner par la connaissance de ses devoirs et des principes sacrés de l'ordre social, les moyens d'acquérir les qualités qui doivent le coordonner avec ses semblables et le conduire au bonheur, tel est le fond de l'initiation au premier grade (ainsi quiconque n'est pas maçon serait un sauvage, un anthropophage ?), dans lequel on travaille à disposer l'homme pour la société, en lui enseignant à réprimer ses passions nuisibles, et en l'accoutumant à l'exercice des qualités qui lui sont utiles.

» Le premier état de l'homme civilisé étant établi, bientôt des villes furent bâties ; les arts (*Tubal*, fils de *Caïn*, nous l'apprend), les arts furent inventés. Le commerce naquit et s'étendit ; puis le luxe corrompit les mœurs. Les crimes se multiplièrent ; des disputes s'élevèrent entre les hommes. Les guerres divisèrent les nations ; la force opprima la faiblesse ; la violence s'empara de ce que la justice lui refusa.

» Les épreuves du premier grade retracent toutes ces vicissitudes. L'homme de la nature n'est plus heureux depuis que d'autres hommes, au lieu de



florissante de la sagesse et de la science produites par la certitude mathématique. La pierre brisée est le symbole des temps de barbarie et de superstition, où toute sagesse et toute science furent étouffées. »

cultiver la terre s'en disputent la POSSESSION, autre interprétation du mot *Tubalcain.* » (On sait que *Tubalcain* est la parole et même le nom de l'apprenti. S'il était permis à un profane de hasarder une explication *ésotérique,* nous trouverions dans l'interprétation du mot *Tubalcain* la signification suivante : La *possession,* la propriété représentées par le nom de l'apprenti sont incompatibles avec les progrès ultérieurs du maçon dans l'art royal. La propriété tolérée dans le grade d'apprenti. doit disparaître dans le grade de compagnon.) « Rien n'est assuré pour l'homme vertueux; il désire voir un meilleur ordre de choses; il aspire donc au second degré de l'initiation, parce qu'il est convaincu que plus il étudiera le grand ouvrage de l'Architecte de l'univers, plus il connaîtra la grandeur, la bonté du système *universel* (en opposition avec l'individualité ou la propriété), et plus il sera en état d'apprécier les principes selon lesquels le régisseur des mondes en conduit le gouvernement moral. Enfin il entre dans cet édifice, *pour la construction duquel il n'a pas été fait usage de métaux*, et dont nos temples sont les symboles; il y passe entre deux colonnes, et leur nom (Sagesse et Force) lui apprend que le temple symbolique que l'homme vertueux doit assister à bâtir sera établi dans la force.

»Le rituel dit à l'aspirant que le mot de passe d'apprenti (Tubalcain) veut dire *possessio orbis.* On sait que *Thoubal* peut fort bien signifier en hébreu la *terre habitable*, comme *Caïn* signifier *possession.* Il est bien que les hommes possèdent la terre; MAIS LA JUSTICE DOIT EN PARTAGER LES PORTIONS et en assurer la jouissance aux propriétaires. L'aspirant s'attend à recueillir des leçons de sagesse et les principes d'une saine morale, et quelle devise terrible vient-on lui faire entendre; *possessio orbis!* C'est la devise du conquérant, *du spoliateur...* Le bon, le paisible, le vertueux maçon, dont tous les vœux sont pour le bonheur de ses semblables, qu'aurait-il fait d'une pareille devise? Ne croyons pas que les instituteurs de la Maçonnerie aient oublié que la justice doit faire la base de tout système politique, et qu'aucun législateur ne saurait séparer, même dans sa pensée, la justice du droit. »(RAGON.)

Nous nous trompons étrangement, ou si ces mots ont une signification, elle ne peut être que celle-ci : La possession, la propriété sont des monstruosités, opposées à la nature La justice qui *doit partager les portions des biens,* ne considère pas le *fait* de la possession, mais seulement le *droit.* Or, comme selon Proudhon, il est impossible de donner une base naturelle au droit de propriété, le maçon *vertueux* doit avoir en horreur cette plaie de l'humanité. (*N. du T.*)

« Les écrits et les monuments (lesquels?) qui nous restent de l'antiquité nous apprennent qu'au premier moment des sociétés connues, un homme,

Enfin dans l'explication du grade de Maître à la Loge des *Trois globes*, on dit : « La pierre brute est l'image de l'enfance ; la pierre cubique, celle de l'âge viril ; la pierre brisée, celle de la mort. »

au-dessus de ses contemporains, les convertit de la vie sauvage à l'état social. Il fut en même temps le fondateur des mystères religieux, qui furent, entre ses mains, la séparation du sacré d'avec le profane... » (*Ibid.*)

Au lieu de tant d'assertions gratuites, M. Ragon devrait du moins nous donner une preuve historique Tout cet échafaudage, si péniblement élevé, peut être renversé par ces seuls mots : *Je le nie.* Rien de plus facile que de créer des systèmes, quand on n'a nul souci de la vérité. (*N. du T.*)

« Voilà donc l'association des hommes et l'établissement des mystères, formant une institution identique, par les soins d'un sage. Cette institution s'est maintenue, et la cérémonie qui accompagne cette admission des hommes dans la société, est devenue, chez tous les peuples civilisés, un acte tout à la fois politique et religieux.

» Mais bientôt la société dégénéra et le besoin de son perfectionnement fit sentir à ceux qui avaient conservé leurs idées de morale, fruit des premières institutions, la nécessité de les rétablir dans le sein même de la société qu'elle avait formée, et d'en faire le perfectionnement de l'ordre social.

» Alors, au lieu de prendre l'homme sauvage pour en faire un homme social, elle prit l'homme social pour le perfectionner. Afin d'y parvenir plus sûrement, les *collèges* initiatiques devinrent le dépôt des connaissances les plus utiles et des études les plus profondes...

» Dans l'interprétation du premier grade, nous avons démontré que les cérémonies de ces initiations mystérieuses étaient un acte vraiment solennel et religieux, par lequel l'homme quittait l'état de nature pour passer à l'état social, et dont l'objet était son perfectionnement et ses progrès. — Vous avez acquis la conviction de l'identité de l'initiation maçonnique avec cette ancienne initiation ; malheureusement la maçonnerie ne nous offre plus aujourd'hui qu'une image imparfaite de cette brillante existence, que des ruines de grandeur, qu'un système modifié par des altérations progressives, fruits d'événements sociaux et de circonstances politiques.

» Mais l'admission de l'homme à la société, l'étude de toutes les connaissances et la pratique de toutes les vertus que l'ordre social exige, n'étaient pas seulement l'objet de cette belle institution, elle voulut encore élever l'initié jusqu'à la Divinité. Tel était son dernier but : pour y parvenir, le néophyte, instruit dans les sciences humaines, était introduit dans les opérations de la nature. Cette dernière connaissance est aujourd'hui symbolisée dans ce grade, par le *triangle* lumineux qui brille dans nos temples, et dont l'interprétation nous sera donnée dans le quatrième degré, ainsi que celle de la lettre G, que présente à votre méditation l'*étoile flamboyante*, qui vous rappelle une seconde époque, celle de l'école pythagoricienne.

» Oui, mon frère, si le premier grade retrace le tableau de la civilisation

Nous avons montré plus haut, au grade d'apprenti, quelle est la troisième et véritable signification. La voici : De même que les apprentis de Salomon n'osaient apporter pour la construction du Temple que des pierres taillées et non des pierres

primitive, le second grade rappelle cette époque savante, où le génie de l'homme plaça l'Egypte et la Grèce au sommet d'une civilisation inconnue, fruit des arts et des sciences, qui devaient, en l'éclairant, émanciper le genre humain et le préparer à la liberté.

. . . .

»Le mot *Orient*, employé pour désigner la place du Vénérable et des frères dignitaires de l'Ordre, annonce le lieu d'où part la lumière physique qui nous éclaire. Cela prouve aussi que les premiers cultes ont été solaires et avaient pour but de rendre hommage à la Divinité dans son organe visible... Quant à nous, le nom d'*Orient*, donné à cette partie de nos loges, nous rappelle que les mystères de la sagesse nous sont venus des peuples orientaux.

»Parvenu à la seconde époque de l'initiation, l'aspirant apprenait à connaître les arts, et à les mettre en pratique pour le bien de l'humanité. Cette étude était réelle et longue : elle durait cinq ans. Aujourd'hui, elle n'est plus que symbolisée ; mais l'allégorie astronomique s'y trouve suivie, comme dans le premier grade.

»En effet, dans les premières épreuves de votre initiation, vous avez, frère initié, figuré comme représentant le soleil dans sa marche. Vos trois voyages sont censés s'accomplir au moment où cet astre bienfaisant sort victorieux des combats qu'il est censé soutenir contre Typhon, son éternel ennemi, le génie du mal, le dieu des ténèbres, la cause des frimas et des rigueurs de l'hiver. La lumière qui vous a été rendue, à la satisfaction de tous vos frères, rappelait l'instant où le soleil, arrivé à l'équinoxe du printemps, annonce aux humains une nouvelle saison de fleurs et de fruits. La nature va sortir de son engourdissement, et produire de nouveau.

»C'est ce travail sublime de la seconde époque de l'année que vous venez, mon frère, de représenter dans la formule de votre réception ; et c'est pour en symboliser l'accomplissement que tous les instruments d'un travail allégorique ont tour à tour été mis dans vos mains. Voilà pourquoi vos cinq voyages symbolisent, dans l'allégorie astronomique, les cinq mois de production de la nature. » (*Ibid.*)

Nous ne savons vraiment ce qui doit ici fixer davantage notre attention : ou l'outrecuidante audace, ou l'imperturbable sérieux de l'orateur, ou la stupide crédulité des auditeurs. Eh quoi ! des hommes instruits se réunissent pour célébrer les révolutions du soleil ! leur culte aurait pour objet le retour du printemps ! Non, pour l'honneur de la maçonnerie, nous ne pouvons croire à de tels buts. — Nous concevons néanmoins que, forcés de paraître ou criminels ou insensés, les maçons aient préféré cette dernière épithète.

Quelque absurdes que paraissent ces interprétations, il n'en n'est pas

brutes, ainsi l'apprenti ne doit travailler pour l'Ordre que d'une manière conforme à l'art, c'est-à-dire au but immédiat qu'on se propose.

Quant aux outils, nous voyons dans le catéchisme qu'il est

moins vrai que les maçons les ont prises à la lettre. Quand les Jacobins, maçons épurés, étendirent sur la France leur sanglante domination, on vit les saisons, l'agriculture, etc., proposées à la vénération de la France étonnée; les mois prirent les noms de *germinal*, *floréal*, etc. (*N. du T.*)

« Les emblèmes des ministres de premier ordre, dans les mystères anciens, étaient les mêmes que ceux des chefs de la Maçonnerie. Ainsi l'hiérophante a revêtu des ornements de la Divinité suprême, comme plus tard, nous verrons *le Grand-Prêtre de Jéhovah représenté dans nos loges*, *par le Vénérable*, *dont l'emblème est l'étoile flamboyante.*

» L'*étoile flamboyante* était jadis l'image du fils du soleil, auteur des saisons et symbole du mouvement; de cet *Orus*, fils d'*Isis*, cette matière première, source intarissable de vie, cette étincelle du feu sacré, semence universelle de tous les êtres.

» Au milieu de l'étoile paraît la lettre G, *cinquième* consonne de l'alphabet et initiale de la *cinquième* science (Géométrie). C'est d'elle ou des mathématiques que l'on emprunte l'éclat de cette vérité lumineuse, qui doit se répandre sur toutes les opérations de l'esprit....

» *Loge* vient de *loga*, qui dans la langue sacrée du Gange, signifie *monde*. L'instruction du grade justifie cette dénomination, en indiquant que la loge est couverte d'un dais (ciel) d'azur parsemé d'étoiles et que sa dimension est incalculable.... *Loge* se nomme encore *atelier*, *école*, *temple*, ou sanctuaire....

» Les cinq *voyages* (usités en France) rappellent philosophiquement les *cinq sens*...

» 1er Voyage. Vous avez été armé d'un *maillet* ou marteau et d'un ciseau. Le maillet, emblème du travail et de la force matérielle, aide à *renverser les obstacles* et à surmonter les difficultés. Le ciseau est l'emblème des beaux-arts; son usage serait presque nul sans le secours du maillet.

» 2e Voyage. On vous a muni d'un compas et d'une règle.... Intellectuellement le compas est l'image de la pensée dans les divers cercles qu'elle parcourt; les écartements de ses branches et leurs rapprochements figurent les divers modes de raisonnement qui, selon les circonstances, doivent être abondants et *larges* ou précis et *serrés*, mais toujours clairs et persuasifs. » (*Ibid.*)

C'est-à-dire que pour atteindre le but de l'Ordre, le maçon doit employer tour à tour la violence symbolisée par le marteau, ou la persuasion, la propagande figurée par le compas. (*N. du T.*)

» 3e Voyage. Vous portez la *pince* et la *règle;* la pince, symbole de la force, sert à soulever les plus lourdes masses (?) et à vaincre tous les obstacles. Au moral, elle représente la fermeté de l'âme, le courage inébranlable de l'homme *indépendant*, et cette puissance invincible que donne *l'amour de*



prescrit aux compagnons d'employer l'équerre, pour construire des carrés parfaits; le niveau (d'eau), pour aplanir les surfaces; le niveau à plomb (perpendiculaire), pour élever des édifices sur leurs fondements. Le sens de ces emblèmes doit

la liberté chez les nations intelligentes.... Mais pour prévenir les effets funestes que pourrait produire l'abus de la force incalculable que symbolise la pince, on y joint la règle, pour faire bien sentir avec quelle mesure et avec quelle juste appréciation l'homme doit se servir de ce puissant levier.» (*Ibid.*)

C'est-à-dire que la force vigoureuse que le maçon met à détruire le *fanatisme* et la *superstition* (dans le langage maçonnique ces deux mots signifient toujours la religion chrétienne), doit être tempérée par la plus grande prudence. Il ne doit pas compromettre le succès par trop de précipitation et de légèreté. Quand la violence ne peut réussir, qu'il recoure à une sage temporisation, à des moyens détournés. (*N. du T.*)

« 4° VOYAGE. Il a lieu avec l'*équerre* et la *règle;* l'équerre ne laissant subsister aucune inégalité, cet instrument représente fidèlement *l'égalité que l'auteur de toutes choses a établie entre tous les hommes.* Mais pour opérer ce nivellement, on y joint la règle, symbole de la prudence. » (*Ibid.*)

Les termes sont d'une épouvantable clarté. Ils signifient évidemment qu'après avoir détruit les institutions religieuses et politiques existantes, la Maçonnerie doit proclamer l'*égalité!* Nous verrons dans la partie historique comment ces instructions ont été littéralement suivies. (*N. du T.*)

« 5° VOYAGE. Vous l'avez effectué sans porter aucun outil, parce que, touchant au terme de vos travaux, vous êtes censé posséder les connaissances qui peuvent vous rendre *libre et indépendant.* Ce voyage est donc l'image sensible et vivante de la *liberté sociale.*

»Ces nœuds entrelacés qui, sans s'interrompre, forment la *houppe dentelée* de nos temples, est l'image de l'union fraternelle qui lie, par une chaîne indissoluble tous les Maçons du monde, sans distinction de sectes ni de conditions. Son entrelacement circulaire et sans discontinuité indique que l'empire de la Maçonnerie comprend l'univers dans le symbole de chaque loge.

»Voici l'interprétation astronomique du mot de passe : *Schibboleth :*

»Montant la sphère céleste pour le lieu où le temple fut bâti, et pour la saison de l'année dans laquelle il fut fondé, la position du Vénérable correspond à celle du lever héliaque ou solaire. On a donc l'état du ciel pour le temps et pour le lieu, parce que le soleil, vers la poitrine du bélier, vient justement se montrer au-dessus de l'horison. L'aspirant, qui entre par la porte d'Occident, se trouve opposé à l'astre du jour, et, par conséquent, près de l'étoile du zodiaque, qui se couche comme le soleil se lève. Quelle est cette étoile? C'est celle que bénit l'homme des champs; c'est cette étoile brillante que les Hébreux appellent *Schibboleth,* les Latins *spica*, et les Français l'*épi.* » (Ragon, *Cours phil. et interp. des initiations anc. et modernes*, p. 138.)

être : celui de l'équerre, que toutes nos actions doivent être conformes à l'équité ; celui du niveau d'eau, *que tous les hommes sont égaux ;* celui du niveau à plomb indique la *solidité de l'Ordre.* Rappelons-nous que toute l'activité des loges n'a d'autre but que de procurer à l'Ordre la position qu'il doit occuper dans le monde. Ainsi l'on peut conclure que toutes les explications que l'on veut donner des symboles par un travail subjectif et moral sont d'une évidente fausseté ; nul doute que les instruments n'aient un but objectif et extérieur.

Nous avons vu que l'équerre est l'instrument du Maître ; rappelons-nous qu'il signifie que la direction à imprimer à l'activité humaine doit être uniquement dans l'intérêt de l'humanité; nous devons naturellement accepter cette signification et ce but dans le cercle plus restreint du compagnon. Le niveau (d'eau) sert à niveler ; ainsi on insinue au compagnon qu'il doit travailler au nivellement du rang, de l'état et de la fortune de tous les hommes. Le niveau à plomb servant à élever les édifices sur leurs fondements, cet instrument indique naturellement que le compagnon doit employer ses facultés à la reconstruction de l'Ordre, c'est-à-dire, apprendre et exercer l'art de donner aux hommes et aux événements une tendance utile à l'Ordre, niveler tous les rapports entre les hommes, enfin aider à élever l'édifice de l'Ordre sur ce fonds ainsi déblayé.

GRADE DE MAITRE.

Nous voyons dans le rituel une représentation théâtrale trop sérieuse pour être une plaisanterie, trop bouffonne pour être sérieuse. Cet appareil formidable n'est en soi qu'un moyen

d'aveuglement (1). En voyant dans ces acteurs non des jongleurs, non des enfants, mais des hommes, et des hommes de haute éducation, comment parviendra-t-on à expliquer ce spectacle plus qu'étrange? On ne trouve qu'un moyen raison-

(1) « Un grand crime commis, une cérémonie funèbre, la commémoration de la mort d'un personnage illustre, tels sont les faits que présente la légende du troisième grade symbolique. Si ce mot *symbolique* ne nous rappelait pas que, dans ce grade, comme dans les précédents, tout est emblématique, l'observation seule de ces cérémonies suffirait pour nous en convaincre.

» En effet, que présente-t-il à notre esprit? La mort d'un chef de travaux, assassiné par trois frères perfides, et emportant avec lui le secret de la maçonnerie; l'édification magnifique d'un monument chez un peuple que ses malheurs et ses proscriptions ont rendu célèbre. Tous ces événements si ordinaires sont-ils donc dignes d'occuper tant d'hommes éclairés chez tous les peuples et pendant tant de siècles? Quel intérêt peuvent-ils présenter à notre esprit? Aucun, s'ils sont pris à la lettre. Eh quoi! après trois mille ans qui se sont écoulés depuis Salomon, la France, l'Europe, le monde entier, célébrerait encore, avec des marques de douleur, la mort d'un architecte, tandis que tant de sages, tant de philosophes ont perdu la vie, sans qu'on en conserve le souvenir autrement que dans l'histoire? Mais ce Hiram lui-même est-il un autre Socrate, un de ces bienfaiteurs du genre humain dont le nom rappelle les vertus éminentes ou les services les plus signalés? J'ouvre les annales des nations, et ne trouve pas même son nom; aucun historien n'en a gardé le souvenir. L'historien sacré, le seul qui l'ait nommé, ajoute à peine à son nom l'épithète de *parfait ouvrier;* et, dans les débats minutieux de tout ce qui accompagne et suit la construction du temple, il n'en est nullement fait mention, pas même de sa mort tragique, événement que n'eût point omis l'écrivain scrupuleux.

» A défaut de l'Ecriture, la mémoire des hommes a sans doute conservé cet événement, dont le souvenir s'est perpétué dans les familles? Non; la tradition est encore en défaut ici, et rien ne rappelle qu'Hiram soit tombé sous les coups d'assassins, ainsi que le rapporte la tradition maçonnique; d'où nous devons conclure que cette mort n'est qu'une allégorie, dont il nous sera facile de trouver la clé...... La méditation et l'étude des initiations antiques nous ont déjà conduit à la découverte de plusieurs vérités, à l'interprétation de plusieurs des emblèmes maçonniques, inintelligibles sans ce secours; suivons encore la même voie, et que cette étude soit pour nous le fil d'Ariane, qui nous aidera à sortir du dédale ténébreux des hiéroglyphes.

» Considérons d'abord l'*Orient,* berceau de toutes les religions, de toutes les allégories; voyons-le dans ces temps reculés, où les mystères ont commencé. Partout on reconnaît, sous différents noms, la même idée reproduite; partout un Dieu, un être supérieur ou un homme extraordinaire subit le trépas,

nable de résoudre ce problème : c'est de croire à l'enseignement symbolique d'un but réellement important que se proposent les acteurs ; à un enseignement qui, s'il était oral et clairement formulé, exposerait leurs personnes au plus grand danger ; bref, on est forcé de croire que des projets criminels s'y trouvent voilés.

pour recommencer bientôt après une vie glorieuse ; partout le souvenir d'un grand et funeste événement, d'un crime et d'une transgression, plonge les peuples dans le deuil et la douleur, auxquels succède bientôt l'allégresse la plus vive.

»Ici, c'est *Osiris*, succombant sous les coups de *Typhon ;* ailleurs *Athys* ou Mithra ; en Perse, *Oromaze*, cédant pour quelques instants au noir et farouche *Arhimane ;* en Phénicie, c'est *Adonis*, frappé par un sanglier et ressuscitant peu après.

»La croyance au dogme des deux principes a donné naissance à ces fictions ; elles prévalent surtout chez les Perses. Ce dogme était l'opinion favorite de Plutarque.

»En Egypte, après s'être rendu, par son courage, ses vertus et son instruction, digne de la faveur des dieux, le candidat était enfin admis à l'initiation. Le voile qui lui cachait la magnifique statue d'Isis était écarté, et la statue de la déesse paraissait à sa vue, non telle qu'aux yeux du vulgaire, entourée d'emblèmes et d'hiéroglyphes inexplicables, mais *nue*, c'est-à-dire qu'en recevant l'initiation, l'adepte participait à l'interprétation secrète des mystères, interprétation que recevaient les seuls initiés. Pour eux, *Isis* n'est plus cette déesse, sœur et femme d'*Osiris*, que le vulgaire adore sous tant de formes et avec tant d'attributs différents ; *c'est la nature, dans toutes ses époques, que caractérisent ces symboles. Osiris* est l'astre du jour, ou le principe de la lumière et de la chaleur ; après avoir parcouru l'univers, il meurt par la trahison de Typhon ; si ce crime est commis sous le signe du Scorpion, si ses membres épars sont réunis par les soins de son épouse, s'il ressuscite enfin, c'est que le soleil, après avoir parcouru la route céleste, semble, vers la fin de l'année, succomber et mourir, pour renaître bientôt après, plus brillant et plus beau. Ainsi, toute l'histoire de ce dieu, que le peuple adorait, le front courbé dans la poussière, n'était pour l'initié qu'un thème céleste.

»Reprenons l'histoire d'Hiram, telle qu'elle est mentionnée dans les fastes maçonniques.

»Ce respectable maître, en visitant un soir les travaux, est assailli par trois compagnons infidèles qui l'assassinent, sans pouvoir lui arracher le mot de Maître, ce mot ineffable, cette parole innominable, que le Grand-Prêtre prononçait une seule fois dans l'année.

»Observons bien que c'est aux portes d'*Occident*, du *Midi* et d'*Orient*, que sont placés les assassins, c'est-à-dire aux points qu'éclaire le soleil, qui ne va jamais au Nord, dans l'hémisphère boréal. Les scélérats cachent ensuite



On avait fait lever pour le compagnon l'étoile flamboyante de la philosophie moderne ; on lui avait appris qu'il avait à travailler à la restauration d'un ouvrage ruiné. Le rituel du Maître développe ce symbole de l'Ordre; il rappelle comment cet édifice fut détruit, comment on commença à le reconstruire et de quelle manière le maître doit contribuer à ce travail.

ce corps dans la terre, et en marquent la place par une branche d'acacia. Remarquons ici deux objets importants.

»Le premier, que douze personnages jouent un grand rôle dans cette histoire, savoir : les *trois* assassins compagnons, c'est-à-dire ouvriers inférieurs, *neuf* Maîtres, ou neuf ouvriers supérieurs. Ce nombre douze répond évidemment aux signes que parcourt l'astre du jour; les trois *premiers* compagnons sont les signes inférieurs, les signes d'hiver, ceux qui donnent la mort à Hiram, savoir : la *Balançe,* le *Scorpion* et le *Sagittaire*. » (RAGON, p. 159.)

Nous le demandons à tout lecteur non prévenu, n'est-ce pas un spectacle poignant que celui que nous présentent des hommes éclairés, tel que M. Ragon ? Cet illustre savant consacre ses nobles facultés à des superstitions, à des momeries. Il se dégrade lui et ses frères jusqu'à contempler et adorer la *nature ;* il s'épuise en pénibles efforts pour donner le change non-seulement au public, mais même aux initiés qu'il prétend éclairer. — Si du moins, les interprétations que donne M. Ragon étaient raisonnables ! Mais outre qu'elles sont absurdes et arbitraires, elles pèchent par la base. Ainsi, par exemple, pour que l'application de la légende d'Adonhiram au système solaire fût exacte, il faudrait 1° que le soleil, en descendant dans les signes inférieurs du zodiaque (en hiver), mourût aussi réellement qu'Adonhiram ; or, c'est ce qui n'a pas lieu. Sa vitalité reste la même; la diminution de l'intensité de sa chaleur ne provient pas de ce que son foyer s'éteint, mais uniquement d'un plus grand éloignement relatif, ou de l'obliquité de ses rayons. 2° D'un autre coté, pour que l'explication de M. Ragon fût admissible, il faudrait que la prétendue résurrection du soleil correspondît à la résurrection d'Adonhiram ; mais la légende maçonnique ne dit pas mot de cet événement. Ces seules observations suffisent pour démontrer la fausseté des interprétations données par les docteurs des loges. Au lieu de s'évertuer à chercher des explications absurdes, incohérentes et déraisonnables, pourquoi n'ont-ils pas la franchise d'exposer la doctrine *ésotérique ?* Pourquoi se jouer de la crédulité des adeptes, pour se donner plus tard le plaisir de les désabuser ? Serait-ce peut-être parce que l'horreur de ces explications est telle, que l'on doive redouter que les initiés ne reculent d'épouvante ?

Eckert, en soutenant que la mort d'Adonhiram symbolise la destruction de l'Ordre des Templiers, n'a rien de forcé dans son interprétation. (*N. du T.*)

« C'est une branche d'acacia qui fait retrouver les coupables..... Cet arbre, dépouillé de feuilles au solstice d'hiver, a été choisi par les révélateurs, pour

On rappelle au candidat la destruction des Templiers sous Philippe-le-Bel ; on symbolise la destruction prétendûment complète de l'Ordre auquel on se propose de rendre son ancien éclat et une nouvelle vie. On fait jurer au candidat qu'il ne se retirera jamais de l'Ordre, qu'il lui restera attaché par des liens indissolubles et qu'il lui obéira aveuglément. (*Rit.* des *Trois globes*, p. 140 et 172). Enfin on lui fait comprendre par des symboles qu'il doit être prêt à se sacrifier pour l'Ordre avec le même courage et la même gloire que le Grand Maître Moley ; on clôture par des instructions sur l'activité que doit déployer le Maître.

mieux indiquer que la mort d'Hiram était un voile qui ne doit pas être pris à la lettre. Mais les anciens, regardant l'acacia comme incorruptible, on a, pour couvrir le corps du dieu-victime, substitué ses branches (symbole d'éternité) au myrte, au genêt, au laurier, toujours verts, qui, à cette époque de l'hiver, figurent dans les anciennes théogonies. » (*Ibid.*, p. 152.)

La Maçonnerie s'écarte, dans ce symbole, des initiations anciennes. Tandis que celles-ci célébraient des faits accomplis, dont la mémoire devait être éternelle, la première a pour objet un événement qu'il faut encore attendre. Voilà pourquoi la différence des emblèmes ; les anciens symbolisaient l'éternité ; les Maçons, l'espérance. L'*incorruptible* acacia signifie donc que, nonobstant la longueur de l'attente, la Maçonnerie parviendra infailliblement à son but. Adonhiram sera vengé ; c'est-à-dire les Papes (Clément V) et les Rois (Philippe-le-Bel), auteurs de la destruction des Templiers, subiront un jour le châtiment qui leur est dû pour cet attentat contre l'Ordre des chevaliers de St.-Jean-de-Jérusalem. (*N. du T.*)

« Un signe important, que l'on reçoit dans ce grade, se nomme *signe de secours* (v. p. 55). Il se fait en disant : *A moi les enfants de la* VEUVE.... Dans maints périls et souvent à la guerre, ce signe a, dans les derniers siècles, prévenu ou allégé bien des malheurs. Le souvenir de la *veuve* sauvera longtemps encore la vie à ses enfants. » (RAGON, Ibid., p. 178.)

Nous serions curieux de savoir l'explication que M. Ragon donnerait de ces mots : *enfants de la veuve.* Quoi qu'il en soit, nous ne doutons nullement que des Maçons n'aient dû leur salut à ce signe de détresse. Les *Annales chronologiques de la Maçonnerie dans les Pays-Bas* (Tom. II, p. 50-58) en donnent plusieurs exemples. Mais serait-il vrai, comme le prétend Eckert, que maintes fois des maçons n'ont secouru leurs frères qu'en trahissant leurs serments d'officier civil ou militaire ? Serait-il vrai que le serment fait dans les loges doit être plus sacré pour le Maçon que le serment prêté à son souverain ?

(*Note du Traducteur.*)

Nous avons montré plus haut, au grade d'apprenti, quelle est la troisième et véritable signification. La voici : De même que les apprentis de Salomon n'osaient apporter pour la construction du Temple que des pierres taillées et non des pierres

primitive, le second grade rappelle cette époque savante, où le génie de l'homme plaça l'Egypte et la Grèce au sommet d'une civilisation inconnue, fruit des arts et des sciences, qui devaient, en l'éclairant, émanciper le genre humain et le préparer à la liberté.

. . . .

»Le mot *Orient*, employé pour désigner la place du Vénérable et des frères dignitaires de l'Ordre, annonce le lieu d'où part la lumière physique qui nous éclaire. Cela prouve aussi que les premiers cultes ont été solaires et avaient pour but de rendre hommage à la Divinité dans son organe visible... Quant à nous, le nom d'*Orient*, donné à cette partie de nos loges, nous rappelle que les mystères de la sagesse nous sont venus des peuples orientaux.

»Parvenu à la seconde époque de l'initiation, l'aspirant apprenait à connaître les arts, et à les mettre en pratique pour le bien de l'humanité. Cette étude était réelle et longue : elle durait cinq ans. Aujourd'hui, elle n'est plus que symbolisée ; mais l'allégorie astronomique s'y trouve suivie, comme dans le premier grade.

»En effet, dans les premières épreuves de votre initiation, vous avez, frère initié, figuré comme représentant le soleil dans sa marche. Vos trois voyages sont censés s'accomplir au moment où cet astre bienfaisant sort victorieux des combats qu'il est censé soutenir contre Typhon, son éternel ennemi, le génie du mal, le dieu des ténèbres, la cause des frimas et des rigueurs de l'hiver. La lumière qui vous a été rendue, à la satisfaction de tous vos frères, rappelait l'instant où le soleil, arrivé à l'équinoxe du printemps, annonce aux humains une nouvelle saison de fleurs et de fruits. La nature va sortir de son engourdissement, et produire de nouveau.

»C'est ce travail sublime de la seconde époque de l'année que vous venez, mon frère, de représenter dans la formule de votre réception ; et c'est pour en symboliser l'accomplissement que tous les instruments d'un travail allégorique ont tour à tour été mis dans vos mains. Voilà pourquoi vos cinq voyages symbolisent, dans l'allégorie astronomique, les cinq mois de production de la nature. » (*Ibid.*)

Nous ne savons vraiment ce qui doit ici fixer davantage notre attention : ou l'outrecuidante audace, ou l'imperturbable sérieux de l'orateur, ou la stupide crédulité des auditeurs. Eh quoi ! des hommes instruits se réunissent pour célébrer les révolutions du soleil ! leur culte aurait pour objet le retour du printemps ! Non, pour l'honneur de la maçonnerie, nous ne pouvons croire à de tels buts. — Nous concevons néanmoins que, forcés de paraître ou criminels ou insensés, les maçons aient préféré cette dernière épithète.

Quelque absurdes que paraissent ces interprétations, il n'en n'est pas

qu'il y a de plus révoltant dans cette hypothèse, c'est que la résurrection de J.-C. n'aurait eu lieu que par la parole du Maître Maçon. On ne saurait douter que la divinité du Christ ne soit celle que l'Ordre s'attribue à lui-même dans le catéchisme du Maître. Nous y lisons : « La loge du Maître (l'Ordre) est supportée par trois pilastres carrés qui signifient la sagesse, la force et la beauté, dont la réunion forme la divinité dans sa notion sommaire. La sagesse est le symbole de son essence ; la force est l'image de sa puissance ; la beauté est l'emblème de sa perfection et de la magnificence de ses œuvres. » On le voit, dès qu'il veut en imposer, l'Ordre confond les notions subjectives avec les notions objectives.

Telles doivent aussi être les qualités du Maître.

L'Ordre qui nous est représenté comme anéanti, ressuscita et redevint florissant par les cinq points fondamentaux de la maîtrise. Grâce à la sincérité du rituel des *Trois globes*, nous avons l'explication de toutes les manœuvres du parti révolutionnaire ; nous comprenons ainsi les procédés du parlement préparatoire, du comité des cinquante, de l'assemblée nationale jusqu'à l'élaboration de la malheureuse constitution ; nous sommes à même d'apprécier les sessions de Gotha et d'Erfurt ; nous savons ce que c'est que « l'art de sauver dans les temps critiques les principes les plus indispensables pour faire une révolution et pour démolir impunément l'ancien édifice, soit par la violence, soit par l'habileté de la tactique. »

Voici les cinq grandes instructions que nous trouvons littéralement dans *Sarsena*, p. 168 :

« 1° *La défiance*, parce qu'elle est la mère de la sûreté ; 2° la *vigilance* à apporter sur les lois de l'Ordre ; 3° la *prudence pour faire des concessions, selon les circonstances ;* 4° la *constance* à supporter les contrariétés ; 5° *l'audace* qui pousse

à l'exécution du projet avec autant d'énergie que de prudence. »

A mon avis, la saine morale n'osera jamais revendiquer ces conseils comme siens; toutes ces propositions portent le cachet d'une adroite politique de conjuration.

Nous trouvons aussi comme moyens de poursuivre avec succès et d'atteindre les buts de l'Ordre : la foi, la philosophie et la violence. En effet le marteau est le symbole de la violence; il a en soi la même signification que le glaive. L'Evangile rappelle la foi; et le compas, la philosophie de la nature. Le compas sert en outre à symboliser une direction plus immédiate, plus spéciale, plus subtile; il est l'emblème de la sagesse. L'équerre est l'instrument qui sert à donner dans l'étendue une direction générale et bien déterminée. Nous avons vu l'équerre portée par le Vénérable dans les deux premiers grades; dans la loge des Maitres nous ne lui voyons plus que le compas.

« C'est entre l'équerre et le compas, dit le Vénérable, que le Maitre doit trouver le frère égaré; en devenant Maitre, il a passé de l'équerre au compas. » On indique ainsi que les deux premiers grades n'ont qu'une destination générale, et ne tendent pas immédiatement au but de l'Ordre; ils ne forment qu'une espèce d'école préparatoire. Ainsi les frères appartiennent à cette association d'une manière plus ou moins étroite; de là aussi à la réception du grade de Maitre, des devoirs plus spéciaux envers l'Ordre, le renoncement au droit de le quitter, et le vœu de l'obéissance la plus ponctuelle.

Enfin les membres de l'Ordre sont appelés *enfants de la veuve*, parce que, avant la destruction des Templiers, le Grand Maitre était astreint au célibat; l'Ordre lui était donné comme épouse, et ses membres devenaient ses enfants. Lorsque le dernier Grand Maitre eut péri sur le bûcher, l'Ordre fut

veuf. Nous nous sentons révolté lorsque nous entendons l'Ordre, dans l'admission au grade qu'il dit être le dernier, donner l'explication suivante : « L'invocation des enfants de la veuve signifie le meurtre des enfants de Bethléem ; » comme si le meurtre d'un enfant rendait sa mère veuve! comme si des enfants assassinés étaient capables de prêter assistance!

Abstraction faite de l'explication que j'ai donnée plus haut, demandons à l'Ordre lui-même quel est le but de la *Maçonnerie bleue?* ainsi appelée à cause de la couleur bleu d'azur qui la distingue.

Voici la réponse que les statuts des *Trois globes*, p. 199, donnent aux deux questions suivantes :

1° Y a-t-il une vraie Maçonnerie, hors des trois grades symboliques (1)?

2° Quelle est l'issue finale à laquelle ceux-ci conduisent?

Quant à la première question, voici comment répondent ceux qui soutiennent la négative. « Il y a plusieurs loges qui n'ont que ces trois grades, et dont les membres sont pourtant considérés comme de vrais Maçons. D'un autre côté il y a divergence dans les grades supérieurs. Il n'y a donc de vrai que ce en quoi tous s'entendent ; or, ceci n'a lieu que dans les grades de la Maçonnerie bleue. Enfin il n'y a que ces derniers qui soient anciens. »

On objecte contre ces assertions : « Qu'avez-vous donc dans vos trois grades? Rien, sinon des formalités, des cérémonies, des hiéroglyphes, qui peuvent paraître importants, mais qui ne sauraient être expliqués ni développés dans leur origine et leur ensemble.

» Si tout cela reste inexpliqué, comme c'est le cas dans les trois premiers grades, le tout se réduit à un jeu d'enfants, indigne d'hommes sérieux.

(1) Voir l'*Appendice* à la fin de ce volume.

» Mais si ces trois grades doivent avoir leur complément, il n'y a pas d'autre alternative possible que celle-ci : Ou ce complément est l'objet d'un ou de plusieurs grades supérieurs, ou l'on ne peut y arriver que par l'entremise des frères particuliers. Dans la première hypothèse, les trois premiers grades ne forment pas tout le système maçonnique ; mais il doit y avoir un couronnement de la plus haute importance. Dans la seconde hypothèse, les individus peuvent substituer leurs opinions privées à celles de l'Ordre, et il n'y a plus de garantie pour la vérité.

» Il est vrai qu'il y a des loges qui ne travaillent que dans les trois premiers grades. Plusieurs d'entre elles parlent d'un secret sans en avoir aucun. Après cela, le Maître doit savoir que ces trois premiers grades ne sont qu'une enveloppe, un travail préparatoire dans le parvis du temple ; il ne doit pas ignorer que c'est dans les grades supérieurs qu'on pourra voir complétement la lumière, et que l'entrée dans l'intérieur de l'Ordre lui sera accordée, etc. Dans les grades réformés de la nouvelle loge des *Trois globes* on prend un soin particulier d'instruire le frère destiné à franchir tout l'espace : on lui fait connaître l'esprit et les formes de tous les systèmes ; on le met en état de voir de ses propres yeux jusqu'où ils s'étendent, ce qu'ils contiennent de faux ou de vrai, d'important ou de futile, d'essentiel ou d'accidentel.

» Et pour anéantir irrévocablement toutes les suppositions que l'on pourrait faire sur la nature des grades supérieurs, (c'est ainsi que la loge des *Trois globes* termine sa déclaration) nous affirmons par la présente, de la manière la plus catégorique : *que la connaissance de tous les systèmes maçonniques est la seule chose qui forme le secret essentiel de l'Ordre ; que le reste est appelé secret dans ce sens seul, qu'il est soustrait à la connaissance des profanes ou des frères qui se*

trouvent encore dans un grade inférieur. Ce secret ne peut avoir de but ou de valeur qu'autant qu'il est un moyen d'atteindre LE BUT FINAL DE L'ORDRE ENTIER, *c'est-à-dire d'apprendre d'une manière précise* LA SAGESSE DE LA VIE, ET DE CONTRIBUER A LA FAIRE PRATIQUER DANS UN CERCLE DE CONFIDENTS. »

Jamais l'esprit humain n'a poussé la prétention aussi loin que dans cette déclaration de l'Ordre supérieur sur son but.

L'Ordre doit donc n'avoir que le but innocent d'enseigner la philosophie pratique ! Chacun peut connaître ce but, mais il ne peut, seul, en avoir une connaissance mystique ! Le détail des moyens factices employés dans l'Ordre pratique de St.-Jean, pour réaliser ce but, doit rester caché par les raisons mêmes de ce but !

Nous lisons néanmoins dans les déclarations solennelles de l'Ordre, faites dans le document de 1535, et dans le manifeste de la Gr. L. d'Allemagne publié en 1794 : « Le but de l'Ordre doit rester son premier secret ; le monde n'est pas assez robuste pour en supporter la révélation. » Malgré cela, l'Ordre fait promettre sous les plus formidables serments que l'on taira toujours ce secret que le monde est incapable de supporter ! — Et l'on n'a pas honte d'appeler enseignement intelligible un symbole presque impénétrable, auquel on fait allusion de tant de manières, — un symbole, qui est si souvent indiqué par l'Ordre d'une manière contradictoire et évidemment contraire à la vérité, — un symbole qui ne se dévoile pas dans huit grades, et Dieu sait dans combien d'autres ! ! Un secret que la génération de 1852 ne pourrait pas supporter : un secret scellé par douze formidables serments, un secret qui devrait être l'objet de l'enseignement de la philosophie : ce secret si important, il faudrait que l'Etat le fît publier du haut de toutes ses chaires !

On dit que, si les symboles de la Maçonnerie bleue n'avaient

pas un développement ultérieur, ils ne seraient qu'une indigne jonglerie. En effet, que seraient-ils d'autre s'ils aboutissaient simplement à faire déclarer que leur existence n'a pas de but secret ? Il y a plus ; au huitième grade écossais, la Maçonnerie bleue n'est pas encore expliquée. Sentant le besoin de se disculper à ce sujet, le rituel des *Trois globes* donne la justification suivante : « La plus petite partie ne peut être ni expliquée ni saisie, sans que l'on comprenne le tout. » Il suit évidemment de là : 1° qu'outre ce grade, que l'on prétend être le dernier, et dont on n'a donné qu'une explication insuffisante et fausse, il doit y avoir des grades plus élevés encore ; 2° que, d'après *Sarsena,* dont l'assertion est conforme avec la nature des choses, de milliers de Francs-Maçons, initiés aux grades de St.-Jean, à peine dix s'élèvent plus haut, et que de ceux-ci mêmes très-peu arrivent au huitième grade. L'immense majorité des Maçons ne reçoit jamais la vérité sans voile, en échange de son temps, de son travail et de son argent ; on la berce par d'éternelles promesses d'importantes explications. — C'est sans doute une méthode plus qu'étrange pour enseigner la sagesse.

Enfin l'instruction de l'apprenti dans la Gr. L. des *Trois globes* (p. 102), nous apprend « que pour arriver plus facilement à la connaissance de l'Ordre il faut l'initiation et la pratique, plutôt que la science théorique. » Et moi, j'aurais pensé que la sagesse doit être accompagnée de la science ! Si l'on prend la peine de comparer l'interprétation que j'ai donnée des rituels, avec celle que les instructions de chaque grade donnent au récipiendaire, on devra reconnaître dans la mienne la logique la plus rigoureuse, et dans celle de l'Ordre, une contradiction flagrante.

Il me reste à répondre brièvement à la proposition que j'ai citée : « L'Ordre de St.-Jean est reconnu comme la partie la plus ancienne de tout le système, et doit, à cause de cela, être

considérée comme la partie primitive, la seule vraie. » Par quoi a-t-on constaté cette antiquité plus reculée? Par cela seul que l'on prétend que son existence a été connue plus tôt. Or, dans ses grades supérieurs, l'Ordre est plus secret encore que dans ses grades inférieurs ; de formidables serments enchaînent les membres au silence sur l'existence et l'action de l'Ordre. Ce ne fut qu'insensiblement que dans le cours des âges tous les grades furent découverts ; plusieurs même ne sont pas encore aujourd'hui bien connus. Ainsi, par cela seul que les grades inférieurs ont été connus plus tôt, on n'est pas en droit de conclure que leur existence est plus ancienne. Mais aujourd'hui on veut absolument assigner à la Maçonnerie de St.-Jean une origine avouable dans les corporations des Maçons au moyen âge ; on pourrait ainsi, sans rougir, en montrer la filiation ; comme si tout son rituel n'était pas là pour protester contre cette origine ! Mais, si l'on tentait de faire considérer l'Ordre extérieur comme un tout indépendant, la Maçonnerie entière ne serait qu'un commencement sans fin, sans explication possible ! Et puis, nous sommes à même de prouver que son nom et son rituel datent de l'époque où les Templiers entrèrent dans les corporations d'architectes, et créèrent dans le sein et par le moyen de ces corporations l'Ordre des Francs-Maçons. Oui, nous constaterons que, longtemps avant leur destruction, les Templiers s'étaient mis en rapport avec les corporations maçonniques proprement dites.

L'histoire nous apprendra que cette discussion sur la subordination de l'Ordre extérieur à l'Ordre intérieur est d'autant plus naturelle et plus ancienne, que l'orgueil des milliers de membres condamnés à végéter dans l'ordre extérieur, ne trouve pas une satisfaction suffisante dans l'admission d'une dizaine d'entre eux aux grades supérieurs. Plus l'*égalité*, principe fondamental de l'ordre extérieur, portera de fruits, plus naturelle

sera la résistance à la suprématie de l'Ordre intérieur. Mais cette discussion n'a pas une grande valeur pratique pour le monde profane : en effet, le principe destructeur de l'Ordre extérieur se développera en raison directe de son indépendance; c'est là une loi de la nature, c'est un fait acquis par l'histoire.

Quant à la 2e question, la Gr. L. des *Trois globes* donne la réponse suivante : « Ces trois grades préliminaires représentaient l'enfance, la virilité et la mort de l'homme. » Mensonge évident ! comme je l'ai prouvé plus haut.

La raison pour laquelle l'Ordre intérieur ne veut à aucun prix donner à l'Ordre extérieur l'explication de sa symbolique, et affirme que son but doit être son secret le plus caché, secret dont l'humanité ne peut encore, dans sa faiblesse, supporter la révélation, la raison de ce silence opiniâtre se trouve nécessairement ou dans la culpabilité ou dans le but d'une spéculation personnelle.

Nous le verrons, dans la partie historique, l'Ordre intérieur n'avait assigné à l'Ordre extérieur que le but vague de réaliser pratiquement le principe négatif de la destruction de la religion, de l'Etat et de la propriété. Mais ce principe devait naturellement répugner au nouvel ordre de choses positives. La direction de l'Ordre intérieur ne voulant pas se laisser renverser, sans se procurer une compensation, le silence fut commandé, comme un moyen indispensable.

Comme des athées, des déistes, des chrétiens libéraux, des républicains et des socialistes peuvent, sciemment où à leur insu, aider puissamment à la destruction générale; comme il importe à la sécurité, aux contingents pécuniaires et aux ressources de l'association que de bons chrétiens et de bons citoyens à qui l'on peut en imposer, viennent donner leur adhésion et grossir les rangs, il faut que la doctrine symbolique de l'Ordre

extérieur les satisfasse tous; il ne faut pas diviser, par des explications, les divers éléments nécessaires ou utiles à l'œuvre de la destruction ; il faut laisser quelque carrière à l'interprétation individuelle; sans quoi, on s'exposerait à détruire l'action commune de ces différents éléments.

Il fallait par conséquent tenir secrète la partie positive de la doctrine de l'Ordre, comme partie ésotérique; il fallait taire la doctrine suivante : « Le Christ n'a pas voulu fonder une nouvelle Eglise, mais seulement inviter les Elus de tous les peuples à une nouvelle alliance avec Jéhovah; cette alliance ainsi renouvelée passa aux Elus associés pour atteindre à la nouvelle Jérusalem, le nouveau temple, le nouveau règne divino-humain auquel doivent se soumettre tous les peuples de la terre. A cette association furent transmis tous les droits et tous les devoirs des Juifs et des Lévites. — Dans le royaume de Jéhovah, qui était le Dieu en même temps que le roi des Elus, il ne pouvait plus y avoir de roi terrestre. Aussi, lorsque les juifs demandèrent un roi, le Grand Prêtre *élut un homme qui ne devait que temporairement porter la couronne*; *mais la couronne royale, la couronne de Salomon appartenait à Jéhovah et était conservée dans le temple.* Aux Lévites, le Christ substitua un sacerdoce privilégié, et dans celui-ci il choisit des apôtres qui se réunirent avec les Templiers, destinèrent cet Ordre à devenir le royaume des Elus, la nouvelle Jérusalem, à élever un nouveau temple sur l'emplacement de l'ancien, et à conquérir toute la terre au nouveau royaume. Ainsi les prêtres de l'Ordre sont les prêtres de Jéhovah; la couronne de Salomon, couronne du nouveau royaume universel ou de la nouvelle Jérusalem, se trouve chez eux, par la grâce de Dieu. La Bible, et particulièrement l'Apocalypse de St. Jean, démontre cette doctrine. »

Malgré cela, on ne se tromperait certainement pas en soute-

hant que tous les dogmes de la révélation sont niés dans les grades supérieurs qui ne nous sont pas connus. En effet, si un tel système religieux était basé sur une conviction quelconque, on ne se dégraderait pas jusqu'à vouloir en imposer, jusqu'à employer des moyens immoraux et trompeurs; on ne s'allierait pas avec des athées; on ne profanerait pas sacrilégement le nom du Christ, comme on le fait dans les symboles de l'Ordre de St.-Jean. Dans ces derniers, on donne à la symbolique une apparence qui permet de confondre le Sauveur avec le Dieu du soleil ou avec un membre des mystères esséens, etc.

Les grades les plus proches ne passent que très-insensiblement à cette partie de l'enseignement.

QUATRIÈME GRADE SYMBOLIQUE.

Ce grade renferme l'élite des Maîtres qui sont destinés à entrer dans l'Ordre intérieur; il forme une espèce de noviciat et une corporation de candidats pour l'Ordre intérieur des chevaliers. Le nombre de ces derniers étant déterminé, ce n'est qu'après la retraite ou la mort d'un membre qu'on pourvoit à la place vacante. C'est ce que prouve le rituel du chevalier de St.-André.

Ce grade est, en outre, destiné à servir d'auxiliaire à la division écossaise, à lui procurer de l'influence sur l'Ordre de St.-Jean, et à faciliter la surveillance des grades inférieurs. C'est à cela que se rapporte l'instruction du rituel, laquelle exprime clairement la trinité de l'Ordre. « La compréhension philosophique et naturelle de Dieu, de la création et du gouvernement du monde, la doctrine du culte que les juifs rendaient à Jéhovah et la doctrine prétendûment chrétienne de l'Ordre ne forment qu'un seul tout, qui se base sur les conséquences des connaissances naturelles. » La terre fut créée, est conservée et gouvernée par l'unique loi planétaire du cercle

imposée aux quatre éléments, c'est-à-dire par la sagesse de l'être qui fut (*Je*), qui est (*ho*), qui sera (*vah*), de l'être qui porte des noms différents chez les divers peuples : Osiris, Adonaï, Dieu, etc. A la perfection du monde gouverné par la loi divine de la nature, doit correspondre le royaume de l'humanité, pour la création et le gouvernement duquel, le Christ a choisi et déterminé l'ordre des Templiers.

Au préalable le candidat renouvelle ses vœux de l'Ordre de St.-Jean ; il jure qu'il se sent appelé à la liberté, à l'égalité, à l'obéissance et à la constance.

Conformément au catéchisme, le candidat déclare qu'il connaît Jéhovah et la signification de ce nom : à savoir qu'il est celui qui a été, est et sera. Il connaît le cercle et sa quadrature, c'est-à-dire la loi d'après laquelle sont gouvernés les quatre éléments du monde, et la nouvelle alliance de l'humanité avec l'Etre suprême dans l'Ordre des Templiers, grande pierre carrée qui porte pour emblèmes quatre cercles et quatre carrés. Les rituels des grades ultérieurs prouvent que l'Ordre a partagé la terre en quatre parties, et chacune de celles-ci en quatre subdivisions.

Moley, un peu avant sa mort, avait divisé l'Europe en quatre parties : celles du Nord, du Sud, de l'Est et de l'Ouest ; il en avait confié le gouvernement à quatre chefs qui avaient leurs résidences à Stockholm, à Paris, à Naples et à Edimbourg (Acerellos, II. P. p. 117). Aussi nous voyons clairement que le grand chapitre national allemand de Berlin est encore aujourd'hui soumis à une autorité supérieure résidant à Stockholm. Nous le prouverons dans la partie historique.

Le candidat est introduit avec une corde au cou, pour lui montrer symboliquement que, s'il veut entrer dans l'Ordre, il doit s'attendre, dans le cas d'une trahison, à la mort par strangulation. C'est ainsi que le traître Noffodei fut exécuté dans le

chapitre de Montfaucon; l'Ordre fit retirer le cadavre de Squin Florian de son superbe mausolée à Avignon, lui mit la corde au cou et le précipita dans le fleuve, tandis qu'on plaça les cendres de Moley dans le mausolée; c'est ce qu'indique le rituel des grades supérieurs (Acerellos, p. 116).

La couleur verte de la loge et du cordon du candidat indiquent l'espoir qu'ont les membres d'être admis dans l'Ordre des Templiers.

« Le vent qui vient des parties heureuses du monde, le ciel parsemé d'étoiles et le beau clair de lune » signifient que le bonheur et le salut nous arrivent d'une autre partie de la terre. Dans les grades ultérieurs on fait clairement allusion à Jérusalem.

ORDRE INTÉRIEUR,

Ou grades chapitraux Écossais et Allemands.

Le rituel de l'Ordre, autant qu'il nous est permis de le juger après la publication qu'on en a faite, nous montre encore deux divisions d'une nature bien distincte : la première renferme les *chevaliers Templiers*, ou, pour les appeler par le nom qui leur a été donné postérieurement, les *chevaliers de St.-André;* la seconde est la division sacerdotale. Les chevaliers sont encore subdivisés en apprentis, compagnons et maitres. Depuis quelque temps les grades d'apprenti et de compagnon ont été réunis en un seul. La division sacerdotale n'a que deux grades : celui *d'ancien ou Grand Maître écossais, chevalier de St.-André,* et celui de *Grand'Croix de St.-Jean ou de la Loge parfaite.*

Comme symbole de son but, on propose au chevalier de St.-Jean de défendre la couronne de Salomon, la couronne de l'Ordre, de la nouvelle Jérusalem, de conquérir pour elle tout

l'univers et de venger la mort de Moley sur la personne du Pape et des souverains.

Dans la partie historique, nous verrons comment l'Ordre de St.-André reçut son nom. Pour cacher le maintien de l'Ordre des Templiers, Bruce, roi d'Ecosse, lui adjoignit l'Ordre de St.-André et la corporation des architectes, et se réserva pour lui la Grand'Maîtrise héréditaire. Ce nom de Bruce joue un grand rôle dans l'histoire de l'Ordre en Angleterre et en Suède, et particulièrement à Berlin et en Allemagne. Un Bruce, membre très-haut placé de l'Ordre, succombe à la tête des Américains insurgés contre l'Angleterre; un autre Bruce est encore mentionné dans le document colonais.

PREMIER GRADE DE L'ORDRE INTÉRIEUR.

Apprenti et Compagnon Ecossais.

L'Ordre des chevaliers est destiné non à porter la lumière propre à éclairer, mais à porter le glaive; c'est pour cette raison qu'il ne reçoit que la lanterne et la couronne de Salomon, ce Grand Maître royal des mystères de Jéhovah, ce maître adoptif des Grands Maîtres Templiers et Maçons.

Nous l'avons vu plus haut, le récipiendaire prête serment au *Grand Maître* et à la *couronne*. Dans ce serment il faut particulièrement remarquer les vœux d'aider de la tête et du bras tous les Maîtres et tous les Frères écossais, et de défendre la Maçonnerie même au risque de son *honneur*, de sa *fortune*, de son *sang* et de sa vie.

Presque tout le rituel, sauf la partie qui a trait à l'histoire de l'Ordre, depuis la mort de Moley et à la vengeance de ce Grand Maître, n'est rien autre que l'ancien rituel de l'Ordre

qui nous est déjà connu. Ce rituel, dans sa forme ancienne, était déjà, en grande partie, emprunté aux mystères égyptiens.

Une chose digne de remarque dans l'exposé des légendes symboliques, c'est l'assertion que Salomon fonda parmi les Maitres élus une société très-secrète de 27 Maitres; car nous avons vu que l'Ordre, malgré ses grades supérieurs et très-secrets, c'est-à-dire, des élus des élus, se divisait de haut en bas en initiés et en frères travailleurs ou loges. Salomon, symbole du Grand Maitre de l'Ordre, choisit les vingt-sept qui avaient donné le plus de preuves de dévouement à leur Maitre assassiné ; c'est-à-dire que l'Ordre n'admet à ce grade que ceux dont l'aptitude est éprouvée.

Le catéchisme confirme cette observation dans ce passage : « Parce que Salomon nous a choisis non à cause de notre âge, mais à raison de notre fidélité. » Et, dans le grade de Maitre, nous voyons derechef l'Ordre intérieur ou écossais désigné comme celui des élus, parmi lesquels il faut choisir les plus accomplis. Entre ces vingt-sept, Salomon en choisit encore 9 pour en composer un comité privilégié. Ce collége fut représenté symboliquement par les neuf lumières qui entourent le chef suprême, ou l'étoile flamboyante. Enfin l'avant-dernier grade nous apprend que dans l'administration extérieure de l'Ordre, le chef suprême est forcé de s'associer ces neuf membres, comme un ministère d'Etat. (Salomon leur permit de toucher la couronne.)

Le poignard qui est remis au récipiendaire est déclaré expressément être le symbole de l'obligation qui lui incombe de venger la mort du Grand Maitre.

Nous voyons aussi que, sous le symbole de la mort de Moley, le grade de Maitre de l'Ordre de St.-Jean représente la destruction de l'Ordre et sa résurrection future. A ce symbole corres-

pond, dans le grade d'apprenti et compagnon écossais, l'image de l'enterrement de Moley et de la vengeance que l'Ordre tire des traitres. Cette cérémonie n'a d'autre but que d'inculquer au récipiendaire le devoir qui lui est imposé de se venger des traitres et de rendre frappante la punition qui ne manquera pas d'être infligée à la trahison. Que la mort du Grand Maître Moley représente celle de l'Ordre, c'est ce qui est évident lorsqu'on lit l'interprétation suivante : « Les assassins du Grand Maitre, en commettant ce crime, s'étaient en même temps proposé de briser le lien d'or de l'Ordre. »

Au milieu de la table est placé un globe; au côté septentrional de celui-ci est attaché le lien de l'Ordre, qui s'étend sur les quatre parties du monde. Cette image n'a pas besoin d'explication; elle exprime trop clairement l'idée de la domination universelle de l'Ordre.

La couronne de Salomon était celle de Jéhovah. « Moïse lui-même l'avait ciselée et déposée dans le temple de Jéhovah. Salomon, roi terrestre, qui la porta, était membre de l'association des mystères consacrés au culte de Jéhovah ; il était un des devanciers du Grand Maître des Templiers ; il est par conséquent le symbole de la dignité plus que royale de cet Ordre. Salomon assistait aux funérailles d'Hiram. »

Les trois glaives doivent annoncer aux frères « qu'ils sont destinés à reconquérir la Palestine; il faut qu'ils pénètrent à travers une armée ennemie jusqu'aux portes de la nouvelle Jérusalem. » Ce sont les paroles du Rituel.

Nous trouvons le passage suivant dans le catéchisme, p. 179 : « pour être le défenseur de la veuve et de la noblesse. » Qu'on se rappelle que l'Ordre des Templiers était d'abord un Ordre exclusivement nobiliaire; qu'après son rétablissement secret en Ecosse, il permit à ses membres de se marier, et qu'il s'imposa la loi de n'admettre dans son sein que les descendants de l'an-

cienne noblesse de l'Ordre ; et l'on comprendra quelle est la noblesse ici indiquée.

Lorsque l'élément bourgeois pénétra dans l'Ordre et eut la prépondérance sur l'élément nobiliaire, le premier voulut conserver l'institution du second, mais sous la forme d'une noblesse bourgeoise élective. C'est ce que je démontrerai dans la partie historique, et c'est ce que confirment d'ailleurs tous les statuts des loges. Cette noblesse, qui s'acquiert par l'admission aux grades écossais, s'explique suffisamment de cette manière. Quant au pluriel *veuves*, c'est sans doute une faute d'impression ; il faudrait dire *veuve :* car ce mot ne peut signifier que l'Ordre, comme je l'ai déjà démontré.

Du passage suivant : « Les instruments qui avaient servi à assassiner le Maître ont été retrouvés au pied de la montagne de Sinaï, où le cadavre avait été enterré, » on peut conclure, avec une évidente certitude, que Hiram n'est rien d'autre que Moley. En effet, ce dernier fut brûlé vif; les instruments du supplice étaient les bois du bûcher dont les cendres firent un monticule qui entoura les restes des ossements.

« Le soleil, la lune et l'étoile flamboyante furent obscurcis; » c'est-à-dire que la mort de Moley plaça l'Ordre dans une situation désespérée.

DEUXIÈME GRADE DE L'ORDRE INTÉRIEUR.

Le Maître Ecossais ou Chevalier de St.-André.

Le rituel développe l'image dejà ébauchée au quatrième grade de St.-Jean.

Avant d'être admis, le candidat est lié avec un cordon d'or au moyen duquel il est conduit autour des frères. Le bout du

cordon est remis entre les mains du Maître pour signifier que lui, Maître, est le lien de l'Ordre, et que les frères n'ont qu'à se soumettre à sa direction. .

Suit l'interprétation symbolique de l'origine de ce cordon et de l'Ordre dans la forme qu'il avait jadis. On y fait encore allusion au châtiment des traîtres. On donne ordinairement lecture d'une légende, d'après laquelle l'enlèvement du tombeau, au moyen de la corde et de quatre déplacements, doit signifier l'enlèvement du tombeau d'Hiram de dessous les ruines du temple de Jérusalem par les Chevaliers templiers écossais. Mais serait-il raisonnable de penser que la personne d'Hiram, qui n'a été jusqu'à présent qu'un symbole, devînt tout à coup une réalité et qu'elle ait pu réellement inspirer aux anciens Templiers un si vif enthousiasme? Quand même cette légende s'appuierait sur des preuves historiques, il faudrait encore que l'Ordre eût existé avant la mort d'Hiram, puisque les joyaux de l'Ordre, la clef du temple de Salomon et des mystères de l'Ordre de St.-Jean, etc., se retrouvèrent prétendûment dans le tombeau du Grand Maître. Enfin cet événement en lui-même ne saurait être allégué comme un prétexte plausible pour donner à l'Ordre une forme nouvelle.

Pendant la nuit qui suivit la mort de Moley, dit la légende, on retira ses ossements du bûcher.— Le cadavre du dénonciateur Squin Florian fut enlevé de son tombeau, où l'on plaça les restes de Moley. Les chevaliers qui placèrent les ossements de Moley dans le tombeau de Florian étaient des chefs de l'Ordre qui cherchaient leur salut dans la fuite; ils emportèrent avec eux les joyaux de l'Ordre qu'ils avaient sauvés, et crurent ne pouvoir les cacher avec plus de sûreté qu'à côté des ossements de Moley, placés dans le tombeau de Florian, leur ennemi mortel.

Plus tard, lorsqu'ils reconstituèrent la Franc-Maçonnerie à

Mull (1), ils enlevèrent à travers les plus grands périls le tombeau de Moley et avec lui les joyaux de l'Ordre ; ils le transportèrent dans le temple de l'Ordre qui se trouvait probablement alors à Hérodom, et qui se trouve certainement aujourd'hui à Jérusalem.

Il est très-vraisemblable qu'il a fallu enlever le tombeau de Florian au moyen de cordes et d'une grue ; car on lui avait destiné un magnifique mausolée dans lequel devait se trouver un cercueil très-lourd.

Le chandelier à sept branches, de même que le nombre mystique *sept*, se trouvait autrefois dans le temple de Salomon comme un symbole ; l'Ordre des Templiers l'avait naturellement adopté. C'est sans doute pour cette raison que, dès cette époque, l'Ordre ne se composa plus que de sept grades. *Sarsena* (p. 207) l'insinue assez clairement.

Nous avons vu que le candidat ne fait pas moins de quatre serments ; en les prêtant, il place une main sur la Bible, et l'autre sur la couronne de Salomon. Il jure de passer par le feu et par l'eau et de protéger par les armes l'agrandissement et la gloire de l'Ordre, partout où besoin sera. Les mots : vrai *chrétien*, doctrine *chrétienne*, signifient toujours la doctrine de la *nouvelle Jérusalem*. Il ne faut pas laisser sans observation l'assurance donnée par l'Ordre au récipiendaire « qu'il ne doit pas croire qu'il sera inquiété à cause de son travail, puisque de ce travail est sorti le christianisme. » On voit clairement que le mot *christianisme* n'est employé que dans l'intention de s'en servir comme d'un manteau. On ne courrait pas risque d'être

(1) Plusieurs auteurs remarquent que le nom de *Notuma*, donné au récipiendaire lors de son initiation au quatrième grade symbolique allemand ou écossais, n'est rien d'autre que l'anagramme d'*Aumont*, nom de l'un des trois chevaliers qui transportèrent le système templier dans les associations maçonniques de l'Ecosse. (*Note du Traducteur.*)

taxé d'erreur en soupçonnant que par le cordon *rouge* et par le *sang*, on se propose de rappeler encore la mort de Moley et la nécessité de la vengeance. Le cordon vert de l'Ordre de St.-André veut dire : nous plaçons l'Ordre sous la protection de ce nom.

Par les douze premiers architectes il faut entendre les douze mois dont le temple de Salomon avait été le symbole. Et certes, on ne se trompera pas en croyant que chaque division administrative de l'Ordre se subdivise en trois grandes parties ; en effet, le globe et la dispersion des maîtres sur toute sa surface y sont désignés.

Le passage suivant (*Sars.* 207) est d'une effrayante signification : « Les marches de l'escalier arrachées, les murs renversés peuvent servir de symboles pour rappeler que la citadelle et les remparts de la SUPERSTITION (1), de la TYRANNIE et du MENSONGE *doivent être démolis, si la demeure et le temple de la* VRAIE *crainte de Dieu, de la liberté et de l'équité (commu-*

(1) Dans le langage maçonnique, le mot *superstition* est toujours synonyme d'*Eglise catholique*. S'il restait encore le moindre doute là-dessus, nous renverrions le lecteur à une lithographie, placée en tête des *Annales chronologiques, littéraires et historiques de la Maçonnerie des Pays-Bas* (F. F. Wahlen et Comp. Bruxelles 1822). Voici l'explication que les éditeurs donnent eux-mêmes de ce *frontispice :*

« Il représente deux colonnes maçonniques (*Jakin* et *Boaz*) formant le portique d'un temple et supportant une corniche sur laquelle le *Lion Belgique*, couronné et demi-penché, trace avec un compas ouvert qu'il tient dans la griffe droite, les mots suivants sur des tablettes placées devant lui : *honor et veritas.* De l'autre griffe il supporte les tablettes et tient un flambeau dont les rayons brillants atteignent et terrassent le MONSTRE expirant du FANATISME, de la DISCORDE et de l'ERREUR, renversé sur les marches du temple. Le soleil, la lune et d'autres emblèmes maçonniques complètent le tableau. Le nombre des étoiles fait allusion à celui des provinces du royaume. »

L'*erreur* est représentée par un bandeau et par des ailes de chauve-souris ; le *fanatisme*, par des poignards ; la *discorde*, par des serpents qui forment la ceinture et la coiffure du monstre; et cette coiffure est... UNE TIARE !!!

La signification de cette lithographie est donc la suivante : En franchissant le seuil des temples maçonniques, il faut marcher sur le cadavre de la religion catholique, représentée par son chef suprême !

nauté de biens) doit s'élever et subsister dans tous les cœurs. »

La superstition signifie évidemment l'*Eglise*, en opposition avec le prétendu christianisme de l'Ordre; la tyrannie n'est que la *monarchie* opposée à la république de l'Ordre; le mensonge répond à la *propriété*, opposée au but social de l'Ordre. La finale est ridicule et absurde, lorsqu'elle insinue que le cœur d'un maçon ne saurait contenir ces défauts.

La position de la clef à l'Orient, l'affectation avec laquelle on rappelle sans cesse l'Orient d'où vient à l'Ordre toute lumière, le maître placé à l'Orient, comme le lieutenant de la Divinité et son représentant sur la terre, la direction de tous les regards vers l'Orient, tout cela indique suffisamment qu'il faut aller chercher le Patriarche suprême à Jérusalem. Peut-être ne serait-on pas si loin de la vérité en expliquant ainsi l'érection d'un évêché à Jérusalem par les gouvernements prussien et anglais.

TROISIÈME GRADE DE L'ORDRE INTÉRIEUR.

Ancien ou Grand Maître Écossais, ou Chevalier de St.-André.

(Premier grade de la division sacerdotale).

La moitié d'un soleil et d'une lune portée par les surveillants, semble indiquer que dans ce grade l'on ne veut plus accorder qu'une demi-valeur aux astres des deux anciens mystères. Nous retrouvons cependant sur la table tous les symboles dont nous avons appris à connaître la signification dans la loge de St.-Jean. Nous y voyons en effet trois bougies, le compas, le marteau et la Bible. Les épées sont déposées. Le serment nous rappelle l'existence d'une association d'Elus initiés, existence qui devrait rester inconnue aux hommes les plus haut placés de l'Ordre. Nous avons entendu dire au candidat :

« *Gardez-vous de révéler à qui que ce soit, voire même au Grand Maître de toutes les loges, la moindre chose de ce que vous apprendrez ici, car vous êtes spécialement destiné à des secrets particuliers, etc. Quoique tous les maçons soient nos frères, ils sont aussi éloignés de nous, que les profanes qui sont hors de l'Ordre.* »

A commencer dès ce grade, les lanternes disparaissent pour faire place à des cierges, symboles de la lumière complète et de la consécration. — L'Ordre dit au récipiendaire (*Sarsena*, p. 216) que cela se fait ainsi « pour faire entendre que l'acte auquel il s'est résolu est sacré. » La lumière paraît être donnée complétement, puisque nous entendons dire au 2ᵉ surveillant : « Que remarquez-vous? *R.* L'obscurité qui règne, nos frères dispersés, une seule petite lumière qui éclaire tout le temple. *D.* Par quoi nos frères ont-ils été dispersés? *R.* Par un orage qui s'amoncelle de tous les côtés du ciel. *D.* Le Maître : Amenez-moi un des Maîtres, *pour que je lui donne une instruction plus étendue.* » Entre-temps on dit au récipiendaire : « Je vous dis la vérité : ces questions sont la clef du temple et de l'intérieur de l'Ordre. » Ainsi, des orages qui s'amoncellent de toutes les parties du ciel et dispersent les frères donnent la clef du temple ! Cela ne peut signifier autre chose que la destruction de l'Ordre qui suivit la mort de Moley dans les quatre parties du monde. En effet, l'Ordre fut aboli dans tous les pays. C'est ainsi que le nouvel Ordre a tiré sa nouvelle forme de la doctrine mystique du temple. Il ne faut pas non plus oublier ce que nous avons exposé plus haut, savoir, que l'Ordre n'admet que quatre parties du monde. — Les paroles du rituel qui expriment l'horreur de la nuit pendant laquelle l'Ordre fut détruit, viennent confirmer notre hypothèse.

L'image de la renaissance de l'ancienne forme me paraît



être le principe d'une symbolique plus étendue, qui développait de la manière la plus mystérieuse et la plus adroite le but et l'organisation moderne.

Suit l'explication de la couleur rouge de la loge : « Songez de plus (*Sarsena*, 218) au *sang* de nos frères ; le sang est la couleur favorite de l'association des frères écossais ; parce que tout y est fondé sur l'amour et *sur le sang*. » Puis on rappelle les coups terribles dont l'Ordre fut frappé lorsqu'il devint « la proie de l'avarice (Philippe-le-Bel) et de l'orgueil (Clément V). »

« Néanmoins, est-il dit plus loin, nos secrets furent conservés, et personne n'osa dépasser ces lignes. A vos côtés, vous voyez quatre lumières. Il suffit de vous dire que le quaternaire s'appuie sur le ternaire et celui-ci sur l'unité. Libre à vous d'entendre par ces lumières les quatre éléments, ou les quatre points cardinaux, ou la pierre carrée. Je vous en laisse le choix. Vous le voyez, vous ne suivez qu'un seul chemin ; quoiqu'arrivé de côtés différents, vous vous retrouverez au point d'où vous êtes parti.... L'écorce est brisée ; mais l'étoile flamboyante ne vous a pas été enlevée ; maintenant encore la lumière *luit dans les ténèbres et les ténèbres ne la comprennent point*. Vous voyez autour des quatre lumières sept autres étoiles qui ont plusieurs significations. Sous un rapport, elles nous indiquent précisément la même chose que les neuf étoiles que vous avez vues sur le tapis des apprentis. Sous un autre point de vue, elles ont encore une seconde signification : l'étoile flamboyante peut exister sans elles, aussi longtemps qu'elle brille seule au firmament pour éclairer le monde ; mais dès que nous la prenons pour le guide qui doit nous montrer le chemin du salut, et nous éclairer pendant notre travail, les sept étoiles sont d'une indispensable nécessité ; parce qu'elles servent à répandre plus de clarté et à faciliter le perfectionnement. »

La pierre carrée était l'image symbolique de l'Ordre; l'étoile flamboyante était l'astre de l'Ordre et particulièrement du Grand Maître, représentant de la divinité. La division de l'univers, d'après les quatre éléments du système planétaire (représenté déjà par le temple de Salomon), d'après les quatre saisons de l'année ou d'après les quatre contrées célestes, avait fourni l'idée de la division de la terre ou du royaume terrestre de l'Ordre. Toute la terre était divisée en quatre grandes parties; chacune de ces parties était subdivisée en districts, et ceux-ci en cantons. La division maçonnique de la terre paraît avoir été une imitation de celle des mois; et rien n'eût été plus facile que d'en subdiviser les parties, en jours, par exemple. Les quatre éléments, ou les grandes divisions de la terre, étaient figurés sur chaque pierre carrée; les lumières avaient aussi leurs symboles.

Nous connaissons donc la division du monde maçonnique. A chacune des divisions président des dignitaires de l'Ordre au-dessus desquels se trouve, comme sommet unique, le Patriarche, le Prêtre-Roi. Malgré la lieutenance de la divinité attribuée à ce dernier, le régime de l'Ordre paraît être constitutionnel. En effet, dans tout ce qui concerne la représentation de l'Ordre ou son action *ad extra*, le pouvoir du chef suprême n'est pas illimité; il l'est moins encore pour la législation intérieure. Ici il est lié par les sept étoiles ou comités qui l'environnent; il est même possible que ces derniers aient des attributions plus étendues. Si l'on se rappelle l'allusion que je viens de faire à une coopération plus ou moins déterminée dans les affaires extérieures de l'Ordre; si l'on combine celle que j'ai faite sur le pouvoir exécutif des *neuf* (*à qui il est permis de toucher la couronne*), dans la direction des affaires intérieures de l'Ordre; si l'on considère que l'action des *sept* se borne à l'administration générale, on ne sera peut-être pas loin de la

vérité en voyant dans les *neuf* un ministère que le Patriarche suprême peut choisir entre les vingt-sept, et dans les *sept* un conseil supérieur représentant l'Ordre auprès de son chef. L'avis de ce conseil serait tellement indispensable que, sans lui, on ne pourrait rien faire dans l'administration intérieure ou dans la législation. Les neuf pourraient encore former un comité consultatif pour les vingt-sept; et à ces derniers on pourrait encore accorder une espèce de participation au conseil du chef suprême.

Ces mots : *les ténèbres ne l'ont point comprise* sont gros de signification; ils veulent dire : « Nos adversaires, nos ennemis, la superstition ou l'EGLISE, la tyrannie ou la MONARCHIE, le mensonge ou la PROPRIÉTÉ *n'ont pas reconnu le danger auquel ils s'exposaient.* » Vient ensuite la conclusion : « *Il est l'heure où les sentinelles* (*des ténèbres*) *s'éveillèrent effrayées!* »

Nous voyons de plus ici la doctrine de l'unité universelle de l'Ordre. En effet, on dit au récipiendaire (*Sarsena*, p. 220) : « *Quoique les frères de l'association soient dispersés sur toute la surface de la terre, cependant ils ne font entre eux qu'une seule communauté : tous ils ont la même origine, et tendent au même but; tous ils sont initiés aux mêmes mystères, conduits dans les mêmes voies, soumis à la même règle, et animés du même esprit.* »

Le principe de la doctrine secrète de l'Ordre est confirmé dans cette partie du rituel. Nous y lisons : « Ne vous livrez pas à vos seules pensées. Les Maîtres nous sont donnés pour conduire nos pas; par la lumière qu'ils répandent, ils nous empêchent de nous écarter du bon chemin. *C'est pourquoi n'ouvrez votre cœur qu'au maître* SEUL, *et employez les moyens qu'il vous indiquera.* Que rien ne surpasse la vénération que vous devez avoir pour la divinité, » c'est-à-dire pour l'Homme-Dieu, dans le Grand Maître, son représentant.

La proposition du catéchisme (*Sarsena*, p. 224) : « Le temple est ravagé par les mains des impurs et par les crimes des valets de guerre, » a trait au Souverain Pontife et au roi de France.

Il n'y aurait peut-être pas de témérité à considérer la boîte d'or, portant le nom de Jéhovah, comme l'arche de la nouvelle alliance conclue entre Dieu et la nouvelle Jérusalem. Avec sa destruction, le culte de Jéhovah avait disparu dans l'Ordre; lorsque l'Ordre fut rétabli à Mull, ce culte revit le jour.

Il n'est plus question de la couronne de Salomon et de sa défense. On voit que l'autorité civile (laïque) doit être soumise à la puissance spirituelle de l'Ordre. La défense de l'autorité civile est abandonnée aux grades inférieurs.

QUATRIÈME GRADE DE L'ORDRE INTÉRIEUR.

Grand'Croix de St.-Jean ou Loge parfaite.

(*Deuxième et dernier grade de la division sacerdotale.*)

Observons d'abord que le Maître s'assied sur le trône de Salomon et représente ainsi le pouvoir monarchique.

Vient ensuite la consécration du grade d'apôtre, à laquelle nous avons plus d'une fois fait allusion : « Je te donne en outre le pouvoir d'exercer toutes les fonctions que les apôtres du Christ ont remplies dans l'Eglise primitive. Conserve pure la parole de Dieu, et, par tous les moyens possibles, efforce-toi de faire prospérer notre Ordre saint et divin. »

Enfin suit la grande explication de toute la symbolique. L'Ordre termine ici de la même manière qu'il avait commencé au grade d'apprenti, avec..... le mensonge le plus infâme et l'hypocrisie la plus révoltante.

Nous le voyons, toute la grande explication des secrets scellés par douze serments est donnée en termes précis :

1. « *D.* Qu'est-ce que la pierre brute? *R.* La loi que suivaient les hommes avant Moïse.

2. » Que signifie la pierre cubique? *R.* La loi de Moïse. » On passe la pierre brisée! Ainsi, des lois abolies qui ne nous importent plus aujourd'hui, devaient être représentées symboliquement! Les premiers grades seraient donc destinés à recevoir des leçons sur l'histoire de l'humanité ! Leur but ne serait donc pas de travailler pour l'Ordre; mais la connaissance de l'histoire serait leur seule destination !

Mais alors à quoi servent les instruments de travail et les glaives? Et comment concilier cette explication avec ce but exprimé antérieurement : « qu'ils doivent fournir aux Maîtres des travaux artistiques pour la construction du temple, de même qu'autrefois les apprentis et les compagnons n'avaient apporté pour la construction du temple de Salomon que des pierres bien taillées? » J'en ai donné la véritable signification à chaque grade.

3. « *Que signifie la planche à tracer des maîtres?* R. *L'Evangile.* » Il me suffit de rappeler les cinq grandes vérités ou points principaux qui doivent servir de loi fondamentale au Maître, et d'après lesquelles il doit tracer pour les compagnons les esquisses des travaux; leur conformité avec l'Evangile paraîtra très-étrange.

4. « *Que signifient les trois lumières ?* R. *La Ste.-Trinité.* » Oui, mais évidemment ce n'est pas celle de l'Eglise chrétienne; comme je l'ai démontré plus haut, c'est celle du soleil, d'Osiris, de la lune, de Jéhovah, de Moïse et de l'étoile flamboyante de l'Ordre !

En vérité, il est vivement regrettable qu'à ces explications si brèves ne soient pas donnés des développements capables de faire comprendre ces propositions si arides; peut-être serait-on

parvenu à leur donner l'apparence de la vraisemblance. En vain l'esprit s'évertuera à vouloir concilier la Trinité chrétienne avec la multitude des symboles de la nature et des observations astronomiques entremêlés aux faits historiques de la conspiration et de la vengeance !

5. « *Que signifie la houppe dentelée?* R. *Le voile du temple.*» Il faut l'avouer, c'est une explication étrange que celle d'un symbole par un autre symbole ! Nous en avons vu plus haut la véritable signification : « Le christianisme n'est qu'une forme moderne des anciens mystères d'Osiris et de Jéhovah. »

6. « *Que signifie l'étoile flamboyante?* R. *L'étoile que les sages virent à l'Orient.* » Est-ce que celle-ci ne serait pas encore un nouveau symbole ? Et si elle ne l'était pas, que serait cette étoile en elle-même? Si du moins l'on avait dit que l'étoile est l'image de l'éclat que répand la nouvelle lumière du christianisme, cette explication aurait eu quelque sens. — Nous avons vu que l'étoile doit figurer la doctrine particulière du Christ, l'encadrement philosophique des anciens mystères par le Christ, la doctrine qui, du sein de l'Ordre, doit rayonner sur tout l'univers ; par conséquent cette étoile doit être l'image de l'Ordre lui-même.

7. « *Que signifie Hiram?* R. *Il est l'emblème du Christ.* » J'ai si clairement démontré la fausseté et l'hypocrisie révoltante de l'Ordre dans ces allégations, que je ne veux pas m'exposer à des redites. Il me suffit d'attirer l'attention sur ce qu'il y a de ridicule et d'absurde dans la prétention de l'Ordre, lorsqu'il veut ressusciter Hiram et par conséquent le Christ lui-même ; et cela, par quel moyen? En nommant les cinq points fondamentaux ou vérités principales de l'Ordre, qui seraient vraiment de nature à épouvanter le divin Sauveur. Et le tombeau du Christ, le chandelier à sept branches, la clef de l'Ordre de St.-Jean, etc., est-ce que tous ces objets ont été découverts par

l'Ordre sous la pierre fondamentale du temple de Salomon? L'Ordre en a-t-il enlevé la châsse précieuse? Est-ce que le Christ a travaillé au temple de Salomon, etc.?

8. « *La chambre du milieu?* R. *Le Saint des saints.* » Oui, celui de la Maçonnerie.

9. « *Que signifient les trois compagnons qui massacrèrent Hiram?* R. *Les sectes les plus acharnées à persécuter le Christ.* » Est-ce que cela eut lieu avant l'achèvement du temple de Salomon? Est-ce que les sectes ensevelirent le Sauveur sous des décombres?

10. « *Où est votre loge?* R. *En moi, autour de moi, et près de moi.* » De l'image de l'univers, de la belle pierre rectangulaire de l'Ordre, on voudrait faire une coquille d'escargot!

11. « *Pourquoi St. Jean-Baptiste* (1) *est-il le patron de l'Ordre?* R. *Parce que le premier il a vu la Ste.-Trinité.* » Qu'on se rappelle quelle est la Trinité de l'Ordre, telle que nous venons de l'expliquer; qu'on lise les chapitres XXI et XXII de l'Apocalypse; l'explication deviendra évidente. St. Jean vit apparaître la nouvelle Jérusalem; et son langage, si fécond en emblèmes, permet facilement d'en détourner le sens et de faire entendre que la doctrine de l'Ordre a été annoncée par St. Jean.

12. « *Pourquoi le maçon invoque-t-il les enfants des veuves?* R. *A cause du massacre des innocents à Bethléem.* » Ainsi le massacre des enfants rend leurs mères veuves! Et les enfants de ces veuves sont ceux que le maçon doit invoquer, lorsqu'il se trouve en danger! J'ai fait connaître la vérité plus haut.

Il ne peut rester douteux un seul instant que le secret des douze serments n'est pas expliqué par ce que nous venons de voir; et qu'on ne s'imagine point que la Gr. L. des *Trois globes* ait donné une explication différente. Ainsi, partout

(1) Évidemment le rituel confond *St. Jean-Baptiste* avec *St. Jean-l'Evangéliste.* (*Note du Traducteur.*)

mensonge et hypocrisie, partout unité de l'Ordre ! Mais qu'est-ce qui ressort clairement de cet exposé? La confirmation des aveux de l'Ordre que nous nous proposons de citer. Il n'y a plus de doute : les révolutions contre l'Eglise, contre l'Etat et contre la propriété, ont été préparées par la Maçonnerie ; elles en sont sorties et en ont été dirigées ; en effet, toutes, elles nous apparaissent comme le but de l'Ordre!

De l'explication du rituel, comme de l'histoire et des aveux de l'Ordre, on est en droit de conclure que la Franc-Maçonnerie est une conjuration contre l'autel, le trône et la propriété, dans le but d'établir sur toute la surface de la terre un royaume social et théocratique, dont le gouvernement religieux et politique aurait son siége dans la nouvelle Jérusalem ! — C'est là une idée colossale et chimérique, et partant ridicule et peu dangereuse en apparence. La condition indispensable de sa réalisation, c'est la destruction des trois obstacles qui s'y opposent : l'Eglise, le trône et la propriété!

§ III.

But de l'Ordre, prouvé par les aveux des Loges et des dignitaires Maçons.

Voici une collection précieuse d'aveux positifs consignés par les sommités maçonniques dans les écrits secrets de l'Ordre. Quelques-uns de ces documents ont été produits au grand jour de la publicité. D'autres, des plus importants, seront intercalés dans la partie historique. Parmi ces derniers, je signalerai en particulier le document du convent (1) de Cologne, le manifeste du chapitre de la Grande Loge d'Allemagne, sous la grande maîtrise du duc de Brunswick, le mémoire du ministre de Haugwitz au congrès de Vérone, etc.

J'ai à prouver les propositions suivantes :

(1) Terme maçonnique, synonyme de congrès.

« Je soupçonne que l'Ordre poursuit des buts dangereux pour l'Etat; je crains qu'il ne soit *directement* hostile à l'Etat, puisque c'est en lui et par lui que l'on a agi pour renverser la constitution monarchique. Je le regarde aussi comme *indirectement* dangereux pour l'Etat, puisqu'il s'efforce de miner les bases des Etats et les fondements de la morale en attaquant les Eglises chrétiennes. »

Les aveux que je vais citer suffiraient seuls à fournir une justification complète, si l'histoire de la Maçonnerie n'était capable de dissiper l'aveuglement et l'incrédulité la plus obstinée.

Pour apprécier la valeur de ces aveux, n'oublions pas : d'abord, qu'il n'est jamais permis à un maçon de prononcer ou de publier un discours et une pièce quelconque, sans l'autorisation préalable du Maître de la Loge; chaque aveu particulier peut donc être considéré comme celui des Loges et de l'Ordre entier; en second lieu, ne perdons pas de vue que les discours de nature à compromettre ne sont publiés qu'après avoir subi les modifications indispensables (1).

C'est ce que la *Gazette maçonnique* déclare dans les termes suivants : *La parole écrite est examinée avec plus d'attention que la parole prononcée de bouche.*

I.

Douze propositions extraites des publications de l'Astrée (2).

Sommaire : Le but de l'Ordre est de détruire insensiblement les autorités existantes. Ce but, que l'on atteint de diverses manières, n'est connu que des initiés les plus haut placés. Ce n'a été que dernièrement qu'on l'a soumis aux travaux des Loges.

1° « Il aurait été imprudent de combattre au grand jour. C'était en propageant la liberté de la pensée et le sentiment de

(1) Discours du Président Vivier. Lotomia, vol. IV, p. 131.
(2) *Astrée. Manuel des Francs-Maçons*, Ilemau, Voigt, 1848. Ces propositions sont extraites d'un discours de Frédéric de Sydow.

l'indépendance qu'il fallait chercher à renverser ce monument gigantesque élevé par l'ambition. Sous le couvert de l'autorité même, la maçonnerie travaillait au grand œuvre qui lui était confié. »

2°. « La Maçonnerie, puissante et formidable, vous suit pied à pied, épie tous vos pas, sonde vos pensées jusque dans la partie la plus intime de vos âmes, vous surveille au milieu des ombres dont elle vous environne. Son influence secrète et irrésistible brise tous vos plans obscurs. Son bras vigoureux arrachera de vos mains le poignard meurtrier que vous aiguisez contre elle. »

3° « Les cris insensés de la calomnie, ennemie de la lumière, ne peuvent ni affaiblir sa puissance ni nous faire écarter de nos devoirs. »

4° « Elle s'appuie jusque sur le trône lui-même, par le moyen d'hommes honorables qui s'associent à nos projets. »

5° « Jusqu'à maintenant vous avez dignement travaillé non-seulement au bien de vos frères, mais encore au salut du monde entier. *Grâce à votre impulsion, l'auguste génie de l'indépendance, qui embrase tout cœur généreux, a parcouru l'univers et enflammé tous les peuples. Par vous, le noble élan, qui affranchit les nations, est devenu plus général, et c'est à votre appui que les peuples doivent de voir leurs chaînes brisées.* »

6° « *Oui, disons-le sans détour, c'est à l'influence de la Maçonnerie qu'il faut attribuer les grands événements politiques, les heureuses transformations qui ont donné à la plus grande partie des peuples de l'Europe des monarchies constitutionnelles, et ont rendu à l'indépendance presque tout le continent américain. Semblable au feu sacré de Vesta, elle a entretenu dans ses temples les saintes maximes du libéralisme.* »

7° « Nous souhaitons donc à notre association des hommes généreux qui possèdent assez d'intelligence pour saisir l'en-

semble de leurs devoirs et toute l'importance de leur mission ; qui soient trempés d'une énergie suffisante pour mettre à exécution les nobles résolutions arrêtées dans nos temples. »

8° « Oui, mes frères, *en suivant cette noble voie, la Maçonnerie, cette règle auguste de la foi, cette expression du meilleur régime de gouvernement, triomphera de tous ses adversaires, et ne dotera l'univers de ses lois, que pour faire vénérer et bénir ses institutions humanitaires.* »

9° « Plus on s'efforcera de l'éteindre, plus elle répandra son ombre salutaire; elle sera le salut de ceux-là mêmes qui travaillent à sa ruine. »

10° « En vous rappelant, dans quelques considérations générales, les éminents services que notre Ordre a rendus à tous les peuples, et les nobles efforts tentés par le grand nombre de nos ouvriers, afin de réaliser notre but généreux, j'ai cru devoir vous rendre attentifs à l'importance de vos travaux et de votre dévouement. La société en attend les plus heureux résultats. »

11° « Heureux si, en essayant de vous rappeler les devoirs sacrés que vous n'oubliez sans doute jamais, j'ai éveillé dans le cœur des jeunes maçons cette douce sollicitude pour le malheur, cet auguste sentiment de l'indépendance, ce noble dévouement à la patrie, qui sont les uniques fondements de notre institution. »

12° « En introduisant la politique dans ses éléments, la Maçonnerie *ressemble à l'Arche d'Israël, à laquelle* LES LÉVITES SEULS *pouvaient porter la main.* C'est sans doute une innovation ; mais cette innovation est absolument conforme au but de notre Ordre ; elle n'est qu'humanitaire. »

II.

Heimburger.

Le 19 janvier 1843 (1), il se forma à Sonderhausen un club maçonnique dans le but de faire faire à la Maçonnerie les progrès que réclamait l'opportunité des circonstances. Heimburger, de Zelle, y prononça des discours remarquables pour le fonds et pour la forme. Dans un de ses discours *sur l'architecture et les échafaudages*, pris au sens moral, nous remarquons particulièrement les passages suivants :

Architecture et échafaudages.

Sommaire : Si l'humanité doit progresser, il faut que les anciennes formes disparaissent, dans l'Eglise et dans l'Etat, sous de violents coups de marteau. C'est ce que prouvent la révolution française et la réforme. Les révolutions sont les moyens indispensables de développement.

« Si le pouvoir s'obstine à maintenir une chose que l'esprit de l'époque repousse et qui est usée par le temps, il faut, d'après les lois de la dynamique, qu'un pouvoir plus fort s'élève, brise ces entraves, et fasse exécuter la loi de la fatalité. *Cette loi nous la voyons confirmée et par la révolution française et par la réforme religieuse.* Les échafaudages devenus hors d'usage devaient être enlevés, d'après le plan du Maître. Mais ceux qui occupaient le pouvoir dans l'Eglise et dans l'Etat ne voulaient pas entendre parler de réforme. Alors surgirent, du milieu du peuple, des hommes énergiques, qui donnèrent des coups vigoureux à l'échafaudage, et celui-ci s'écroula (2). De son côté la religion, l'édifice religieux, rejetait les formes qui sont soumises, comme toutes choses, à la loi de la variation et doivent correspondre au degré de civilisation qui caractérise

(1) *Astrée. Manuel*, etc., 1845.
(2) P. 83.

chaque époque. Si l'humanité doit progresser, selon la volonté du Grand Maître, il faut que les vieux échafaudages s'écroulent, quand bien même toutes les puissances du monde s'efforceraient de les sauver de la ruine. — C'est par la violence qu'ils sont alors renversés. Que si cette destruction est coupable aux yeux de la loi humaine, elle n'en est pas moins conforme à la loi éternelle qui seule a force pour l'humanité. D'après ces considérations, on comprend que *les révolutions ne sont que des crises dans l'histoire du développement de chaque nation*. Ce que le temps a usé doit tomber ; et si des mortels tendent de le conserver, qu'ils n'accusent qu'eux-mêmes lorsqu'ils seront ensevelis sous les ruines. »

« Après cela, nous pouvons avouer en toute conscience que le travail de l'esprit de l'époque au temple de l'humanité va progressant sans cesse, en dépit de tous les obstacles, de tous les délais, de toutes les destructions apparentes. Ne nous laissons pas décourager, si le progrès n'est pas partout également sensible. Travaillons énergiquement dans la mesure de nos forces respectives, avec la certitude infaillible qu'au moment où l'édifice aura atteint la hauteur nécessaire, les vieux échafaudages tomberont d'eux-mêmes. » (P. 84.)

III.

Sommaire : Le régime du gouvernement de l'Ordre est le plus convenable pour l'Etat. Il faut que le frère maçon soit formé à cette idée républicaine et sociale (1).

« Tout ce que la Maçonnerie peut faire pour contribuer à faire atteindre ce but philanthropique, consiste à *tenir le frère dans la méditation continuelle de certaines idées sociales impor-*

(1) *Revue maçonnique*, Manuel pour les Frères. Altenbourg, 1823, Ier vol. 1re livraison, p. 92.

tantes, et à l'en pénétrer profondément (1). » « Il faut lui faire comprendre que nous avons tous, de par la nature, les mêmes droits au développement de nos facultés, et à l'*utilisation* de nos forces ; que tous, selon nos capacités particulières, nous avons notre place à occuper dans la société et que nous devons agir pour le bien général de l'humanité. »

« Le régime du gouvernement ou l'organisation d'une loge bien constituée est l'idéal de la meilleure constitution dont la société humaine est susceptible. Notre constitution est démocratique et son administration représentative. Le Maître d'une loge est responsable ; son pouvoir n'est qu'annuel. Chaque officier a son cercle d'action particulier. Les membres sont divisés en trois grades, comme la société l'est en jeunes gens, hommes faits et vieillards. *Union des membres des différentes religions dans la religion naturelle, égalité des droits, jouissances communes, action philanthropique universelle, voilà ce qui affermit notre association.* » — « Puisque la religion renferme indirectement l'humanité; puisqu'il faut un certain degré d'instruction pour pouvoir s'élever à l'idée sublime de l'humanité ; puisque les hommes instruits eux-mêmes sont remplis de trop d'égoïsme pour avoir de cette notion une parfaite intelligence, il faut que les temples consacrés à l'humanité restent, quelque temps encore, ouverts à un petit nombre d'élus. Les hommes revêtus du pouvoir et chargés du gouvernement ne comprennent pas encore pour la plupart combien le respect pour l'humanité est nécessaire à l'homme qui a la mission de former de bons citoyens. Les prêtres de la religion, au lieu de voir dans les prêtres de l'humanité des auxiliaires et des préparateurs utiles, n'y verront, de longtemps encore, que d'odieux rivaux : ils nous accuseraient d'idolâtrie, *si nous*

(1) P. 95.

voulions donner à l'humanité une personnification morale, comme on a coutume de faire pour la divinité (1). »

IV.

SALOMON.

Gotthald *Salomon*, prédicateur au nouveau Temple israélite de Hambourg, membre de la Loge *à l'Aurore naissante*, à l'O. de Francfort s/M., membre honoraire de la Loge du *Licorne d'argent* à l'O. de Nieubourg, et docteur en philosophie, a publié un discours maçonnique, d'où j'extrais littéralement les passages suivants (2).

Sommaire : **La Franc-Maçonnerie n'a pas de but chrétien.**

« Pourquoi, dans tout le rituel maçonnique, ne trouve-t-on pas la moindre trace d'un christianisme religieux? Pourquoi le nom du Christ n'est-il pas prononcé une seule fois ni dans les serments, ni dans la prière dite à l'ouverture de la loge ou aux banquets? Pourquoi les Maçons datent-ils leur ère non de la naissance du Christ, mais, comme les juifs, de la création du monde? Pourquoi, dans toute la Maçonnerie, ne rencontre-t-on pas un seul symbole chrétien? Pourquoi le compas, l'équerre et la perpendiculaire? Pourquoi n'y voit-on pas figurer la croix et les autres instruments des supplices soufferts par les martyrs? Pourquoi, au lieu des mots : sagesse, force, beauté, n'a-t-on pas adopté pour devise : foi, espérance, charité?

» Mais, supposé que nous voulussions ou que nous pussions oublier un instant qu'une Maçonnerie chrétienne serait une flagrante contradiction, un cercle carré, une équerre ronde, etc. »

(1) P. 98.

(2) *Voix de l'Orient*, Manuel pour les Maçons. Hambourg, Berendson, 1845.

V.

Le comte Fernig (1).

Sommaire : **La Maçonnerie n'a pas de base chrétienne ; elle existait avant le christianisme.**

Lettre au frère Berendt, médecin à Berlin.

« Cher Frère,

» La brochure que vous avez fait paraître à Nancy, m'apprend quelle est la position des Maçons juifs, dans les Loges prussiennes. Lors de mon voyage à Francfort-sur-Mein, j'eus le bonheur de faire triompher les maximes invariables de notre association fraternelle. Mais le rescrit du prince royal, protecteur des loges prussiennes, a neutralisé l'effet que j'étais en droit d'attendre de mes démarches. En qualité de membre du conseil supérieur, de vice-président et d'ancien maçon, je crois qu'il est de mon devoir de vous informer que, dans toute la France, on demande à l'aspirant non quelle est sa foi, mais quelle est sa vie. Le maçon français de l'ancien rite croit que laisser subsister la différence des castes, c'est méconnaître complétement les causes qui ont produit la Maçonnerie. Notre Dieu n'a pas de nom particulier ; il est le grand Architecte de l'univers, l'ouvrier éternel du travail à l'équerre, qui aime et patronne tous les hommes libres et bons. »

« Maintenir les préjugés religieux du moyen âge, c'est nier la loi du progrès, c'est affirmer que la Maçonnerie ne date que de l'ère chrétienne, c'est méconnaître la tradition solennelle de l'art royal. L'image constante du temple de

(1) Le comte Fernig, général français, vice-président de toutes les Loges de la France.



Salomon, le nom même de notre céleste Maître dans les loges, enfin beaucoup d'autres usages, ne prouvent-ils pas que nous existions avant l'établissement du christianisme? La Maçonnerie est une religion dans ce sens qu'elle unit les hommes entre eux, qu'elle se consacre à la fraternité universelle, et qu'elle s'efforce de rétablir l'union primitive de l'humanité. Elle n'exclut que ceux qui sont ou faibles ou corrompus, tout en s'efforçant de ranimer les premiers et de moraliser les seconds. Tels sont, T. C. F., les principes qui nous sont communs, principes que le Conseil supérieur de la France a toujours défendus, et dont je dois vous donner le témoignage dans l'intérêt de la justice et de la vérité.

» Agréez, T. C. F., l'expression de ma considération distinguée. » C[e] De Fernig,

» *Vice-Grand-Commandant de l'ancien rite.* »

VI.

Kloss.

Kloss, l'écrivain maçon le plus instruit, traite de l'impossibilité d'introduire dans la Maçonnerie un christianisme positif.

George Kloss, docteur en médecine, conseiller à la faculté grand-ducale de Saxe, à Altenbourg, fit, le 6 mai 1844, à la loge des maîtres *A l'Unité*, un rapport sur l'impuissance à introduire dans les loges maçonniques un christianisme positif. Ce rapport a été livré à l'impression pour servir de manuel aux Maîtres maçons. Le compte rendu de ce travail se trouve dans l'*Archive de la maçonnerie*, par Harstmann et Strauss. (1844.)

Le frère Kloss rappelle l'opinion qu'il a plusieurs fois exprimée, que la Maçonnerie est une institution dans laquelle les doctrines humanitaires et morales ont seules la valeur des

principes. Deux mille cinq cents loges restèrent fidèles aux principes publiés dans un ouvrage qui fut imprimé en 1723 et résolurent d'exclure des ateliers tous les objets qui avaient quelque rapport avec une religion positive. C'est ce que nous allons bientôt prouver par des preuves irrécusables.

Dans le nouveau livre de la constitution des Grandes Loges anglaises réunies (1821), le Vénérable d'une nouvelle loge s'engage à ne remplir que la loi morale, et à ne pratiquer que les vertus sociales, objet de la Maçonnerie. Il reconnait qu'il n'est au pouvoir d'aucun homme ni d'aucune loge d'introduire des innovations dans l'essence de la Maçonnerie.

On peut constater la même chose dans la Grande Loge de Saxe, dans les Grandes Loges réunies des Pays-Bas et d'Ecosse, et probablement dans celles des Etats-Unis.

La tendance que l'on attribue à la Maçonnerie vers un christianisme positif est une chimère; elle n'existe peut-être que dans une ou deux loges ; du moins on ne la trouve que dans un très-petit nombre. Dans ce cas, c'est une innovation et une levée de boucliers contre la Maçonnerie universelle, qui doit la condamner et la répudier.

VII.

Hess.

Sommaire : La Maçonnerie n'est pas une institution chrétienne. Elle est la cause qui a produit les grands événements politiques, et particulièrement la reconnaissance des droits de l'homme.

L'auteur, prédicateur évangélique à Francfort-sur-Mein, dit (1) : « Que toutes les loges de l'univers (à l'exception des trois de Berlin, lesquelles prétendent professer une espèce de christianisme) reconnaissent l'universalité de la Maçonnerie et admettent les juifs dans leur sein. » Cette opinion ne date que

(1) Latomia, 2e cahier, juillet 1849, p. 303.

de 1717, époque où l'on jeta, à Londres, les fondements d'un nouveau *secret maçonnique*. A la page 176, l'auteur dit que le mémoire publié lors des fêtes célébrées en 1833 pour le jubilé de 25 ans de la loge *A l'Aurore naissante* de Francfort-s/M., n'avait été imprimé qu'à un très-petit nombre d'exemplaires, et n'avait été donné qu'à quelques frères. En voici des extraits.

« Si des loges maçonniques se considèrent comme des institutions chrétiennes, et interdisent leurs ateliers à ceux qui ne professent pas le christianisme, elles oublient le but essentiel de la Maçonnerie, qui est de réunir dans le genre humain ce qui avait été divisé par les croyances religieuses et par les circonstances de la politique. Si la Maçonnerie perd de vue sa mission auguste, elle ne sert plus qu'à confirmer les erreurs et les préjugés dont la raison mieux éclairée cherche à guérir les hommes. Une pierre tombe après l'autre de ce mur épais, élevé par des hommes amis de l'obscurité, par le moyen du mensonge et de la dissimulation, de prédications et de légendes, de prétendues traditions et de symboles sacrés. Ils ont agi de la sorte dans le dessein de laisser la raison dans les ténèbres et de maintenir intacte la foi aveugle, et son enfant, l'obéissance aveugle. Pour que personne n'osât porter une main téméraire sur l'édifice de leurs impostures et sur le colosse de leur puissance, ils ont conclu alliance avec le pouvoir séculier, enfanté l'idée d'une religion d'Etat et attaché des avantages matériels à la forme extérieure de la confession religieuse ; ils ont déterminé un signe de reconnaissance et un uniforme à ce qui n'a son siége que dans le fonds du cœur et qui n'est visible qu'à l'œil de celui qui voit tout : ils voulaient distinguer si l'on marchait sous le drapeau unicolore, tricolore, ou multicolore. Ils ont enfin introduit légalement l'hypocrisie dans la société, et ils l'ont encouragée par des récompenses. Mais bientôt tous les trésors des générations antérieures, les révélations des génies

de la Grèce, de Rome et de la Judée, furent accessibles à tous les hommes. Là se trouvait écrit tout autre chose que ce qu'enseignaient les prêtres et les hiérophantes, les moines et les rabbins. Les Samsons se succédèrent, qui puisèrent une force merveilleuse à cette source vivifiante; d'une main vigoureuse, ils ébranlèrent les colonnes sur lesquelles s'appuyait le vieil édifice. Un épouvantable craquement se fit entendre, et les plus pures lumières du ciel pénétrèrent par toutes les ouvertures. La lumière fut!

» C'est en combattant contre les puissances des ténèbres, et souvent en succombant à la tâche, que les champions de la raison et les défenseurs des droits éternels de l'homme purent se frayer un chemin. Ce fut *dans les temples de la Maçonnerie et sous la protection du secret, que des hommes au cœur généreux, de toutes les classes et de toutes les conditions, enseignèrent d'abord, puis firent reconnaître ces maximes, qui étaient encore exécrées comme des hérésies et comme des innovations criminelles.* Ce fut dans les temples de la Maçonnerie anglaise, que, pour la première fois (1717) les hommes furent réintégrés dans les droits que leur avait ravis l'usurpation invétérée des castes privilégiées et la violence exercée par le clergé sur les consciences. Bien longtemps avant que les génies et les événements du siècle passé eussent fait entrer dans les lois fondamentales la doctrine des droits de l'homme, la véritable Maçonnerie les avait reconnus dans ses statuts.

» Aujourd'hui, que cette doctrine devient l'Evangile de l'humanité, que les apôtres de la civilisation et les grands défenseurs des peuples marchent sous sa bannière, des Allemands qui s'appellent maçons (S. A. R. le prince de Prusse!) osent solennellement renier ces principes! avec une violence digne de l'inquisition, ils osent sonder les secrets de la conscience! D'une confession religieuse à laquelle le hasard nous a fait appar-

tenir, ils osent tirer des conclusions sur notre caractère religieux et moral ! ils osent introduire dans nos temples sacrés l'imposture et l'hypocrisie, ces monstres odieux que nos statuts avaient si sagement bannis ! Vraiment, à une telle tartuferie maçonnique, on ne peut vouer que le mépris le plus profond. »

VIII.

Boerne.

Sommaire : Avec la domination naquit l'esclavage. Les méchants tinrent conseil pour affermir leur pouvoir ; ils inventèrent le christianisme pour produire entre les hommes une division sanglante. C'est pour empêcher la réalisation de ce projet, qu'on donna le jour à la Maçonnerie (1).

« La domination naquit, et avec elle, l'esclavage. Après cela les méchants s'effrayèrent et tinrent un conseil criminel : « Notre » royaume devrait-il donc s'écrouler? N'est-il pas évident que » la lutte qui était éteinte se rallume de nouveau ? et le ciel n'a- » t-il plus de foudres pour anéantir le monde? » Ils cherchèrent ces foudres, et ils les trouvèrent. Ce qu'il y a de plus sacré dans le ciel et sur la terre, le bien le plus précieux que l'homme possède, ils le ravirent effrontément, le jetèrent au milieu du champ de bataille, et le feu de la guerre flamboya de nouveau. Qu'était-ce que cet objet sacré qui devait servir de jouet à leur folie? Comment s'appelait cet objet divin, que l'homme dégradait jusqu'à en faire l'instrument de sa perversité ? Comment il s'appelait ?... Que personne ne me demande ce nom. Je le connais, mais je n'ose le prononcer. Dans cet asile de la paix et du bonheur, je n'ose prononcer ce mot, qui, comme une horrible magie, écarte le voile qui couvre un passé sanglant. Je n'ose prononcer ce mot, qui, en peu de syllabes, signifie le comble de l'horreur : assassinat, assassin, assassiné :

(Le Christianisme !)

(1) Extrait du mémoire : *Fête du jubilé de 25 ans*, 1833, p. 109.

» C'est ce que tous les hommes de bien ont éprouvé chaque fois qu'ils ont sondé l'humanité dans leurs propres entrailles. Ils l'ont vu, s'en sont affligés; mais jamais ils n'ont désespéré; car la plante salutaire poussait et germait dans leurs cœurs; c'est l'espoir de la délivrance qui les a sauvés. Ils résolurent de réintégrer dans ses droits la raison opprimée. Tous ceux dont l'intelligence était éclairée par la vérité, se tendirent la main, et l'*alliance de la lumière* fut conclue. Autour de l'autel élevé au droit, se forma une réunion d'hommes dévoués, qui se chargèrent d'en défendre l'accès! Comment s'appelle cette sainte alliance, qui enchaîne entre eux tous les hommes au cœur noble et généreux, qui unit l'esprit au cœur, et assure le triomphe à la bonne volonté? Ici, dans ce saint temple, elle s'appelle traditionnellement ***Franc-Maçonnerie.*** »

IX.

GOLDSCHMIDT.

Sommaire : But de l'Ordre depuis 1717 : liberté et égalité civile; rétablissement de la foi pure en Dieu (1).

« Avec la réforme religieuse commence une nouvelle époque, l'âge viril de la vie chrétienne dans l'Allemagne, le triomphe de l'intelligence sur le sentiment, le déclin de la foi et la maturité de la pensée, la dégénération de l'art et le progrès de la science; l'unité se brise, des centres et des moyens divers et nombreux de civilisation sont établis; le pouvoir civil prend la place du pouvoir ecclésiastique; le séculier est substitué au prêtre; l'activité de l'industrie succède aux exercices de piété. Mais en même temps on a des guerres au lieu de défis, le métier au lieu de l'art, des corporations d'ouvriers au lieu

(1) Goldschmidt, docteur en droit, membre de cette Loge juive. *Remarques : Ibid.*, p. 55.

d'associations artistiques. Du bouleversement religieux à la révolution civile de l'Angleterre, il n'y eut qu'un très-court intervalle. La Maçonnerie reparaît d'abord en Angleterre comme une société secrète, avec son ancienne dénomination et sa première constitution; seulement elle modifie sa base (1717), conserve comme un symbole son but primitif, et approprie le nouveau aux exigences et aux besoins des temps. Elle avait écrit ces mots sur son drapeau : perfectionnement et représentation des sociétés civiles. Ses bases étaient : égalité devant la loi, liberté sous la loi, reconnaissance de la dignité personnelle, foi des descendants de Noé, soumission de ses membres aux lois de l'Etat. Elle opposait son type idéal à tous les établissements civils et ecclésiastiques. Rien de plus auguste qu'elle : elle n'était que la poésie consciencieuse de la réflexion intellectuelle. De ses ateliers pouvait sortir le restaurateur de la croyance pure et vraie à la divinité, comme Moïse était sorti des temples égyptiens, et Jésus, des écoles juives. C'est pour cette raison que la dissolution de l'Ordre dans une partie de l'Amérique ne peut mériter notre approbation : quelle que soit la forme d'un gouvernement, l'Ordre ne peut se dissoudre qu'au jour où il n'y aura plus qu'un seul Dieu et un seul culte. »

X.

Blumenhagen.

Sommaire : Confession politique; rapports de la Maçonnerie avec l'Etat (1).

« A une époque, où il s'agit partout de la conservation des Etats et de l'existence des gouvernements civils, il faut que la

(1) Guil. Blumenhagen prononça un discours dans sa Loge, le 2 nov. 1820. Il prit pour sujet *la Maçonnerie et l'Etat*, ou *Quel est le besoin de l'époque ?* (*Revue Maçonnique*, manuscrit pour les frères, 1828, p. 320.) Cette pièce mérite d'autant plus d'attirer notre attention, qu'elle a pour auteur un Vénérable distingué.

politique absorbe tous les autres intérêts de la vie humaine. Telle est l'époque actuelle. Il n'est donc pas hors de propos de méditer sérieusement quels sont les rapports de la Maçonnerie avec l'Etat, sous le côté idéal, comme sur le terrain de la réalité. Un coup d'œil ferme jeté sur un danger imminent inspire de la décision, et sauve au moment du péril. Je le dis clairement, et avec le sentiment de la plus vive inquiétude : il s'agit de l'existence de notre association et de nos temples temporels. Ne voyez-vous pas les nuées orageuses qui se balancent au-dessus de vos têtes? Déjà elles embrassent l'horizon; il faut nous raffermir en face de la tempête qui nous menace; en hommes sages et prévoyants, nous devons nous mettre en sûreté, avant qu'une terrible explosion nous emporte.— Nous tous, attachés à l'ancien et pur système de la Maçonnerie, nous, élevés dans son Protestantisme, nous savons ce qu'est et doit être la Maçonnerie pour le genre humain. Elle est le feu du ciel dérobé par Prométhée, pour animer l'homme d'argile qu'il avait formé; elle est ce qu'est l'âme pour le corps, l'âme de l'humanité. Dans sa main puissante elle porte le flambeau de la lumière.

» La Maçonnerie en elle-même n'est susceptible d'aucune altération ; mais les membres qui la composent sont hommes, et, comme tels, ils sont sujets à des passions. Pour se montrer à l'humanité comme personne agissante, la Maçonnerie avait besoin d'une forme : elle prit celle de la Loge. A l'abri, d'une part, de toute infirmité humaine, de l'autre, *elle s'est livrée à la séduction, à l'erreur, à la légèreté, à l'orgueil.*

» Malheureusement, ici-bas les extrêmes se touchent souvent. Un moment d'inattention suffit pour faire tomber l'homme le plus vertueux : au cratère de l'Etna, le feuillage doré de la vigne et des bosquets épais d'orangers étale ses couleurs luxuriantes. Plus le sentiment est élevé, plus la conscience de

la supériorité et de la force est certaine et profonde, plus forte doit être la tentation. —La Franc-Maçonnerie s'était montrée au grand jour; en nombre infini, les Maçons entouraient leurs autels aux symboles bleus ; protégée ou du moins tolérée dans les grands Etats, l'association reçut bientôt une assise ferme et se développa dans une complète sécurité. Le nom de Franc-Maçon ne fut plus pour le peuple synonyme d'athée et de libéral.

»*Le serment et les vœux du novice,* toutes les lois de la Maçonnerie expriment un rapport intime entre elle et l'Eglise et l'Etat. Son action est efficace pour l'une comme pour l'autre, puisqu'elle élève pour eux des fidèles et des citoyens qu'une méditation profonde de la vie rendra des membres plus purs de la société civile et des colonnes plus solides dans le temple universel *du culte pur et vrai.* Néanmoins les Maçons n'osent s'effacer complétement dans ce contact, s'ils ne veulent être parjures devant leurs Maîtres, à la lumière de l'Orient. Plût à Dieu que les frères restassent partout fidèles à l'enseignement et aux avertissements de leur auguste mère !

»Nous ne devons pas, dans notre orgueil, nous en imposer à nous-mêmes. Nous ne devons pas nous cacher les inconvénients de notre propre association, *quoiqu'il soit très-avantageux de les dérober aux yeux du monde par le voile du secret.* Nous devons, conformément à nos engagements, nous communiquer les uns aux autres dans quelle partie de la communauté sévit la peste : ainsi on pourra la combattre par des moyens préservatifs, avant qu'elle ait infecté toute la masse, et avant que la riante contrée devienne une solitude et un sujet d'effroi pour le voyageur des temps futurs.

»Chaque maçon qui considère attentivement l'essence des

loges, *ne peut méconnaître combien grand serait le péril, si un esprit faux s'emparait des associations particulières et les dominait*, si la passion et le patriotisme mal entendu occupait la tribune, si le Maître, de son équerre maçonnique, ne réglait plus le travail des frères, si l'antique parole se perdait, si la parole humaine et mondaine venait à prévaloir, cette parole qui éloigne de toute discussion spirituelle, n'a pour objet qu'un bonheur terrestre, et, dégradant la Maçonnerie, ne recherche comme bien suprême qu'un ignoble lucre. *C'est là ce qui est arrivé depuis des siècles, et particulièrement dans les derniers temps; c'est là ce que nous avons encore actuellement sous les yeux !!!*

» On pourrait objecter : cet abus, cette intrusion des Francs-Maçons, *unis secrètement et par conséquent doublement forts* dans les affaires politiques, sont-ils partout funestes pour l'Etat et pour le peuple? Est-ce que, par-ci par-là, il n'en est pas sorti une amélioration? Cette action puissante, mais presque invisible, n'a-t-elle pas eu pour résultat de gagner comme par enchantement l'Etat et le peuple? N'a-t-elle pas exécuté en peu de temps ce que de longs siècles n'avaient pu amener à bonne fin ?

» L'abus reste abus; l'égarement reste égarement; le parjure reste parjure. Le succès de plans funestes ne prouve point la dignité des sentiments et ne disculpe jamais. Examinons en détail toutes les capitales de l'Europe dans lesquelles les Maçons sortirent de leur obscurité, substituèrent à la conscience d'une douce activité, une influence puissante sur les phénomènes historiques, et, aveuglés par l'erreur, sortirent du chemin frayé par nos pères. »

Angleterre. *Voir la partie historique.*

« Notre deuxième coup d'œil doit être destiné à un Etat allemand. (1767-1780.) Un professeur, nommé Adam Weisshaupt,

fonda en Bavière l'Ordre des Illuminés : la lumière, dans l'acception la plus étendue du mot, était son but avoué. Mais le monstre n'avait pour mobile secret que l'égoïsme et la soif de la domination ; leur maudit avorton n'était que la révolution sous le manteau de la philosophie. Sans être Maçons dans le principe, les illuminés surent s'emparer de la plupart des Loges ; les Maçons les plus estimés furent fiers du titre d'illuminés, jusqu'à ce que le gouvernement, avec une sage sévérité, déchira le voile de leurs mystères, prévint l'exécution de leurs projets sinistres, et expulsa les adeptes dans un pays voisin, où leurs torches infernales surent trouver un aliment à la combustion et une sécurité plus complète. Ce fut vers la France que cette expédition des Argonautes se dirigea ; mais, au lieu de tuer un dragon et de conquérir la toison d'or de la liberté spirituelle, ces hommes, si fiers de leur célébrité, se livrèrent à l'incubation d'une couvée de dragons. Comme une troupe d'animaux carnassiers, leurs dignes rejetons se répandirent sur la surface du monde, et remplirent la terre d'horreurs et de crimes inconnus jusqu'alors. Nulle part autant que dans ce pays, on n'a tant abusé de la Maçonnerie. Auparavant, elle était réduite par ses jongleries grossières au rôle d'un charlatan ; son esprit était détrempé en trente et quelques grades de chevaliers ; son but n'était plus que l'imposture et la cupidité la plus sordide. Puis nous avons vu dans le jacobinisme et le terrorisme un fratricide Egalité et un Robespierre, buveur de sang. Nous les avons vus à d'infâmes autels remplacer le maillet du Maître par la hache du bourreau ; nous les avons entendus prêcher le régicide et l'athéisme. Le *Chevalier du Poignard* qui, du temps des Stuarts, était en Italie et en France le plus haut grade de l'Ordre, put exercer réellement ses exécrables fonctions ; les frères qui dans les loges avaient été instruits à transpercer par le fer un mannequin placé dans une

caverne (1), montrent au grand jour l'adresse qu'ils ont acquise et frappent avec la soumission d'un souple écolier. Retirons nos regards de ces scènes d'horreur, de ces flétrissures éternelles pour l'humanité et pour l'association. Si les aînés ont survécu à ces temps d'horreur, il faut que ces récits salutaires passent du père au fils; il faut les méditer souvent dans nos réunions maçonniques comme des leçons salutaires.

(1) Le récipiendaire, lors de son initiation à plusieurs grades supérieurs, était soumis à cette épreuve. Outre plusieurs rituels manuscrits que nous possédons, le *Recueil précieux de la Franc-Maçonnerie adonhiramite*, dont l'authenticité est hors de tout doute, nous donne sur l'initiation de l'*Elu des Neuf*, des détails curieux. Voici ce que nous y lisons à la II[e] partie, p. 13 :

« La chambre obscure doit être tendue de noir et ne doit être éclairée que par les lumières dont on va faire mention. Au fond, d'un côté, il faut une espèce d'antre ou caverne couverte et garnie de branches d'arbres, dans lesquelles doit être un fantôme assis, dont la tête est garnie de cheveux, et seulement posée sur le corps. Auprès, il doit y avoir une table et un tabouret, et vis-à-vis un tableau transparent, représentant un bras tenant un poignard, et ce mot écrit : VENGEANCE. Sur la table il faut un gobelet; et au bas du tabouret doivent être un grand poignard et une lampe qui puisse se prendre à la main, et qui rende une faible lumière; à l'autre côté de la chambre, il faut une fontaine, de laquelle doit couler de l'eau claire.

» Lorsque tout est ainsi disposé et que le frère intime a conduit le récipiendaire dans cet appartement, il le place sur le tabouret devant la table, sa tête appuyée sur un de ses poignets, puis lui dit : « Ne bougez pas, mon frère, de cette situation, que vous n'entendiez frapper trois coups, qui vous serviront de signal pour vous découvrir les yeux. Suivez exactement ce que je vous prescris; sans cela vous ne pourriez jamais être admis dans l'auguste loge de Maître élu. » Après ce discours le frère intime sort, ferme la porte avec force et abandonne le récipiendaire quelque temps à ses réflexions; ensuite il frappe trois coups, puis laisse le temps au récipiendaire d'examiner ce qui est autour de lui; après quoi il entre d'un air sérieux et lui dit : « Courage, mon frère, voyez-vous cette fontaine? prenez ce gobelet, puisez de l'eau, et buvez, car il vous reste bien de l'ouvrage à faire. »

» Quand le récipiendaire a bu : « Prenez, lui dit le frère intime, cette lampe, armez-vous de ce poignard, entrez au fond de cette caverne, frappez tout ce que vous trouverez ou ce qui vous résistera. Défendez-vous; vengez votre maître, et rendez-vous digne d'être élu. »

» Le récipiendaire entre, le poignard levé, tenant la lampe de la main gauche. Le frère intime le suit en lui montrant le fantôme ou la tête, et lui crie : « Frappez, vengez Adonhiram, voilà son assassin! » Le récipiendaire frappe de son poignard; ensuite le frère intime lui dit : « Quittez cette lampe, prenez cette tête par les cheveux, levez votre poignard, et suivez-moi. »

(*Note du Traducteur*)

» *Espagne.* Au sud-ouest de l'Europe, est un peuple qui se distingue de tous les autres par un caractère national bien tranché. L'Espagnol est le représentant de la chevalerie européenne. Fierté, bravoure, galanterie, noblesse et dignité, amour de la patrie allumé aux rayons brûlants du soleil d'Afrique, fusion complète, tels sont les caractères saillants de cette belle nation.

» La Franc-Maçonnerie y était exécrée à l'égal du parricide et de l'inceste; et pourtant, là aussi, la fille libre de la lumière céleste s'est frayé un chemin et a élevé son autel immaculé. Quel champ riche et fécond s'offrait à l'exploitation de nos frères! La lumière qu'ils allaient répandre pouvait enfin éclairer des milliers de malheureux plongés dans les ténèbres; le danger du martyre était pour eux, comme pour les premiers chrétiens, un titre de plus au mérite et à la gloire. Dès avant la double invasion des Français et des Anglais dans cet infortuné pays, la Maçonnerie y avait pris une extension beaucoup plus grande qu'on ne le croit communément. Dans les cloîtres, où l'on ne pouvait guère espérer de trouver des amis de la lumière, des officiers anglais rencontrèrent des frères et des ateliers. Après l'invasion, ce pays fut richement doté de loges. L'heure du châtiment avait sonné pour la présomption française; amis et ennemis avaient abandonné ce peuple à ses propres forces; mais l'arbre de la bienfaisance, le palmier fécond de l'Orient y avait jeté de profondes racines; ni les efforts du catholicisme, ni la cruauté d'un roi qui fit fusiller toute la loge de Valence, ne purent entraver le sublime essor qu'avaient pris les intelligences. La loge de *Loreniniis*, à Madrid, et ses deux enfants *Quiroga* et *Riégo*, dans l'île de Léon, brisèrent les chaînes qu'on leur avait imposées. Tout un peuple, nourri secrètement de la vérité maçonnique et animé

de l'audace de la pensée, se rendit la liberté avec dignité et sans blesser les lois de l'humanité. Là aussi, *la Maçonnerie dépassa les bornes qu'elle aurait dû respecter;* mais, du moins, elle le fit noblement, poussée qu'elle était par la nécessité et attendrie par la voix suppliante des opprimés. Le grand et immense succès, les conséquences de ce hardi coup de main doivent faire oublier un égarement momentané.

» Les derniers événements qui se sont accomplis en Italie présentent un désolant contraste. A quoi nous servirait-il de vouloir nous dissimuler à nous-mêmes que *les Carbonari* (1820) *sont les enfants pervers de la Maçonnerie, et que leurs loges, remplies d'un trouble sauvage, sont appuyées sur nos temples*, comme l'amère noix de galle croît sur le noble chêne? Rappelez-vous seulement que le *chevalier du Poignard*, ce grade le plus élevé de la Maçonnerie en France et en Italie, fut convoité par Jacques II et les Stuarts, pour trouver un abri et une position lucrative.

» Les carbonari portaient publiquement le poignard dégainé, pour s'en servir contre les prétendus ennemis de la lumière; au nombre de 80,000 dans un seul royaume, ils fournirent 12,000 hommes armés pour exécuter leur projet (ils ont fondé une *alta vendita*, grande loge qui doit diriger la communauté); la Sicile saigne de plusieurs plaies sanglantes; des villes devenues désertes, les cadavres des citoyens égorgés déposent contre eux; tous les princes et tous les peuples fixent un regard inquiet sur eux et sur les pays où ils osent se montrer. Leur nom seul doit rappeler au maçon instruit *la dégénération et les sectes de notre association*. Ils ont conservé le charbon (carbone), pour que celui-ci couve dans l'obscurité; ils l'ont fait jaillir à l'état de flamme, pour allumer le feu, lorsqu'ils ont jugé que le moment était opportun. *Le lion blessé, mené par une corde, les deux colonnes renversées unies à la croix de St.-André,*

tous ces symboles des grades écossais, exprimaient la même chose; ils n'étaient que des hiéroglyphes maçonniques dans lesquels il n'est pas difficile de reconnaître un lien de parenté, et une même signification. Le bâtard n'est-il pas un enfant? L'enfant dénaturé n'éveille-t-il pas aussi la douleur du père? Oui, nous devons plaindre des frères égarés; c'est avec affliction et anxiété que nous devons les suivre de l'œil, quand nous voyons les enfants d'une mère pure s'égarer sur la trace de bandits, se perdre dans la sauvagerie de la passion et dans la solitude d'un égoïsme effréné. Le Maître du monde lui-même, lui qui daigne convertir les égarements et les fautes des hommes en bénédictions et en bienfaits, ne retirera pas sa main toute-puissante de sa créature bien-aimée. Pourtant nous devons agir avec autant de prudence que d'énergie, assurer le bien des âmes, protéger, autant qu'il est en nous, notre bonne mère, la Maçonnerie, dont les blessures que lui ont faites des enfants dénaturés sont encore saignantes.

» Il ne faut pas perdre de vue les conséquences qui peuvent découler pour l'Ordre, de l'immixtion des Francs-Maçons dans les affaires mondaines et dans des travaux complétement étrangers à la Maçonnerie. Oserions-nous blâmer le gouvernement et le prince *d'être devenus plus circonspects, plus vigilants et plus soucieux par suite de l'expérience qu'ils ont acquise?* Oserions-nous les blâmer, quand nous les voyons faire expier à la mère les crimes de ses indignes enfants, et éteindre un flambeau dont des hommes ivres et furieux pouvaient se servir pour allumer un immense incendie? Loin de moi de vouloir être un Jérémie qui voudrait prédire et chanter la ruine de l'orgueilleuse Jérusalem! Mais l'inquiétude et l'angoisse doivent serrer le cœur de tout vrai maçon, lorsqu'il considère qu'au lieu des remèdes doux et insensibles, par lesquels nous devrions combattre les maux de l'humanité, on a recours à des incisions violentes et téméraires, faites

par des mains inexpérimentées, où ce qui est sain est emporté avec ce qui est corrompu, où les malheureux estropiés et les cadavres disent assez quelle est l'ignorance des empiriques!

» C'est un devoir et une obligation très-grave pour tous les bons maçons de s'opposer à la corruption, et, par des efforts redoublés, d'étayer les piliers du temple qui sont ébranlés. A des enfants plus dignes et à leur vie plus réglée, il faut que le gouvernement reconnaisse que les autres n'étaient que des bâtards, des corsaires, qui pillaient à l'abri d'un pavillon de paix qu'ils avaient dérobé. »

Plus loin, Blumenhagen, en contradiction avec lui-même, dit : « L'enfance et l'adolescence de l'Ordre sont passées. Il est parvenu à l'âge de la virilité; avant qu'il ait achevé son troisième siècle d'existence (c'est en 1717 qu'il a formé son plan), le monde reconnaîtra ce qu'il est. C'est pourquoi, prévenant le temps et le jugement du monde, veillez sur l'esprit de l'association. Que nos édifices s'élèvent dans tous les coins du monde; que l'Ordre s'établisse solidement dans le cœur de chaque pays. *Quand, dans tout l'univers, brillera le temple maçonnique, que l'azur des cieux sera son toit, les pôles ses murailles, le trône et l'Eglise ses colonnes, alors les puissants de la terre devront eux-mêmes s'incliner, abandonner à nos mains la domination du monde, et laisser aux peuples la liberté que nous leur aurons préparée. Que le Maître du monde nous accorde encore un seul siècle, et nous aurons atteint le but si ardemment désiré, et* LES PEUPLES NE CHERCHERONT PLUS LEURS PRINCES QUE PARMI LES INITIÉS. Mais pour cela il est nécessaire que le travail ne se ralentisse jamais, et que chaque jour la construction de l'édifice fasse des progrès ! Plaçons insensiblement les pierres une à une : c'est ainsi que le mur s'élèvera invisiblement, mais plus solidement. »



XI.

Mosdorf.

Influence des sociétés secrètes (1).

« On a voulu accuser les Stirn, les Krause et moi de trahison et de perfidie. On a reproché au premier de ne vouloir instruire que les Francs-Maçons, et non le public, des devoirs maçonniques et d'autres choses qu'une épaisse obscurité couvre encore maintenant.

» *Qu'on prenne garde qu'à la fin un homme, qui aurait moins à cœur que nous l'honneur et la gloire de notre association, ne dévoile au public ce jeu joué par nos frères, à portes fermées, avec le serment et la parole d'un honnête homme.*

» *L'illumination parvenue à ce degré* (2), *devrait être accompagnée d'humilité et d'affection. Mais nous voyons que, loin de produire ces sentiments, elle ne fait naître qu'une recrudescence d'arrogance chez ceux qui disent avoir reçu la lumière; nous voyons que ceux qui croient posséder plus de pénétration et de science secrète, aiment à se renfermer dans les ombres d'un isolement dédaigneux et d'un égoïsme mystérieux,* SE SUBSTITUENT A LA PROVIDENCE, DIRIGENT TOUT, ONT LA MAIN SUR TOUT, et se croient en droit de ne considérer et de ne traiter celui qui n'est pas encore parvenu au même degré d'illumination, que comme l'objet ou l'instrument de leurs vues personnelles. »

(1) Mosdorf est l'un des écrivains saxons les plus instruits et les plus estimés. P. 181.
(2) *Ibid.*, p. 297.

XII.

Manifeste de la Grande Loge d'Allemagne. — 24 juin 1849.

« Une année grosse d'orages et de tempêtes s'est écoulée depuis la dernière fête de l'association dont nous célébrons encore aujourd'hui le glorieux anniversaire. Les traces nombreuses de son action sur les peuples et sur les individus sont empreintes partout et sont visibles à tous les yeux. La Maçonnerie n'a pu se soustraire à l'influence de cette agitation. L'impulsion prompte et diverse que l'on a donnée pour amener le renversement de l'ordre des choses actuel, et qui s'est manifestée clairement dans tous les mouvements, a produit des faits déplorables, qui compromettent singulièrement l'heureuse influence de la Maçonnerie. Aussi longtemps qu'une impulsion se borne à faire agir dans le but d'un développement légitime et d'un progrès raisonnable, elle ne peut être que féconde et salutaire; mais quand les flots, poussés avec trop de précipitation et de violence, dépassent les bornes de l'ordre, on doit craindre les plus grandes catastrophes de ce bouleversement radical. Ces résultats sont doublement à redouter, quand ils menacent une institution dont le but essentiel est de conserver dans leur pureté primitive les principes de son existence et de son développement, et de les transmettre intacts aux générations futures. Prenant cette considération pour guide, nous avons tâché de maintenir dans les limites d'un développement naturel et légitime les tentatives qui ont été faites dernièrement, pour introduire des réformes dans la Maçonnerie. Nous pouvons affirmer, sans craindre d'être démentis, que tous nos frères bien intentionnés ont partagé avec nous la conviction que tous les essais de réforme, tentés par la manie du change-

ment dans le sein de l'Ordre, n'ont fait que menacer l'institution des plus grands dangers. Si l'on désire raisonnablement faire progresser la Maçonnerie dans l'esprit de la doctrine de l'Ordre, les occasions ne manquent pas pour réaliser ce vœu, tout en respectant notre constitution.

» En jetant un coup d'œil rétrospectif sur l'année maçonnique qui vient de s'écouler, nous croyons devoir vous rappeler, comme une chose d'une importance particulière, la décision que nous avons prise, lorsqu'on nous a interpellés sur la question de savoir si nous admettrions à la visite de nos loges affiliées des membres qui ne sont pas chrétiens. C'est une chose connue par tout le monde maçonnique que la doctrine de notre Ordre a toujours reposé sur les bases immuables du christianisme, et que, par conséquent, nous n'avons jamais admis jusqu'à présent, pour prendre part aux travaux de nos loges, des visiteurs qui ne professaient pas le christianisme. Malgré cela, nous avons, depuis longues années, vécu en rapport amical et fraternel avec toutes les loges, et nommément avec celles qui croyaient compatible avec leurs principes d'admettre des membres non chrétiens. Pourvu qu'ils se reconnussent chrétiens, les frères visiteurs ont toujours trouvé dans nos loges l'accueil le plus bienveillant et le plus cordial. Ce n'a été que dans les derniers temps que des loges particulières et des systèmes maçonniques nous ont exprimé le désir de voir admis à visiter nos loges leurs membres non chrétiens. Nous n'avons pas cru pouvoir acquiescer à cette demande, et nous n'avons pu trouver le moyen de nous entendre avec les loges qui nous l'avaient adressée. Bien plus, les interpellations qu'on nous a faites nous contraignent de déclarer solennellement, *conformément à la décision de l'autorité suprême de l'Ordre*, que l'admission des maçons non chrétiens aux travaux des loges qui nous sont affiliées est et reste absolument interdite.

» Les principes qui font exclure de toute société chrétienne un juif, honnête homme d'ailleurs, nous font interdire tout rapport avec lui dans nos loges affiliées.... De concert avec les grandes Loges prussiennes, la Vénérable Loge-mère (*aux Trois globes*) et avec la V. G. L. *Royal-Yorck*, nous avons décidé que les rapports amicaux et fraternels, qui avaient jusque-là existé entre nous, ne recevraient aucune atteinte et ne seraient nullement troublés, quelle que fût l'issue des négociations entamées à ce sujet. Nous formons des vœux sincères pour que toutes les loges qui ont eu jusqu'à ce moment des relations amicales avec nous et avec les loges qui nous sont affiliées, maintiennent les maximes des deux Grandes Loges; nous espérons que la conduite de la Grande Loge de Hambourg trouvera des imitateurs; car elle a déclaré expressément, que les frères chrétiens de toutes les loges recevront toujours l'accueil le plus fraternel, lorsqu'ils voudront visiter des ateliers de notre système, quand bien même les loges auxquelles ils appartiennent seraient fermées aux frères qui professent notre opinion. »

XIII *a*).

VIVIER, *à Lyon*.

Le Président Vivier, à l'occasion de la fête des loges réunies, a prononcé le discours d'ouverture suivant (1) :

Sommaire : Avant que Robespierre pût faire prévaloir la fraternité, il fallait que la liberté fût assurée, et que la nation passât sous le niveau de l'égalité.

« Avant la révolution de 1789, la Maçonnerie s'était cachée dans l'ombre du mystère. Ce fut dans cette ombre et dans un

(1) Latomia, IIe vol., p. 134. — Ne possédant pas le texte français, nous avons été forcé de donner la traduction de l'allemand. (*Note du Trad.*)

cercle étroit d'initiés qu'elle développa ses pensées sur la liberté, l'égalité et la fraternité. Aujourd'hui la liberté et l'égalité forment déjà une partie de nos lois fondamentales; seule la fraternité appartient encore à la théorie. Quelques élus l'ont comprise et la pratiquent; et, dès ce moment, leur devoir doit être de la prêcher non plus à quelques initiés, non plus dans l'obscurité, mais en plein jour, mais au peuple rassemblé : car rassembler des hommes, a dit un orateur célèbre, c'est les ennoblir. Ils cherchent alors à se complaire mutuellement; et ils ne le peuvent qu'en employant des procédés pleins d'estime et de considération. L'homme est de toute la nature l'objet le plus auguste; et le spectacle le plus grandiose qui puisse être offert est celui d'un peuple rassemblé. Pénétré de cette conviction, le conseil central a ordonné une fête générale de l'Ordre. Dans la prévision certaine que nous rencontrerions la plus grande sympathie, nous nous sommes efforcés de paraître devant vous en hommes dignes de vous. Vos orateurs n'ont pas reculé devant la fatigue de longues veilles pour ouvrir la lutte d'une manière glorieuse; leurs brillants discours laisseront dans vos cœurs des germes féconds que votre propre réflexion développera.

» Ils vous parleront de l'amour fraternel, sujet de tous nos entretiens futurs. Au moment de la révolution, la fraternité ne fut qu'un jalon, de même que la liberté et l'égalité. Avant de s'occuper spécialement de la fraternité, il fallait poser les fondements à une liberté durable; il fallait faire passer sur tous les Français le niveau de l'égalité. Nos ancêtres n'ont pas failli à leur glorieuse mission; ils n'ont reculé devant aucun sacrifice. Mais, à cette époque de larmes et de sang, où chaque individu n'avait pas trop de toutes ses forces, où la hache de la guillotine, plus terrible que l'épée de Damoclès, planait sur toutes les têtes, ils ne purent se livrer à la douce et tendre pensée de la fraternité. Robespierre lui-même l'oublia le 17 mai 1794,

dans le discours qu'il prononça sur la religion et la morale : elle n'était pas comprise dans le programme des fêtes nationales. Elle nous appartient, à nous Francs-Maçons, puisque, dans nos réunions, nous ne connaissons d'autre nom que celui de frère ; c'est donc à nous de restaurer ce que la Convention a brisé, et d'élever à la fraternité un autel autour duquel se réunira toute l'humanité. Je donne la parole au frère Traillard, auteur du discours déclaré le meilleur par le conseil central. »

XIII *b*).

Traillard.

« ..... Lorsque des Maçons avaient assez d'audace et d'adresse pour soustraire les productions de leur intelligence aux investigations de la police, cette *glorieuse* transgression de la loi était punie par une longue détention ou par l'exil. Evidemment, c'était se jouer de l'humanité. Pourtant, déjà grondait l'orage, déjà l'esprit de la Fronde, puissant à cette époque, avait détruit l'œuvre insensé des vieilles constitutions; déjà la raison, par la philosophie, démolissait pierre par pierre cet édifice pourri, et en minait les fondements. Chacun comprit que depuis trop longtemps on avait violé les lois les plus sacrées, et que le moment était enfin arrivé de rendre à celles-ci leurs droits imprescriptibles. Au premier choc devait jaillir l'étincelle électrique destinée à faire éclater le pouvoir. Le char de l'Etat était enrayé; on ne put se passer de nouveaux ressorts. La nation fut convoquée : on avait besoin d'elle ; ses représentants devaient trouver le moyen de sauver le pays. Les droits de l'homme furent proclamés, et le peuple vit que l'heure de la régénération avait sonné, et que l'ancien ordre de choses devait être détruit. Les fondements de la nouvelle constitution



s'élevèrent sur les ruines de la Bastille. La journée du 14 juillet fut féconde en résultats. *Les hommes, qui jusqu'alors n'avaient exprimé leurs pensées qu'isolément et sans bruit, comprirent que leur ascendant s'était accru; ils prirent les rôles qui leur avaient été distribués dans ce grand drame et se mirent à l'œuvre avec courage. La patrie avait à sa tête toute une phalange d'audacieux révolutionnaires !*

» *Mais qu'avait fait la Maçonnerie pendant les années qui avaient précédé ces grandes luttes?* Tandis qu'un très-petit nombre de philosophes courageux cherchaient à maintenir les droits imprescriptibles de l'homme, *la Maçonnerie, dans l'intérieur de ses temples, avait amené à exécution ces principes augustes.* Ses orateurs y proclamaient la liberté de conscience, exposaient le droit naturel de tous les citoyens, prêchaient le dogme de cette liberté qui avait toujours été foulée aux pieds dans les sociétés civiles. Enfin, la Maçonnerie reconnaissait l'égalité de tous les hommes et n'accordait d'autres distinctions que celles méritées par la vertu, la fraternité et l'intelligence.

» *Une société fondée sur des principes si différents de ceux qui gouvernaient le monde, devait produire une profonde et vive impression sur les sentiments de ceux qui étaient encore chancelants.* Rendre accessibles à tous les dignités et les emplois, c'était réaliser un rêve. Aussi les hommes au cœur noble désirèrent-ils d'entrer dans l'Ordre ; du moment où ils avaient vu la lumière, ils devenaient eux-mêmes de nouveaux apôtres. *Ceux qui possédaient des connaissances supérieures se servaient de la tribune ou de l'autel pour répandre les idées nouvelles. Ceux dont l'instruction n'était pas complète écoutaient avec enthousiasme la voix civilisatrice,* et, de retour dans leurs familles ou leurs corporations, *ils y faisaient mûrir la semence qu'on leur avait confiée.*

» Comprenez-vous, après cela, l'influence de la Maçonnerie

sur une société qui se trouvait en dissolution? *Comprenez-vous aussi d'où lui venait cette influence?* Nous l'avons déjà dit, et nous le répétons : *elle provenait de ce que les maçons pouvaient dire, faire et enseigner ce que le citoyen profane n'osait exprimer, ni penser, ni apprendre.* Eh bien, ces principes que la Maçonnerie avait, avant tous, reconnus et proclamés, ces principes, bases de sa constitution, sont encore aujourd'hui consignés dans nos codes, quand bien même ils ne sont pas encore suivis par les lois civiles. Voilà le fruit que la nation a retiré de ces luttes sanglantes.

» Pour seconder les progrès d'une chose utile, nous n'avons pas, comme la Maçonnerie de jadis, à combattre les lois reconnues par la société profane. Que voulaient nos ancêtres? Ils voulaient délivrer leurs frères des liens dont ils étaient chargés par la perversité de la société civile, et par cette civilisation qui est fondée uniquement sur les droits de la naissance et de la puissance. Nous avons la mission de continuer leur œuvre.

» Avant tout, nous devons nous emparer de l'instruction de la jeunesse. Nous le savons, depuis cinquante ans, on a fait beaucoup pour l'instruction. Mais l'instruction ne doit pas cesser dès que l'individu quitte l'école : elle doit embrasser tous les âges de la vie. Cette seconde instruction est d'autant plus nécessaire, que la première a dû forcément être circonscrite dans des limites trop resserrées. C'est une des raisons principales pour lesquelles les classes pauvres sont si ignorantes. La Maçonnerie doit accomplir la prophétie de Condorcet, lorsque celui-ci dit : « Aucun homme ne pourra dire désormais : la loi » m'assure l'égalité des droits; mais on me refuse les moyens » d'apprendre à les connaître. Je ne dois dépendre que de la loi; » mais mon ignorance me rend dépendant de tout ce qui m'en» toure. On m'a dit dans ma jeunesse que l'instruction est une » nécessité ; mais, forcé de travailler pour vivre, les premières

» notions se sont effacées de ma mémoire, et il ne m'en est resté » que l'aigreur, non contre la volonté de la nature, mais contre » l'injustice de la société. »

» L'instruction est donc le moyen d'entretenir l'intelligence dans la société. Si vous voulez consolider la Franc-Maçonnerie, il faut que toute votre attention se porte à maintenir l'égalité et à rechercher la vertu. *Du reste, pour aimer l'égalité et la justice, le peuple n'a pas besoin de grandes vertus;* et après tout, nous sommes tous enfants du peuple.

» Ne souffrons pas que le catholicisme exploite le vide que la société a laissé dans le cœur de l'homme. La tolérance de l'esprit public doit triompher du despotisme du clergé. Relever l'homme par le spiritualisme, telle doit être la nouvelle mission de la Maçonnerie.

» Regardez autour de vous, et dites si ma logique n'est pas rigoureuse. *La morale a besoin d'une base plus solide que celle qu'on lui a donnée jusqu'à présent; et cette base sortira immédiatement de la fraternité; elle sera plus claire encore que celle de l'Evangile.* La Maçonnerie est en conséquence une institution religieuse, morale et sociale; commme institution religieuse, elle admet la liberté de conscience; comme institution sociale, elle reconnait les fondements de toute société : la liberté, l'égalité et la fraternité. »

XIII c).

Sommaire : Le Protestantisme n'est que la moitié de la Maçonnerie (1).

« Sous le rapport religieux, le protestantisme n'est que la moitié de la Maçonnerie. Il considère l'essence de la religion comme une révélation de Dieu à l'homme; et ne permet à la

(1) *Ibid.* Latomia, p. 164.

raison qu'un vain travail pour donner une forme à un objet qui n'est pas de son ressort. Dans la Maçonnerie, au contraire, la raison doit fournir non-seulement la forme, mais encore le fond de la religion. Il faudra désormais, ou que le protestantisme retourne au catholicisme, ou qu'il s'arrête à mi-chemin, ou que, progressant toujours, il atteigne à la religion maçonnique. En effet, la raison ne peut se contenter que momentanément du droit de donner une forme raisonnable à ce qui est au-dessus de notre intelligence. Elle emploie tous les moyens pour harmoniser et unir les données de la révélation avec ses propres lois; mais, bientôt arrivée à une connaissance distincte d'elle-même, elle voit clairement l'impossibilité de cette alliance. Alors elle réclame l'autre partie du droit naturel qui lui appartient; elle rejette loin d'elle l'odieux objet qu'on lui a imposé, choisit librement, ou s'en crée un nouveau qui soit en harmonie avec sa propre nature. Ces considérations expliquent les événements actuels dans la forme de la vie religieuse du protestantisme. La signification mystique et allégorique de l'histoire du christianisme, l'interprétation mystico-idéale des dogmes chrétiens, enfin les suprêmes efforts tentés dernièrement pour maintenir encore le christianisme dans l'Eglise protestante, ont complétement expulsé celui-ci du domaine de la raison. De ces négociations entamées pour obtenir la paix, la raison a pu se convaincre de son triomphe; *elle a constaté l'antipathie inextinguible qui existe entre sa doctrine et les enseignements de l'Eglise.* Quant à l'avenir, elle n'espère plus, elle n'ose plus promettre de transaction. »

XIV *a*).

Gieseler.

Sommaire : Le temps est-il venu de dissoudre l'Ordre dans l'association universelle de l'humanité ? Non, car l'Ordre n'a encore donné aux peuples que la liberté extérieure ; il doit de plus lui en donner l'intelligence (1).

« Trois grands mots retentissent aujourd'hui dans le monde : liberté, égalité, fraternité. C'est par ces mots que le peuple, d'où est partie l'impulsion, a résumé tous les vœux. Partout ces mots trouvent de l'écho : ils expriment en effet le but suprême vers lequel tendent notre époque orageuse et les idées pour la réalisation desquelles elle lutte depuis si longtemps.

» Mais, mes frères, n'est-ce pas l'esprit même de notre association qui se manifeste par ces mots ? N'est-ce pas cette même liberté que le maçon prise au-dessus de tout ? N'est-ce pas la liberté, n'est-ce pas la fraternité qui ont toujours régné dans nos loges ? N'est-ce pas à cette liberté, à cette égalité, à cette fraternité que la vie et les travaux de nos ateliers ont toujours été consacrés ? N'est-ce pas ainsi que nous nous distinguons du profane, et que nous donnons à chacun un caractère, une consécration, un charme particuliers ?

» Ainsi ce que, à la différence des profanes, nous avons tâché de gagner est devenu le but général des efforts des peuples. La liberté n'a plus besoin de se réfugier à l'ombre de nos loges ; elle parcourt sans voile toutes les places publiques. L'égalité et la

(1) Gieseler, membre de la commission des écoles, et docteur en théologie protestante, a prononcé ce discours dans la loge de Goettingue *au Compas d'or*, à l'occasion de la fête de St. Jean, 1848. Il mêle sa voix aux cris de triomphe poussés par les Maçons français. Le frère *Bechstein*, israélite, a développé le même sujet dans son *Manuel maçonnique* pour 1849.

fraternité ne sont plus circonscrites dans le cercle étroit des Francs-Maçons : des peuples entiers en portent les emblèmes sur leurs bannières, et cherchent à les réaliser dans leur sein.

» Puisqu'il en est ainsi, puisque l'esprit sacré de notre association a franchi le seuil de nos loges et animé tous les peuples, la grande époque prédite si souvent est-elle enfin arrivée, où notre association doit se transformer en alliance universelle entre les membres de l'humanité? Dans ce cas, c'est un devoir pour nous d'ouvrir les portes de nos temples et d'y laisser pénétrer tout ce qui est homme. Dès lors notre Ordre a atteint son but suprême.

» La liberté que réclame la génération actuelle, c'est la liberté civile, la suppression de toutes les barrières devenues superflues lorsque tous les hommes sont réunis en un seul Etat. Depuis longtemps les peuples ont aspiré après ce bien précieux : notre époque paraît être destinée à l'obtenir et à le consolider. Quand elle aura résolu ce grand problème, elle brillera dans l'histoire des peuples, entourée d'une glorieuse auréole; et, après bien des siècles, on se la rappellera comme le temps heureux où les peuples entrèrent en majorité. Elle en est encore actuellement dans les douleurs de l'enfantement de la liberté; elle ressemble au vin généreux qui d'abord fermente, écume pour rejeter ce qui est impur et fait sauter les liens où l'on voulait le contenir. La jeune liberté ne se connaît pas encore assez pour se distinguer de l'arbitraire, de la licence et de sa connexion avec la loi de l'ordre.

» C'est pourquoi nous saluons avec bonheur et enthousiasme la liberté extérieure que notre époque cherche à fonder.

» L'égalité est le deuxième problème de notre époque. C'est avec ce mot qu'elle combat la valeur excessive accordée aux avantages extérieurs de la condition, des richesses, des honneurs; elle soutient avec raison que, dans un Etat libre, la

qualité de citoyen libre est la plus auguste et fait disparaître toute autre distinction. Nous autres, Maçons, nous avons donné à l'égalité une étendue bien plus grande; nous avons toujours regardé comme base de notre Ordre ce principe que, dans leurs rapports les plus élevés, les hommes sont égaux entre eux, et qu'en présence des avantages communs à tous les hommes, toute mesquine différence a disparu.

» La liberté a toujours été le mot d'ordre de notre association. Nous avons toujours reconnu les rapports de fraternité qui existent partout entre tous les hommes; nos loges avaient pour but essentiel de les manifester extérieurement.

» Mes frères, quelle que soit la pression des événements actuels, quelque obscur que soit l'avenir, nous ne pouvons méconnaître tout ce qu'il y a de grand et de glorieux dans le seul fait que les idées d'égalité, de liberté et de fraternité tendent à se réaliser dans les peuples.

» Reconnaissons avec gratitude que déjà, depuis longtemps, ces principes étaient proclamés dans le sein de notre association, et que leur réalisation a toujours été le but de nos travaux maçonniques. Mais de ces prémisses, concluons que nous n'avons aucune raison de modifier notre Ordre dans la forme qu'il a eue jusqu'à ce jour, de briser les entraves, et d'admettre dans nos loges tout ce qui est homme. Nous devons plutôt contribuer à donner l'intelligence des idées qui retentissent actuellement dans le monde. »

XIV *b*).

Bechstein.

Sommaire : Maximes religieuses, morales et politiques. — Philosophie à la place de la foi ; république sociale. — La Maçonnerie domine, et élève tous ses membres aux places de l'Etat (1).

« La morale chrétienne a dû, pour se développer, passer par plusieurs phases ; elle est encore aujourd'hui susceptible d'un développement ultérieur. La Maçonnerie doit contribuer activement au progrès. Chaque maçon doit être formé; la loge est pour le maçon une institution d'éducation, où l'on s'exerce à pratiquer la liberté, la vérité, la sagesse, dans le sens du christianisme.

» *Les rapports et les actes internationaux supposent ce principe, que tous les hommes sont frères et que toute l'humanité n'est qu'une seule famille.*

» *La Franc-Maçonnerie fait connaître son action dans la vie civile ; elle procure, même dans le monde profane, les positions les plus élevées à ceux qui sont ses membres. Félicitons-nous de cette action et continuons à agir dans ce sens* (2).

» On veut parfois donner à la Maçonnerie un manteau étranger, moderne; et pourtant elle reste la vieille mère et la créatrice de la sagesse, de l'union, de l'égalité universelle, de l'amour fraternel et de la tolérance générale.

» *La Maçonnerie possède dans ses symboles d'autres trésors, qu'elle partage entre ceux qui pratiquent la loi morale dans*

(1) Le F.·. Louis Bechstein, israélite, conseiller à la cour, grand-bibliothécaire du cabinet à Meiningen rend compte, dans son *Manuel maçonnique pour 1849*, d'un congrès maçonnique tenu à Bâle en 1848.

(2) P. 272.

toute son étendue. Ici nous avons un besoin plus impérieux de tenir secrète la Maçonnerie. Son secret consiste dans la simplicité de sa loi morale, dans sa tolérance sans limites, et dans l'enchainement de ses grades.

» *Tout le monde veut être heureux; la jouissance de la vie est un droit pour chaque homme; mais* CE DROIT PÉRICLITE PAR LA PRESSION DES ÉVÉNEMENTS ACTUELS. »

XV.

FISCHER.

Sommaire : La Maçonnerie est la mère de la démocratie. D'autres éléments ont contribué à faire naître celle-ci, particulièrement le protestantisme et les universités. — Le but principal de la Maçonnerie, l'enchaînement de tous les peuples dans la fraternité, est bien loin d'être atteint. Bientôt il faudra se contenter d'une petite Allemagne (1) ; encore faudra-t-il la conquérir en versant des flots de sang.—La démocratie est une puissance : le but vital de sa mère est-il atteint ? peut-on aujourd'hui se passer d'elle? Non. Car l'enfant n'est pas encore formé ; il reste encore son éducation à faire (2).

« C'est ainsi que la loge d'*Apollon* s'est distinguée par son activité intelligente, par ses progrès rapides, par le libre développement de ses forces. Elle peut se livrer à l'espoir que ses travaux auront produit une influence salutaire sur l'association de l'Allemagne. Ses efforts seront bénis par l'humanité entière.

» Dans l'état des choses si profondément modifié, ses

(1) En opposition avec l'Allemagne *grande et une*, que se proposaient de créer les démocrates allemands.

(2) Discours du Dr Rod. Richard Fischer, diacre protestant à Leipzig, à l'occasion de la fête jubilaire de la loge d'*Apollon*, à Leipzig, 1849. Il a été publié et imprimé par l'auteur dans le *Journal maçonnique, manuscrit pour les Frères.*

membres ont inspiré au monde une telle confiance, que *nous voyons figurer leurs noms au parlement de Francfort, à la tête du gouvernement et de la chambre de la Saxe, de l'université et de la commune de Leipzig*. Sur le terrain de la littérature, et dans tout ce qui est utile au bien général, nos frères sont entourés de l'estime et de la considération publique (1).

» Nous ne devons pas nous dissimuler que notre association a encore à résoudre un problème de très-haute importance, que l'humanité a encore besoin de son appui, que notre association possède des germes précieux dont le développement est indispensable aux nations (2).

» Dans notre Allemagne surtout, tous nos efforts doivent être consacrés au succès de la démocratie. On s'appuie sur des raisons et des titres de différente nature, pour faire triompher la volonté du peuple. Quelque vive que soit la résistance contre le torrent de l'esprit actuel, cependant l'aristocratie, même la plus opiniâtre, est forcée d'avouer que *le système des priviléges et de la tutelle, tel qu'il existait il y a un an*, est perdu d'une manière irrévocable; ce n'est que contrainte par l'évidence, que la noblesse a rengaîné son glaive. Cependant, tout en reconnaissant la force des circonstances, ne nous méprenons pas et avouons qu'ici, comme dans toutes les haines invétérées, la fatalité a enfoncé ce glaive trop profondément dans d'autres classes du peuple, et que, par-ci par-là, la fermentation de l'époque a précipité à la surface beaucoup de choses impures.

» La démocratie est un besoin; ses formes doivent se développer, parce que la conscience s'en trouve dans l'âme de tous les peuples. Mais en quoi consiste l'essence de la démocratie? — La démocratie n'est rien d'autre que le triomphe de l'esprit humain, parvenu à son complet développement

(1) P. 113.
(2) P. 114.

dans la majorité des peuples. Ni une classe exclusive de citoyens, ni l'héritage de priviléges, ni les richesses amoncelées, ni même une science profonde ne peuvent procurer la domination ; il n'y a que la grande communauté qui doive faire entendre sa voix et exprimer sa volonté par l'entremise des représentants qu'elle a librement élus. C'est dans la communauté que toutes les classes des peuples doivent chercher leur bonheur et leur avenir. *Désormais, l'intelligence elle-même ne doit plus seule décider les questions politiques et sociales;* mais toutes les facultés de l'homme doivent y contribuer. La confiance qui choisit les représentants est une affaire de sentiment ; or, la confiance est commandée non-seulement par la supériorité intellectuelle, mais encore et surtout, par la valeur morale. Je le répète, mes frères, il faut faire abstraction des faits que nous avons sous les yeux, et qui paraissent démontrer l'opposé de ce que j'avance ; en effet, il ne faut pas faire entrer en ligne de compte les premiers pas que l'on a faits sur un terrain nouveau qui, plus tard, a subi des changements importants : quand on bâtit sur un sol inconnu, on est sujet à bien des mécomptes.

» Mais cette démocratie, telle que je viens de la dépeindre, qu'est-elle elle-même, *sinon un événement auquel notre art devait nécessairement conduire, et que notre art poussera plus loin encore ? Oui, la démocratie est notre enfant!* Ne vous en effrayez pas ; c'est un fruit dont nous n'avons pas à rougir, quelque rude que son enveloppe nous paraisse. *Oui, elle est notre enfant, notre enfant digne de nous, notre enfant plein d'espoir!*

» Depuis plus d'un siècle, nous avons regardé avec dédain les parchemins de la noblesse et les rubans des ordres de distinction, nous avons renoncé à tout rang et à tout privilége ; nous nous sommes tenus couverts dans nos réunions devant chacun de nos frères ; nous avons élu librement nos chefs et nos juges ; nous nous sommes donné des lois ; nous avons

dirigé notre communauté; nous avons partout pris nos résolutions à la pluralité des voix, chacun d'après sa conscience. Depuis longtemps déjà, nous avons possédé et défendu la liberté de l'élection et de la parole; nous avons toléré la liberté et le développement restreint de chaque individu; nous avons laissé à chacun son opinion politique et sa croyance religieuse; une seule puissance a eu de la valeur à nos yeux : la loi, ou la volonté de la majorité, *exprimée d'une manière conforme à notre constitution*. Y a-t-il lieu d'être étonné que le travail opiniâtre d'un siècle, poursuivi de la même manière dans toute l'Allemagne, ait abouti à un pareil résultat? Faut-il surtout s'en étonner, lorsqu'on se rappelle que les UNIVERSITÉS et l'Eglise ÉVANGÉLIQUE y ont apporté leur puissant contingent? La chose est là; elle est ce qu'elle est, quelque graves que mes paroles aient pu paraître à l'un ou l'autre d'entre vous.

» On se demande maintenant si, l'enfant étant né, on peut se passer de la mère? L'image dont je me suis servi suffit pour ma réponse. L'enfant est bien à plaindre, à qui manque sa mère. S'il faut qu'un si long espace de temps sépare la conception de l'enfantement, la maçonnerie a encore bien des siècles à parcourir avant qu'on puisse se passer de son aide et que sa tâche soit complétement achevée. Cela est clair comme le jour.

» D'abord, mes frères, notre principe fondamental, *la fusion de tous les peuples dans la même fraternité, est à peine comprise dans sa plus simple acception*. Tous vous avez été les témoins des difficultés qui se sont opposées à l'union fraternelle de tous les citoyens allemands. *Vous savez que*, contraints par la nécessité, *on devra bien à la fin se contenter d'une petite Allemagne; encore cela ne se fera-t-il pas sans opposition violente, peut-être même sans une guerre sanglante.*

» La chose n'est pas encore décidée. Vous savez aussi bien

que moi, que dans certaines races allemandes ce préjugé a cours, qu'une ou deux classes du peuple ont seules le droit de gouverner, à l'exclusion de la masse : on veut établir une espèce de compensation, hisser les prolétaires dans les palais, et précipiter les aristocrates dans les chaumières. Combien de progrès ne nous reste-t-il pas encore à réaliser, avant d'arriver au terme où l'homme ne verra plus dans l'homme qu'un frère, et détestera la guerre autant que la dissension et le fratricide ! Combien de fois, nous qui sortons du peuple, ne tendrons-nous pas les mains vers les chaines, avant que l'étranger sache qu'en deçà des montagnes, il ne bat d'autre cœur que le cœur d'un frère pour ses frères! — Nous-mêmes, dans nos loges, nous sommes tellement liés par nos règlements, qu'aujourd'hui encore il nous est interdit d'ouvrir nos ateliers aux pauvres ; nous ne pouvons les admettre à participer à nos travaux et à nos jouissances. Oh non, ce n'est pas le travail qui manque! le monde aura encore longtemps besoin de nous. — Mais, mes frères, le temps est venu de resserrer les liens qui unissent toutes les loges de la terre, de nous rapprocher avec une vraie cordialité, de faciliter pour le pauvre l'accès de nos temples, de l'admettre à une participation moins limitée, et d'élargir de tous côtés le cercle où nous nous renfermons. Il y aura sans doute des difficultés à vaincre ; mais sans les perplexités de la lutte, on ne peut pas compter sur la joie du triomphe ; d'ailleurs notre but est d'une clarté évidente. Courage donc! mettons la main à l'œuvre.

» Un second défaut qui caractérise les efforts de la démocratie, c'est, pourquoi ne le dirais-je pas? l'indiscipline. Il manque à notre enfant le sérieux moral ; il lui manque une sainte consécration. Que voit-on? qu'entend-on? Des cris discordants, des efforts impétueux pour arriver à des formes libres et anormales ; on n'a nul souci de se demander si l'esprit est là,

cet esprit si indispensable à l'agitation continuelle d'une pareille liberté, cet esprit qui est tellement maître de lui-même, qu'il ne faiblit pas, lorsque l'effroi ne lui montre plus de chemin à suivre.

» Non, non, mes frères, notre tâche n'est pas achevée. Une mission grande et sublime réclame toutes nos forces pour l'avenir. Aussi longtemps que la mère porte l'enfant dans son sein, elle est plus passive qu'active; elle est presque obligée de marcher d'un pas plus lent et de laisser agir la nature. Mais quand l'enfant a vu le jour, elle doit déployer tous ses efforts, être prête et le jour et la nuit à prodiguer son lait et ses tendres soins. Votre parole, votre main, votre cœur, votre exemple doivent contribuer à nourrir et à élever votre enfant : votre vie ne doit être que dévouement. — Ton enfant vit, noble et heureuse mère, Franc-Maçonnerie ! Le monde veut se convertir en loge, le peuple allemand se dévoue à ta *fraternité* (1), l'esprit de notre époque est l'esprit de ton esprit! Eh bien donc, prends soin de ton enfant avec une véritable tendresse maternelle. Et toi, loge d'*Apollon*, éclaire les sentiers de l'humanité, comme autrefois Phébus, de ses coursiers lumineux, éclaira la terre des Grecs ! »

XVI.

Fessler.

Sommaire : La Maçonnerie a deux éléments : frivolité et mystère (2).

« Avant tout, il faut déterminer ce qu'on entend ici par *loge*, opposée à *Maçonnerie*. J'entends ici par loges ce qu'on a fait

(1) La *fraternité* qui massacra le ministre Latour, les députés d'Auerswald et Lichnowski, et versa à Berlin, à Vienne et à Francfort des flots de sang. (*Note du Traducteur.*)

(2) Critique des loges par Fessler, citée dans le *Journal maçonnique*, par Fischer. *Ibid.*, 1847, p. 321.

ou fait faire dans toutes les loges du monde depuis 1713 jusqu'à nos jours, tout en se conformant aux règlements. Un examen, une analyse impartiale y découvre deux éléments constitutifs : d'abord la frivolité, puis des mystères cachés sous l'enveloppe d'une apparente sainteté, d'une morale triviale à l'intérieur, et d'une bienfaisance mal calculée à l'extérieur. L'élément de la frivolité se montre partout : dans la légèreté et l'étourderie avec laquelle, depuis 1713 jusqu'à ce jour, on a admis les hommes les plus misérables, les plus abjects, les plus vils ; dans la faiblesse et la mollesse avec laquelle on les a tolérés dans les loges, après la certitude acquise de leur indignité ; dans l'opposition décidée de la majorité à une occupation plus noble et plus instructive ; dans les cérémonies des loges de table et la conduite des frères pendant les banquets ; dans le soin empressé que l'on a pris de transformer le sanctuaire de la Maçonnerie, cet objet de tous les vœux et de tous les efforts, ce temple auguste consacré solennellement à la sagesse et à la fraternité, en auberge, en club, en casino, en lieu de débauche ; enfin dans la haine et dans l'acharnement avec lesquels on a persécuté jusqu'ici tout maçon qui voulait opposer une barrière à la frivolité des loges, combattre à outrance cette dégénération, n'admettre dans les loges que des hommes sérieux, mûrs et raisonnables, rétablir de dignes travaux et faire régner l'ordre de la loi.

» L'élément de la *mystériscrypsie* (qui cache des mystères) se trahit dans le désordre des grades supérieurs, désordre qui a été poussé au comble dans les loges et par les loges ; dans les opinions et les actes importants et mystérieux par lesquels les membres les plus anciens ont voulu gagner l'attention, l'estime et l'admiration des plus jeunes ; dans les différentes sectes qui divisent les loges ; dans l'intolérance avec laquelle un parti

a persécuté l'autre, parce que celui-ci, dans ses admissions et ses initiations, suivait un rite plus ou moins développé ou même tout différent ; dans la manie de promettre des explications plus relevées, lorsque les maîtres, les officiers ou les anciens frères voulaient éluder les questions importunes et serrées adressées par des frères désireux de s'instruire ; dans une vaine déclamation contre la fausseté et l'incertitude des sciences dites profanes ; dans l'éloge le plus ronflant du secret de la Maçonnerie, lequel, dit-on, comprend tout, mais qu'on n'ose ni révéler ni expliquer ; enfin dans la crainte et l'horreur de la publicité, dans l'obligation pour tout maçon de se laisser bâillonner lorsqu'un *Vénérable ou un Grand Maître pousse le cœur et l'esprit des loges dans les horreurs de la révolte et de l'injustice.*

» Mille fois on a répété à chacun des membres que toutes ses actions devaient être mesurées sur le compas de la raison, ses pas sur la règle ou l'équerre de la conscience ; qu'il devait niveler le terrain au niveau de l'expérience, et élever l'édifice d'après la perpendiculaire du beau. Mille fois on lui a rappelé l'allégorie absurde du meurtre de Hiram, etc. Partout où, depuis 1713, la Maçonnerie a existé ou existe encore de la sorte, la Loge a banni la Franc-Maçonnerie ; là il y a des frères de loges, mais pas de maçons. »

FISCHER.

Sommaire : Réponse à Fessler : Aujourd'hui les choses sont changées ; une vie nouvelle et plus parfaite est le partage des frères dans l'enchantement de la *sainte* démocratie (1).

« Ces paroles de Fessler nous amènent à une autre considération. On se demande, en effet, ce que penseront les jeunes

(1) *Revue maçonnique*. Novembre 1847.

frères en lisant une telle appréciation? Cette appréhension nous fait déplorer la publication d'un tel document. Mais qui sont les jeunes frères?... Les derniers admis? Mais ce sont peut-être des hommes d'une telle gravité, d'une intelligence si perspicace et si calme, qu'un seul d'entre eux a le poids de cinquante anciens frères. Sans doute leur attention sera éveillée; mais la voix d'un rétrograde ne sera pas capable de les dégoûter de l'Ordre, dès qu'ils pourront voir de leurs yeux *la vie actuelle, qui communique l'enchantement sacré de la démocratie.* Vous, dont le cœur est rempli de sinistres appréhensions, vous tenez aujourd'hui dans vos mains les rênes des loges; montrez donc que Fessler s'est étrangement mépris. Si vous avez admis depuis peu des hommes capables de se laisser aveugler par quelques mots de Fessler sur la situation actuelle des loges *rajeunies et perfectionnées,* c'est certainement une faute que vous avez commise. Puisque des mots sont si puissants, vous devriez profiter de la première occasion favorable pour prouver, soit dans vos loges, soit dans le même journal, que Fessler jugerait bien différemment, si aujourd'hui il vous examinait. Néanmoins habituez vos frères à supporter la liberté de la parole. Montrez-leur que vous ne vous êtes pas laissé égarer par les paroles de Fessler, à une époque où ce maçon disait tellement bien la vérité que vous lui avez payé jusqu'à deux ou trois cents thalers, le manuscrit d'où ce réquisitoire est extrait, et cela pour pouvoir vous édifier de sa parole. Enfin inspirez à vos jeunes frères la confiance qu'ils seront assez forts pour pouvoir conserver ce que vous avez organisé. »

XVII.

Le même.

Sommaire : Il reprend la proposition : La Maçonnerie est la mère de la démocratie; elle doit élever son enfant dans la sagesse, la force et la beauté. Elle doit d'autant moins l'abandonner qu'il est aujourd'hui plus opprimé (1).

« Lorsque l'année 1848 fit battre le cœur des hommes des plus flatteuses espérances, quelques-uns d'entre nous se livrèrent au doux rêve d'un avenir heureux et prochain. Les tempêtes de 1849 sont venues; elles ont, hélas! détruit nos riantes illusions, et nous nous demandons aujourd'hui ce qu'il nous en est resté? — Mes Frères, sans doute le fruit est encore chétif et imperceptible; mais rappelez-vous *que les peuples qui ont levé en 1848 l'étendard de la révolution, avaient écrit sur leur bannière victorieuse ces trois mots augustes : liberté, égalité, fraternité; mots sacrés, que depuis longtemps nous prononcions avec émotion dans nos temples maçonniques.*

» Après le triomphe de la révolution en France, au milieu d'un immense concours de citoyens qui applaudissaient au gouvernement de la république, précurseur d'un heureux avenir, on vit, en plein midi, paraître les Francs-Maçons. On entendit leurs orateurs dire avec orgueil : *Votre victoire est notre victoire; c'est nous, qui depuis des siècles nous sommes consacrés en silence au culte de la liberté, de l'égalité et de la fraternité;* nous bénissons le jour fortuné, où les principes de la Maçonnerie sont devenus le partage de l'humanité, *où peuvent enfin tomber les voiles* qui, en présence de la malignité et de la stupidité générales, devaient nous dérober aux regards des

(1) *Revue maçonnique*, n° 2. 1851.

ennemis de la lumière. C'est nous, apôtres de cette divine doctrine, qui avons fidèlement conservé le feu sacré jusqu'à ce beau jour, que nos yeux peuvent enfin voir, où tout l'univers est embrasé de cette sainte flamme !

» Oui, mes Frères, LA DÉMOCRATIE EST L'ENFANT DE LA MAÇONNERIE ; NOUS DEVONS LA RECONNAÎTRE COMME NOTRE ENFANT : NOTRE MISSION EST DE L'ÉLEVER DE TELLE SORTE QU'IL SE DISTINGUE PAR LA SAGESSE, LA FORCE ET LA BEAUTÉ. Ce serait de la bassesse et de la lâcheté, si en ce jour où la démocratie est foulée aux pieds et bafouée, nous allions la désavouer et la renier. *Ce n'était pas à cause de son triomphe que nous l'avons reconnue en* 1848; ce n'est pas à cause de sa défaite que nous la renierons aujourd'hui. »

XVIII.

LE MÊME.

Sommaire : La Maçonnerie rejette décidément le christianisme (1).

« Lorsqu'on attaque le côté religieux de l'Ordre, on combat une chimère : à l'exception de quelques loges particulières, la grande majorité de l'Ordre non-seulement n'admet pas le christianisme, mais encore le combat à outrance. La preuve s'en trouve dans l'admission des juifs aux loges anglaises, françaises, américaines, belges, et, depuis peu, dans les loges de toute l'Allemagne. »

XIX.

LE MÊME.

Sommaire : Eloge de l'organisation de la Maçonnerie : elle est la forme la plus parfaite de toute société (2).

« Quel est donc le cachet propre et caractéristique qui distingue le merveilleux organisme de cette société? Il con-

(1) *Revue maçonnique.* Janvier 1848, p 31.
(2) V. III. — *Ibid.* Oct. 1848, p 362.

siste, sans aucun doute, en ce que la loge, semblable aux anciens mystères, communique je ne sais quoi d'auguste et de sacré qui nous élève au-dessus du commun, désigne tout ce qui n'est pas initié sous le nom de profane, et, malgré son dédain pour la différence des conditions, n'ouvre ses temples qu'à l'élite de la société civile, aux hommes instruits et bien élevés ; il consiste en ce que, *malgré sa vénération pour la trinité démocratique de la liberté, de l'égalité et de la fraternité,* elle est coordonnée et organisée avec la plus grande sagesse, possède un corps d'officiers entourés de la plus grande vénération, enfin est tellement assujettie au Maître de la Loge, que rien ne peut se faire sans sa volonté. Dans chaque réunion on compare le Vénérable au soleil : il doit éclairer et gouverner les frères, comme le soleil éclaire et gouverne le monde. »

XX.

Le même.

Sommaire : Il désapprouve les grades supérieurs, comme pouvant être dangereux pour l'Etat (1).

« Si les grades supérieurs renferment dans leur sein des choses qui doivent faire redouter la lumière de la publicité, ils devraient aviser aux moyens de se disculper. — Mais la Maçonnerie de St.-Jean n'a nullement à craindre une enquête ; et ce serait même chose avantageuse pour elle, si les grades supérieurs étaient comprimés ou abolis. La défiance que l'on entretient hors des loges contre notre association, et dont nous ne pouvons nous-mêmes nous défendre complétement, a son germe dans les grades supérieurs. Quoique l'on puisse croire

(1) *Ibid.* Juillet 1850.

non sans quelque raison, que les grades supérieurs ont leurs bons côtés, et qu'ils ne sont conservés que par la coutume ou par la vanité, cependant on ne peut complétement se soustraire à la pensée qu'ils renferment une puissance dont on pourrait abuser pour entraver les progrès de l'humanité (1). Quoi qu'il advienne de cet opuscule, les Maçons de St.-Jean peuvent attendre le résultat de l'enquête avec un calme parfait, si ce n'est avec joie : leur but et leur tendance sont nobles et purs ; ils ne seront dégagés de toutes les entraves qu'au moment où les pièces héréditaires d'un passé malheureux ne seront plus du domaine de la vie réelle, et seront remises dans les archives de l'association, pour servir à tous d'instruction et d'avertissement. Les loges qui travaillent d'après le système de Schroeder ou d'après le système éclectique, de même que les ateliers des *Trois globes* et de la *Grande Loge Royal-Yorck*, n'ont nul besoin de masquer leurs travaux ou même de subir la moindre modification dans leurs formes. Je ne cesserai de soutenir cette assertion, malgré les révélations de certains papiers fatals que l'on nous oppose. Peut-être la Grande Loge Nationale d'Allemagne a-t-elle aussi fait des progrès dans ses réformes récentes, et que maintenant elle échappe aux griefs que la publication de plusieurs pièces pouvait faire peser sur elle. »

(1) « Ce sont les hauts grades qui, dans les derniers temps, ont attiré sur la Maçonnerie l'éveil et quelquefois les persécutions de l'autorité, et la haine des écrivains profanes. Il est quelquefois arrivé que des délégués se présentant un jour de tenue ou de fête maçonnique, pour interdire, au nom du souverain, la Maçonnerie dans ses Etats, les officiers de la loge les accueillaient et disaient : Avant de nous condamner, venez, entendez et jugez. Les initiait-on à un grade d'*Elu* ou *Kadosch* ; de *Prince Rose-Croix* ou *Chevalier du Soleil*, ou à tout autre grade pompeux existant alors ? On s'en gardait bien ;.... on les initiait au grade d'apprenti.... » Ragon. *Cours philosophique*, etc., p. 44.

XXI.

Le même.

Sommaire : Il avoue que l'Ordre est dangereux à cause du maintien des anciens grades (1).

« Il arrivera inévitablement qu'on fera peser sur l'Ordre entier ces accusations basées sur de telles preuves ; ainsi nos nobles efforts succomberont sous le poids du soupçon, sinon du mépris. Est-ce donc là le fameux avantage procuré à l'association par les grades supérieurs ?

» *La constitution de ces grades est toujours la même qu'autrefois ; elle est aussi dangereuse qu'auparavant. Où les grades s'entassent sur les grades, où le lien est d'autant plus fort qu'il unit moins de membres, où il n'y a ni responsabilité, ni contrôle, mais de grands moyens et une puissante influence, où l'on peut exiger une obéissance aveugle*, où l'on a le droit de venir dire aux autres dans les loges qu'ils n'ont des choses ni une intelligence assez complète ni une expérience suffisante pour pouvoir avec compétence juger l'association, — là les inférieurs ne sont que des instruments aveugles et passifs ; là il n'y a plus de fraternité : les frères sont à leurs supérieurs ce qu'un enfant de deux ans est à un homme de trente. Quel est le frère capable de juger de l'abus qu'on pourrait y faire de l'autorité, lorsque, en se livrant aveuglément à elle, il vient, avec les meilleures intentions du monde, lui donner des forces nouvelles ?

» *Qui pourrait répondre qu'on ne fera jamais de cette puissance qu'un sage emploi? Dans les grades supérieurs se trouvent*

(1) *Ibid.* 15 déc. 1850.

d'ordinaire des hommes haut placés dans le monde, des hommes dont, par conséquent, les avis sont du plus grand poids.

» L'opiniâtreté avec laquelle on tient aux extravagances de la folie humaine paraît l'emporter de bien peu sur le soin de préserver l'Ordre des dangers qui le menacent. Ce n'est pas de gaieté de cœur que l'on renonce à l'espoir de grandir indéfiniment. Quand on ne domine plus, on veut du moins avoir l'air de dominer. *Dans tous les cas, c'est une chose grave qu'il existe une association, qui, par sa constitution même, convoite ardemment la domination.* »

XXII.

Le même.

Sommaire : Les vrais maçons méritent d'être appelés les dieux de la terre (1).

« La précision et la justesse avec laquelle on a disposé les matériaux maçonniques est la preuve de notre innocence; elle nous est garant que la Maçonnerie possède la science intellectuelle la plus éminente, dans laquelle toutes les études scientifiques sont agrégées et coordonnées. *Les Frères qui par l'investigation et les recherches parviennent à l'innocence maçonnique*, et agissent d'une manière conforme à l'essence de notre Ordre, *sont dignes d'être appelés les dieux de la terre !* »

XXIII.

Le même.

Sommaire : Toute opinion a, de par la nature, le droit de se faire reconnaître (2).

« Appuyé sur le droit primitif de la liberté et de la contradiction, la Maçonnerie est persuadée que toute opinion humaine, par là-même qu'elle est humaine, quand bien même

(1) *Ibid.* Juillet 1850, n° 27, p. 216.
(2) *Ibid.* Mars 1851, p. 103.

elle s'écarterait de la manière de voir de l'époque, porte en elle-même sa justification et peut de son propre chef prononcer sur son danger et sur sa responsabilité. »

XXIV.

Le même.

Sommaire : La Maçonnerie est une institution qui met un terme au danger des distinctions (1).

« La Maçonnerie, en ne réunissant que les hommes libres et d'une bonne réputation, possède un charme puissant et une haute valeur. Ainsi elle fait disparaître d'un seul coup toutes les distinctions fatales qui sont produites dans la vie extérieure (profane) par la fortuité ou les accidents. Si les hommes les plus heureux ou les plus puissants se sont séparés du reste de leurs frères pour former entre eux une classe particulière, de quel prix n'est pas alors une institution qui met à néant ce projet odieux ? »

XXV.

Le même.

Sommaire : Le but de l'Ordre n'est rien d'autre que de rendre communes à tous les hommes la liberté, l'égalité et la fraternité. Les moyens pour y parvenir sont non-seulement l'instruction des enfants, mais encore l'éducation du peuple (2).

« *L'humanité a été améliorée et comme retrempée par la première révolution française.* Les droits de l'homme *furent posés comme fondements à la liberté* politique et sociale, *et répandus*

(1) *Ibid.* Avril 1851, p 103.

(2) Latomia, 1848, vol. 12, p. 206. — 1849, v. 12, p. 226.— L'opinion de ce recueil est du plus grand poids. Les maçons français eux-mêmes aiment à le citer.

sur toute la surface du monde civilisé; l'égalité civile et privée fut rétablie. Dès cette époque commence une nouvelle ère, celle de l'humanité libre; malgré tous les moyens employés pour l'entraver, elle n'a pas cessé, jusqu'à nos jours, de faire des progrès. La dernière révolution française, à la liberté et à l'égalité a associé la fraternité; elle a aboli la peine de mort; elle se flatte de pouvoir bientôt unir d'une manière indissoluble la liberté à l'égalité par le doux lien de la fraternité. — Qu'il me soit permis de poser en principe que la liberté, l'égalité, la fraternité, ces biens les plus augustes de l'homme, n'acquerront de la stabilité que là où elles seront devenues un patrimoine universel. Il suit de là la conclusion que, quoique la liberté, l'égalité et la fraternité soient devenues le mot d'ordre des peuples les mieux mûris pour la politique, néanmoins la Maçonnerie n'est pas devenue une superfétation ou un hors-d'œuvre. C'est elle qui est chargée de protéger ces plantes délicates, de ne les confier qu'à un terrain parfaitement cultivé, et de ne pas les exposer aux tempêtes du monde extérieur. Certes, cette éducation de l'humanité, c'est-à-dire l'éducation de l'homme pour le bien-être de l'humanité, ne pourra commencer qu'à l'âge où le jeune homme quitte ordinairement les bancs de l'école ; au moment où, grâce à une forte dose de connaissances préliminaires, l'esprit humain est capable de se livrer à ses propres pensées ; au moment où, par les notions éveillées en lui, l'homme commence à soupçonner et puis à comprendre quel est le but de son existence, et quelle place il doit occuper par rapport au monde et à ses semblables. — Conservons donc le gouvernail dans nos mains fidèles! La nouvelle génération doit veiller à toutes ces transformations et à l'éducation du monde; les hommes du peuple qui de notre ville ont donné l'impulsion à toute l'Allemagne, doivent aussi nous aider à nous acquitter de cette tâche importante. En fondant des institutions

adaptées à l'âge qui suit immédiatement la jeunesse, espérons qu'ils parviendront à résoudre ce problème; espérons que, par leurs succès, ils rendront désormais la Franc-Maçonnerie inutile. Ce sera avec bonheur que nous déposerons à leurs pieds les marteaux et les truelles; ce sera avec le sentiment d'une ineffable jouissance que nous fermerons notre temple, lorsque nous pourrons nous rendre le consolant témoignage que nous avons contribué à la construction de cet imposant édifice! »

XXVI.

Giese (1).

Sommaire : Connexion entre les communes libres, les associations bourgeoises et la Franc-Maçonnerie.

« Les communes libres sont une espèce de Franc-Maçonnerie populaire, où se trouvent des loges de travail et des loges de fête; toutes les réunions bourgeoises, toutes les associations d'artisans, les sociétés polytechniques, les écoles dominicales, les sociétés de chant, etc., poursuivent le même but. Par des usages et des moyens propres à chacune d'elles, elles travaillent à développer le grand principe de la Maçonnerie; elles sont les alliées et les sœurs des loges.

» C'est ce qu'un meneur de loges berlinoises développe de la manière suivante dans la *Gazette nationale* du 10 août 1848.

« Les associations d'artisans poursuivaient avant tout un but humanitaire. Pour les membres qui avaient la conscience d'eux-mêmes, il ne fut pas un instant douteux qu'à ce but principal était joint un but politique. Si les artisans, c'est-à-dire, la classe la plus nombreuse, parviennent à se mettre au même

(1) Giese, membre de la loge de Hall, prédicateur des néo-catholiques allemands. Ceci est un extrait d'un article envoyé par Giese au *Journal ecclésiastique* de Berlin. (1847.)



niveau de civilisation que les classes appelées supérieures, l'intelligence gagne par-là un tel renfort, que l'absolutisme et l'aristocratie doivent infailliblement succomber. Cette conséquence est claire, dès que les prémisses sont supposées. De ces associations d'artisans il est sorti des hommes et des jeunes gens qui possèdent, au dernier point, la connaissance de leur époque; et quoique la masse ne soit pas encore aussi bien formée que les classes supérieures, elle ne le cède pas à celles-ci pour le jugement, pour la perspicacité et pour l'activité morale. — Puisqu'il en est ainsi, les corporations d'artisans paraissent avoir atteint leur but; leur existence ultérieure serait superflue. — Cette conclusion est encore confirmée par ce fait, que la plus grande partie des premiers membres sont entrés dans les clubs et négligent de fréquenter leurs anciennes réunions. Le congrès des associations de l'Allemagne septentrionale, tenu dernièrement à Berlin, a adopté pour maxime fondamentale qu'il faut faciliter aux jeunes apprentis l'accès des associations. Leur avenir me paraît irrévocablement fixé par cette importante résolution : toutes les associations sont destinées à former ultérieurement les artisans apprentis. Les compagnons (1) et les aides, une fois sortis de ces institutions, devront, pour leur propre avantage et pour celui de la communauté, se réunir à des sociétés plus relevées.»

XXVII.

Maurice Muller-Jochmus (2).

« Un paganisme véritable est plus près de nous qu'un christianisme étroit, etc. » A la p. 230 il dit : « Nous avouons franchement que la Maçonnerie a exercé une influence salu-

(1) Termes des corporations des artisans allemands.

(2) Autrefois référendaire à la chambre de justice, et initié à la Loge de Berlin. Dans sa *Réforme religieuse*(V. III, p. 288), il a publié un article d'où nous extrayons ce passage.

taire sur le développement du néo-catholicisme allemand. C'est de son sein que sont sortis des membres zélés et actifs ; des deux côtés on n'a fait aucun mystère d'une entente parfaite sur les maximes fondamentales de la religion. Avec cette unité dans la foi, nous sommes convaincus qu'à nos principes appartient l'avenir, et que, malgré l'exil et l'oppression malgré les stratagèmes et les artifices, la majorité des hommes instruits viendra se réunir ouvertement à nous ; aujourd'hui déjà ils font pour notre prospérité des vœux secrets. »

XXVIII.

Extrait de la correspondance entre la Loge Royal-Yorck *et la* grande Loge nationale d'Allemagne (1798).

« Très-chers et très-affectionnés frères. Malgré ses principes salutaires et sa bienfaisance, la Maçonnerie a plus d'une fois été contrainte, par l'arbitraire et par l'abus que l'on faisait de son nom, à se concentrer complétement en elle-même. Elle l'a dû, pour qu'on ne la confondît pas avec des fourbes, et pour ne pas augmenter le trouble, au lieu de répandre des bienfaits. *Il n'y a presque pas d'erreur, de faiblesse, de méchanceté que l'on ne couvre sous le nom sacré de la Maçonnerie. Nous avons vu se présenter sous ce manteau l'alchimiste, le visionnaire, le fanatique, le révolutionnaire et l'empoisonneur.* A qui faut-il attribuer ce bouleversement, sinon à ceux qui, d'une main téméraire et criminelle, ont ébranlé la constitution primitive de l'Ordre, ont osé modifier et prétendûment améliorer ses règlements et ses usages, et ont répandu cette maxime funeste que l'auguste Maçonnerie devait se soumettre à la manie de réforme qui distingue les siècles modernes (1). »

(1) *Hist. compl.*, de la F. M., p. 94.

XXIX.

***Circulaire des deux Loges directrices des Loges éclectiques* (1).**

« Vénérables Frères,

» Quiconque a fait quelques progrès dans la Maçonnerie et médité avec attention les trois grades symboliques, reconnait sans peine que LA LIBERTÉ ET L'ÉGALITÉ FORMENT LA BASE DE NOTRE AUGUSTE ASSOCIATION. *C'est là le rocher sur lequel nos vénérables fondateurs élevèrent jadis notre édifice : assise sur cette base solide, la Maçonnerie ne pouvait manquer de s'éterniser. La sagesse, la force et la beauté furent ses colonnes; l'humanité, la concorde et l'union furent les chaînes destinées à les unir. C'est ainsi que pendant de longs siècles ce magnifique monument est resté inébranlable.*

» Plus ces vérités sont évidentes, plus chaque Frère qui s'intéresse au sort de notre Ordre, doit être affligé de la triste situation dans laquelle notre association se trouve dans presque toutes les contrées de l'Europe. Celui qui a lu attentivement les anciennes lois et s'est pénétré de l'esprit de l'Ordre; celui qui jette un coup d'œil impartial sur les événements accomplis et lit les différents écrits qui ont été publiés; celui qui compare et pèse dans la balance de la saine raison, de la vraie philosophie et de l'histoire; celui, en un mot, qui sait quelle est la situation de notre société en Europe, celui-là se convaincra certainement qu'entre la Maçonnerie actuelle et celle des temps anciens, il y a la même différence qu'entre la tour de Babel et le temple de Salomon. Dès son entrée dans l'Ordre, l'esprit et le cœur de l'initié sont remplis de cette magnifique idée que désormais il doit marcher dans la voie

(1) 18 et 21 mars 1783.

de la vertu, de la vérité et de la sagesse, entouré de l'amitié la plus pure et la plus tendre des hommes les plus éminents. Mais qu'aperçoit-il, quand il ôte le bandeau de ses yeux? Des sectes aussi éloignées les unes des autres par le but qu'elles poursuivent que par les doctrines qu'elles répandent; des sectes, qui après être nées dans le sein de la concorde, ont cruellement déchiré et violemment désuni des cœurs attachés par l'amour fraternel; des sectes qui ont l'une pour l'autre la haine la plus vive, et se persécutent réciproquement avec le plus grand acharnement. Au moment où la tolérance et la philosophie ont arraché des mains ennemies de l'Ordre leurs armes homicides, s'élève parmi nous l'esprit de la discorde et de la persécution; et tandis que l'Ordre n'est plus troublé par les profanes, notre Temple est menacé d'être détruit par des divisions intestines. Avec ces dernières se sont glissés le despotisme, et la soif des distinctions; le sanctuaire de la paix, tout notre bel édifice est menacé d'une destruction complète.

» Ces maux ne sont venus fondre sur notre auguste association, qu'au moment où l'on s'est efforcé *de saper les bases de notre Ordre : la liberté et l'égalité.* A quelles attaques des profanes ne serons-nous pas bientôt exposés, si l'on continue à porter une main sacrilége sur les fondements de l'Ordre? *N'avons-nous pas lieu de craindre que les gouvernements* NE CESSENT ENFIN *de voir d'un œil indifférent une société, où une partie considérable de leurs sujets reconnaissent pour chefs des princes ou des personnages étrangers, et recueillent entre eux des sommes énormes destinées à soutenir des loges étrangères?* QU'ARRIVERAIT-IL SI CES GOUVERNEMENTS AVAIENT CONNAISSANCE DES OBJETS DONT S'OCCUPENT QUELQUES SYSTÈMES? Or, il sera bientôt impossible d'échapper plus longtemps à leurs investigations : des bruits vagues sont déjà répandus sur la nature des grades dits supérieurs.

» Soyons prudents, chers et vénérables frères, prenons de sages mesures pour conjurer l'orage qui nous menace ; il en est temps encore. Quant aux systèmes dont la légitimité n'est nullement démontrée, tenons-nous à leur égard dans la neutralité que commande la raison ; *faisons disparaître du milieu de nous tout ce qui pourrait inspirer le moindre soupçon aux autorités civiles.* Que chaque loge se tienne aux grades supérieurs, particuliers aux systèmes qu'elle professe. Mais surtout, vénérables, dignes et chers frères, ramenons la Maçonnerie à l'ancienne simplicité qui la distinguait avant la naissance de tous ces systèmes. Nous nous abstenons de nous prononcer sur leur valeur, leur vérité ou leur authenticité. Convaincus que la tolérance est le premier devoir de notre Ordre, nous nous contenterons de rappeler à vos souvenirs que nos discussions et nos divisions datent de l'époque où ces systèmes ont été introduits. La conclusion que nous tirons de ce fait est incontestable : dans une société telle que la nôtre, où seules la liberté et la conviction doivent régner, il ne faut pas que la raison se laisse opprimer. Suivons enfin les exemples des grands hommes de l'antiquité : les philosophes éclectiques, sans tenir exclusivement à un système, choisissaient dans chacun d'eux ce qu'il contenait de meilleur et de plus certain. En agissant ainsi, la Maçonnerie éclectique parviendra à se dégager de tous les éléments impurs.

» Nous croyons rendre un service signalé à tous les dignes et vertueux frères, en leur ouvrant une voie capable de ramener l'Ordre à sa simplicité primitive, et en rappelant à leur esprit les véritables principes de la Maçonnerie. A cette fin, voulant rendre à notre association sa dignité, sa considération et sa pureté premières ; désirant raviver par l'amitié la plus solide la fraternité qui a disparu, réunir toutes les forces et lever tous les obstacles, les loges soussignées ont conclu une alliance avec plusieurs loges allemandes et étrangères.

» Elles se sont réunies à l'effet de former une Franc-Maçonnerie éclectique. Voici les conditions qui sont exigées.

» 1. Toutes les loges, unies entre elles par le seul lien de l'amitié, reprennent l'ancien Rituel des trois grades symboliques avec les tapis y appartenants.

» 2. Malgré cela, chaque loge est libre d'accepter autant de grades supérieurs qu'elle jugera à propos. Mais l'écossisme ne peut lui conférer le droit de gouverner les affaires générales de l'Ordre, ni d'altérer les grades symboliques, comme cela s'est vu jusqu'à présent dans certains systèmes. Chaque loge doit, en outre, en son nom propre et particulier, rendre compte de sa gestion à l'autorité dont elle dépend.

» 3. Aucune des loges alliées n'est dépendante d'une autre. Toutes sont égales, et aucune n'a le droit de prescrire des règles à ses consœurs. Ainsi disparaissent complétement les loges dites Écossaises, *quoique d'après l'art. 2, chaque loge ait le droit de conserver dans son sein les grades écossais ou autres grades supérieurs*. Il dépendra uniquement des loges alliées non de reconnaître une autorité sur les affaires générales de l'Ordre, mais d'établir une certaine hiérarchie. Dans ce cas, on s'organiserait, lorsqu'on le pourrait, SANS ÉVEILLER LES SOUPÇONS DES SOUVERAINS. Les Frères de chaque loge restent également dans le droit de chosir leurs maîtres de siége (Vénérables), leurs surveillants et les autres officiers de la loge ; ils peuvent les élire à vie ou pour un temps déterminé, d'après les circonstances qu'il leur appartient d'apprécier.

» 4. Chaque loge a aussi son administration particulière ; elle n'est tenue de rendre compte à personne d'autre qu'à elle-même et à ses officiers. Toutes les contributions pécuniaires, payées jusqu'à ce jour dans certaines loges, cessent absolument dans les loges alliées ; elles ne pourront plus être réclamées, sous quelque prétexte que ce soit. Il n'y a qu'une seule excep-

tion, c'est lorsque quelque loge, ***craignant d'éveiller par là l'attention du gouvernement***, voudrait spontanément s'y engager. Dans ce cas, le corps entier de l'association ne pourrait jamais y prendre part.

» 5. Tout en restant indépendantes les unes des autres, les loges ne doivent pas, sans l'agréation du souverain, se mettre sous la dépendance d'un chef de l'Ordre pour les trois grades communs à toute l'association.

» 6. Comme il est indispensable qu'un lien commun resserre l'alliance de toutes les loges, on établira, à cet effet, une correspondance officieuse, par laquelle on se communiquera tous les événements qui concernent l'Ordre. Il est donc nécessaire que l'on choisisse quelques loges pour les placer à la tête de cette correspondance, et pour former un centre où tous les points de la circonférence viendront aboutir.

» 7. Dans cette intention, et à la demande de plusieurs loges qui font partie de l'alliance, la loge *provinciale de Francfort-sur-Mein*, et la loge *Joseph à l'Aigle impériale de Wetzlar* ont consenti à former un directoire commun. Chaque loge peut choisir entre ces deux centres celui avec lequel elle voudra correspondre.

» 8. Dans cette alliance seront admises toutes les loges qui voudront en faire partie, sans aucun égard à leurs constitutions particulières. Mais il est indispensable que la loge, qui voudra entrer dans notre alliance, soit constituée par une loge appartenant primitivement à notre association. On s'engage, s'il y a lieu, à délivrer *gratis* la patente ou le diplôme de constitution.

» 9. Tous les frères, admis dans les loges alliées, ou qui en sont reconnus membres, obtiendront l'entrée dans toutes les autres, dès qu'ils exhiberont un certificat d'après un modèle à adopter, et qu'ils donneront le mot de passe à déterminer. Ils

seront accueillis avec une amitié fraternelle et, le cas échéant, ils pourront compter sur tout l'appui possible.

» 10. *Il sera permis à tout frère qui aura reçu les trois grades de notre association de se faire admettre dans d'autres systèmes*, sans perdre par là le droit de visiter nos ateliers, à la condition toutefois qu'il ne s'occupe plus des affaires des loges, qu'il n'attire pas les frères à son parti, et qu'il ne trouble pas les trois grades qui forment la base de notre association fraternelle.

» 11. Nous permettons aussi l'entrée de nos loges aux maçons des autres systèmes qui usent de réciprocité à l'égard de nos frères. Mais, dans l'hypothèse qu'un système quelconque s'aviserait de nous fermer les portes de ses loges, par esprit d'intolérance ou de persécution, chacune de nos alliées a le droit de décider à son gré, si elle ne doit pas user de représailles envers les frères de ce système intolérant, ou si, fidèle à ses principes de tolérance, elle veut admettre ces frères à prendre part à ses travaux.

» 12. Quoiqu'il ne soit pas permis aux loges alliées de se mettre sous la dépendance d'un supérieur étranger quelconque, il sera pourtant permis à une ou plusieurs loges de se choisir un protecteur, à la condition toutefois que celui-ci ne leur donne jamais d'ordre, qu'IL NE S'ATTRIBUE AUCUNE ESPÈCE DE DIRECTION, et qu'une telle élection ne soit jamais un obstacle pour reconnaître un protecteur général, qui viendrait à être nommé par les loges à la majorité des voix. Ce dernier ne pourrait être élu qu'aux mêmes conditions, et son titre ne pourrait lui donner aucun pouvoir particulier. Cependant, nous n'avons nullement l'intention d'enlever à une loge quelconque la liberté de reconnaître un autre protectorat, si elle le jugeait indispensable dans les circonstances particulières où elle se trouverait.

» 13. L'alliance de la Maçonnerie éclectique doit porter le nom de : *Loges alliées pour le rétablissement de l'art royal de l'ancienne* MAÇONNERIE.

» 14. A ces conditions, on admettra dans notre alliance toutes les loges de tous les systèmes, ainsi que celles qui plus tard pourraient être établies. Mais, si maintenant ou plus tard, par suite d'une entente spontanée, les loges voulaient s'unir d'une manière plus étroite et plus capable de conduire au but et de procurer plus d'avantages à l'association, elles en seront libres. Dans ce cas, il faut :

» 15. Qu'il dépende des loges alliées de décider à laquelle elles voudront conférer la direction.

» Tel est, TTT.·. CCC.·. FFF.·., ce que nous avons regardé comme de plus propre à rétablir une société qui, à toutes les époques et aujourd'hui plus que jamais, a été destinée à servir de refuge à l'humanité *opprimée* et à la vertu, à faire *prévaloir les droits de la sagesse foulés aux pieds*, à éloigner de son sein tout esprit de parti, toute violence, toute dépendance et toute cupidité. Nous nous engageons à vous citer un nombre considérable de loges qui se sont alliées avec nous et à vous communiquer une liste considérable contenant les noms d'hommes énergiques, estimables et zélés à soutenir la cause de la sagesse et de la vertu. Nous admettrons avec bonheur les loges qui voudront prendre part à notre alliance pour le rétablissement de l'ancienne et véritable Maçonnerie ; nous sommes disposés à travailler de concert avec elles à l'auguste édifice de notre Ordre. A cette fin, nous vous prions de nous envoyer votre déclaration vers la fin du mois d'août de la présente année, afin que nous soyons en état d'achever le rapport sur les loges alliées et de l'envoyer à toutes les loges faisant partie de la nouvelle association.

» Que le G.·. A.·. de l'U.·. bénisse nos intentions généreuses et nous accorde le succès que nous espérons.

» Francfort, 18 mars 1783. Au nom de la loge provinciale.

» Wetzlar, 21 mars 1783. *Idem.* »

XXX.

Draeseke (1).

« Avant tout, nous considérons la Maçonnerie comme une institution émanant de la divinité. Celui qui a, recevra jusqu'à ce qu'il soit rassasié. Mais à celui qui n'a rien la Maçonnerie ne peut rien donner; elle l'appauvrit même, au sein d'une richesse apparente. Dans nos temples il est sans cesse question d'un secret; même, pour parler plus exactement, on ne parle que de ce secret.— Ce secret, on ne peut le cacher à celui *qui a des yeux;* celui-là le pénètre sans la loge; il est initié sans être entré dans nos sanctuaires. — *Tel autre ne parviendra jamais à le connaître, pas même par la loge et par le moyen de tous ses grades;* C'EST UN PROFANE, FUT-IL MÊME ASSIS A L'ORIENT DU TEMPLE, ET FÎT-IL BRILLER LES BIJOUX DU GRAND MAÎTRE. Les moyens mêmes que nous employons pour résoudre ce problème, nos symboles, nos images, nos signes, nous les regardons comme des secrets. Pour quelle raison et de quel droit agissons-nous ainsi?...

» Nos symboles ne sont point des bilboquets qui servent à tuer le temps et à amuser les enfants. ILS SONT LES VASES SACRÉS OÙ LE SAINT DES SAINTS EST CONSERVÉ ET EXPOSÉ AUX REGARDS DES INITIÉS. TELLES SONT LES PERLES, QUE L'ON PROFANERAIT SI ON LES JETAIT DEVANT LES ANIMAUX IMMONDES. Oui, c'est une profanation, c'est un crime, puisqu'ainsi on témoigne du mépris pour la divinité....

» Nos symboles ne sont pas l'objet représenté; *ils ne sont que des allusions*, des réminiscences; par eux l'esprit est sti-

(1) Draeseke, évêque protestant, prononça un discours au jour anniversaire de la fondation de la loge *la Branche d'Olivier*, à Brême. L'*Astrée* l'a reproduit en 1840. Nous en extrayons ces quelques phrases.

mulé à faire des efforts pour conclure l'invisible de ce qui est visible. Vous n'avez donc pas encore le bijou, parce que vous en avez l'image dans vos mains. Celui qui vous en présente l'image, *comme si c'était la chose que vous cherchez*, celui-là se trompe et vous trompe ; celui qui vous communique le signe, dans le but de vous rendre par là riche et heureux, prouve incontestablement qu'il n'a jamais possédé *qu'un vain signe;* il entretient en vous une hallucination qui vous donne le change sur le compte de la vérité. — Il y a là profanation ; puisqu'on s'appuie sur une erreur et qu'un aveugle veut conduire un autre aveugle. *C'est une folie!* »

XXXI.

Sommaire : Dans sa tolérance, la Maçonnerie adopte jusqu'au matérialisme. A cette question proposée : L'âme est-elle matérielle ou spirituelle? un F.·. de la loge de Liége (1) n'a pas craint de soutenir le matérialisme. Extraits de son discours.

« Un grand philosophe, Voltaire, a dit : comment sommes-nous assez hardis pour affirmer ce que c'est que l'âme, comment avons-nous la folle témérité de disputer si cette âme, dont nous n'avons pas la moindre idée, est faite avant nous ou avec nous, si elle est périssable ou immortelle? On a exigé de moi de transgresser cette quasi-défense. J'obéis.

» L'antiquité soutient par tous les écrivains que l'âme est corporelle..... L'âme subit toutes les modifications du corps...; cette substance, cette partie de notre être subit la même révolution que le corps.

(1) Nous ajoutons aux extraits cités par l'auteur, deux documents importants (XXXI et XXXII) qui ne laisseront aucun doute sur la nature de la Franc-Maçonnerie belge. Comme nous voulons éviter toute personnalité, nous taisons les noms des orateurs. L'authenticité de ces pièces est hors de tout doute ; elles ont été écrites de la main même des orateurs, et nous possédons ces précieux manuscrits. (*Note du Traducteur.*)

» On a *supposé* que, quoique le corps fût périssable, l'âme ne périssait point, et que cette portion de l'homme jouissait du privilége d'être immortelle et exempte de la dissolution et des changements de forme que nous voyons subir à tous les corps que la nature a composés. Cette immortalité de l'âme parut surtout hors de doute à ceux qui la *supposaient spirituelle,* et cette opinion fut celle des Chaldéens, des Hébreux, surtout du chef de ces derniers....

» Bien que le législateur des Hébreux ait dit dans la *Genèse :* « Dieu forma l'homme de la terre et répandit sur son visage un souffle de vie, » aucun autre des livres qu'on lui attribue ne parle du dogme de l'immortalité de l'âme; il paraît, au contraire, que ce fut durant la captivité de Babylone que les Juifs apprirent cette théorie des peines et récompenses, enseignée déjà par Zoroastre aux Perses, mais que Moïse laissa ignorer aux Juifs.

» Si, dégagés des préjugés, nous voulons envisager notre âme ou le mobile qui agit en nous-mêmes, nous demeurerons convaincus qu'elle fait partie de notre corps, qu'elle n'est que le corps lui-même, considéré relativement à quelques-unes des fonctions ou facultés dont la nature le rend susceptible.

» Si nous remarquons les causes de l'établissement de la doctrine de la spiritualité, nous verrons qu'elles ne sont qu'un effet de la politique très-intéressée des prêtres. Ils imaginèrent ce moyen pour soustraire une portion de l'homme à la dissolution, afin de la soumettre aux peines et aux récompenses d'une vie future. C'est que ce dogme' leur était très-utile pour intimider et gouverner les ignorants....

» Si j'ai soutenu dans ce discours, que vous avez eu la bonté d'écouter, que l'âme est matérielle, c'est qu'il fallait opter entre deux systèmes, et que la raison semblait me faire un devoir d'adopter celui-ci... »

XXXII.

Discours d'un Frère orateur, prononcé dans la Loge de Liége (1).

« Ce serait, ce me semble, chose bienséante » aux hommes de s'appliquer avec plus de soin » et d'exactitude à l'observation des lois naturelles, et d'être moins impérieux et moins » décisifs à exposer aux autres le sens des » vérités que la religion nous impose. »

(Locke, *De l'Entendement humain*, p. 617, § 23.)

« *Nam veræ voces tum demum pectore ab imo Ejiciuntur, et eripitur persona, manet res.* »

(Lucrèce, *De Natura rerum*.)

« *Quidquid clare et distincte percipitur, illud est aut esse potest.* »

(Hooke, *De Lege naturali*, t. I, p. 130.)

« Vénérable Maître,

» 1er et 2e surv.·. et vous tous, mes FF.·. en vos grades et qualités,

» Peut-être ai-je trop présumé de mes forces en abordant une question aussi grave; peut-être n'ai-je pas donné de ce sujet une solution convenable; au moins ai-je tâché de le faire,

(1) On attribue parfois à l'ignorance ou à la prévention les graves accusations que l'on fait peser sur la Franc-Maçonnerie. Ce discours fera disparaître toute illusion. Nous ne connaissons pas un seul morceau littéraire qui renferme, dans un si petit cadre, autant d'impiétés et de blasphèmes. L'orateur (il nous saura gré de ce que nous ne citons point son nom) y accumule toutes les horreurs qui ont jamais été mises sur le compte de la religion et du clergé. Pour lui, tout se borne aux sensations physiques; il n'y a donc ni âme, ni Dieu, ni éternité, ni christianisme : son Dieu, à lui, c'est la Nature; sa morale, qui n'est appuyée sur aucun dogme, n'est que la loi naturelle, entendue de telle sorte, que tous les excès et tous les crimes sont légitimés;

et j'ai l'espérance que vous voudrez bien prendre cette bonne volonté pour du zèle, et pour le talent qui m'aura manqué.

» Montesquieu a dit avec raison, que tous les êtres avaient leurs lois : la divinité comme le monde, le monde comme les hommes, les hommes comme les autres espèces d'êtres animés.

» Lorsque l'homme considère que lui seul de toutes les créatures a été doué d'intelligence pour découvrir la perfection des œuvres de la nature ; que cette intelligence le rend capable de jouir d'une félicité plus durable et plus éminente que celle des autres animaux : lui est-il possible de douter que cette intelligence lui ait été accordée pour se livrer entièrement aux plaisirs qui lui sont communs avec la bête? Je dirai que le nom de Dieu est un mot vide de sens, s'il ne désigne la cause universelle et la puissance active qui organise les êtres, c'est-à-dire, l'être principe de tout, qui n'en a point d'autre que lui-même. L'empire de la nature sur tout ce qui naît, croît et périt ici-bas est trop marqué pour que l'on puisse s'y méprendre. Si donc il y a dans le cœur de l'homme un sentiment qui soit étranger à tout le reste des êtres vivants, qui se reproduise toujours, quelle que soit la position où l'homme se trouve, n'est-il pas vraisemblable que ce sentiment est une loi fondamentale de sa nature? Cette loi est l'ordre régulier et constant

aux peines et aux récompenses de l'autre vie, il faut substituer une sanction purement humaine et terrestre ; le christianisme, moyen inventé par des imposteurs pour enchaîner les masses et soutenir le despotisme, doit être remplacé par le culte de la nature ; en politique, le peuple seul a des droits, et si le souverain les heurte, *l'insurrection est un devoir.*

Nous avions commencé la réfutation de ce discours ; mais, comme nous aurions dû nous arrêter à chaque ligne, la longueur du travail nous a fait renoncer à notre projet. Qu'il nous suffise de dire que toutes les monstruosités publiées par J.-J. Rousseau, Voltaire, Dupuis et Marat, sont accumulées dans ce discours. D'ailleurs cet ouvrage étant destiné à des lecteurs instruits, nous croyons que la meilleure chose à faire, c'est de livrer sans commentaire cette odieuse diatribe à l'indignation et au mépris du public.

(*Note du Traducteur.*)

des faits par lesquels Dieu régit l'univers, ordre que sa sagesse présente aux sens et à la raison des hommes, pour servir à leurs actions de règle égale et commune pour les guider vers la perfection et le bonheur.

» Que l'homme cesse donc de chercher, *hors du monde qu'il habite*, des êtres qui lui procurent un bonheur que la nature lui refuse : qu'il étudie cette nature ; qu'il apprenne ses lois ; qu'il contemple son énergie et la façon immuable dont elle agit ; qu'il applique ses découvertes à sa propre félicité, et qu'il se soumette aux lois auxquelles rien ne peut le soustraire ; *qu'il consente à ignorer les causes entourées pour lui d'un voile impénétrable;* qu'il subisse sans murmurer les arrêts d'une *force universelle* qui ne peut revenir sur ses pas.

» Il était donc naturel aux hommes de s'arrêter où les effets semblaient finir et où l'être prend un caractère différent de celui qu'ont tous ceux qui lui sont subordonnés. Cet être était la nature : Il était nécessaire de remonter jusqu'à l'arbre pour y chercher les causes du fruit : *Mais la série des productions et des reproductions s'arrêtant à la terre, là finirent les recherches de l'homme* sur la progression des causes.

» Il fallait enfin s'arrêter quelque part, et la nature semblait avoir fixé ce point dans son propre sein.

» Les actions de chaque être, étant soumises à des règles constantes et générales dont la violation intervertirait et troublerait l'ordre *social*, on a appelé cette règle immuable Loi naturelle.

» En effet, c'est par une loi de la nature, que le soleil éclaire la terre, que le feu désorganise les végétaux et les animaux, que la fumée, produisant des vapeurs qui se condensent au-dessus de nos têtes, s'élève et finit par retomber en pluie ou en frimas.

» Tous ces faits étant constants et réguliers, comme émana-

tions de la nature elle-même, il faut donc que l'homme se conforme à ces règles invariables qui découlent de ces faits.

» L'observance et la pratique de ces règles dans les rapports qu'elles ont avec l'homme lui conservent l'existence, et la rendent aussi heureuse que possible, et comme elles ont pour but le bonheur et la conservation de l'espèce humaine, *on forma* de ces règles une loi qu'on nomma *loi naturelle.* Le code immuable de la vie de l'homme a sur toutes les autres religions l'avantage d'être *antérieur* à toute autre loi, et d'ailleurs toutes celles offertes aux peuples n'en ont été que de pâles imitations.

» Il est *universel,* parce que, large dans ses bases, il convient à toutes les nations de la terre, et que l'auteur suprême de la nature l'a gravé au cœur de tous les êtres raisonnables.

» Il est *évident,* parce que sa création repose sur des faits sans cesse patents à nos yeux et à nos sens.

» Il est encore *équitable,* parce que les peines qu'il commine ne sont que la juste punition des infractions aux règles qui y sont posées. Il enseigne enfin aux hommes à être justes, tolérants, raisonnables, et suffit seul à les rendre meilleurs et heureux, parce que, seul, il contient tout ce que les autres lois contiennent de bon et d'utile.

» La *religion,* ou loi naturelle, émane-t-elle de la pensée humaine?

» Il n'est pas possible de considérer l'étendue, la variété, l'harmonie et la beauté de l'univers, sans conclure que c'est l'ouvrage d'un Être infiniment puissant.

» Tout nous prouve donc *que ce n'est point hors de la nature que nous devons chercher la divinité.* Quand nous voudrons en avoir une idée, disons que LA NATURE EST DIEU, disons que cette nature renferme tout ce que nous pouvons connaître, puisqu'elle est l'assemblage de tous les êtres capables d'agir sur nous, et qui peuvent par conséquent nous intéresser.

» Si nous ne pouvons remonter aux causes premières, contentons-nous des causes secondes, et des effets que l'expérience nous montre; bornons-nous aux faibles lueurs de vérité que *nos sens* nous fournissent. Puisque nous n'avons pas de moyens pour en acquérir de plus grandes, tenons-nous-en à la nature que nous voyons, que nous sentons, qui agit sur nous, dont nous connaissons au moins les lois générales.

» Observons donc cette nature, ne sortons jamais des routes qu'elle nous trace, nous en serions infailliblement punis par les maux sans nombre dont nous serions accablés.

» Quelle que soit la cause qui jette l'homme dans le séjour qu'il habite et qui lui donne ses facultés, soit qu'on regarde l'espèce humaine comme l'ouvrage de la nature, l'existence de l'homme est un fait. Nous voyons en lui un être qui pense, qui s'aime lui-même, qui tend à se conserver, qui, dans chaque instant de sa durée, s'efforce de rendre son existence agréable, et vit en société avec des êtres semblables à lui, que sa conduite peut rendre favorables ou indisposer contre lui.

» C'est donc à ces sentiments universels, inhérents à notre nature, et qui subsisteront autant que la race des hommes, que l'on attribue la fondation de la loi naturelle, qui n'est que la science des devoirs de l'homme vivant en société. On se trompera toujours, quand on voudra donner d'autre base à la loi naturelle que la nature de l'homme; elle ne peut en avoir de plus solide et de plus sûre. Cette loi est claire et évidente pour ceux mêmes qui l'outragent, et ce n'est qu'en ramenant les hommes à la nature que l'on peut leur procurer des notions palpables et des connaissances sûres qui, en leur montrant leurs vrais rapports, les mettront dans la voie du bonheur.

» L'esprit humain, *aveuglé par la théologie*, n'a fait aucun pas en avant.

XXX.

Draeseke (1).

« Avant tout, nous considérons la Maçonnerie comme une institution émanant de la divinité. Celui qui a, recevra jusqu'à ce qu'il soit rassasié. Mais à celui qui n'a rien la Maçonnerie ne peut rien donner; elle l'appauvrit même, au sein d'une richesse apparente. Dans nos temples il est sans cesse question d'un secret; même, pour parler plus exactement, on ne parle que de ce secret.— Ce secret, on ne peut le cacher à celui *qui a des yeux;* celui-là le pénètre sans la loge; il est initié sans être entré dans nos sanctuaires. — *Tel autre ne parviendra jamais à le connaître, pas même par la loge et par le moyen de tous ses grades;* C'EST UN PROFANE, FUT-IL MÊME ASSIS A L'ORIENT DU TEMPLE, ET FÎT-IL BRILLER LES BIJOUX DU GRAND MAÎTRE. Les moyens mêmes que nous employons pour résoudre ce problème, nos symboles, nos images, nos signes, nous les regardons comme des secrets. Pour quelle raison et de quel droit agissons-nous ainsi?...

» Nos symboles ne sont point des bilboquets qui servent à tuer le temps et à amuser les enfants. ILS SONT LES VASES SACRÉS OÙ LE SAINT DES SAINTS EST CONSERVÉ ET EXPOSÉ AUX REGARDS DES INITIÉS. TELLES SONT LES PERLES, QUE L'ON PROFANERAIT SI ON LES JETAIT DEVANT LES ANIMAUX IMMONDES. Oui, c'est une profanation, c'est un crime, puisqu'ainsi on témoigne du mépris pour la divinité....

» Nos symboles ne sont pas l'objet représenté; *ils ne sont que des allusions*, des réminiscences; par eux l'esprit est sti-

(1) Draeseke, évêque protestant, prononça un discours au jour anniversaire de la fondation de la loge *la Branche d'Olivier*, à Brème. L'*Astrée* l'a reproduit en 1840. Nous en extrayons ces quelques phrases.

mulé à faire des efforts pour conclure l'invisible de ce qui est visible. Vous n'avez donc pas encore le bijou, parce que vous en avez l'image dans vos mains. Celui qui vous en présente l'image, *comme si c'était la chose que vous cherchez*, celui-là se trompe et vous trompe; celui qui vous communique le signe, dans le but de vous rendre par là riche et heureux, prouve incontestablement qu'il n'a jamais possédé *qu'un vain signe;* il entretient en vous une hallucination qui vous donne le change sur le compte de la vérité. — Il y a là profanation ; puisqu'on s'appuie sur une erreur et qu'un aveugle veut conduire un autre aveugle. *C'est une folie!* »

XXXI.

Sommaire : Dans sa tolérance, la Maçonnerie adopte jusqu'au matérialisme. A cette question proposée : L'âme est-elle matérielle ou spirituelle? un F.·. de la loge de Liége (1) n'a pas craint de soutenir le matérialisme. Extraits de son discours.

« Un grand philosophe, Voltaire, a dit : comment sommes-nous assez hardis pour affirmer ce que c'est que l'âme, comment avons-nous la folle témérité de disputer si cette âme, dont nous n'avons pas la moindre idée, est faite avant nous ou avec nous, si elle est périssable ou immortelle? On a exigé de moi de transgresser cette quasi-défense. J'obéis.

» L'antiquité soutient par tous les écrivains que l'âme est corporelle..... L'âme subit toutes les modifications du corps...; cette substance, cette partie de notre être subit la même révolution que le corps.

(1) Nous ajoutons aux extraits cités par l'auteur, deux documents importants (XXXI et XXXII) qui ne laisseront aucun doute sur la nature de la Franc-Maçonnerie belge. Comme nous voulons éviter toute personnalité, nous taisons les noms des orateurs. L'authenticité de ces pièces est hors de tout doute; elles ont été écrites de la main même des orateurs, et nous possédons ces précieux manuscrits. (*Note du Traducteur.*)

» On a *supposé* que, quoique le corps fût périssable, l'âme ne périssait point, et que cette portion de l'homme jouissait du privilége d'être immortelle et exempte de la dissolution et des changements de forme que nous voyons subir à tous les corps que la nature a composés. Cette immortalité de l'âme parut surtout hors de doute à ceux qui la *supposaient spirituelle*, et cette opinion fut celle des Chaldéens, des Hébreux, surtout du chef de ces derniers....

» Bien que le législateur des Hébreux ait dit dans la *Genèse* : « Dieu forma l'homme de la terre et répandit sur son visage un souffle de vie, » aucun autre des livres qu'on lui attribue ne parle du dogme de l'immortalité de l'âme; il paraît, au contraire, que ce fut durant la captivité de Babylone que les Juifs apprirent cette théorie des peines et récompenses, enseignée déjà par Zoroastre aux Perses, mais que Moïse laissa ignorer aux Juifs.

» Si, dégagés des préjugés, nous voulons envisager notre âme ou le mobile qui agit en nous-mêmes, nous demeurerons convaincus qu'elle fait partie de notre corps, qu'elle n'est que le corps lui-même, considéré relativement à quelques-unes des fonctions ou facultés dont la nature le rend susceptible.

» Si nous remarquons les causes de l'établissement de la doctrine de la spiritualité, nous verrons qu'elles ne sont qu'un effet de la politique très-intéressée des prêtres. Ils imaginèrent ce moyen pour soustraire une portion de l'homme à la dissolution, afin de la soumettre aux peines et aux récompenses d'une vie future. C'est que ce dogme' leur était très-utile pour intimider et gouverner les ignorants....

» Si j'ai soutenu dans ce discours, que vous avez eu la bonté d'écouter, que l'âme est matérielle, c'est qu'il fallait opter entre deux systèmes, et que la raison semblait me faire un devoir d'adopter celui-ci... »

XXXII.

Discours d'un Frère orateur, prononcé dans la Loge de Liége (1).

«Ce serait, ce me semble, chose bienséante
»aux hommes de s'appliquer avec plus de soin
»et d'exactitude à l'observation des lois natu-
»relles, et d'être moins impérieux et moins
»décisifs à exposer aux autres le sens des
»vérités que la religion nous impose.»
(Locke, *De l'Entendement humain*, p. 617, § 23.)

«*Nam veræ voces tum demum pectore ab imo*
Ejiciuntur, et eripitur persona, manet res.»
(Lucrèce, *De Natura rerum.*)

«*Quidquid clare et distincte percipitur, illud est aut esse potest.*»
(Hooke, *De Lege naturali*, t. I, p. 130.)

« Vénérable Maître,

» 1er et 2e surv.·. et vous tous, mes FF.·. en vos grades et qualités,

» Peut-être ai-je trop présumé de mes forces en abordant une question aussi grave; peut-être n'ai-je pas donné de ce sujet une solution convenable; au moins ai-je tâché de le faire,

(1) On attribue parfois à l'ignorance ou à la prévention les graves accusations que l'on fait peser sur la Franc-Maçonnerie. Ce discours fera disparaître toute illusion. Nous ne connaissons pas un seul morceau littéraire qui renferme, dans un si petit cadre, autant d'impiétés et de blasphèmes. L'orateur (il nous saura gré de ce que nous ne citons point son nom) y accumule toutes les horreurs qui ont jamais été mises sur le compte de la religion et du clergé. Pour lui, tout se borne aux sensations physiques; il n'y a donc ni âme, ni Dieu, ni éternité, ni christianisme : son Dieu, à lui, c'est la Nature; sa morale, qui n'est appuyée sur aucun dogme, n'est que la loi naturelle, entendue de telle sorte, que tous les excès et tous les crimes sont légitimés;

» On a *supposé* que, quoique le corps fût périssable, l'âme ne périssait point, et que cette portion de l'homme jouissait du privilége d'être immortelle et exempte de la dissolution et des changements de forme que nous voyons subir à tous les corps que la nature a composés. Cette immortalité de l'âme parut surtout hors de doute à ceux qui la *supposaient spirituelle*, et cette opinion fut celle des Chaldéens, des Hébreux, surtout du chef de ces derniers....

» Bien que le législateur des Hébreux ait dit dans la *Genèse* : « Dieu forma l'homme de la terre et répandit sur son visage un souffle de vie, » aucun autre des livres qu'on lui attribue ne parle du dogme de l'immortalité de l'âme; il paraît, au contraire, que ce fut durant la captivité de Babylone que les Juifs apprirent cette théorie des peines et récompenses, enseignée déjà par Zoroastre aux Perses, mais que Moïse laissa ignorer aux Juifs.

» Si, dégagés des préjugés, nous voulons envisager notre âme ou le mobile qui agit en nous-mêmes, nous demeurerons convaincus qu'elle fait partie de notre corps, qu'elle n'est que le corps lui-même, considéré relativement à quelques-unes des fonctions ou facultés dont la nature le rend susceptible.

» Si nous remarquons les causes de l'établissement de la doctrine de la spiritualité, nous verrons qu'elles ne sont qu'un effet de la politique très-intéressée des prêtres. Ils imaginèrent ce moyen pour soustraire une portion de l'homme à la dissolution, afin de la soumettre aux peines et aux récompenses d'une vie future. C'est que ce dogme leur était très-utile pour intimider et gouverner les ignorants....

» Si j'ai soutenu dans ce discours, que vous avez eu la bonté d'écouter, que l'âme est matérielle, c'est qu'il fallait opter entre deux systèmes, et que la raison semblait me faire un devoir d'adopter celui-ci... »

XXXII.

Discours d'un Frère orateur, prononcé dans la Loge de Liége (1).

«Ce serait, ce me semble, chose bienséante
»aux hommes de s'appliquer avec plus de soin
»et d'exactitude à l'observation des lois natu-
»relles, et d'être moins impérieux et moins
»décisifs à exposer aux autres le sens des
»vérités que la religion nous impose.»
(Locke, *De l'Entendement humain*, p. 617, § 23.)

«*Nam veræ voces tum demum pectore ab imo*
Ejiciuntur, et eripitur persona, manet res.»
(Lucrèce, *De Natura rerum.*)

«*Quidquid clare et distincte percipitur, illud est aut esse potest.*»
(Hooke, *De Lege naturali*, t. I, p. 130.)

« Vénérable Maitre,

» 1er et 2e surv.·. et vous tous, mes FF.·. en vos grades et qualités,

» Peut-être ai-je trop présumé de mes forces en abordant une question aussi grave; peut-être n'ai-je pas donné de ce sujet une solution convenable; au moins ai-je tâché de le faire,

(1) On attribue parfois à l'ignorance ou à la prévention les graves accusations que l'on fait peser sur la Franc-Maçonnerie. Ce discours fera disparaître toute illusion. Nous ne connaissons pas un seul morceau littéraire qui renferme, dans un si petit cadre, autant d'impiétés et de blasphèmes. L'orateur (il nous saura gré de ce que nous ne citons point son nom) y accumule toutes les horreurs qui ont jamais été mises sur le compte de la religion et du clergé. Pour lui, tout se borne aux sensations physiques; il n'y a donc ni âme, ni Dieu, ni éternité, ni christianisme : son Dieu, à lui, c'est la Nature; sa morale, qui n'est appuyée sur aucun dogme, n'est que la loi naturelle, entendue de telle sorte, que tous les excès et tous les crimes sont légitimés;

et j'ai l'espérance que vous voudrez bien prendre cette bonne volonté pour du zèle, et pour le talent qui m'aura manqué.

» Montesquieu a dit avec raison, que tous les êtres avaient leurs lois : la divinité comme le monde, le monde comme les hommes, les hommes comme les autres espèces d'êtres animés.

» Lorsque l'homme considère que lui seul de toutes les créatures a été doué d'intelligence pour découvrir la perfection des œuvres de la nature ; que cette intelligence le rend capable de jouir d'une félicité plus durable et plus éminente que celle des autres animaux : lui est-il possible de douter que cette intelligence lui ait été accordée pour se livrer entièrement aux plaisirs qui lui sont communs avec la bête ? Je dirai que le nom de Dieu est un mot vide de sens, s'il ne désigne la cause universelle et la puissance active qui organise les êtres, c'est-à-dire, l'être principe de tout, qui n'en a point d'autre que lui-même. L'empire de la nature sur tout ce qui naît, croît et périt ici-bas est trop marqué pour que l'on puisse s'y méprendre. Si donc il y a dans le cœur de l'homme un sentiment qui soit étranger à tout le reste des êtres vivants, qui se reproduise toujours, quelle que soit la position où l'homme se trouve, n'est-il pas vraisemblable que ce sentiment est une loi fondamentale de sa nature ? Cette loi est l'ordre régulier et constant

aux peines et aux récompenses de l'autre vie, il faut substituer une sanction purement humaine et terrestre ; le christianisme, moyen inventé par des imposteurs pour enchaîner les masses et soutenir le despotisme, doit être remplacé par le culte de la nature ; en politique, le peuple seul a des droits, et si le souverain les heurte, *l'insurrection est un devoir.*

Nous avions commencé la réfutation de ce discours ; mais, comme nous aurions dû nous arrêter à chaque ligne, la longueur du travail nous a fait renoncer à notre projet. Qu'il nous suffise de dire que toutes les monstruosités publiées par J.-J. Rousseau, Voltaire, Dupuis et Marat, sont accumulées dans ce discours. D'ailleurs cet ouvrage étant destiné à des lecteurs instruits, nous croyons que la meilleure chose à faire, c'est de livrer sans commentaire cette odieuse diatribe à l'indignation et au mépris du public.

(*Note du Traducteur.*)

des faits par lesquels Dieu régit l'univers, ordre que sa sagesse présente aux sens et à la raison des hommes, pour servir à leurs actions de règle égale et commune pour les guider vers la perfection et le bonheur.

» Que l'homme cesse donc de chercher, *hors du monde qu'il habite*, des êtres qui lui procurent un bonheur que la nature lui refuse : qu'il étudie cette nature ; qu'il apprenne ses lois ; qu'il contemple son énergie et la façon immuable dont elle agit ; qu'il applique ses découvertes à sa propre félicité, et qu'il se soumette aux lois auxquelles rien ne peut le soustraire ; *qu'il consente à ignorer les causes entourées pour lui d'un voile impénétrable;* qu'il subisse sans murmurer les arrêts d'une *force universelle* qui ne peut revenir sur ses pas.

» Il était donc naturel aux hommes de s'arrêter où les effets semblaient finir et où l'être prend un caractère différent de celui qu'ont tous ceux qui lui sont subordonnés. CET ÊTRE ÉTAIT LA NATURE : Il était nécessaire de remonter jusqu'à l'arbre pour y chercher les causes du fruit : *Mais la série des productions et des reproductions s'arrêtant à la terre, là finirent les recherches de l'homme* sur la progression des causes.

» Il fallait enfin s'arrêter quelque part, et la nature semblait avoir fixé ce point dans son propre sein.

» Les actions de chaque être, étant soumises à des règles constantes et générales dont la violation intervertirait et troublerait l'ordre *social*, on a appelé cette règle immuable LOI NATURELLE.

» En effet, c'est par une loi de la nature, que le soleil éclaire la terre, que le feu désorganise les végétaux et les animaux, que la fumée, produisant des vapeurs qui se condensent au-dessus de nos têtes, s'élève et finit par retomber en pluie ou en frimas.

» Tous ces faits étant constants et réguliers, comme émana-

tions de la nature elle-même, il faut donc que l'homme se conforme à ces règles invariables qui découlent de ces faits.

» L'observance et la pratique de ces règles dans les rapports qu'elles ont avec l'homme lui conservent l'existence, et la rendent aussi heureuse que possible, et comme elles ont pour but le bonheur et la conservation de l'espèce humaine, *on forma* de ces règles une loi qu'on nomma *loi naturelle*. Le code immuable de la vie de l'homme a sur toutes les autres religions l'avantage d'être *antérieur* à toute autre loi, et d'ailleurs toutes celles offertes aux peuples n'en ont été que de pâles imitations.

» Il est *universel*, parce que, large dans ses bases, il convient à toutes les nations de la terre, et que l'auteur suprême de la nature l'a gravé au cœur de tous les êtres raisonnables.

» Il est *évident*, parce que sa création repose sur des faits sans cesse patents à nos yeux et à nos sens.

» Il est encore *équitable*, parce que les peines qu'il commine ne sont que la juste punition des infractions aux règles qui y sont posées. Il enseigne enfin aux hommes à être justes, tolérants, raisonnables, et suffit seul à les rendre meilleurs et heureux, parce que, seul, il contient tout ce que les autres lois contiennent de bon et d'utile.

» La *religion*, ou loi naturelle, émane-t-elle de la pensée humaine?

» Il n'est pas possible de considérer l'étendue, la variété, l'harmonie et la beauté de l'univers, sans conclure que c'est l'ouvrage d'un Être infiniment puissant.

» Tout nous prouve donc *que ce n'est point hors de la nature que nous devons chercher la divinité*. Quand nous voudrons en avoir une idée, disons que LA NATURE EST DIEU, disons que cette nature renferme tout ce que nous pouvons connaître, puisqu'elle est l'assemblage de tous les êtres capables d'agir sur nous, et qui peuvent par conséquent nous intéresser.

» Si nous ne pouvons remonter aux causes premières, contentons-nous des causes secondes, et des effets que l'expérience nous montre ; bornons-nous aux faibles lueurs de vérité que *nos sens* nous fournissent. Puisque nous n'avons pas de moyens pour en acquérir de plus grandes, tenons-nous-en à la nature que nous voyons, que nous sentons, qui agit sur nous, dont nous connaissons au moins les lois générales.

» Observons donc cette nature, ne sortons jamais des routes qu'elle nous trace, nous en serions infailliblement punis par les maux sans nombre dont nous serions accablés.

» Quelle que soit la cause qui jette l'homme dans le séjour qu'il habite et qui lui donne ses facultés, soit qu'on regarde l'espèce humaine comme l'ouvrage de la nature, l'existence de l'homme est un fait. Nous voyons en lui un être qui pense, qui s'aime lui-même, qui tend à se conserver, qui, dans chaque instant de sa durée, s'efforce de rendre son existence agréable, et vit en société avec des êtres semblables à lui, que sa conduite peut rendre favorables ou indisposer contre lui.

» C'est donc à ces sentiments universels, inhérents à notre nature, et qui subsisteront autant que la race des hommes, que l'on attribue la fondation de la loi naturelle, qui n'est que la science des devoirs de l'homme vivant en société. On se trompera toujours, quand on voudra donner d'autre base à la loi naturelle que la nature de l'homme ; elle ne peut en avoir de plus solide et de plus sûre. Cette loi est claire et évidente pour ceux mêmes qui l'outragent, et ce n'est qu'en ramenant les hommes à la nature que l'on peut leur procurer des notions palpables et des connaissances sûres qui, en leur montrant leurs vrais rapports, les mettront dans la voie du bonheur.

» L'esprit humain, *aveuglé par la théologie*, n'a fait aucun pas en avant.

» La *superstition* influa sur tout, et servit à tout corrompre.

» La philosophie, guidée par elle, ne fut plus qu'une science imaginaire.

» Dans toutes les difficultés on fit intervenir la Divinité, et dès lors, les choses ne firent que s'embrouiller de plus en plus; rien ne put les éclaircir.

» De là les schismes en théologie, en philosophie; de là les religions inventées par des *imposteurs* plus ou moins habiles. *Si la religion chrétienne était prouvée venir de Dieu ou de la nature (puisque ces mots signifient le même agent)*, il faudrait l'admettre avec soumission, et d'ailleurs elle se trouverait parfaitement en rapport avec notre organisation et avec la nature, puisqu'elle en proviendrait.

» Permettez-moi, mes frères, de vous entretenir un instant sur ce sujet.

» *La naissance et les progrès de cette religion montrent son humanité; l'examen des dogmes et de la morale qu'elle enseigne décèle suffisamment son auteur; puisque ce qu'elle a de bon est pillé chez les auteurs payens et que, dans ce qu'elle a de singulier à son instituteur, elle ne vaut rien.*

» Avant que de prouver la divinité de la religion, *il faudrait prouver l'existence de Dieu*, de ce Dieu qui a parlé aux hommes et qui leur a dit exactement les mêmes choses que l'on nous propose comme articles de foi, en rapporter les termes; si la révélation se fût faite par écrit, montrer les originaux, les produire en caractères ineffaçables, intelligibles à tous et revêtus du sceau de la divinité de qui on les tiendrait.

» *Et quant à ses ministres, la mauvaise conduite du sacerdoce en général, et la scélératesse d'un grand nombre de particuliers qui le composent, dégradent la majesté du premier être qu'on suppose, et anéantissent le respect que le préjugé lui dévoue. On ne se persuade pas assez qu'une source aussi pure*

puisse produire autant de saletés, et la conséquence que des esprits attentifs ont tirée de la contradiction qui est entre le caractère des prêtres et leur conduite générale et particulière, est le grand principe du discrédit dont ils sont couverts.

» En second lieu, ce sont les décisions de ces gens, *en partie* peu respectables, qui fixent la croyance. L'accession à leurs décisions ne suffit pas : il faut encore en admettre, d'esprit et de cœur, la véracité, la sagacité, la justice. *Ils n'ont pas tous le glaive en main pour tuer le corps, mais ils ont le pouvoir de perdre l'âme.* Le vulgaire, prévenu de leur puissance spirituelle, est contraint de leur obéir, et il le fait sans examen, parce qu'en effet, toute discussion des lois proposées par le sacerdoce est un crime, puisqu'elles sont réputées émaner directement de la divinité. On a même vu dans tous les siècles du christianisme, même encore dans celui-ci (honte à notre époque!), des personnes qui avaient plus de lumières qu'il ne leur en fallait pour sentir le faux ou l'injuste que leur prescrivaient les prêtres, s'y soumettre néanmoins dans la crainte de déplaire au souverain Être, se persuadant que ce doute n'était qu'une suggestion du malin esprit.

» C'est dans cette circonstance que le mal est plus dangereux, parce que le peuple, qui est toujours imitateur, et qui n'a besoin que de modèles pour être vicieux ou vertueux, est séduit ou entraîné par l'exemple des personnes dont il vénère l'esprit et les connaissances.

» Quand la religion chrétienne serait encore dégagée de ce sacerdoce brutal, *de ces plates momeries* et de son inquisition scandaleuse, comme elle n'en serait pas plus vraie, elle ne serait point de rigueur. *Les gens instruits ne lui devraient jamais que le respect extérieur, et laisseraient au vulgaire ces bas motifs d'être vertueux, ces peines et récompenses et cette éternité chimérique de bonheur ou de malheur.*

» Il suffit de réfléchir sur soi-même pour trouver dans notre propre nature de bonnes raisons et des motifs plus puissants que ceux qu'offre cette religion pour vivre en honnête homme; l'espoir des récompenses ne peut que diminuer le prix du bien que nous pouvons faire.

» De cette exposition découle naturellement l'excellence de la loi naturelle, qui a posé à l'homme tous ses devoirs en ces trois mots :

» Conserve-toi. — Instruis-toi. — Modère-toi.

» La loi naturelle n'émane pas de la pensée humaine, parce que l'ordre régulier et constant des faits de la nature lui impose l'obligation de s'y soumettre, et c'est seulement cet ordre immuable et inviolable qui constitue la bonté de la loi.

» De cet ensemble de faits naturels, l'homme a adoré la nature et en a suivi les lois. C'est encore un culte, une religion, parce que la violation des règles qui les imposent attire une punition, et que son observation fidèle procure à l'homme tout le bonheur possible.

» La loi naturelle est-elle la volonté d'un pouvoir politique ? Non !

» Il est vrai que les législateurs imaginèrent d'appliquer la religion à la politique et à la morale, et d'étayer l'échafaudage des institutions civiles par les institutions religieuses; *car ils méprisaient assez l'homme pour croire qu'on ne pouvait le mener au bien que par l'illusion.*

» On regarda ce moyen comme la perfection de la législation et de la morale, et c'est cette perfection que les Grecs appelèrent initiation, qui civilisait l'homme et lui faisait adopter un genre de vie conforme à ce qu'on croyait véritablement digne de lui. On avait senti l'insuffisance des lois, et, de là, le besoin d'appeler la divinité à leur secours. Les lois servirent ainsi d'appui

à la religion, et la religion, de son côté, étaya la législation. Telle fut, dit Dupuis, l'origine du pacte tyrannique *fait entre les prêtres et les rois.*

» Si la loi naturelle était consultée sur la politique, *elle rectifierait complétement les notions fausses que s'en forment les souverains et les sujets ;* elle contribuerait bien plus que toutes les autres religions du monde à rendre les sociétés heureuses, puissantes et florissantes sous une autorité raisonnable.

» *Cette loi, interrogée par les princes, leur apprendrait qu'ils sont des hommes et non des dieux ; que leur pouvoir n'est dû qu'au consentement d'autres hommes ; qu'ils sont des citoyens chargés, par d'autres citoyens, de veiller à la sûreté de tous ; que les lois ne doivent être que les expressions de la volonté publique, et qu'il ne leur est jamais permis de contredire la nature ou de traverser le but invariable de la société.*

» Cette loi apprendrait aux souverains que, pour être chéris de leurs sujets, ils doivent leur procurer les secours et les faire jouir du bien qu'exige leur nature, les maintenir inviolablement dans la possession de leurs droits, dont ils ne sont que les défenseurs et les gardiens.

» Cette loi prouverait aux princes qui la consulteraient que ce n'est que par des bienfaits qu'ils peuvent mériter l'amour et l'attachement de leurs peuples ; que l'oppression ne fait que des ennemis ; que la violence ne procure qu'un pouvoir peu sûr ; que la force ne confère aucuns droits légitimes, et que *des sujets aimant la justice doivent finir tôt ou tard par s'insurger contre une autorité qui ne se fait sentir que par des violences.*

» La conduite des gouvernants nous prouve assez que cette loi si juste n'est pas l'effet de leur volonté (1).

(1) Ad generum Cereris sine cæde et vulnere pauci
Descendunt reges, et sicca morte tyranni.
(Juvénal, *Sat.* XV, 110.)

« Peu de princes visitent le sombre manoir de Pluton, sans laisser la trace de leurs crimes, et peu de tyrans descendent tranquillement au tombeau. »

» Nous avons vu quels étaient les dogmes de cette loi naturelle, nous avons vu son origine.

» Les motifs que sa morale emploie sont l'intérêt de chaque homme, de chaque société, de toute l'humanité, dans tous les temps, lieux et circonstances. Son culte est le sacrifice du vice et la pratique des vertus réelles ; son objet est la conservation, le bien-être et la paix des hommes ; ses récompenses sont l'affection, l'estime et la gloire, ou, à leur défaut, l'estime de soi-même, dont rien ne privera ceux qui sont vertueux ; ses châtiments sont la haine, le mépris, l'indignation que la société réserve à ceux qui l'outragent, et auxquels personne ne peut jamais se soustraire.

» Les nations qui voudront s'en tenir à une morale si sage, qui la feront enseigner à l'enfance, dont les lois la confirmeront sans cesse, n'auront besoin ni de superstition ni de chimères. Celles qui s'obstineront à préférer des fantômes à leurs intérêts les plus chers, marcheront d'un pas sûr à leur ruine ; si elles se soutiennent, c'est que la force de la nature les ramènera quelquefois à la raison. *Les prêtres et les tyrans ligués pour la destruction du genre humain*, sont souvent eux-mêmes forcés d'implorer le secours de la raison qu'ils dédaignent, ou de la nature avilie, qu'ils écrasent sous le poids de leurs divinités mensongères.

» Enfin, mes T.·. C.·. FF.·. *cette loi, ses dogmes, ses principes sont vos principes, vos dogmes, votre loi; c'est à leur propagation que vous avez engagé votre foi en faisant partie de l'Art Royal* (1). *Le bonheur de tous nous impose l'obligation sacrée de combattre le fléau de l'espèce humaine,* LA SUPERSTITION; *et de lui substituer le code sublime de la morale et de la nature.* »

(1) La Franc-Maçonnerie.

APPENDICE.

A.

Organisation de la Franc-Maçonnerie.

I.

Divisions générales de l'Ordre.

Division topographique. La Maçonnerie étant une association universelle, est gouvernée par un chef unique, nommé *Patriarche.* Le titre de Grand Maître de l'Ordre n'est pas le privilége exclusif d'une famille ou d'une nation. L'Ecosse, l'Angleterre, la France et l'Allemagne ont eu tour à tour l'honneur de donner à l'Ordre son chef suprême. Il paraîtrait, au dire d'Eckert, que lord Palmerston est revêtu aujourd'hui de la dignité du patriarcat (1).

A côté du Patriarche se trouvent deux comités, l'un législatif, l'autre exécutif. Ces comités, composés des délégués des Grands-Orients, connaissent seuls le Patriarche et sont seuls en contact immédiat avec lui.

La Maçonnerie ne reconnaît que quatre parties du monde : la Polynésie n'existe pas maçonniquement. Dans chacune des grandes divisions se trouve une capitale maçonnique ; ce sont Stockholm, Paris, Naples et Edimbourg.

(1) Dans l'article *Franche-Maçonnerie* de la fameuse *Encyclopédie,* Lalande donne la liste des patriarches qui ont gouverné l'Ordre.

Chaque grande division se subdivise en provinces maçonniques, indépendantes des limites politiques. Dans chaque province se trouve un *Grand-Orient*, ou grandes Loges, composé des délégués des loges qui se trouvent dans son ressort. C'est ainsi qu'il y a un Grand-Orient à Paris pour toute la France, et un autre à Bruxelles, pour la Belgique. Les loges *régulières* sont tellement dépendantes des Grands-Orients, qu'elles ne peuvent, sans l'autorisation de ceux-ci, prendre une résolution de quelque importance.

Néanmoins, à côté de ce système, on rencontre souvent des loges qui récusent l'autorité des Grands-Orients et se constituent en corporations indépendantes. Parfois, quelques loges particulières se réunissent pour former une *fédération*.

Division hiérarchique. L'ensemble de l'Ordre se divise en deux grandes parties : les grades *symboliques* et les grades *chapitraux*. Les premiers sont comme le noviciat qui doit préparer le Maçon a entrer dans l'intérieur du temple ; les seconds constituent la chevalerie et la classe sacerdotale de l'Ordre.

Quoique la Maçonnerie bleue et l'écossisme ne soient que les membres d'un même corps ; quoiqu'il soit prouvé que les grades écossais sont un complément indispensable, néanmoins une lutte à outrance a, depuis la dernière moitié du 18e siècle, déchiré le sein de la Maçonnerie. Les grades inférieurs, se voyant traités avec dédain par les écossais, et forcés de se soumettre à leurs exigences, ont contesté la légitimité maçonnique aux grades supérieurs et traité leur domination d'usurpation odieuse. L'histoire de la Maçonnerie ne constate, depuis cette époque, qu'un échange incessant d'acerbes récriminations entre les deux grandes divisions maçonniques.

Chaque système a trouvé des défenseurs ardents et dévoués. En France, Ragon, Bazot, Duguerrier Dumast se sont constitués les champions de l'Ordre symbolique ; l'Écossisme a été

soutenu avec succès par le F. Thory, auteur de l'*Histoire du Grand-Orient* et par toutes les notabilités maçonniques.

Nous croyons qu'il n'est pas inutile de donner quelques extraits, capables de faire comprendre cet antagonisme.

« D'après ce que nous venons d'exposer, dit Ragon, on voit qu'il est facile à la Maçonnerie, dite symbolique, d'établir et de prouver son antique et honorable origine, et le noble but qu'elle s'est toujours proposé d'atteindre, tandis qu'il serait difficile aux possesseurs des hauts grades, nommés écossais, d'en faire autant......

» On convient généralement que les trois premiers grades (symboliques) sont simples, faciles à comprendre, et que leur *unité* présente un système maçonnique satisfaisant. Qu'ajoutent à la morale de ces grades les trente degrés écossais surabondants? Dira-t-on qu'ils initient le néophyte à l'histoire des anciens peuples, à la science de leurs gouvernements, à la connaissance de leurs lois, de leurs mœurs, de leurs usages, par leurs rapports avec les faits qui forment la base de ces grades? Le maçon qui compte sur ce moyen pour faire des études classiques ou historiques quelconques, aurait la déception pour résultat.

» Leur origine, pour la plupart d'entre eux, est, maçonniquement parlant, injustifiable, puisqu'elle dévoile un intérêt personnel ou celui d'une *secte*, d'une *coterie*, d'un *parti*, et souvent un intérêt de spéculation, basé sur la faiblesse des maçons. Il est curieux pour l'observateur de voir que, tandis que la morale simple et pure des trois premiers grades éclaire l'homme sur ses défauts, et attire particulièrement son mépris sur l'orgueil et la vanité, les *hauts* grades, dont la morale devrait être plus élevée et plus pure, tendent à réveiller, à encourager ces mêmes défauts, et s'en servent pour classer fas-

tueusement le Maçon dans une hiérarchie fort inutile : c'est que la première Maçonnerie est dans le vrai.

» L'existence de tout rite supérieur aux trois grades est due à une longue tolérance, qui ferma les yeux sur une usurpation constamment envahissante, et dont il faut aujourd'hui, et pour l'avenir, subir une partie du joug. Nous disons une partie, car l'œuvre est si incohérente, d'après l'aveu même de ses propagateurs, que le joug entier est impossible. Que penser, par exemple, de l'*écossisme?* Son système, dont tous les grades ne viennent pas d'Ecosse, se composait de vingt-cinq degrés, qui devaient plus que suffire aux besoins de l'instruction secrète des propagandistes, puisque ordinairement on n'en conférait que cinq. Voilà donc une superfluité de *vingt grades;* et cependant, des intrigants sont parvenus à en élever le nombre à *trente-trois*, desquels on ne confère aujourd'hui que *sept* grades, sans que les loges, c'est-à-dire les Maçons de bon sens, aient signalé et rejeté une telle anomalie qui heureusement ne frappe de ridicule que les fastes de la *haute Maçonnerie.* Cependant un *Chapitre*, celui du *Père de Famille*, vallée d'Angers, se récria vivement, encore ce fut plus contre le prix exorbitant de la marchandise que contre sa monstruosité; et, quoique l'éveil fût donné, on n'en profita pas.

» Il n'y a pas de chapitre sans loge, ou sans que cette loge en ait fait la demande. Un chapitre a donc besoin, pour exister, de l'appui d'une loge, car dès qu'elle cesse ses travaux, elle entraine de droit la cessation de tout atelier dont elle est la base. Mais il y a beaucoup de loges sans chapitre, ce qui indique qu'elles peuvent s'en passer, ainsi que le prouve la respectable loge des *Neuf-Sœurs*, constituée à l'Orient de Paris, le 11 mars 1776, et qui n'a jamais voulu devenir chapitrale, ni aréopagiste, pensant avec raison qu'un aréopage de *princes* et *souverains* maçons ne lui rendrait pas les grands hommes qui

l'ont illustrée, et qui décorent ses fastes, tels que *Voltaire et Franklin*, qui furent de simples maîtres. La réserve de cet atelier est une protestation constante contre les hauts grades.

» Que diraient leurs partisans, si toutes les loges, même celles pourvues d'un chapitre, imitant la sagesse de la loge des *Neuf-Sœurs*, prenaient la résolution de fermer les ateliers, *dits supérieurs*, pour ne conférer que les trois premiers grades avec tous les développements qu'ils peuvent comporter, et de ne recevoir pour visiteurs que les frères décorés du tablier sans tache, ou du cordon de maître, n'exceptant que celui, couleur aurore, du Grand-Orient ?

» Cependant, tout schisme cesserait, et l'unité maçonnique renaîtrait aussitôt, car le schisme ne date que depuis l'apparition des hauts grades et de leurs cordons ; il ne parviendra pas à tuer la Maçonnerie, mais il la désole.

» *Ce sont les hauts grades qui, dans les derniers temps, ont attiré sur la Maçonnerie l'éveil et quelquefois les persécutions de l'autorité, et la haine des écrivains profanes.*

» Il est quelquefois arrivé que des délégués, se présentant un jour de tenue ou de fête maçonnique, pour interdire, au nom du souverain, la maçonnerie dans ses Etats, les officiers de la loge les accueillaient et disaient : Venez, entendez et jugez. Les initiait-on à un grade d'*Elu* ou de *Kadosch*, de *Prince Rose-Croix*, ou de *Chevalier du Soleil*, ou à tout autre grade pompeux existant alors ? On s'en gardait bien, parce que effectivement ce n'est pas là qu'est la Maçonnerie ; mais on les recevait au grade d'apprenti ; et le bandeau de l'erreur, comme celui des aspirants, après ses trois voyages, tombait de leurs yeux ; ils fraternisaient avec les Maçons, et, sur leur rapport, l'interdiction était rapportée (1). »

(1) Ragon. *Cours phil., etc.*, p. 38-44, *passim*.

Si M. Ragon avait osé pousser la franchise jusqu'au bout, il n'aurait pas usé de réticences. Il aurait avoué que l'hostilité de l'autorité publique aux grades supérieurs, avait sa base dans les menées démagogiques de ces derniers et dans l'abus qu'ils faisaient de leur supériorité sur la Maçonnerie symbolique.

Donnons encore une citation d'un ouvrage dont aucun maçon instruit ne désavouera la valeur et l'importance. Voici ce qu'on lit dans le *Tuileur expert :*

« Il est constant que la Maçonnerie existait en France avant les associations des hauts grades ; que les hauts grades sont arrivés brusquement, nombreux et divers ; qu'ils se sont, on ne sait pas bien comment, implantés dans la Maçonnerie, et qu'en reconnaissance de l'hospitalité qu'ils avaient reçue, ils ont prétendu la dominer, et, superbes, se sont efforcés de la repousser au dernier rang de la hiérarchie maçonnique, se donnant pour ses supérieurs ; que la Maçonnerie, lassée de la domination tyrannique des nouveaux arrivés, les a repoussés ; que, n'ayant captivé que quelques membres de la Grande Loge de France, ils se sont rejetés dans la Grande Loge Nationale, sa rivale, qui les a accueillis ; mais que, bientôt, cette dernière Grande Loge les a forcés de reculer, de s'anéantir devant les quatre ordres français qu'elle s'empressa de créer ; que toutes les associations écossaises disparurent même avant la révolution française (1) et ne reparurent que longtemps après la réunion des deux Grandes Loges de France sous le titre de Grand-Orient, en vertu du concordat de 1799 ; que la réapparition des autorités écossaises et de l'autorité qu'elles créèrent entre elles ne date que de 1804 ; qu'un concordat entre le Grand-Orient et ces associations eut lieu la même année, par suite duquel les associations écossaises étaient fondues

(1) C'est une erreur. Kloss, dans son *Histoire de la Franc-Maçonnerie en France*, démontre le contraire. (*Note du Traducteur.*)

dans le Grand-Orient, qui déclarait, en leur faveur, professer tous les rites ; que ces associations, de leur propre mouvement et de leur unique volonté, se séparèrent du Grand-Orient en 1805; qu'elles obtinrent le protectorat du Grand Maître adjoint, le prince Cambacérès, soit comme Grand Maître, soit comme Vénérable d'honneur de leurs nombreuses factions de rites, TOLÉRANCE sans doute, plutôt que puérile VANITÉ de la part de cet éminent personnage qui, D'UN SEUL MOT, pouvait irrévocablement les rattacher au grand faisceau, c'est-à-dire au Grand-Orient; enfin que ces associations détruites ou dissoutes, par suite des événements politiques de 1814, se sont reproduites depuis, parce qu'elles avaient moins à craindre de l'autorité maçonnique, le Grand-Orient, non plus protégé, mais simplement toléré, et du Grand Maître adjoint, qui n'existait plus en cette qualité, et qui, s'il eût existé encore, pouvait revenir sur la protection qu'il accordait aux associations écossaises, parce qu'il était devenu facile de reconnaître que leur existence semi-légale était dangereuse pour la paix publique en Maçonnerie.

» Voilà des faits constants.

» On a dit aux associations écossaises, rivales ou *dominatrices* du Grand-Orient, de son rite, des hauts grades, et même de bonne et simple Maçonnerie : où sont vos titres constitutifs ou de transmission, ou de filiation des créateurs du rite à leurs successeurs immédiats, et de ceux-ci à vous? Comment justifiez-vous autrement que par des affirmations sans preuves, des successions sans héritiers directs, des dégénérations forcées, comment, vous a-t-on dit, justifiez-vous ce que vous appelez votre possession d'état légale? Comment, dans le domaine de la morale, où il doit y avoir amour de la justice et de la paix, où la franchise et la loyauté sont de rigueur, pouvez-vous, contre la possession légitime ou solennellement

légitimée, attaquer ce qui est, vouloir établir et faire prédominer ce qui a toujours été en problème, ce qui a été rejeté par le premier pouvoir maçonnique, et détruit, par le pouvoir qui lui a succédé, autant de droit, que de fait, par la création des quatre Ordres français? Comment, Français, pouvez-vous chercher à détruire le rite national au profit d'un rite étranger qui n'est qu'une superfétation maçonnique et non la Maçonnerie elle-même, qui existait avant votre rite? Comment osez-vous, surtout, être en hostilité permanente avec le pouvoir légal reconnu de tous les ateliers de France? Comment, enfin, avez-vous l'étrange courage d'armer les esprits les uns contre les autres, et de mettre en feu la France maçonnique, pour augmenter le nombre de vos partisans, soit en provoquant la défection, soit en semant partout la turbulence, le trouble, et cette haine inévitable, leur fille et leur auxiliaire, qui bientôt ne fera plus distinguer le monde maçon du monde profane.

» C'est là ce qu'on leur a dit ; nous, nous leur dirons : Frères du rite écossais, jetez-vous plutôt dans les bras que vous tendent les Frères du rite moderne, puisque c'est ainsi que vous le qualifiez ; et, confondus les uns et les autres dans de fraternels embrassements, oubliez vos dissensions, et ramenez ainsi le calme à l'horizon maçonnique, chargé de nuages en ce moment, et d'orages pour l'avenir. Membres du rite français et du rite écossais, ils seront heureux de vous voir aussi membres des deux rites ; ensemble, vous travaillerez au grand œuvre de la fraternité universelle, et vous prouverez, par l'exemple, cette sainte fraternité, que, les uns et les autres, vous prêchez ; ensemble, vous administrerez les deux rites ; ensemble, vous combattrez vos ennemis qui vous divisent ; car ils ne vous animent en secret les uns contre les autres, que pour mieux et plus promptement vous détruire. Les

grands exemples de l'histoire et les faits domestiques sont là, pour vous prouver leurs projets et pour vous annoncer votre sort, si, par une *générosité mutuelle* entre vous, vous ne prévenez votre perte qu'ils méditent avec tant d'art, qu'ils travaillent avec tant d'ardeur, et qu'ils ont déjà tant avancée... Nos Frères des rites écossais et français, embrassez-vous, réunissez-vous, vivez en paix, en frères, et que la Maçonnerie ne soit pas seulement un beau mot, qu'elle soit une belle et excellente chose. Quel précieux legs alors vous ferez aux siècles et aux peuples à venir (1) ! »

A ces violentes sommations, à ces touchants appels, que fit l'Ordre intérieur ou écossais? Se drapant dans sa dignité, tantôt il ne répondit que par le dédain du silence, tantôt il promena sur les récalcitrants sa formidable férule, rarement il consentit à se défendre. Voici en quels termes nous pouvons résumer son apologie :

Maçons obscurs et ignorants de la division symbolique, vous blasphémez ce que vous ignorez. Que connaissez-vous de nos augustes grades? Rien, ou presque rien. *Vous êtes plus éloignés de nous, que les profanes ne le sont de vous-mêmes...* Vous osez nous demander nos titres! Nos titres, à nous, c'est notre ancienneté, au moins aussi respectable que la vôtre ; nos titres, à nous, c'est la possession de longs siècles, c'est la prescription; nos titres, à nous, c'est le talent, l'intelligence, la force ; nos titres, à nous, c'est votre existence même... Aveugles et ingrats ! au lieu de les maudire, vous devriez bénir les grades supérieurs. Sans nous, que seriez-vous ? Un misérable embryon, un corps sans tête, ou tout au plus un être rabougri, condamné à végéter, chétif et stérile! — Que sont vos symboles sans explication ni complément ? Des traits gros-

(1) *Le Tuileur expert*, p. 144 et suiv.

siers d'une grossière ébauche, des jeux d'enfants. C'est dans nos grades que le voile tombe et qu'il est permis de contempler à découvert le soleil de la vérité dont vous n'avez fait qu'entrevoir un rayon pâle et fugitif; c'est dans nos grades que se trouve le foyer sacré, auquel vous devez la lumière, la chaleur, et la vie. En vain vous vous débattez sous notre main puissante : enfants insoumis, vous serez contenus dans l'obéissance... Vous nous menacez d'une rupture : malheureux! craignez que nous ne lâchions la lisière bienfaisante qui soutient vos pas incertains ; la dérision et la honte seront votre partage ! Vous nous demandez la paix et l'union ? Mais c'est vous qui, en osant aspirer à secouer l'esclavage et la servitude auquels vous devriez bien vous résigner, avez jeté dans les rangs des Maçons le brandon de la discorde !

Voilà, pour le fond, ce que l'Ordre intérieur a répondu aux prétentions de l'Ordre extérieur.

Cependant plusieurs incriminations, que la Maçonnerie symbolique adressait à la Maçonnerie écossaise, ne laissaient pas que d'avoir leur fondement dans la vérité. Cette dernière était devenue envahissante, dominatrice, hautaine, arrogante. Traitant avec l'Ordre symbolique, non de sœur à sœur, mais de maître à esclave, elle exigeait que la moindre de ses volontés fût humblement et promptement exécutée. De là cette résistance des Maçons symboliques; résistance qui n'aboutit pas, il est vrai, à une rupture ouverte, à la dissolution de l'Ordre, mais qui menaça singulièrement l'unité de l'association.

La Maçonnerie symbolique, pour conserver la paix et sauver son existence, accepta, malgré elle, une espèce de compromis. Voici comment, après avoir versé tout son fiel sur l'Ordre écossais, Ragon a cru devoir conclure :

« Puisqu'un frère, quoique Maçon ne peut se dépouiller entièrement des faiblesses de l'homme vulgaire, nous pensons

que l'existence des hauts grades est devenue, en maçonnerie, une sorte de nécessité, non pas à cause de la hiérarchie qu'ils établissent et qu'on devrait abandonner au monde profane, ni à cause de la magie des titres et des cordons qu'ils prodiguent; mais parce que quelques-uns de ces grades, bien conférés, excitent à l'étude de la science maçonnique et entretiennent une émulation qui tourne à l'avantage de l'institution. Et comme, en toute chose, il faut du bon sens, nous ne trouvons que le régime du Grand-Orient de France qui présente un système simple, rationnel et suivi, ainsi que le prouve l'interprétation des sept grades au delà desquels il n'y a plus d'interprétation maçonnique possible, à moins de se répéter (1). »

Cette espèce de satisfaction donnée à l'Ordre écossais n'est qu'une absurdité; et il fallait que les Maçons des trois premiers grades eussent une conviction bien peu profonde pour accepter ces conditions. Si, comme le dit Ragon, les quatre grades écossais, admis par le Grand-Orient de France, sont si rationnels et si complets, que les grades supérieurs ne sont plus que des répétitions, il nous paraît que la haine qu'on venait de témoigner contre *tout* le système écossais n'était qu'une pure fiction. Comment ne pas détester avant tout les quatre grades français, eux qui renferment *complétement* tous les grades supérieurs? De deux choses l'une : ou tout le système écossais est dangereux, et les quatre grades français, ces grades qui renferment la malice de tout le système sont détestables et ne peuvent être admis sans contradiction; ou l'écossisme est bon, maçonniquement parlant, s'il n'est au moins indifférent; et alors pourquoi ces longues tirades pour le déprécier? En d'autres termes, nous ne comprenons pas comment, après avoir protesté contre l'existence et les prétentions de l'écossisme, M. Ragon se décide à l'accepter.

(1) Ragon. *Ibid*, p. 41.

Il est une raison, particulière aux loges allemandes, qui explique dans ce pays l'antagonisme de la Franc-Maçonnerie symbolique contre l'écossisme. En 1848 et 1849, les fréquentes révolutions de l'Allemagne avaient éveillé la sollicitude des gouvernements. Il s'est agi un instant de fermer toutes les loges. Que fit la Maçonnerie symbolique pour échapper au désastre ? Elle fit peser tous les griefs sur l'écossisme....

Voici ce que nous lisons dans Fischer (1) :

« Si les grades supérieurs contiennent des choses qui doivent redouter la lumière de la publicité, c'est à eux à se justifier. La Maçonnerie de St.-Jean ne craint pas de se montrer telle qu'elle est. Ce serait même une chose très-avantageuse pour elle si les grades supérieurs étaient réprimés ou étouffés. La défiance que l'on entretient hors des loges contre toute l'association maçonnique, défiance que nous ne pouvons nous empêcher nous-même de partager, a son principe et sa source dans les menées des grades supérieurs. Quoiqu'on puisse supposer qu'ils ont leurs bons côtés, nous ne pouvons pas ne pas penser qu'ils forment une puissance dont on pourrait abuser pour entraver le perfectionnement et le progrès de l'humanité... La Maçonnerie de St.-Jean peut, quant à elle, attendre le résultat d'une enquête avec un calme parfait, sinon avec satisfaction...»

Nous croyons en avoir dit assez pour prouver qu'entre les deux grandes divisions de la Maçonnerie, il y a lutte et antagonisme. Néanmoins, divisées sur la question de la préséance et de la dignité, les deux grandes fractions maçonniques se donnent la main pour agir dans le même but ; ou, plutôt, ce sont des enfants de la même famille qui, quoique de caractères différents et malgré de vifs débats, oublient leurs querelles intestines, pour travailler avec ardeur à la prospérité de la communauté.

(1) *Journal maçonnique* du 15 déc. 1850.

Dans sa partie historique, Eckert s'attache à prouver que cette lutte intérieure de la Maçonnerie correspond à la lutte extérieure sur le terrain de la politique entre l'élément démocratique, d'une part, et l'élément aristocratique, de l'autre.

II.

Nombre des grades de l'Ordre intérieur ou Chapitral.

La Maçonnerie écossaise a subi tant de modifications et d'altérations, qu'il est impossible, non-seulement au profane, mais même à l'initié, de sortir de ce labyrinthe. On ne compte pas moins de HUIT CENTS GRADES dans les différents systèmes!

Au commencement de l'invasion de l'écossisme dans la Maçonnerie française, les grades chapitraux n'étaient pas très-nombreux. Les voici dans l'Ordre de leur hiérarchie : *Elu des Neuf, Elu de P.* (Pérignan), *Elu des Quinze, Illustre architecte prévôt Irlandais, Ecossais d'Edimbourg et Trinitaire, Rose-Croix.*

Bientôt l'ambition, la vanité et la spéculation firent inventer et introduire de nouveaux grades. Sans parler des systèmes répudiés par l'autorité légale de la Maçonnerie (1), le Grand-

(1) Voici les systèmes qui existaient en 1800 : Ecossais philosophique, Philalèthes, Adonhiram, St. Jean d'Ecosse, à Marseille; les Illustres Elus de la vérité ; le système hermétique, à Montpellier ; ceux de St.-Martin, des Elus Coëns, par Martinez Paschalis, de Hérodom de Kilwinning, de la Grande Loge d'Angleterre ; l'écossisme de la Gr. L. anglaise, le rite primordial de France, l'Ecossais ancien et accepté, les trois grades symboliques, le rite de Misraïm, le rite rectifié, le rite ancien réformé, les rites de Schwedenborg, de Zinnendorf, de Schroeder, de Fessler, de la Grande Loge aux Trois Globes, enfin le rite Suédois.

Tous ces systèmes avaient des grades particuliers, plus ou moins nombreux; le rite de Misraïm n'en conférait pas moins de QUATRE-VINGT-DIX! Adopté par le Grand-Orient en 1816, le rite de Misraïm fut aboli en 1817. En dépit du jugement du Grand-Orient, ce rite subsiste encore.

Orient fut contraint d'adopter quinze, puis vingt, et enfin trente grades écossais, qui, joints aux trois grades symboliques, donnent le chiffre énorme de *trente-trois* grades.

Quoique l'autorité du suprême conseil et du Grand-Orient de France rencontre aujourd'hui plus de soumission dans cette province maçonnique, il s'en faut bien qu'elle ait pu faire disparaître toutes les sectes. Malgré sa volonté clairement exprimée de ne regarder comme légitimes que quatre grades écossais, il est contraint de tolérer le système de trente-trois degrés. Aujourd'hui donc, les loges dépendantes du Grand-Orient de France peuvent suivre à volonté ou le rite *ancien réformé* (*moderne*), ou le rite *écossais ancien et accepté* (1).

Le premier de ces rites ne contient que les quatre grades d'*Elu*, d'*Ecossais*, de *Chevalier d'Orient* et de *Rose-Croix*. Le second a trente-trois grades, dont voici les noms, d'après l'*Abeille maçonnique* :

« 1er APPRENTI. Ce grade est consacré aux principes fondamentaux de la Maçonnerie, à l'enseignement de ses lois et de ses usages, renfermés tout entiers dans ces trois mots : *Dieu, bienfaisance, fraternité*.

» 2e COMPAGNON : à la direction de la jeunesse vers le bonheur possible, au moyen du travail, de la science et de la vertu qui lui sont recommandés.

» 3e MAITRE : à l'honneur inflexible qui ne transige point avec le devoir; aux grands hommes qui se sont immolés au bien et à la sûreté publique.

» 4e MAÎTRE SECRET : à la discrétion du sage, à la vigilance du bon ouvrier.

» 5e MAÎTRE PARFAIT : à la perfection de l'esprit et du cœur; à toutes les hautes vérités, à toutes les connaissances utiles, énumérées sur la *pierre cubique*.

(1) La même chose a lieu en Belgique.

» 6e Secrétaire intime : au besoin de connaître, qui a produit tant de précieuses découvertes, et aux dangers d'une vaine curiosité.

» 7e Prévôt et Juge : à l'équité sévère avec laquelle nous devons juger une action.

» 8e Intendants des Batiments : à l'esprit d'ordre et d'analyse.

» 9e Maitre élu des neuf : au zèle vertueux, au talent éclairé, qui, par de bons exemples et de généreux efforts vengent la vérité, la vertu, de l'erreur et du vice.

» 10e Maître élu des 15 : à l'extinction totale de toutes les passions, de tous les penchants coupables.

» 11e Sublime Chevalier Elu : à la régénération des mœurs et des lumières.

» 12e Royal Arche : au courage persévérant.

» 13e Grand Maître Architecte : à la mémoire de quelques-uns des premiers instituteurs des hommes, les Mages, les Pontifes de Misraïm, et de Jérusalem.

» 14e Grand Ecossais : au grand Architecte de l'univers sous le symbole du *Delta* sacré.

» 15e Chevalier d'Orient : aux héros libérateurs de leur patrie.

» 16e Prince de Jérusalem : à l'allégresse de leur triomphe.

» 17e Chevalier d'Orient et d'Occident : au développement des avantages assurés par la Maçonnerie.

» 18e Chevalier Rose-Croix : au triomphe de la lumière sur les ténèbres, c'est-à-dire, au culte évangélique.

» 19e Grand-Pontife : au pontificat de la religion universelle et régénérée.

» 20e Maître ad vitam : aux devoirs des chefs d'ateliers maçonniques.

» 21e Chevalier Prussien : aux dangers de l'ambition et au repentir sincère.

» 22° PRINCE DU LIBAN : à la gloire de l'ancienne chevalerie, propagatrice des sentiments nobles et généreux; et au dévouement à l'Ordre.

» 23° CHEF DU TABERNACLE : à l'active surveillance des conservateurs de l'Ordre.

» 24° PRINCE DU TABERNACLE : à la conservation des doctrines maçonniques.

» 25° CHEVALIER DU SERPENT D'AIRAIN : à l'émulation qui crée les plans utiles.

» 26° PRINCE DE MERCI : à l'estime, à la récompense due au génie.

» 27° COMMANDEUR DU TEMPLE : à la supériorité, à l'indépendance que donnent les talents et la vertu.

» 28° CHEVALIER DU SOLEIL : à la vérité nue sur tout ce qui intéresse le bonheur des hommes.

» 29° ECOSSAIS DE ST.-ANDRÉ : à l'antique Maçonnerie écossaise.

» 30° CHEVALIER GRAND ELU KADOSCH : au but même de la Maçonnerie dans tous ses degrés.

» 31° INQUISITEUR, INSPECTEUR, COMMANDEUR : à la haute justice de l'Ordre.

» 32° SOUVERAIN PRINCE DU ROYAL SECRET : au commandement militaire de l'Ordre.

» 33° GRAND INSPECTEUR GÉNÉRAL : à l'administration suprême du rite Écossais (1). »

(1) « Ce grade et les deux précédents paraissent n'avoir pour objet que de compléter le nombre 33; ils n'ont rien de l'ancienne initiation, et ne semblent être que des commémorations templières. C'est ainsi que dans l'illuminisme de Weisshaupt, l'*Aréopagite* qui forme le dernier grade, n'appartient qu'aux chefs suprêmes de l'initiation, et ne sert qu'à former le conseil général de l'Ordre.

»Le *nec plus ultrà* se trouve reproduit dans le 33° degré, comme étant le dernier de la série écossaise; mais il n'appartient pas moins au chevalier Kadosch, comme terminant l'échelle initiatique, et l'on en trouve la preuve

Malgré cette longue nomenclature de grades que nous avons donnée, on rencontre parfois certains noms qui ne figurent pas sur cette liste : par exemple, ceux de *Chevalier Syrien, d'Asie,* de *Bélisaire,* etc. On a même pu remarquer entre la liste publiée par l'*Abeille maçonnique* et celle que M. Ragon rapporte d'après des cahiers particuliers, une divergence importante, non-seulement dans le classement des grades, mais encore dans les noms qu'ils portent.

Ces bigarrures s'expliquent facilement. D'abord le même grade porte souvent plusieurs noms soit dans différents pays, soit à diverses époques. Ainsi le grade de juge et prévôt s'appelle indifféremment *Maître irlandais ;* celui de Chevalier d'Orient, *Chevalier de l'Epée ;* celui de grand Pontife, *Sublime Ecosse ;* celui de Maître ad vitam, *Souverain Prince de la Maçonnerie ;* celui de Chevalier Prussien, *Noachite ;* celui de Prince du Liban, *Chevalier Royal Arche ;* celui de Prince de Merci, *Ecossais trinitaire ;* celui de Grand Commandeur du Temple, *Souverain Commandeur du Temple de Jérusalem ;*

dans quelques cahiers particuliers où le classement des 33 degrés est fait ainsi :

1. Apprenti.
2. Compagnon.
3. Maître.
4. Maître parfait.
5. Prévôt et Juge.
6. Maître en Israël.
7. Elu des neuf.
8. Elu illustre.
9. Chevalier du T.·.
10. Elu de l'Inconnu.
11. Elu des quinze.
12. Maître anglais.
13. Maître irlandais.
14. Petit architecte.
15. Grand architecte.
16. App.·. écossais.
17. Compagnon écossais.
18. Maître écossais.
19. Elu parfait.
20. Elu suprême.
21. Chev.·. victorieux.
22. Chev.·. de l'Aigle.
23. Chev.·. d'Orient.
24. Chev.·. du Soleil.
25. Subl.·. écossais.
26. Chev.·. d'Occident.
27. Royal Arche.
28. Ecoss.·. de St.-And.·.
29. Prince de Jérusalem.
30. Commandeur du T.·.
31. Chev.·. du Grand Aigle.
32. Rose-Croix d'Hérod.·.
33. Chevalier Kadosch. »

(Ragon, p. 402.)

celui de Chevalier du Soleil, *Prince adepte*; celui de Grand Elu, Chevalier Kadosch, *Aigle blanc et noir*. Il n'est donc pas improbable que les noms inconnus que l'on peut rencontrer s'adaptent à l'un ou l'autre des grades que nous avons cités.

Qui ne sait, en outre, que les différents systèmes voulant se distinguer de leurs rivaux, ont créé des grades particuliers qui n'ont jamais été livrés à la publicité?

Enfin la Franc-Maçonnerie a subi tant de transformations, qu'il est presque impossible aux Maçons les plus instruits de s'y reconnaitre. Voici l'historique tracé par Bazot :

« Lorsque la Franche-Maçonnerie parut en France en 1725, elle s'y montra sous son nom caractéristique, celui de *Franche-Maçonnerie*, ou *Maçonnerie libre* (Free mason, Freimaurerei) pour la distinguer de *l'art manuel des constructeurs de bâtiments*.

» Jusqu'en 1743, elle resta ce qu'elle était; mais le docteur écossais Ramsay ayant créé des grades supérieurs aux trois premiers, les seuls connus, les partisans de l'invention de Ramsay distinguèrent cette dernière invention par le titre de *Maçonnerie écossaise* ou *Rite écossais*, qui s'est ensuite étendu aux trois premiers grades. En plus haute matière, les disciples de Luther et de Calvin n'avaient pas fait autrement.

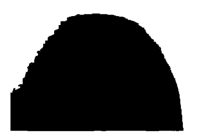
» Ce rappel d'une matière religieuse nous empêche de dire qu'en toute chose une sottise rebondit toujours, et qu'il y a incessamment des hommes intrépides pour la répéter et en faire les honneurs. Les grades inventés par Ramsay furent repoussés par la Grande Loge de Londres, comme plus tard la Grande Loge de France repoussa l'*écossisme*. Mais ils survécurent, et quoique altérés, ils commencèrent l'innovation, et le *système écossais* fut dès lors prédestiné.

» Ceux qui avaient *écossisé* la Maçonnerie perfectionnèrent leur conception, et, pour la distinguer, ils qualifièrent de *Maçonnerie française* ou *Rite français* les trois *premiers grades*

et les *quatre ordres* que le G.·. O.·. de France, en son grand chapitre général, leur adjoignit plus tard.

» Les partisans de la novation continuèrent leur ouvrage. En 1751, on fonda à Marseille une *Mère-Loge*, sous le titre de *St.-Jean d'Ecosse*. On fonda, en 1758, un *Conseil des empereurs d'Orient et d'Occident, souverains princes Maçons*, avec vingt-cinq degrés. L'écossisme, on le voit, allait au pas de course. En 1759, ce conseil constitue à Bordeaux un *Conseil de princes du Royal Secret*. Des empereurs procréent nécessairement des princes. Mais en 1766, l'écossisme, à son tour, éprouva un schisme ; plusieurs empereurs mécontents, ayant à leur tête *l'empereur Pirlet*, de son état maître tailleur d'habits, instituent le *Conseil des Chevaliers d'Orient*, qui, peu de temps après, compta au nombre de ses membres le baron de Tschoudy, le caustique et spirituel auteur d'un ouvrage intitulé : l'*Etoile flamboyante*.

» La Grande Loge de France, puis la Grande Loge nationale, sa rivale et sa dominatrice, et enfin le Grand-Orient, qui fut substitué à cette dernière, et qui réunit à lui le reste des membres de la Grande Loge de France, repoussèrent longtemps les grades écossais ; force fut cependant au corps légal de la Maçonnerie en France de s'inoculer la maladie du grand nombre. Néanmoins, l'irruption ne fut pas d'abord un débordement du *virus écossais*. En 1784, à l'aide de *sept chapitres de Rose-Croix*, et en 1785, avec l'assistance de quelques membres restant du *Conseil des Chevaliers d'Orient*, conseil mort en 1780, on fonda dans le Grand-Orient un *grand chapitre général de France*. Ces chapitres travaillaient au *rite français*. En 1786, le *Grand Chapitre général* voulant ou détruire le rite écossais ou le rivaliser, manipula les vingt-cinq degrés de ce rite et en composa *quatre ordres*, savoir : l'*Elu*, l'*Ecossais*, le *Chevalier d'Orient* et le *Rose-Croix*. Ces *quatre ordres* et les



trois premiers grades de la Maçonnerie, tels qu'ils parurent en 1725, et tels qu'ils se conservèrent, forment le *rite français*, qui domina longtemps en France le *rite écossais*, et se soutient près de lui fort honorablement de nos jours.

» Nous n'avons cité que deux rites, parce qu'ils sont omnipotents, et que seuls ils survivent au *rite* ou *système templier*, établi à Lyon en 1743 ; au *rite* ou *régime de la stricte observance*, que créa, en 1754, le baron Hund ; au *rite des Elus Coëns*, créé la même année par Martinez Paschalis, dont le système se trouve dans les *Loges martinistes*, dans le *rite ou régime des Philalèthes*, dû à Savalette de Langes et à Court de Gébelin en 1773 ; dans le *rite philosophique* ou *régime des sublimes Elus de la vérité*, prétendûment créé à Rennes en 1748, mais arrangé en 1776, par M. de Mangourit ; dans le *rite égyptien*, inventé par le fameux Cagliostro ; dans le *rite de Kilwinning ;* enfin dans le *rite de Misraïm* ou *d'Egypte*, fort de 90 degrés, apporté en 1816 par trois négociants de Marseille, où vont s'aventurer les premiers supérieurs du rite écossais, et qui fut si plaisamment mis à mort par le G.·. O.·, l'année suivante.

» Mais encore quelques mots sur les grades de l'écossisme.

» On ne sait trop comment ce rite était parvenu en 1759 à 25 degrés. On ne voit pas plus comment, en 1761, le *conseil des empereurs d'Orient et d'Occident* put délivrer au juif Stephen Morin, qui se rendait en Amérique, une patente de grand inspecteur-général, qui est le 33ᵉ degré du rite écossais, dit *ancien* et *accepté*, et que fit revivre, en revenant de cette contrée en 1804, le comte de Grasse-Tilly, lequel le communiqua à beaux deniers comptants, à une foule de Maçons, et fonda à Paris un suprême conseil du 33ᵉ degré. »

Si les Maçons les plus instruits ne peuvent trouver le fil conducteur dans ce dédale, faut-il s'étonner qu'il nous reste encore

quelque obscurité sur la Maçonnerie? Si les enfants ne connaissent pas leur mère, comment des étrangers pourraient-ils en esquisser les traits?—Malgré ces nuages, nous possédons sur la Maçonnerie des notions plus que suffisantes; et nous croyons pouvoir affirmer que des Maçons haut placés trouveront dans la lecture de cet ouvrage le moyen de développer leurs connaissances.

III.

Rituel

Du rite ancien réformé ou moderne, d'après les cahiers du Grand-Orient de France.

Les trois premiers grades ne diffèrent que d'une manière imperceptible des mêmes grades allemands que nous avons fait connaître.

Les grades écossais sont les suivants : ***Elu***, ***Ecossais***, ***Chevalier d'Orient*** et ***Rose-Croix***.

Après avoir traduit *in extenso* les grades de l'Ordre intérieur conférés en Allemagne, nous craignons que la reproduction complète des grades écossais du Grand-Orient français ne paraisse fastidieuse au lecteur. Nous nous bornons donc à publier le *Discours historique* adressé au récipiendaire des trois premiers grades supérieurs, persuadé que cette publication sera suffisante pour en faire connaître l'objet et le but. Le grade de ***Rose-Croix*** étant d'une importance majeure, nous en donnons les cérémonies d'admission et le catéchisme.

Enfin nous donnons un résumé du rituel pour le Chevalier *Kadosch* (1).

(1) Ceux qui seraient désireux d'avoir de plus amples détails, peuvent s'adresser aux librairies maçonniques de *Berlandier*, quai des Augustins, 31 ; *Dentu*, Palais Royal ; *Teissier* et *Schmidt*, rue Grenelle St.-Honoré, à Paris.

DISCOURS HISTORIQUE

Du premier Ordre ou Élu (1).

« La pompe funèbre étant finie, et les travaux repris, Salomon n'eut pas de soin plus pressant que la perquisition des meurtriers d'Hiram, pour leur faire subir une punition proportionnelle à leur crime.

» L'absence de trois compagnons et leurs outils, instruments de leurs forfaits, ne laissèrent aucun doute sur les coupables : le plus vieux des trois, comme le plus criminel, fut désigné spécialement par le nom infâme d'Abibalc (meurtrier du père.) Un inconnu vint se présenter à la porte du palais ; et, s'étant fait introduire en secret auprès du roi, lui révéla le lieu de la retraite des malfaiteurs. Salomon ne voulut confier à aucun étranger une commission si délicate ; mais assemblant, pendant la nuit, le conseil extraordinaire des maîtres, il leur déclara qu'il avait besoin de neuf d'entre eux pour une expédition importante qui demandait du courage et de l'activité ; qu'il connaissait leur empressement et leur zèle ; qu'il ne voulait accorder de préférence à aucun d'eux, que le sort seul en déciderait, et que le premier que le sort aurait désigné serait le chef de l'entreprise. Il fit donc jeter devant lui tous les noms dans un scrutin. Le premier nom qui sortit fut celui de Joaben. Il fut le chef de l'entreprise ; les huit autres furent élus successivement.

» Salomon congédia les maîtres et retint près de lui les neuf élus ; il se retira avec eux dans le lieu le plus reculé des travaux ; là il leur exposa la découverte qu'il venait de faire à

(1) Ce grade est le résumé des anciens grades de l'*Elu des* 9, de l'*Elu du P.*, et de l'*Elu des* 15.

l'aide d'un inconnu ; ils concertèrent entre eux les mesures qu'il fallait prendre pour réussir. Les élus prêtèrent serment de venger la mort d'Hiram ; ils prirent pour mot de reconnaissance le nom du plus coupable, et sortirent de la ville avant le jour, afin de n'être vus de personne, marchant par des détours et des pays perdus, sous la conduite de l'inconnu. Ils arrivèrent à vingt-sept milles de Jérusalem, du côté de Joppa, près d'une caverne au bord de la mer, nommée la caverne de Ben-Acar (fils de la stérilité) ou lieu stérile où Abibalc (meurtrier du père) et ses compliees avaient coutume de se retirer. En effet, vers la fin du jour ils aperçurent deux hommes qui marchaient avec précipitation vers la caverne. On les reconnut bientôt pour être des coupables ; car dès qu'ils eurent aperçu la troupe, ils prirent la fuite à travers les rochers, et se voyant poursuivis et presqu'atteints, ils se précipitèrent à travers les rochers dans une fondrière où les maîtres les trouvèrent expirants. Joaben, un peu écarté de ses camarades, aperçut le chien de l'inconnu, qui dirigeait sa route vers la caverne, ayant l'air de suivre quelqu'un à la piste. Ce zélé maître y court seul, et y pénètre par une descente fort roide, de neuf degrés taillés dans le roc. Il aperçut, à la faveur d'une lampe, le traître qui venait de rentrer et se disposait à se reposer. Ce malheureux, saisi à la vue d'un maître qu'il reconnut, se sacrifia lui-même en se plongeant un poignard dans le cœur. Joaben se saisit du poignard du traître et sortit victorieux de la caverne. Il aperçut en sortant, une source d'eau qui jaillissait d'entre les rochers ; il y courut se rafraîchir et remettre ses sens agités. Les élus résolurent de laisser le corps en proie aux bêtes féroces ; ils s'emparèrent des têtes des trois scélérats, et repartirent dès le coucher du soleil. Ils se rendirent la nuit même à Jérusalem, où ils surprirent agréablement Salomon en lui rendant compte de leur expédition. Il témoigna aux neuf mait.·. la satisfaction

qu'il en avait, et voulut qu'ils portassent le nom distinctif d'élus. Il leur ajouta six mait.·. qui n'étaient pas de l'expédition, ce qui forma le nombre de quinze élus, au lieu de neuf qu'ils étaient dans le principe. Ils obtinrent, pour marque de décoration, une grande écharpe noire qui leur passait de l'épaule gauche à la hanche droite, et au bout de laquelle était un poignard à poignée d'or. Les mots de reconnaissance et leurs signes furent analogues à l'action qu'ils venaient de faire. Par la suite, leur emploi fut l'inspection générale, à quoi les rendaient propres l'ardeur et la sévérité qu'ils avaient montrées. Lorsqu'il était question de rendre compte ou de procéder au jugement de quelques maçons, le roi les assemblait extraordinairement dans un lieu secret.

» L'inconnu, qui n'était qu'un pâtre, fut amplement récompensé. Il entra dans le corps des maçons, et par la suite, quand il fut suffisamment instruit, il y obtint une place d'élu. Les têtes des scélérats restèrent exposées pendant trois jours dans l'intérieur des ouvrages, avec l'instrument qui avait servi à leur attentat. Au bout de ce temps, elles furent consumées par le feu, leurs cendres jetées au vent et leurs outils brisés.

» Le crime et la punition furent un secret. Salomon voulut qu'il restât concentré parmi les maçons.

» La vengeance étant accomplie, il ne s'occupa plus que de mettre fin à son ouvrage. »

DISCOURS HISTORIQUE

Du IIe Ordre, ou Écossais.

« Les meurtriers étaient punis, les travaux étaient à leur fin ; il ne restait plus au grand roi qu'à consigner dans un lieu sûr et secret le véritable nom du grand Architecte de

l'univers, dont les caractères avaient été connus longtemps auparavant, lors de son apparition au mont Horeb, sur un triangle radieux.

» Sa prononciation était ignorée du peuple; elle se transmettait par tradition une fois l'année; le grand prêtre prononçait ce nom en l'épelant, entouré de tous ceux qui avaient droit de l'entendre. Pendant cette cérémonie, on ordonnait au peuple de faire beaucoup de bruit, de peur que le mot ne vînt frapper les oreilles de quelqu'un.

» Salomon crut devoir le déposer dans un souterrain du temple, comme un type immuable; il avait fait pratiquer, sous la partie la plus mystérieuse du temple, une voûte secrète, au milieu de laquelle il plaça un piédestal triangulaire, qu'il nomma le piédestal de la science : on y descendait par un escalier de vingt-quatre marches, divisé en repos par trois, cinq, sept, neuf. Cette voûte n'était connue que de Salomon et des maîtres qui y avaient travaillé.

» Hiram grava la parole sur un triangle du plus pur métal; mais dans la crainte où il était de la perdre, il le portait toujours suspendu au cou, la gravure du côté de la poitrine, le revers en dehors, n'offrant qu'une surface unie et du plus parfait poli. Lors de son assassinat, il fut assez heureux pour se dépouiller de ce delta précieux et le jeta dans un puits qui était au coin de l'Orient, au Midi. Salomon témoigna la crainte qu'il avait que ce précieux triangle ne tombât en des mains profanes, et en ordonna la reherche.

» Trois maîtres eurent le bonheur d'en faire la découverte. Passant près du puits vers l'heure de midi, ils aperçurent dans le fond quelque chose de brillant : l'un d'eux se fit descendre dans ce puits à l'aide de ses camarades, et y trouva réellement l'objet de leur recherche. Au comble de leur joie, ils se présentèrent à Salomon. A la vue du delta, Salomon faisant un

pas en arrière, leva les bras au ciel, en signe d'admiration, et s'écria : el.·., (à Dieu grâce.)

»Il manda aussitôt les quinze élus et les neuf maitres qui avaient travaillé à la construction de la voûte. Accompagné d'eux et des trois, qui avaient fait la découverte, il descendit dans la voûte secrète, fit incruster le delta au milieu du piédestal, et le couvrit d'une pierre d'agathe taillée en forme quadrangulaire, sur laquelle il fit graver, à la face supérieure, le mot substitué ; à la face inférieure tous les mots secrets de la Maçonnerie, et aux quatre latérales les combinaisons cubiques de ces nombres, ce qui la fit dénommer pierre cubique. Salomon fit placer au-devant trois lampes portant chacune neuf lumignons qui y brûlaient d'un feu perpétuel ; il leur déclara l'ancienne loi qui défendait de prononcer le nom du grand Architecte ; et, après avoir reçu d'eux le serment inviolable de ne jamais révéler ce qui venait de se passer, il lui donna le nom de voûte sacrée, et en fit sceller l'entrée, dont le secret n'en demeura qu'aux vingt-sept grands élus et à leurs successeurs ; ils se jurèrent une éternelle alliance ; et, pour preuve de cette alliance, Salomon leur donna un anneau du plus pur métal. Remontés au temple, ils admirèrent la beauté de l'ouvrage, et rendirent grâce au grand Architecte de l'univers. Salomon étant mort, ils se gouvernèrent par eux-mêmes, suivant leurs lois, toujours dévoués à la conservation de l'ouvrage.

»Le temple fut détruit par les Assyriens : les architectes demeurèrent. Un nouveau temple s'élève ; ce sont eux qui en sont chargés. Ce second édifice périt sous Titus ; ils restent inconnus, mais toujours unis ; de nouveaux travaux les font connaître dans la Palestine. Après une guerre malheureuse, ils forment divers établissements utiles et des associations vertueuses ; partout on les voyait briller de leurs vertus. A la

cour, à l'armée, au conseil des rois, dans le sanctuaire de la justice, leur science ne tendait qu'à les rendre plus sociables ou plus humains. Liés par la foi du serment, ils subissaient les mêmes vicissitudes ; ils étaient le soutien de l'innocence, les vengeurs du crime, les colonnes des empires, le fléau des méchants, et les barrières de l'impiété ; c'était là l'objet des vrais maçons Ecossais.

» La France, l'Italie, l'Angleterre, la Suède, la Palestine, l'Assyrie et l'Egypte en sont aussi les témoins. L'Assyrie se souviendra à jamais des exploits périlleux d'un Bohémon, de la surprise d'Antioche, enlevée à l'Arabe insolent.

» L'Egypte se souviendra de leur constance héroïque. Damas fut le boulevard de leurs travaux ; les déserts déposeront de leur savoir profond : la Palestine et Jérusalem sont témoins de l'entrée de Louis IX : ces lieux ont vu le soldat désarmé, arroser de ses larmes une terre consacrée par la présence de tant d'illustres personnages.

» L'Angleterre et l'Ecosse sont témoins de ses institutions admirables qui honorent la vertu, déracinent le vice et annoncent la vérité.

» La Suède est témoin des vertus d'Uldaric et de celles des chevaliers de son temps.

» Les tombeaux sont encore témoins combien de guerriers maçons portent sur eux, dans la poussière du cercueil, les marques de leur confédération.

» Combien d'associations hospitalières doivent leur origine à nos illustres prédécesseurs ! Nous n'en voyons à la vérité que de faibles images. Tel est le sort des établissements humains, les doigts du temps s'impriment également sur les Ordres et sur les métaux. Nous en avons un nouvel exemple dans la révolution française.

» Voyez quels nous avons été, quels nous sommes aujourd'hui.

» Admis, mon frère, à ce grade supérieur, travaillez sans relâche à la découverte de la vérité, et prouvez aux maçons moins instruits que vous avez la supériorité sur eux, par vos exemples, vos travaux et vos vertus. »

DISCOURS HISTORIQUE

Du IIIe ordre, ou Chev.·. d'Orient.

« Le temple de Salomon et la gloire du peuple qui le possédait, ne purent résister à la fureur de leurs ennemis; les dix tribus qui composaient le royaume d'Israël avaient été vaincues, il ne restait plus que celles de Juda et de Benjamin qui se défendirent quelque temps; mais enfin Nabuchodonosor entreprit le siége de Jérusalem, la dix-huitième année de son règne, et la onzième de Sédécias, vingt-unième roi de la race de David.

» La cité sainte fut attaquée et défendue avec une valeur incroyable, le siége fut longtemps opiniâtre et cruel; mais enfin les habitants épuisés de faim et de fatigue, les fortifications renversées, malgré la vigilance, l'activité et le zèle des maçons libres, la place fut prise d'assaut après dix-huit mois de siége.

» L'ennemi se porta vers le temple où les principaux de la ville s'étaient réfugiés avec leurs richesses, ainsi que Sédécias et toute sa maison.

» Les maçons libres tentèrent une nouvelle défense; mais obligés de céder à la supériorité du nombre, ils se rendirent à discrétion.

» Nabuchodonosor apprenant cette nouvelle, commanda à son général Nabuzardan de détruire le temple de fond en

comble, après en avoir enlevé tous les trésors, de réduire en cendres le palais, de détruire entièrement la Cité, et d'amener le roi et le peuple captifs à Babylone. (606 ans avant J.-C.)

» Nabuzardan fit son entrée triomphante dans Babylone, y traînant après lui tous les captifs enchaînés, sans excepter Sédécias qui mourut trois ans après.

» Les chaînons de leurs chaînes étaient de figure triangulaire : le vainqueur en avait ordonné cette forme par dérision, pour le respect que l'on connaissait aux vaincus pour le delta.

» Quelle fut la douleur des maçons libres de voir en un instant détruire un édifice, chef-d'œuvre de la main des hommes, et dirigé par celle du grand Architecte ! Leurs larmes ne cessèrent qu'au moment du grand jour de leur liberté, quand il leur fut permis de rebâtir le temple sur le modèle de l'ancien.

» Ce bienfait, après dix semaines d'années de captivité, leur fut accordé par Cyrus, prince aussi fameux par son humanité que par ses victoires. Ce conquérant maître de tout l'Orient, eut une vision où il lui semblait entendre une voix céleste qui lui ordonnait de rendre la liberté aux captifs. Daniel, devenu un des grands de l'empire, lui en expliqua le véritable sens.

» Zorobabel, du sang des princes de Juda, ayant obtenu l'entrée du conseil de Cyrus, demanda l'affranchissement de sa nation et la permission de rebâtir le temple sur le plan de l'ancien : le roi le lui accorda avec bonté ; il lui restitua tous les trésors enlevés par ses prédécesseurs, honora Zorobabel du titre de chevalier de son ordre, et ordonna que tout secours et assistance lui fussent fournis ainsi qu'à ses compatriotes.

» Zorobabel reçut du grand trésorier les richesses du temple, et fixa son départ au jour qui répond au 22 de mars. Il parvint sans obstacle jusqu'au bord du fleuve qui sépare l'Assyrie de

la Judée. Il y fit jeter un pont pour passer le peuple qui le suivait ; mais les peuples d'au-delà, animés d'un sentiment de jalousie, se liguèrent pour lui en disputer l'entrée ; ils attaquèrent Zorobabel et sa troupe au passage du pont. Ce prince, après un combat sanglant, rendit le passage libre. Il perdit dans la mêlée les marques d'honneur que Cyrus lui avait déférées. Armé d'un glaive qu'il ne pouvait perdre qu'avec la vie ; aidé des braves maçons qui le suivaient, il parvint à mettre en déroute les ennemis , qui par leur fuite, laissèrent Zorobabel et les siens libres de se rendre à Jérusalem.

» Depuis la destruction de cette ville, plusieurs de leurs compatriotes, échappés aux fureurs de la guerre, erraient méprisés et misérables. Parmi eux se trouvaient quelques grands élus qui se réunissaient en secret pour gémir sur le malheur de leurs frères et pratiquer les cérémonies de leur ordre. Ces zélés maçons cherchèrent parmi les décombres l'entrée de la voûte sacrée, laquelle n'avait pu être découverte lors de la destruction du temple. En ayant découvert l'entrée, ils parvinrent au piédestal de la science, retrouvèrent la lame d'or sous la pierre cubique. Résolus de la soustraire aux dangers qu'elle avait courus, ils brisèrent la lame triangulaire, la fondirent, mirent en pièces la pierre d'agathe, et transmirent leurs mystères par la seule tradition. Animés de l'espoir de voir un jour leurs travaux se renouveler, ils continuèrent à s'élire un chef pour présider leurs assemblées.

» Ananias, qui pour lors était à leur tête, reçut Zorobabel au sein de la fraternité, sur les ruines du temple ; il le déclara chef de la nation. On avisa aussitôt aux moyens de rebâtir le temple.

» Les travaux commencés, ils ne tardèrent pas à être inquiétés par leurs ennemis, ce qui obligea Zorobabel à se tenir sur la

défensive. Il prit le parti de ne faire travailler que les armes à la main, de sorte que les ouvriers tenaient toujours l'épée d'une main et la truelle de l'autre.

» Le temple reconstruit, l'ordre des architectes eut un nouvel éclat; mais ce temps de gloire et de paix fut de courte durée. Les Romains vinrent attaquer la Judée, prirent et rasèrent Jérusalem, brûlèrent le temple et anéantirent la nation. (L'an 70 de J.-C.)

» Quelques-uns des architectes restèrent presque sur les lieux, où ils conservèrent, dans le sein d'un petit nombre, et sous le secret le plus austère, les renseignements anciens. Prenant encore plus de précautions, ils n'admirent à leurs connaissances que des gens éprouvés scrupuleusement. Tantôt sous le gouvernement des Romains, tantôt sous celui des Sarrazins, ils attendaient l'heureuse révolution qui les remît en possession des domaines de leurs pères, et leur procurât les moyens de rétablir le temple une troisième fois.

» D'autres architectes, vu la dispersion, avaient été contraints de fuir dans les déserts. Après quelque temps ils reparurent sur les débris de l'ancien temple, s'y rassemblèrent sous le drapeau de la charité fraternelle et de l'amour de l'humanité. Ils fondèrent un hospice au lieu même où le temple avait été détruit, en faveur des pèlerins qui venaient visiter les débris de Jérusalem. Ils devinrent un ordre religieux dans le principe, astreints à des vœux d'étroite observance, tenus au célibat et dévoués à secourir les pauvres, tant par des aumônes que par le produit des terres que les nouveaux maîtres de la Judée leur permirent de défricher. Depuis, milice religieuse, leur épée se fit un droit des mêmes possessions qu'ils n'avaient eues que d'une manière précaire.

» L'espérance s'accrut aux uns et aux autres, lorsqu'un certain Pierre l'Hermite, fanatique obscur, mais entreprenant, excita

cette guerre si funeste, connue sous le nom de Croisades.

» A cette nouvelle, que les ailes de la renommée portèrent bientôt aux extrémités de la terre, d'anciens militaires retirés, la plupart dans les déserts de la Thébaïde, quittèrent leur solitude. Jaloux de trouver l'occasion de se signaler, ils ne tardèrent pas à rejoindre ceux des leurs restés vers Jérusalem. Ils les trouvèrent unis aux architectes, ayant tous pour but, quoique sous différentes vues, le rétablissement du temple. Laissant tout préjugé, ils adoptèrent les mêmes usages, et déguisèrent sous les mêmes apparences d'une architecture spéculative, un dessein glorieux. Résolus d'aller joindre les enseignes des armées croisées, ils convinrent de ne se soumettre qu'à des chefs qu'ils se seraient eux-mêmes choisis.

» Les frères militaires, comme plus expérimentés, furent dès lors désignés; ils concertèrent un formulaire fixe, dont les symboles et les allégories pris dans la construction du temple, les ramenassent toujours au véritable but, et servissent en même temps à en écarter la foule par la difficulté des surfaces, ou à s'assurer des sujets par leur constance et leur soumission.

» Au milieu d'une armée composée de tant de milliers d'individus différents, entourés d'ennemis, ils étaient timides et prudents; et pour éviter toute surprise, ils adoptèrent des mots, signes et attouchements pour se reconnaître même à des distances éloignées et préserver leur secret des atteintes de la curiosité, de la trahison et de la publicité. Ils prirent le titre de maçons libres et ne tardèrent pas à se joindre aux croisés; ils y furent accueillis et bientôt distingués.

» Les architectes qui avaient élevé l'hospice sur les ruines de l'ancien temple, ne demeurèrent pas oisifs; ils laissèrent un petit nombre d'entre eux occupés aux fonctions hospitalières, prirent les armes; et, sous un chef de bande, depuis érigé en Grand Maître de leur Ordre, ils se joignirent aux croisés.

» Après une guerre aussi funeste à tant de braves gens, on les vit s'accroître successivement et s'agrandir. Parvenus au comble des richesses et des grandeurs, ils furent eux-mêmes dépouillés et anéantis (1).

» Pendant l'intervalle de neuf croisades, il est aisé de croire que l'ordre s'est accru en réunissant des sujets de tous les pays. Après les premiers succès et le départ de l'armée, quatre-vingt-un d'entre les architectes passèrent en Suède, munis de recommandations pour le prélat d'Upsal, qu'ils initièrent dans leurs secrets, pour l'engager à ranimer la ferveur des princes confédérés.

» En effet, l'entreprise se renouvela ; mais le succès trompa leur attente. Ils en députèrent de nouveau quatre-vingt-un d'entre eux à Upsal, chargés de remettre au prélat le dépôt de leurs connaissances enfermé dans un coffre.

» Le prélat le reçut, le renferma dans un tombeau de marbre scellé de quatre sceaux, fit creuser secrètement au fond du caveau de la tour des quatre Couronnes, et, aidé des députés, il y descendit les précieuses archives qui, dans un temps postérieur, en furent retirées.

» Cette opération consommée avec le plus grand succès, nos frères retournèrent à Jérusalem ; mais la conquête du Soudan d'Egypte leur ayant fait perdre tout espoir de rétablir le temple, ils résolurent d'abandonner leur patrie désolée, et d'aller former au loin de nouveaux établissements.

» N'ayant point encore, mon frère, la possibilité de réédifier l'ancien temple avec des matériaux terrestres, que ce soit du moins avec des matériaux mystiques ! Qu'il soit placé au milieu de votre cœur ! Puisse le grand Architecte encourager votre zèle, soutenir nos espérances et en assurer le succès ! »

(1) On voit clairement que cet Ordre n'est que celui des Templiers.

ROSE-CROIX ou IVe ORDRE.

Décorations.

Il faut quatre chambres.

La première est tendue comme une salle ordinaire, et sert pour préparer le récipiendaire, lequel doit être habillé en noir, s'il se peut, et revêtu des ornements du grade précédent.

La seconde, où se fait l'ouverture des travaux, sera tendue de noir, parsemée de larmes blanches; un pavé mosaïque régnera par toute la chambre, en carreaux noirs et blancs; elle sera éclairée par trente-trois lumières, portées sur trois chandeliers à onze branches; chaque lumière sera renfermée dans une petite boite en fer-blanc, qui ne doit laisser de jour que par l'espace d'une petite circonférence d'un pouce de diamètre sur le côté de la boite; ces trente-trois lumières sont allégoriques.

Dans trois angles de la chambre seront trois colonnes de hauteur d'homme. Sur chacune sera écrit en gros caractères transparent;

SAVOIR :

Sur celle d'Orient : Foi.

Sur celle du Midi : Espérance.

Sur celle du Nord : Charité.

Ces colonnes peuvent servir de chandeliers. Dans le fond de la salle sera un autel élevé de trois marches; cet autel doit être paré de noir et parsemé de flammes blanches; sur le dessus sera un tableau figurant trois croix; celle du centre représentant vers le milieu la rose mystique entourée d'une couronne d'épine, et sur les deux autres au devant de l'autel sera une bougie jaune. Cet autel sera caché par deux grands

rideaux noirs qui se tireront lorsqu'il sera dit à la réception.

Au bas des marches à droite sera une petite table couverte d'un tapis noir, sur laquelle sera placé le livre de la *Sagesse*, un compas, une équerre et un triangle, un cordon noir et l'habit du récipiendaire.

Le très-sage prend place devant cette table. Tous les frères sont assis indistinctement. Comme ils sont censés être assis à terre, l'on aura soin d'avoir des banquettes de six pouces de hauteur, placées autour de la salle, sur lesquelles siégeront les frères.

Les surveillants, pareillement assis, seront placés comme dans les grades précédents, sans table devant eux; l'habillement du récipiendaire sera d'une étoffe de soie fond blanc, bordé tout autour d'un ruban noir de la largeur de deux doigts. Il doit être fait en chasuble très-courte, au milieu il doit y avoir une croix de ruban de couleur ponceau, de même largeur que le noir : elle doit régner de haut en bas et en travers; elle sera doublée de blanc.

Nota. L'habillement des chevaliers est le même, mais on peut s'en dispenser; il suffit qu'ils soient vêtus de noir.

Le cordon dans cette chambre, doit être noir, large au moins de trois doigts, porté en camail. Il doit y avoir sur le milieu de ce cordon, une croix de ruban rouge. Au-dessous, vers la pointe, sera une rosette de couleur ponceau.

Le cordon noir porté en camail, est pour dispenser de celui porté en bandoulière, ayant pareillement une croix couleur ponceau sur la poitrine, brodée sur le cordon.

Le tablier doit être de peau blanche, bordé de noir, au milieu duquel il y aura trois rosettes noires; sur la bavette, une tête de mort avec deux os en sautoir; sur la poche il y aura un grand J.·.; au milieu du tablier sera un globe représentant le monde, ce globe entortillé d'un serpent. Le maître doit porter

une étoile flamboyante sur le cœur, au milieu de laquelle sera la lettre G.·. et autour des pointes les lettres, F.·. E.·. C.·. (1).

Le premier surveillant porte le triangle, le second l'équerre et le compas en sautoir; le tout couvert d'un crêpe. Le bijou de ce grade est un compas dont les pointes sont posées sur un quart de cercle; la tête du compas est une rose ouverte dont la queue vient se perdre dans une des pointes dudit compas. Dans le milieu du compas, il y a une croix rayonnée dont le pied pose sur un quart de cercle, et le haut touche la tête du compas; d'un côté est appuyé sur les pointes du compas un aigle dont les ailes sont déployées et la tête baissée; de l'autre côté il y a un pélican qui se perce le sein pour nourrir ses petits, qui sont figurés sous lui dans un nid. Entre l'aigle et le pélican s'élève une branche d'acacia. Sur la tête du compas qui forme une rose, il y a une couroune antique à deux sens. Sur le quart du cercle, il y a d'un côté le mot (sacré) et de l'autre, le mot de passe en lettres hiéroglyphes. Ce bijou doit être d'or ou doré; le pélican, l'aigle et la rose en argent.

Le tracé de la loge est un carré long par de triples lignes dans lesquelles sera écrit aux extrémités : Sagesse, Force, Beauté; dans les intérieurs, Orient, Occident, Septentrion, Midi et la houppe dentelée; à l'Orient la voûte céleste parsemée d'étoiles, avec le soleil et la lune obscurcis par des nuages. Dans la première partie de l'Orient, un aigle planant, comparé à la suprême puissance. Au milieu de la loge seront trois carrés sur lesquels seront trois circonférences et trois triangles, ce qui est allégorique pour représenter le Mont-Calvaire : sur le sommet une pierre cubique, une rose qui est comparée à la douceur; et la lettre J.·. dans le milieu de la rose, qui veut dire *Jehova*, qui est la parole expirante.

L'espace qui environne les carrés, est rempli de ténèbres;

(1) Foi, Espérance, Charité.

plus bas sont tous les anciens instruments et outils de la Maçonnerie, les colonnes brisées en plusieurs parties. A l'extérieur de la ligne orientale est une colonne qui représente les sept nœuds de parfait maçon.

La troisième chambre doit représenter un lieu de réprobation, les objets que l'on y figurera, seront transparents ou peints sur les murailles. Le récipiendaire y sera introduit après le premier point de réception, et y restera jusqu'au moment où il pourra être introduit dans la quatrième chambre.

La quatrième chambre est tendue de rouge; elle doit être décorée avec le plus d'éclat possible; les chandeliers portant les trente-trois lumières y seront apportés et placés dans le même ordre qu'auparavant; sous le dais, il y aura une gloire éclatante dont le milieu représentera l'étoile flamboyante; au milieu de l'étoile sera le signe S.·.; au-dessous sera figuré un tombeau ouvert.

Le bijou se porte à découvert; il est attaché au cou à un cordon ponceau large au moins de trois doigts et fait en sautoir; il doit y avoir une rosette noire sur la pointe du cordon où est attaché le bijou : le tablier doit être blanc, bordé et doublé de couleur ponceau, ainsi que la bavette, au milieu de laquelle est un triangle ou se trouvent trois carrés, trois cercles et un J.·. dans le centre; au milieu du tablier le bijou sera peint ou brodé en or.

Le maître s'appelle très-sage et parfait maître.

Les surveillants, très-excellents et parfaits.

Les officiers, très-puissants et parfaits.

Et les chevaliers, très-respectables et parfaits.

Dans le premier point de réception, on ne porte point le titre de parfait.

Le tracé de la loge est un carré long par des quadruples lignes dans lesquelles sera écrit, dans les extrémités : Foi,

Espérance, Charité, Orient, Septentrion, Occident, Midi, le soleil et la lune éclatants dans un ciel parsemé d'étoiles. Dans la première partie de l'Orient, une croix entourée d'une gloire, un nuage rempli de sept têtes d'anges. Sur la croix, une rose épanouie, dans laquelle sera la lettre G.·.; plus bas, trois carrés sur lesquels sont trois circonférences et trois triangles pour former le sommet, ce qui est allégorique au St.-Mont sur lequel le fils du grand Architecte expira : sur ledit sommet une étoile flamboyante à sept rayons luisants, avec toute sa splendeur, dans le milieu de laquelle sera la lettre G.·.; ladite lettre représente le fils de l'homme ressuscité dans toute sa gloire. Sur les côtés, au midi, un pélican sur son nid; de son sein sortent 7 tiges de sang pour nourrir 7 petits qui l'environnent, image de la tendresse paternelle.

Au Septentrion, un aigle planant dans les airs, image de la suprême puissance : plus bas, le tombeau dans la partie inférieure du carré; sur la ligne du milieu de l'Orient à l'Occident, le compas, la planche à tracer, la pince, la truelle, l'équerre; sur la ligne du Midi, la pierre cubique, le marteau, la règle et le niveau; sur la ligne du Septentrion, la pierre brute, le marteau taillant, le maillet, le ciseau, la ligne d'àplomb ou perpendiculaire. A l'extérieur de la ligne orientale, la colonne et les 7 nœuds de parfait maçon.

Nota. Lorsqu'un M.·. se présente pour être reçu Ch.·. R.·. C.·., il doit présenter une requête conçue en ces termes :

« Supplie très-humblement les frères et remontre que vu le » désir qu'il a de parvenir à la perfection de la Maçonnerie, il » leur plaise, étant présentement assemblés, de l'admettre au » nombre des chevaliers : le suppliant ne cessera de faire des » vœux au ciel pour la prospérité de l'Ordre et pour la santé de » tous les chevaliers. »

Ensuite il attendra la réponse à sa requête. Lorsqu'on

ouvrira la porte, il se mettra à genoux pour la recevoir. Un des chevaliers, le plus près de la porte, la lui jettera à terre : la porte refermée il en fera lecture; il y trouvera le jour et l'heure indiqués pour sa réception.

SALLE DE BANQUET.

Cette salle sera la même que celle du premier point de la réception ; tous les chevaliers, précédés du très-sage, se rendent dans cette salle deux à deux en silence.

Le dernier reçu fait apprêter ce qui est nécessaire pour le banquet; il fait apporter une table que l'on couvre d'une nappe blanche sur laquelle l'on met un pain, une coupe remplie de vin, trois bougies, un réchaud de feu.

Cela fait, il vient avertir que tout est prêt; il présente au très-sage et à tous les chevaliers, une baguette blanche de six pieds de long.

Après la cérémonie, les derniers reçus ôtent la table.

Nota. L'on évitera d'employer un F.·. servant.

OUVERTURE.

Le très-sage frappe un coup répété par les surveillants, et dit :

Très-respectables frères chevaliers, aidez-moi à ouvrir le chapitre.

Les surveillants disent :

Très-respectables frères chevaliers, aidez le très-sage à ouvrir le chapitre.

D. Très-excellent frère premier surveillant, quel est votre soin?

R. Très-sage, c'est de voir si le chapitre est bien couvert, et si tous les frères ici présents sont chevaliers R.·. C.·.

Excellents frères premier et second surveillants, assurez-vous-en.

Le premier surveillant prend les signes, attouchements, parole et mot de passe du M.·. des cérémonies; puis il dit :

Voyez, très-puissant F.·., si le chapitre est bien couvert.

Le M.·. des cérémonies sort pour remplir son objet, et quand il est rentré, il en rend compte au second surveillant.

En même temps les surveillants, chacun sur leur colonne, vont prendre de chaque F.·. les signes, mots et attouchements du grade, et en rendent compte au très-sage.

De retour à leur place, le M.·. des cérémonies ayant rendu compte au second surveillant, celui-ci frappe un coup de maillet sur celui du premier, et lui dit :

Très-excellent frère premier surveillant, le chapitre est bien couvert.

Le premier surveillant frappe un coup sur le maillet du second surveillant, et le M.·. ayant répondu, il lui dit :

Très-sage, le chapitre est bien couvert.

D. Très-excellent F.·. premier surveillant, quelle heure est-il ?

R. L'instant où le voile du temple fut déchiré, que les ténèbres se répandirent sur la terre, que la lumière fut obscurcie, que les colonnes et les outils de la Maçonnerie furent brisés, que l'étoile flamboyante disparut, que la pierre cubique sua sang et eau, et que la parole fut perdue.

Le très-sage dit :

Puisque la Maçonnerie éprouve une telle tribulation, employons toutes nos forces ou de nouveaux travaux pour recouvrer la parole perdue; et afin d'y parvenir ouvrons le chapitre.

Les surveillants, chacun sur leur colonne, disent :

Très-respectables frères, le très-sage va ouvrir le chapitre, joignez-vous à lui.

Le très-sage frappe sept coups.

Les surveillants répètent la batterie, et le très-sage dit :

Faisons notre devoir.

Le très-sage fait le signe de demande, et tous les FF.·. celui de réponse : ils mettent ensuite le glaive à la main droite et se placent en signe de bon pasteur, de sorte que le glaive se trouve dans le bras gauche, la pointe haute.

Les FF.·., guidés par le très-sage, font une génuflexion et se remettent à leur place.

Le très-sage dit :

Le chapitre de R.·. C.·. est ouvert, et les travaux du Souverain chapitre de N.·. en son quatrième ordre.

Les surveillants répètent, et on applaudit en disant sept fois Oz.·.

Nota. On ne frappe pas dans les mains dans le premier appartement.

INSTRUCTION.

D. Etes-vous R.·. C.·.?

R. Très-sage et parfait maître, j'ai ce bonheur.

D. Où avez-vous été reçu ?

R. Dans un chapitre où régnaient la décence et l'humilité.

D. Qui vous a reçu ?

R. Le plus humble de tous.

D. Qu'entendez-vous par ces paroles ?

R. Que dans nos assemblées nous ne nous distinguons que par l'humanité et l'obéissance.

D. Comment avez-vous été reçu ?

R. Avec toutes les formalités requises pour un si grand sujet.

D. Comment avez-vous été présenté en chapitre?

R. Libre de tous mes sens et de ma volonté.

D. Que vites-vous en entrant?

R. Mon âme a été ravie à l'aspect de ce que j'ai aperçu; le silence, la situation des chevaliers, tout m'a fait concevoir une grande idée de ce que j'allais apprendre.

D. Qu'a-t-on fait de vous après votre introduction?

R. On m'a fait voyager.

D. Qu'avez-vous appris dans vos voyages?

R. J'ai aperçu les trois soutiens de notre édifice; on m'a appris leur nom que j'ai répété et que j'ai gravé pour toujours dans mon cœur.

D. Quels sont ces noms?

R. F.·. E.·. C.·.

D. Les voyages finis, vos travaux ont-ils été parfaits?

R. Non, le très-sage a ordonné qu'on me conduisit au pied de celui devant qui tout fléchit, pour y prêter mon obligation.

D. Comment la prêtâtes-vous?

R. Dans l'état le plus respectueux, le cœur pénétré de ce que je disais, et ayant une ferme résolution d'observer régulièrement tout ce que j'ai promis.

D. Qu'a-t-on fait de vous ensuite?

R. L'on m'a revêtu des marques de douleur et de repentir, l'on m'a appris ce que signifiait chaque chose, et en mémoire de quoi je les faisais; ensuite tous les chevaliers ont fait un voyage commémoratif, lequel nous a fait passer de la tristesse à la joie, après avoir parcouru des chemins obscurs, ténébreux et remplis d'horreurs; mais la fermeté avec laquelle chacun a soutenu les fatigues, nous a acquis la récompense que nous désirions.

D. Que cherchiez-vous dans ce voyage?

R. La vraie parole perdue par le relâchement des maçons.

D. L'avez-vous retrouvée ?

R. Notre persévérance nous l'a fait recouvrer.

D. Qui vous l'a donnée ?

R. Il n'est permis à qui que ce soit de nous la donner; mais ayant réfléchi à ce que j'avais vu et entendu, je l'ai trouvée de moi-même, à l'aide de celui qui en est l'auteur.

D. Donnez-la moi ?

R. Je ne le puis; interrogez-moi sur mes voyages, mon nom, mon surnom et tâchez de faire comme moi.

D. D'où venez-vous ?

R. De la Judée.

D. Par quelle ville avez-vous passé ?

R. Par Nazareth.

D. Qui vous a conduit ?

R. Raphaël.

D. De quelle tribu êtes-vous ?

R. De Juda.

D. Je n'en suis pas plus instruit, mon frère.

R. Faites ainsi que moi, rassemblez les lettres initiales de chaque mot, et vous trouverez le sujet de nos voyages et de nos mystères.

D. Ne vous a-t-on rien donné de plus ?

R. Le mot de passe qui est E.·., des signes et un attouchement pour me faire reconnaître.

D. Donnez-moi le premier signe ?

R. (On le fait.)

D. Faites-moi la réponse ?

R. (On la fait.)

D. Donnez l'attouchement au F.·. N.

R. Celui qui l'a reçu, dit : (Il est juste, très-sage.)

D. Quel est l'ordre du grade ?

R. Le bon pasteur.

D. Qu'a-t-on fait ensuite de vous, après vous avoir donné les moyens de vous faire reconnaître ?

R. Le très-sage et tous les chevaliers m'ont constitué chevalier de l'Aigle, parfait maçon libre, sous le titre de R.·. C.·., m'ont décoré du cordon et du bijou ; et, après m'avoir fait connaître à tous les chevaliers, j'ai pris place au chapitre.

D. Que fit-on après.

R. Le très-sage nous fit une exhortation, traita des affaires du chapitre en la manière accoutumée, et tous les chevaliers se sont retirés en paix.

GRAND ELU CHEVALIER KADOSCH,

ou Chevalier de l'Aigle blanc et noir.

« Il y a, dans ce grade, quatre appartements ; l'initiation s'accomplit dans le quatrième.

» *Premier appartement.* Il est tendu en noir, éclairé par une seule lampe de forme triangulaire, suspendue à la voûte. Il communique à un caveau, espèce de cabinet de réflexion où se trouvent confondus les symboles de la destruction et de la mort. Ce lieu sépulcral et silencieux, cet appareil funèbre et les questions qui partent d'un cercueil inspirent au candidat de sérieuses réflexions (1). »

« Quelques adeptes m'ont appris, dit l'abbé Barruel (2), qu'il n'est point de ressources dans les moyens physiques, dans

(1) Ragon, *Cours phil.*, p. 391.

(2) *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*, etc. *Hambourg*, 1798. II. 318. Les récits de Barruel ne sont contestés par aucun des auteurs maçons que nous avons lus. Seulement ces derniers disent que la Maçonnerie n'a eu que temporairement le caractère que lui attribue Barruel, ou que ces exagérations n'appartiennent qu'à quelques sectes exaltées. (*Note du Trad.*)

les jeux des machines, pour effrayer un homme, point de spectres affreux, point de terreurs, dont on n'emploie les ressources pour éprouver la constance de l'aspirant. M. Montjoie nous parle d'une échelle à laquelle on fit monter le duc d'Orléans, et dont on l'obligea à se précipiter. Si c'est à cela que son épreuve fut réduite, il est à croire qu'il fut bien ménagé. Qu'on imagine un profond souterrain, un véritable abime, d'où s'élève une espèce de tour fort étroite jusqu'au comble des loges. C'est au fond de cette abime qu'est conduit l'initié, à travers des souterrains où tout respire la terreur. Là, il est enfermé, lié, garotté. Abandonné en cet état, il se sent élevé par des machines qui font un bruit affreux. Il monte lentement, suspendu dans ce puits ténébreux; il monte quelquefois des heures entières, retombe tout à coup, comme s'il n'était plus soutenu par ses liens. Souvent il faut encore remonter, redescendre dans les mêmes angoisses et se garder surtout de pousser quelques cris qui marquent la frayeur. Cette description ne rend que bien imparfaitement une partie des épreuves dont nous parlent les hommes qui les ont subies eux-mêmes. Ils ajoutent qu'il leur est impossible d'en faire une exacte description; que leur esprit se perd; qu'ils cessent de savoir où ils sont; qu'il leur faut des breuvages, etc. »

« Le candidat persévère. (Ragon, p. 393).

» *Deuxième appartement.* Il est tendu en blanc. Deux autels occupent le centre; sur l'un est une urne pleine d'esprit de vin qui éclaire la salle; sur l'autre autel est un réchaud avec du feu et de l'encens à côté; un aigle aux ailes déployées est suspendu au-dessus du *delta*. Cette pièce n'est occupée que par le frère sacrificateur qui, sur la demande de l'aspirant, a été introduit dans le temple de la vertu, et qui lui dit :

» Mortel, prosterne-toi!

» Le candidat obéit, et jetant de l'encens sur le feu, il entend

une invocation que le sacrificateur adresse à la sagesse toute-puissante.

» Relève-toi et poursuis ta route! » dit l'introducteur au récipiendaire.

» *Troisième appartement.* Sa tenture est bleue, sa voûte est étoilée; il n'est éclairé que par trois bougies jaunes. C'est l'ARÉOPAGE c'est-à-dire *réunion des sages.*

» Le président rappelle à l'introducteur qu'on ne peut admettre aux derniers mystères que ceux que l'intégrité, la réputation intacte et la probité la plus épurée placent au-dessus du vulgaire; ceux que la fidélité, le zèle et la fermeté mettent au-dessus de toute crainte; ceux qui, dégagés de tous *préjugés* (1), sont susceptibles d'adopter les principes *philosophiques*, enfin ceux dont le génie, guidé par la raison, peut atteindre à la découverte de la vérité, en perçant le sombre voile qui dérobe aux mortels les mystères de la nature.

» L'introducteur ayant répondu de l'aspirant comme de lui-même, il l'introduit avec les formalités voulues, dans le *quatrième appartement* où se tient le conseil souverain des *Grands Elus Chevaliers Kadosch.*

» Cet appartement est tendu en rouge. A l'est est un trône surmonté d'un double aigle *couronné*, les ailes déployées, tenant un glaive dans ses serres. Dans ce local, éclairé de douze bougies jaunes, le chapitre prend le titre de *Sénat*, c'est-à-dire, l'assemblée des *anciens;* les frères se nomment Chevaliers.

» *Emblèmes: Une Croix.*

» *Un serpent à trois têtes! La tête qui porte une couronne indique* LES SOUVERAINS; *celle qui porte une tiare ou clé, indique les* PAPES; *celle qui porte un glaive,* l'ARMÉE (2).

(1) *Préjugé* opposé à *principe philosophique*, n'est évidemment que la religion positive opposée à la religion naturelle. (*Note du Trad.*)

(2) Textuellement extrait de Ragon. p. 388. Qu'on se rappelle que cet ouvrage a été approuvé par le G.·. O.·. de France ! (*Note du Trad.*)

» Le grand initié QUI OCCUPE DES FONCTIONS CIVILES, doit veiller, dans l'intérêt de sa patrie et de la PHILOSOPHIE (Maçonnerie), à la répression de CES ABUS. (Les souverains, le pape, l'armée, *des abus!*)

» L'arme qui doit servir à l'initié pour remplir dignement son devoir est *un poignard* qu'il porte à la ceinture (*Ibid.*).

» Le candidat apprend les engagements qu'il contracte, puis on lui fait monter et descendre l'échelle mystérieuse, qui, par sa forme, se rapproche du *delta*.... A chaque degré que monte l'aspirant, on lui explique une moralité; à chaque échelon descendant, on lui fait l'interprétation d'une science (1).

» Lorsque le Chevalier Kadosch a prononcé son serment, on lui met le poignard en main, et l'on dépose à ses pieds un crucifix. Puis le T.·. G.·. dit : Foule aux pieds cette image de la superstition, brise-la.

» S'il ne le fait pas, afin de ne rien faire deviner, on applaudit, et le T.·. G.·. lui adresse un discours sur sa piété. *On le reçoit sans lui révéler les grands secrets.* Mais, s'il écrase le crucifix, alors on l'approche de l'autel, où sont trois représentations. Des vessies pleines de sang sont à l'endroit où on lui crie de frapper. Il exécute l'ordre et le sang rejaillit sur lui. Trois cadavres, si l'on peut s'en procurer, ou trois effigies sont près de l'autel. Le récipiendaire doit leur couper la tête et dire, en la prenant par les cheveux : *Necum* la vengeance est faite. Alors le T.·. G.·. lui parle ainsi : « Par votre constance et votre fidélité, vous avez mérité d'apprendre les *secrets des vrais Maçons.* Ces trois hommes que vous venez de frapper sont la *superstition*, le *roi* et le *pape.* Ces trois idoles des peuples ne sont que des *tyrans* aux yeux des sages. *C'est au nom de la superstition que le roi et le pape commettent tous les crimes imaginables* (2).

(1) Ragon, p. 395 et 396.

(2) *Conservateur belge*, 1828, tom. XIX, p. 258 et 259. — Nous aimons à

» Voici une partie du discours adressé au nouveau chevalier Kadosch :

» Chevalier nouvellement admis,

» Tu connais les fonctions qui te sont confiées, les devoirs que tu as à remplir : il n'est point de vertus, *si l'on ne se rend utile*... Tu te connais maintenant toi-même ; n'oublie jamais qu'il n'existe aucun degré de bonheur auquel l'homme, qui rentre dans ses *droits primitifs*, ne puisse prétendre. N'oublie point que tu renfermes en toi le fil précieux à l'aide duquel tu peux sortir du labyrinthe des choses matérielles..... Réintégré aujourd'hui dans tes droits naturels, te voilà pour toujours affranchi du joug des *préjugés ;* applique-toi sans cesse à en délivrer tes semblables... Vis dans la société sans te laisser *corrompre* par elle ; consacre tous tes travaux au bien de ton pays, de ta famille, de tous les humains, *quels qu'ils soient !* Enfin souviens-toi que *chacun des captifs que tu auras déliés*, placera sur ton front une fleur immortelle, et que, de la somme de tous les heureux que tu auras faits, se composera ce diadème qui couronnera tout homme qui ne sera point *mort* sans avoir vécu ; mais qui, parvenu au développement de toutes ses puissances... se sera ouvert, en *conquérant* (en assassin) les

croire que les Maçons actuels se récrieront contre de telles atrocités. Cependant ces horreurs, pour paraître invraisemblables, n'en sont pas moins vraies. 1° Qu'on se rappelle les trois têtes de serpent et leur interprétation par Ragon. 2° Qu'on médite ces paroles de Ragon, note de la page 389 : « Le plus ou le moins de développement, d'extension ou d'application que l'on donne à la *vengeance*, introduit dans le Kadosch une multitude de variantes, ou plutôt en fait comme autant de grades différents. *Nous connaissons un de ces grades dont les maximes sont horribles;* c'est lui, sans doute, qui aura inspiré Barruel contre la Maçonnerie. — On trouve dans de très-anciens manuscrits de la Maçonnerie anglaise que le Kadosch est appelé *Killer*, assassin. Les Allemands ont un Kadosch qu'ils appellent *sage*, et dont la *hardiesse* le fait plutôt rapporter à l'Illuminisme qu'à la Maçonnerie. »

portes du *temple*, celles de cet édifice éternel dont tu as vu dans ces lieux, la fidèle représentation (1). »

OBSERVATIONS

sur les hauts grades du Rite Français (2).

Les grades d'*Ecossais* et de *Chevalier d'Orient* ne sont évidemment que des allusions à l'origine, à la prospérité, à la destruction, enfin à la restauration de l'ordre des Templiers. Parmi les grades écossais, il en est un qui mérite un examen spécial ; d'abord parce qu'il ne se rattache pas visiblement aux grades précédents ; puis, parce qu'il a une apparence de christianisme qui pourrait induire en erreur le lecteur peu clairvoyant. Nous voulons parler du grade de Rose-Croix.

A en juger par le rituel maçonnique, il semblerait que l'initiation au grade de Rose-Croix suppose dans les loges la croyance à Jésus-Christ : tout, en effet, y rappelle la mort de ce Dieu-Sauveur et les bouleversements de la nature qui annoncèrent son trépas. Voyons ce que ces symboles doivent signifier en eux-mêmes, et comment on les explique maçonniquement.

« Comme on est rarement initié à ce grade, sans avoir obtenu celui de *Maître-Ecossais*, on voit déjà que la parole à retrouver n'est plus celle de *Jéhovah*. Aussi tout change-t-il ici, tout y est relatif à l'Auteur du christianisme ; la décoration ne semble faite que pour rappeler la tristesse du jour où il fut

(1) On sait que le grade de chevalier Kadosch est le *trentième* dans le système de 33 degrés. Les trois derniers n'étant qu'honorifiques ou administratifs, ce n'est pas sans raison qu'on donne à ce grade le titre de *nec plus ultra* (Ragon, p. 398 ; note). Le grade de Kadosch, couronnement et complément de tous ceux qui le précèdent, doit révéler l'esprit de tous les grades précédents qui n'ont servi qu'à y préparer. La destruction par le poignard de toutes les autorités civiles et religieuses, tel est donc le but réel de tout le système maçonnique ! (*Note du Traducteur.*)

(2) Voir ci-dessus, p. 320, le grade de *Rose-Croix*.

immolé sur le calvaire. Un long drap noir tapisse les murailles; un autel dans le fond; au-dessus de cet autel, un transparent qui laisse apercevoir trois croix, et celle du milieu distinguée par l'inscription ordinaire des crucifix. Les Frères, en chasuble sacerdotale, sont assis à terre, dans un profond silence, l'air triste et affligé, le front appuyé sur la main en signe de douleur. L'événement qui les attriste n'est rien moins que la mort du Fils de Dieu, victime de nos crimes. Le grand objet s'en manifeste, dès la réponse à la question par laquelle s'ouvrent ordinairement les travaux des Maçons.

» Le président interroge le premier surveillant : Quelle heure est-il? La réponse varie suivant les grades; ici elle est conçue en ces termes : « Il est la première heure du jour, » l'instant où le voile du temple se déchira, où les ténèbres et » la consternation se répandirent sur la surface de la terre, où » la lumière s'obscurcit, où les *outils de la Maçonnerie se* » *brisèrent*, où l'étoile flamboyante disparut, où la pierre cu- » bique fut brisée, où la *parole fut perdue.* »

» L'adepte qui a suivi dans la Maçonnerie le progrès de ses découvertes, n'a pas besoin de nouvelles leçons pour entendre le sens de ces paroles. Il y voit que le jour où le mot *Jéhovah* fut perdu, fut précisément celui où Jésus-Christ, ce Fils de Dieu mourant pour le salut des hommes, consomma le grand mystère de la religion chrétienne, et détruisit toute autre religion, soit judaïque, soit naturelle ou philosophique. Plus un maçon est attaché à la parole, c'est-à-dire à la doctrine de sa prétendue religion naturelle, plus il apprendra à détester l'auteur et le consommateur de la religion révélée.

» Aussi cette parole qu'il a déjà trouvée dans les grades supérieurs, n'est-elle plus l'objet de ses recherches dans celui-ci ; il faut à sa haine quelque chose de plus. Il lui faut un mot qui, dans sa bouche et dans celle des coadeptes, rappelle

habituellement le blasphème du mépris et de l'horreur contre le Dieu du Christianisme. Et ce mot, il le trouve dans l'inscription même apposée sur la croix.

» On sait que ces lettres, formant le mot JNRJ, ne sont que les initiales de l'inscription *Jésus de Nazareth, Roi des Juifs.* L'adepte Rose-Croix apprend à y substituer l'interprétation suivante : *Juif de Nazareth* conduit par *Raphaël* en *Judée ;* interprétation qui ne fait plus de Jésus-Christ qu'un juif ordinaire, emmené par le juif Raphaël en Judée, pour y être puni de ses crimes. Dès que les réponses de l'aspirant ont prouvé qu'il connait ce sens maçonnique de l'inscription JNRJ, le Vénérable s'écrie : *Mes Frères, la parole est retrouvée;* tous applaudissent à ce trait de lumière, par lequel le Frère leur apprend que celui dont la mort est le grand mystère de la religion chrétienne, ne fut qu'un simple juif crucifié pour ses crimes (1).

» De peur que cette explication ne s'efface de leur mémoire, de peur que toute la haine dont elle les anime contre le Christ, ne s'éteigne dans leur cœur, il faudra que sans cesse ils l'aient présente à leur esprit. Le Maçon Rose-Croix la redira, lorsqu'il rencontrera un Frère de son grade. C'est à ce mot JNRJ, qu'ils se reconnaîtront. C'est ainsi que la secte a su faire l'expression et le blasphème de la haine, de ce même mot qui rappelle au chrétien tout l'amour qu'il doit au Fils de Dieu immolé pour le salut du genre humain.

Les auteurs Maçons, dans l'explication des symboles de ce grade, ont pris à tâche de désillusionner les adeptes qui auraient cru y voir la moindre trace de Christianisme réel. Citons encore Ragon, dont les ouvrages ont obtenu l'approbation du G.·. O.·. de France.

(1) Mémoires, etc. T. II, p. 306-310.

« Dans ce grade, on substitue les piliers fondamentaux de la nouvelle loi (maçonnique) aux piliers du temple, et au lieu de *sagesse, force, beauté*, nous disons *foi, espérance, charité.*

» Des théologiens ont donné à ces trois mots le nom de vertus *théologales* qu'ils ont substituées à nos vertus mondaines.

» La *Foi*, suivant eux, serait la *vertu de croire fermement des choses, qui ne sont pas toujours conformes à la nature et à la raison*. Ils ne savaient donc pas que *croire* est l'opposé de *savoir*, et que l'homme crédule n'est trop souvent qu'un misérable qui dépend de quiconque n'a pas pitié d'un être sans défense...

» L'*Espérance*, selon ces théologiens, est une vertu qui fait espérer le paradis.

» Mais l'espérance n'étant qu'un simple état de l'âme ne peut pas plus être une vertu, qu'un sentiment de croyance ne peut être la vertu de la foi.

» De ces trois mots, la *Charité* seule est une vertu, et, dans son origine, elle était très-respectable... La charité est un des plus beau mots de notre langue; mais l'orgueil sacerdotal l'a fait vieillir et l'a, dès sa naissance, proscrit de la bonne société par le sens dédaigneux et le ton méprisant dont on accompagnait le précepte : *faire la charité*... On s'est trompé en appelant la Charité une vertu théologale; car, *théologale* veut dire : qui a Dieu pour objet; or, la charité n'embrasse que l'humanité, mais l'embrasse toute entière; elle est donc une vertu éminemment Maçonnique, et nullement une vertu théologale.....

» La *Croix* est de toute antiquité. Elle était, selon les anciens, un symbole de la jonction cruciale que forme l'écliptique avec l'équateur aux deux points du ciel qui répondent, d'un côté, entre les Poissons et le Bélier, et de l'autre, au centre de la Vierge... La Croix, devenue un objet d'adoration, n'était

pour les initiés, qu'une image des équinoxes, lorsque le soleil, dans sa course annuelle, couvre successivement ces deux points; cette figure céleste est donc, suivant qu'elle désigne le printemps ou l'automne, un symbole de vie ou de mort, de destruction et de réparation, c'est-à-dire, de génération et de résurrection...

» Quoique nous n'ayons à craindre, dans cette enceinte, ni les foudres du Vatican, dont les efforts ont été impuissants pour renverser le temple de la philosophie ; ni les bûchers du St.-Office, auxquels étaient voués nos Frères au-delà des monts, je dois déclarer, néanmoins, que ce n'est pas précisément du culte du Christ, que je respecte, parce que *tout culte est respectable*, que je viens de développer les mystères, mais seulement de ce culte, en tant qu'il présente une allégorie maçonnique ; j'expliquerai donc le Christianisme du *grade et non celui de l'Eglise...*

» Le Christianisme, ou la croyance en un seul Dieu et à l'immortalité de l'âme, est la conversion de la croyance secrète des anciens initiés en un culte public.

» Les rapports qui existent entre les temples maçonniques et les églises chrétiennes auraient dû porter l'union, plutôt que la division, parmi des hommes essentiellement paisibles ; mais sans doute, à cause de ces rapports, les ministres du Dieu de la concorde sont devenus, même par état, les persécuteurs des Francs-Maçons.

» Il ne faut pas s'étonner si la religion des chrétiens, qui devrait être celle de Jésus et qui serait la vraie religion, offre encore quelques vestiges de celle des Mages et de celle de Numa, puisqu'elle a été établie en présence de ses rivales, et qu'elle a succédé à la dernière... Quoi qu'il en soit, le christianisme a un caractère qui lui est propre, et si la Franc-Maçonnerie a, dans divers hauts grades, quelque chose de commun

avec ces usages, c'est que, descendue jusqu'à lui d'une source bien antérieure à son importation et à son implantation dans nos pays occidentaux, ces hauts grades auront été basés sur le type religieux du nouveau culte. Leurs temples devaient être les mêmes, puisque LE CULTE DE LA NATURE EST LE BUT DU MAÇON ET DU CHRÉTIEN. Il peut donc y avoir, dans leurs pratiques respectives, un air de parenté. Les deux institutions jouissent d'un même héritage. Toutefois, on est forcé de convenir que le culte chrétien a, dans quelques parties, dénaturé son domaine, tandis que la Maçonnerie conserve intacte sa légitime.

» Ce grade se divise en deux points : le premier se rapporte à la première partie de l'hiver... ; le deuxième en figure la seconde partie....

» Ses travaux s'ouvrent dans un séjour ténébreux, entièrement tendu de noir, et semé de larmes blanches ; un pavé mosaïque, composé de carreaux noirs et blancs, en forme le parquet ; ces deux couleurs annoncent d'abord le combat perpétuel d'Oromase et d'Arhimane, du bien et du mal, d'Osiris et de Typhon, de la lumière et des ténèbres.

» L'époque de l'année à laquelle se rapporte ce grade est parfaitement caractérisée, car on voit d'abord qu'il s'agit de cet instant où la lumière succombe, où le génie des ténèbres triomphe.

» Le local est éclairé de 33 lumières ; ce nombre, sur lequel on a longtemps disserté, figure ici les 33 groupes de lumières célestes, c'est-à-dire les 33 constellations qui règnent alors sur l'horizon, savoir les 6 dernières constellations zodiacales ; 21 des constellations de l'hémisphère boréal, dont le cocher seul se trouve sous l'horizon, et, enfin, 6 des constellations australes ; bien entendu qu'il ne s'agit ici que des constellations connues des anciens.

» Trois colonnes s'élèvent dans cette enceinte ; on y a placé



les noms des trois vertus qui forment la base du christianisme : la *foi*, l'*espérance* et la *charité*. Serait-ce trop oser que de dire que ces colonnes, placées dans les temples de la nature, ont signifié jadis les principes qui régissent l'univers et que les anciens indiquaient sous le nom d'*agent*, de *patient* et de *produit*, de *création*, de *destruction*, de *régénération*, et que tous les cultes ont caractérisés par leurs nombreuses trinités. Dans l'Inde c'est *Bramah*, *Wishnou*, *Iswara*; en Egypte, c'est *Isis*, *Osiris* et *Orus*; chez les Européens, le *Père*, le *Fils*, le *St.-Esprit*; chez les philosophes hermétiques enfin, le *sel*, le *souffre* et le *mercure*.

» A l'Orient s'élève un *calvaire*... Le nom de *calvaire* est latin ; il a pour racine *calvus*, *chauve* et au figuré *aride*, *desséché*; ce nom indique bien la vieillesse de l'année, la décadence du soleil, l'époque de la stérilité et de la tristesse de la nature.

» La croix sur laquelle expire le Sauveur du monde, est cette grande croix qui forme, dans le ciel, le méridien qui, au moment du passage du soleil dans les signes inférieurs, coupe l'équateur en angles droits ; à côté de cette intersection, se trouve l'homme des constellations. L'homme, en grec, se nomme *andros*; de ce mot, on a fait *André* qui, canonisé, a produit *St.-André*. Au lieu de laisser l'*homme* à côté de la croix, on l'a mis dessous; de là l'origine du calvaire.

» Les deux larrons qui accompagnaient Jésus, sont ici les deux saisons qui touchent l'équinoxe...

» Tous les personnages que le récit de la passion place dans cette scène de douleur sont autant de constellations, etc.

» Quatre lettres composent la parole sacrée du grade ; on les exprime vulgairement par l'inscription placée au haut de la croix : *Jesus Nazarenus Rex Judæorum*; mais elles n'ont pas toujours été prises pour cet emblème. Leur assemblage for-

mait un sens mystérieux longtemps avant le christianisme, et les sages de l'antiquité y avaient attaché un des plus grands secrets de la nature, celui de la régénération universelle; ils les interprétaient ainsi : *Igne Natura Renovatur Integra*, ou *Ignem Natura Regenerando Integrat;* d'autres par *Igne Nitrum Roris Invenitur.....* etc.

»Telles sont, mes frères, une grande partie des lumières que l'on peut recueillir de ce haut grade. Il a en effet pour but spécial de célébrer la nature dans les deux grandes opérations qui la renouvellent sans cesse : la *destruction* et la *régénération;* et relativement à l'humanité, d'*émanciper les peuples* (1). »

Nous le demandons à tout lecteur judicieux : N'est-ce pas abuser de la crédulité que d'émettre de pareilles interprétations? Ne faut-il pas compter sur une dose incroyable d'ignorance pour oser exprimer de pareilles absurdités? — Et puis, combien d'hypothèses et de suppositions gratuites! quelles incohérences et quelles contradictions! — Vraiment, si le grade si recherché de *rose-croix* n'a d'autre but que de célébrer *la nature dans les deux grandes opérations qui la renouvellent sans cesse*, si c'est là le terme de la Franc-Maçonnerie, nous ne concevons nullement l'importance de cette institution. — Mais, évidemment, M. Ragon, maître de la loge *des Trinosophes*, réserve à ses disciples une explication ésotérique; et cette explication, il n'ose la publier, dans la crainte d'être accablé sous le poids de l'indignation publique.

Nous prenons le lecteur pour juge. L'explication de l'abbé Barruel, cette interprétation qui ressort si clairement du rituel, n'est-elle pas infiniment plus naturelle que celle de M. Ragon?

Nous ne croyons pas nécessaire de donner l'explication du grade de *Kadosch* : elle n'est que trop évidente!

(1) Ragon. *Cours phil. et int. des init. anc. et mod.* pp. 289 à 325, *passim*.

IV.

LOGES D'ADOPTION

Ou Maçonnerie des Dames.

La France, patrie de la galanterie, n'a pas osé complètement exclure les Dames de la Franc-Maçonnerie. Dans un siècle surtout, où le beau sexe a joué un rôle si important à la cour et dans les salons, il était naturel que les Loges usassent de courtoisie. Néanmoins, craignant sans doute ou de s'exposer à la risée publique, ou de confier leurs secrets à un sexe dont l'indiscrétion est proverbiale, ou, enfin, de faire suspecter leur moralité, les Maçons n'ont pas admis les Dames dans leurs ateliers : on a donc inventé un rituel et des grades particuliers, destinés à la Maçonnerie féminine.

Les maçons affectionnent les maçonnes; quoi de plus naturel? Aussi M. Bazot prend ces dernières sous sa protection. « Nous ne sommes point appelés, dit-il, à défendre contre la calomnie, la satire ou l'épigramme, les loges d'adoption, qui d'ailleurs, depuis longtemps, sont honorées du dédain de nos accusateurs. Ils ont fait comme le serpent de la fable, ils se sont lassés de ronger la lime. »

Malgré le patronage de M. Bazot, non-seulement on regarde avec dédain les Franches-Maçonnes, mais encore on fait peser sur les loges d'adoption les accusations les plus graves. Les profanes et les maçons eux-mêmes, se sont récriés contre les orgies de la *Loge de la Maçonnerie égyptienne d'adoption*, fondée à Paris en 1782 par le fameux comte de Cagliostro. Le Grand-Orient lui-même, dans son *Etat* de 1807, rappelle les déplorables abus qui furent commis en 1774 dans plusieurs loges d'adoption.

« En 1745, un M. de Charbonnet inventa l'*Ordre de la Félicité;* c'était un voyage allégorique par mer à l'île supposée de la Félicité. On employait les principaux termes de la marine. Il y avait quatre grades : ce sont ceux de *mousse*, de *patron*, de *chef d'escadre* et de *vice-amiral*. Les officiers étaient : le Grand Maître chef d'escadre, ou *Grand Sondeur*, des *inspecteurs* et des *commissaires de marine*. Les officiers dignitaires s'appelaient *rameurs*, d'autres *paquebots*. Les villes où se tenaient les assemblées prenaient le titre de *rades;* les assemblées particulières prenaient le nom d'*escadres*. La décoration de l'Ordre était un *cable* entrelacé dans une *ancre*.

» Mais dès la première année, une scission éclata, PAR SUITE D'ADMISSIONS INCONVENANTES. Les scissionnaires créèrent l'*Ordre des Chevaliers et Chevalières de l'Ancre*...

» Deux ans après, en 1747, le Chevalier de Beauchaine, institua l'Ordre des *fendeurs*, pour les hommes et pour les femmes... Cette institution a continué d'exister jusqu'à la fin du gouvernement impérial.... (M. Bazot y fut reçu *père-maître*.)

» M. Chaumont créa l'*Ordre des Chevaliers et nymphes de la Rose*, dans le but de *varier les plaisirs* (?) de son maître le duc de Chartres. Le *Grand-Maître* prenait le nom d'*hiérophante*, la Grande-Maîtresse, le nom de *grande prêtresse*. La salle de réception s'appelait le *Temple de l'amour*. Le chevalier *Sentiment* et la nymphe *Discrétion* aidaient aux réceptions. Les récipiendaires femmes étaient DES BOURGEOISES GALANTES, DES DANSEUSES DE L'OPÉRA ET DES ACTRICES D'AUTRES THÉATRES (1)...

» En 1774, le Grand Orient de France prit cette Maçonnerie sous son gouvernement, à condition expresse qu'aucun Maçon ne pourrait s'y trouver qu'avec des Maçons réguliers et que les

(1) En un mot, toutes les odalisques et les bas-bleus de Paris.

travaux seraient toujours présidés par le Vénérable de la Loge ou son suppléant de droit, le 1er surveillant.

» En 1775, S. A. S. la T.·. Ill.·. sœur, duchesse de Bourbon, fut installée en qualité de *Grande Maîtresse de toutes les Loges de France*, dans la loge de *St.-Antoine*, climat de Paris (1). »

La Maçonnerie des dames se répandit dans toute la France, et même dans tout le reste de l'Europe, à l'exception toutefois de l'Angleterre. Tous les systèmes maçonniques créèrent des loges féminines.

Quoique plusieurs auteurs Maçons soutiennent que les Loges d'adoption sont aujourd'hui abolies, nous doutons de la vérité de cette assertion : nous n'avons vu mentionné cet arrêté du Grand-Orient dans aucune histoire de l'Ordre.

Nous possédons plusieurs Rituels des Loges d'adoption; mais nous n'osons les reproduire dans un ouvrage sérieux.

V.

OFFICIERS ET DIGNITAIRES DES LOGES.

Leurs attributions et leurs insignes (2).

Les dignités et offices de la Loge sont au nombre de 22 ; savoir :

Le vénérable.

L'ex-vénérable.

Le premier surveillant.

Le second surveillant.

(1) Bazot. *Code des Francs-Maçons*, p. 251-260 *passim*.

(2) Extraits des statuts et réglements de la R.·. Loge de *St. Jean*, sous le titre distinctif de la *Parfaite Intelligence et l'Étoile* réunies à l'O.·. de Liége. Liége, impr. de Jeunehomme frères, 1836. — Les statuts des autres loges sont, à quelques petites nuances près, conformes à ceux dont nous publions des extraits.

L'orateur.
Le secrétaire.
Le trésorier.
Le premier expert (1).
Le second expert.
Le troisième expert.
Le quatrième expert.
Le premier maître des cérémonies (2).
Le second maître des cérémonies.
Le troisième maître des cérémonies.
Le quatrième maître des cérémonies.
Le garde des sceaux et archives.
L'architecte vérificateur.
L'hospitalier ou élémosinaire (3).
Le maître des banquets.
Le F.·. terrible ou préparateur.
Le F.·. couvreur.
Le bibliothécaire.

CHAPITRE I.

DU VÉNÉRABLE (4).

1. Le vénérable préside la Loge dans toutes les assemblées ordinaires et extraordinaires; il préside également les comités.

2. Les constitutions de la Loge, l'original des réglements, les cahiers des trois premiers grades, et les titres concernant le local, sont sous sa sauve-garde et sous sa responsabilité.

(1) Les experts prennent le nom de *tuileurs* quand ils sont chargés de s'assurer si un frère inconnu qui se présente pour visiter la loge est réellement Franc-Maçon.

(2) Dans le rite écossais, il s'appelle *stewart*.

(3) On l'appelle souvent *aumônier*.

(4) A partir du grade de maître, le Vénérable change de nom. — Outre le nom particulier à chaque grade, on l'appelle indifféremment *Maître* ou *Grand-Maître*.

Il veille à la conservation des archives.

3. Il surveille l'emploi des fonds de la Loge.

4. Il signe tous les actes de la Loge, tant en minutes, qu'en expéditions, sans qu'aucun prétexte puisse l'en dispenser.

5. La police de la Loge lui est exclusivement confiée, même quand ses dignitaires et lui ne possèdent point de hauts grades.

6. Il a le droit de faire couvrir (évacuer) le Temp.·. par tout F.·. qui, par des paroles ou des actions, enfreindrait les lois, ou troublerait les travaux.

7. Le Vénérable, quoique présent, peut, s'il le juge convenable, faire faire les réceptions, par tout F.·. ayant le grade de M.·., mais en ce cas, le maillet lui est rendu (1) à l'instant où le néophite doit être constitué Maçon.

8. En l'absence du Vénérable, l'ex-Vénérable préside les travaux; à défaut de celui-ci, le premier surveillant, ensuite le second, puis les experts suivant leur rang.

En l'absence de ceux-ci, le F.·. le plus élevé en grade par rang d'ancienneté présidera l'assemblée.

L'Orat.·. et le Secrét.·. ne pourront dans aucun cas tenir les maillets.

Si au moment de l'ouverture, les surveillants et les experts ne sont pas présents, le Vénérable les fait remplacer par des FF.·. qu'il connait capables de s'acquitter de ces fonctions; et il leur donne le maillet et l'accolade.

9. Il a voix prépondérante en cas de parité de suffrages.

10. Aucun F.·. ne peut faire de discours en Loge.·., ou chanter de cantiques au banquet, sans l'autorisation du Vén.·..

11. Lorsqu'un F.·. à qui la parole a été accordée est interrompu par le Vén.·., sur la réclamation de ce F.·., la ▭.·. (2) décidera si elle consent à l'entendre.

(1) La présidence lui est rendue.
(2) Le signe ▭ signifie Loge.

12. Aucun F.·. ne peut reprendre le Vénérable, sa dignité le mettant au-dessus de toute réprimande; mais on peut lui faire, avec honnêteté, les observations que l'on croit convenables, quand on n'est pas de son avis, sur les objets mis en délibération.

13. Le Vénérable ne peut, pour quelque cause que ce soit, être continué dans sa charge plus de trois ans : il faut au moins une année d'interruption pour qu'il puisse être réélu.

14. En quittant sa place, il doit remettre à son successeur, le jour de son installation, tout ce qui tient et appartient à ses fonctions, cahiers, instructions, documents, etc., sans qu'il puisse, sous aucun prétexte, en retenir la moindre partie.

15. Il a seul le droit de convoquer des assemblées extraordinaires. En son absence, ce droit est dévolu à l'ex-vénérable et aux deux surveillants réunis et d'accord, quand ils sont dans l'impossibilité de prendre l'avis du vénérable.

Sur la demande signée de sept M.·., le Vén.·. ou son représentant devra convoquer la ☐.·. au jour par eux indiqué.

16. Les épreuves auxquelles le Profane est soumis sont déterminées par le Vén.·.; il a la faculté de diminuer ou d'abréger celles que l'usage ou les réglements généraux ont établis.

17. Lorsque le Vénérable se présente en ☐.·. ouverte, il est annoncé, et s'il ne lui est dû les grands honneurs attribués à des grades éminents, il est reçu comme suit :

Le F.·. qui préside, nomme cinq FF.·. pour l'introduire. A son entrée, il est reçu maillets battants (1), sous la voûte d'acier (2), les colonnes (3) étant debout à l'ordre; puis il est intro-

(1) Le président et les dignitaires frappent la table de leurs maillets.

(2) Ceux qui sont délégués pour le recevoir croisent leurs épées, et en forment une espèce de voûte sous laquelle le Vénérable doit entrer.

(3) C'est-à-dire les frères rangés en deux colonnes.

duit à l'O.·., où le président lui remet le maillet avec les formes d'usage, en lui rendant compte de ce qui a été exécuté en son absence.

18. Le Vénérable, le président des chapitres, et le F.·. chargé du soin de la □.·. ont seuls les clefs du local, dans lequel, hors des tenues, nul ne peut entrer qu'accompagné de l'un ou de l'autre.

19. Si l'on a des plaintes à faire contre le Vén.·. on s'adresse à l'ex-Vén.·.. Celui-ci appelle secrètement le 1er et le 2e Surv.·. l'Orat.·. et le Sec.·.; et ces cinq officiers décident, à la pluralité des voix, de la valeur des plaintes. Ils tâchent de concilier l'affaire; mais s'ils ne peuvent y réussir, ou si les faits sont de nature à exiger un jugement, l'ex-Vén.·. est obligé de convoquer la □.·. et de lui rendre compte des plaintes. La □.·. procède ensuite contre le Vén.·. avec toute la régularité nécessaire (1).

20. Le Vén.·. seul peut faire des aumônes aux Maç.·. qui s'adressent à lui, jusqu'à la concurrence de six francs.

21. Ces aumônes sont payées sur son mandat par le F.·. Elém.·. (2).

DE L'EX-VÉNÉRABLE.

1. L'ex-Vén.·. prend place à l'Or.·. à la gauche du Vén.·.: il le remplace en cas d'absence.

2. Il peut refuser tout autre office; mais s'il en accepte, il conserve tous ses droits comme ex-Vén.·., à moins que cette place ne soit celle de 1er ou 2me Surv.·., d'orateur ou de secrétaire.

(1) Dans la plupart des loges régulières, l'affaire est soumise au Grand-Orient.

(2) Frère Elémosinaire.

3. Il veille à l'observation des règlements, il en rappelle et en maintient l'exécution.

4. Il ne doit compte de sa conduite qu'au Vén.·.; il ne peut être repris en ☐.·. par aucun F.·.; les plaintes qu'on pourrait faire contre lui doivent être signées de cinq FF.·. et portées devant le Vén.·.

5. S'il y a plusieurs ex-Vén.·., c'est toujours le dernier sortant d'exercice qui, au besoin, remplace le Vén.·. et qui est seul placé à l'Or.·.

6. Lorsqu'un ex-Vén.·. se présente à la porte du Temp.·., il est annoncé, et tous les FF.·., à l'exception des cinq Lum.·., se tiennent debout et à l'ordre jusqu'à ce qu'il ait pris place.

DES SURVEILLANTS.

1. Les surveillants, ont suivant leur rang, et chacun sur leur colonne, la surveillance de la Loge.

2. En l'absence du Vén.·. ou de l'ex-Vén.·. ils la président.

3. En cas d'absence du premier surveillant, le deuxième le remplace; mais jamais le premier ne peut suppléer le second: ils ne peuvent quitter leur place, sans avoir obtenu du Vén.·. la permission de se faire remplacer.

4. Ils annoncent chacun sur leur colonne, avec exactitude et sans rien ajouter, ce qui a été proposé par le Vén.·.

5. Ils demandent la parole en frappant un coup de maillet, et ils doivent attendre que le Vén.·. leur ait répondu.

6. Ils avertissent le Vén.·. de tout ce qui se passe, soit dans l'intérieur, soit à l'extérieur de la ☐.·..

Ils veillent à ce que la ☐.·. soit constamment couverte (1), à ce que le F.·. couvreur n'ouvre pas et ne fasse aucune annonce

(1) A ce qu'aucun profane ne s'y introduise.

pendant des travaux intéressants qui fixent l'attention de la ☐.·..

Ils veillent particulièrement à ce que les frères de leurs colonnes observent le plus profond silence et ne parlent qu'après avoir obtenu la parole du Vén.·.; à ce qu'ils soient alors debout et à l'ordre, et travaillent enfin avec décence, uniformité et régularité. Ils avertissent le Vén.·. avec honnêteté, quoique sans ménagement, de toutes les fautes commises sur leurs colonnes.

7. Les surveillants en fonction ne peuvent être repris que par le Vén.·., et ne peuvent être accusés que suivant les formes exigées pour les plaintes portées contre l'ex-Vén.·.

8. Les surveillants portent pour bijoux la perpendiculaire, et le niveau.

DE L'ORATEUR.

1. L'orateur placé à l'O.·., vers le midi, dénonce les infractions aux réglements, les négligences et les fautes pendant les travaux.

2. Interprète des sentiments de la ☐.·., il est tenu de préparer les discours relatifs aux initiations, affiliations, fêtes de l'ordre, élections des officiers, députations et autres circonstances.

3. Il fait, ou fait faire par un de ses adjoints, à la tenue qui précède le jour du solstice soit d'hiver, soit d'été, une lecture, ou une analyse des modifications portées aux réglements de la ☐.·. pendant le semestre qui vient de s'écouler et rend compte des principaux objets dont la ☐.·. s'est occupée pendant ce laps de temps.

4. Il instruit les nouveaux initiés des devoirs du Maçon et de l'importance des mystères de l'Ordre, sans cependant les leur révéler.

5. Il résume les opinions émises dans les discussions, et

donne ses conclusions avant que les propositions soient mises aux voix; après ses conclusions, la parole est interdite à tous les FF.·., si elle n'est demandée pour la rectification d'un fait.

6. Il prononce l'oraison funèbre des FF.·. que la mort enlève.

7. Tout morceau d'Archit.·. (1), destiné à être publié comme produit de l'At.·., doit être revu par l'Orat.·., qui dans ce cas, soumet son travail à la □.·. dans le délai qu'elle aura fixé : elle se prononce pour ou contre les modifications faites par lui.

8. Il répond aux banquets à la santé des membres de la □.·. et des nouveaux initiés.

9. L'orateur porte pour bijou, une médaille représentant les tables de la loi.

DU SECRÉTAIRE.

1. Le secrétaire tient le crayon dans les assemblées. Il trace exactement l'objet de chaque discussion, et le détail de tout ce qui se passe en séance.

2. Il fait sur l'esquisse une note sommaire et claire des travaux dont la □.·. s'est occupée et il en donne toujours la lecture après la clôture, pour avoir son approbation. Il y nomme les cinq lumières (2) qui ont éclairé l'ouverture et la fermeture des Trav.·.

3. Dans l'intervalle d'une séance à celle qui suit, il fait la rédaction de l'esquisse sur le grand livre d'Archit.·. (3).

4. Il a toujours deux registres, côtés et paraphés par le Vén.·.; l'un d'esquisse ou brouillon, et l'autre d'Arch.·. ; il répond de tous les papiers, registres et documents de la □.·.,

(1) *Morceau d'Architecture*, discours.

(2) Les cinq officiers : le Vénérable, l'ex-Vénérable, les surveillants et l'orateur.

(3) Cahier contenant les procès-verbaux des séances.

qui ne sortent jamais du temple, à moins d'une nécessité absolue reconnue telle par les 2/3 des membres de la □.·. spécialement convoqués à cet effet (1).

5. Il a soin de tenir une note exacte de l'état des mariages parmi les FF.·., des Lewftons (2) qui leur sont nés, et des Maç.·. que la □.·. a perdus dans le courant de l'année.

6. Le secrétaire est placé à l'O.·. vers le nord.

Le secrétaire porte pour bijoux deux plumes en sautoir.

DU TRÉSORIER.

1. Le trésorier est responsable des fonds de la □.·. dont il est dépositaire. Il est tenu de verser dans une caisse d'épargnes ou dans toute autre caisse publique qui lui sera spécialement désignée par la □.·., tous les fonds excédant la médaille (3) de 300 francs.

2. Il tient des registres exacts des recettes et dépenses, côtés et paraphés par le Vén.·.; les articles sont numérotés sans interruption; ils portent le nom de celui qui paie ou qui reçoit, la date et la nature du paiement.

3. Il reçoit les métaux, pour les réceptions au premier, deuxième et troisième grade, pour les affiliations, agréations; pour la cotisation trimestrielle, pour les dons faits à la □; et il en donne quittance.

4. Il paie les dépenses fixes et périodiques déterminées par arrêté de la □.·. ou des comités particuliers.

5. Il rend ses comptes deux fois l'an, quelques jours avant la

(1) Malgré toutes ces précautions, nous possédons toute une collection de discours authentiques prononcés dans différentes loges de la Belgique.

(2) Enfants de Maçons.

(3) Somme.

tenue qui précède la fête de l'ordre d'été et quelques jours avant la tenue qui précède celle d'hiver.

6. Dans le temple, le trésorier est placé sur la Col.·. du midi; au banquet, il est placé à la gauche de l'orateur adjoint. Il porte pour bijoux deux clefs en sautoir.

DES EXPERTS.

1. Les experts sont chargés de reconnaître les visiteurs, de vérifier leur signature, de prendre leurs diplômes pour les faire viser par le F.·. secrétaire; ils font connaître leurs noms et leurs qualités maçonniques au Vén.·., et prennent ses ordres pour les faire introduire.

2. Ils distribuent les scrutins, les recueillent, les vérifient, avant de les remettre au Vén.·.; ils recueillent les bulletins pour les élections, et font circuler le sac aux propositions.

3. Ils accompagnent pendant les travaux de réception les récipiendaires à tous les grades et veillent sur eux, même quand ils sont entre les mains du F.·. Terrible, pour les préserver de tout accident : car ils en sont responsables.

4. Ils reçoivent le récipiendaire des mains des FF.·. surveillants; dès ce moment, ils répondent de lui, et le dirigent conformément aux instructions du Vén.·.

5. Les experts doivent être choisis, en partie, parmi les FF.·. des plus hauts grades du Chap.·. (1) afin de pouvoir reconnaître les visiteurs de tous les grades.

6. Les experts, sauf les exceptions, remplacent de droit les premières lumières absentes; ils peuvent encore les remplacer, lorsqu'elles le demandent.

7. Ils portent pour marque distinctive de leur office une canne en ébène à pomme d'ivoire et pour bijoux :

(1) Chapitre. Il est composé des grades écossais ou chapitraux.

Le 1er deux glaives en sautoir.

Le 2e un glaive et une épée flamboyante.

Le 3e deux épées flamboyantes.

Le 4e une règle et une pince.

8. Dans la salle des banquets, les 1er et 2e experts prennent place l'un à la droite, l'autre à la gauche du 1er Surv.·. et les 3e et 4e l'un à la droite, l'autre à la gauche du 2e Surv.·.

DES MAÎTRES DES CÉRÉMONIES.

1. Les maîtres des Cérém.·., quel que soit leur grade, sont placés en dedans et assis en avant des deux surveillants.

2. Si avant l'ouverture des travaux, il se trouvait des Visit.·. ou députés dans la salle des PP.·. perdus (1), un des M.·. des Cérém.·. y resterait pour leur tenir compagnie; sinon après la lecture de la pl.·., l'un d'eux, au choix du Vén.·. se rendra dans cette salle, pour s'informer s'il y en a, et prévenir un F.·. Exp.·. (2) de leur arrivée.

3. Ils s'appliquent particulièrement à connaître les honneurs dûs à chacun des FF.·. à introduire. Ils ne frappent à la porte du temple, qu'après avoir reçu les ordres du Vén.·.; ils dirigent les FF.·. nommés pour rendre les honneurs et conduisent les visiteurs aux places qui leur conviennent.

4. Ils veillent à ce que chaque F.·. de la □.·. occupe la place qui lui est assignée; ils veillent aussi à ce que les dignitaires, quand ils arrivent, travaux ouverts, exercent leurs fonctions et remplacent de suite leurs adjoints ou autres, sauf l'orateur et le secrétaire.

5. Ils se chargent seuls de tout initié au moment où on lui donne la lumière (3), ils le conduisent, de même que tout F.·.

(1) Salle des Pas-perdus ou d'attente.
(2) Frère Expert.
(3) Au moment de l'initiation.

qui reçoit un nouveau grade, à l'O.·., pour y être constitué en ce grade. Ils leur montrent les pas mystérieux, les habillent, les conduisent près des surveillants, pour se faire reconnaître; répondent pour eux aux acclamations d'usage et leur indiquent la place qu'ils doivent occuper.

6. Dans toutes les cérémonies, deux d'entre eux prennent le Vén.·. au trône et le précèdent directement.

7. Ils ont en main, pour marque distinctive, un bâton azuré et or, et portent pour bijoux deux épées en sautoir.

DU GARDE DES SCEAUX, TIMBRES ET ARCHIVES.

1. Le garde des sceaux et archives est dépositaire des timbres et sceaux de la ☐.·.

2. Il timbre les papiers et parchemins à l'usage de la ☐.·. Il scelle tous les actes émanés de la ☐ .·. après avoir mis au bas, *timbré et scellé par nous garde des sceaux;* et il signe.

3. Il est dépositaire de tous les titres, planches, esquisses, réglements, anciens registres et livres d'Arch.·., pièces des comptes rendus et arrêtés ; statuts du G.·. O.·., de sa correspondance, de toutes celles avec les Loges ou avec des FF.·., enfin de toutes pièces qui doivent être déposées dans les archives et dont le dépôt est ordonné.

4. En Loge et à la salle des banquets, il prend place à la gauche du F.·. Trésor.·.; un timbre forme le bijou dont il est décoré.

DE L'ARCHITECTE.

1. L'architecte est choisi, autant qu'il est possible, parmi les FF.·. connus par leur talent dans l'art d'élever et de décorer les bâtiments. Il veille à l'entretien des bâtiments et du mobilier ; il présente à la Loge par l'intermédiaire du Vén.·., les

propositions pour les constructions, réparations, décorations, embellissements, ornements, achats. Quand ces plans et ces propositions ont son approbation, qui doit être consignée dans la Pl.·. du jour, il en surveille l'exécution.

2. Il a sous ses ordres les FF.·. servants dans tout ce qui est relatif à ses fonctions ; il veille à ce que rien ne soit endommagé par leur négligence ; il les surveille dans la disposition et le décor du local dans les différentes tenues.

3. Il est placé sur la Col.·. du Nord, à côté de l'aumônier Hospit.·. et porte pour bijoux une équerre et un niveau.

DE L'ÉLÉMOSINAIRE OU HOSPITALIER.

1. Le F.·. élémosinaire est toujours, autant que possible, d'une profession qui le met à portée de soulager les malades, et de veiller à ce que les secours dont ils ont besoin leur soient sagement administrés.

2. Il visite exactement les membres de la ▭.·. qui sont attaqués de quelque maladie, pour rendre un compte exact de leur situation à chaque assemblée. Il doit veiller à ce qu'il ne leur manque aucun des secours nécessaires à leur position.

3. Il prie le membre de l'At.·. attaqué d'une maladie grave, de lui confier ses papiers et décors Maç.·. qui seront déposés dans les archives de la ▭.·. si elle a le malheur de le perdre, afin que ces papiers ne tombent point dans des mains Prof.·. (1).

4. Il fait circuler le tronc des pauvres dans chaque tenue, en compte le produit sur la tribune du Secrét.·. informe le

(1) C'est ce qui rend si difficile l'acquisition des ouvrages et des pièces maçonniques. Néanmoins nous sommes parvenu à nous procurer une riche collection de livres, de manuscrits et de diplômes authentiques. Ils portent tous le sceau des Loges. (*Note du Trad.*)

Vén.·. de son contenu dont le F.·. secrétaire prend note en marge de l'esquisse, puis il le porte en recette. Il ne permet, sous aucun prétexte, de se dispenser de faire cet acte de charité.

5. Il vérifiera sur la feuille de présence, les FF.·. qui se sont absentés de la tenue, il en dressera un état afin de percevoir la médaille, de 25 centimes pour chaque absence.

6. Il est dépositaire des fonds destinés à soulager l'indigence et le distributeur des secours accordés aux malheureux. Les MM.·. dans le besoin ont toute préférence, et l'on doit même toujours réserver une médaille pour secourir ceux qui pourraient se présenter.

7. Il est autorisé à donner, pour besoin urgent, sur le mandat du Vén..., jusqu'à concurrence de la médaille de six francs; mais il rend compte de ces distributions à la première assemblée, et tout secours plus élevé doit être autorisé par la ▭.·. (1).

8. Il porte pour bijou une main tenant une pièce de

(1) Voici de quelle manière les Maçons entendent la charité :

« Le Maçon mendiant est sans cesse chez vous, sur vos pas, dans vos Loges; c'est un génie malfaisant qui vous obsède partout et à toute heure. Rien ne peut vous soustraire à son importunité, et son insolence ne connaît ni bornes ni obstacles. Il est à votre lever, au moment de vos affaires, à votre repas., à votre sortie. Son morceau de parchemin est l'arrêt de mort de votre humanité. Mieux vaudrait rencontrer sa main armée d'un poignard; vous pourriez du moins opposer le courage au glaive assassin. Armé seulement de son titre de Maçon, il vous dit : « Je suis Maçon, donnez-moi, car je suis votre frère, et votre loi vous ordonne de faire la charité. Donnez, ou je publierai partout que vous êtes un méchant et mauvais frère. » — Donnez, Maçons, mais apprêtez-vous à donner sans relâche : le guet apens est permanent. — La faute en est aux Loges. Si les Loges ne recevaient dans l'association fraternelle que des hommes *honorables*, *ayant une position indépendante* par leur fortune ou leur travail, elles n'auraient à soulager, elles et tous les Maçons, que des infortunes passagères; et, fussent-elles durables, du moins *imméritées*. » Bazot. *Codes des F. M.*, p 176 et 177.

C'est-à-dire que la pauvreté est un crime et que les Maçons sont tout disposés à secourir leurs frères malheureux, pourvu toutefois qu'ils n'en rencontrent aucun. Quelle *étroitesse* de sentiment! quelle distance de la charité chrétienne!

métal. Il se place à la droite du F.·. Secrét.·. dans les Trav.·. de ☐.·. ou de banquet.

DE L'ORDONNATEUR DES BANQUETS.

1. L'ordonnateur des banquets, de concert avec l'architecte, exécute tout ce qui a été arrêté par la ☐.·. pour les fêtes, sans rien innover.

Il est, en conséquence, chargé de tous les achats relatifs au service de table, soit en mobilier, soit en consommation.

Il prend aussi les ordres de la ☐.·. pour le nombre des couverts qu'il doit faire placer.

2. Il règle tout ce qui concerne la table, se fait rendre compte des matériaux (1), veille à leur distribution et à leur répartition sur les Col.·. conjointement avec les MM.·. des Cérém.·.

3. Il choisit, avec l'avis du comité des finances, les fournisseurs, en donnant la préférence à ceux qui sont MM.·., et écartant ceux dont on n'aurait pas été content. Il règle leurs mémoires, les signe, et les soumet au visa du Vén.·.

4. Il fait la recette des cotisations des banquets ; il en verse de suite le produit dans la caisse du trésorier. Il est responsable de tout déficit à cet égard.

5. L'ordonnateur des banquets porte pour bijou la corne d'abondance ; il est placé à la gauche de l'architecte, en Loge et dans les banq.·. à l'O.·., en dedans, près la Col.·. du Midi.

DU PRÉPARATEUR.

1. Le préparateur est chargé de préparer le récipiendaire ; il ne doit souffrir personne auprès de lui, sinon l'expert et les servants qui lui sont indispensables.

(1) Des comestibles et liquides.

2. Il répond du récipiendaire, jnsqu'au moment de son introduction dans le temple.

3. Il n'est point habillé, jusqu'au moment de l'entière préparation.

4. Il doit conserver toute la décence, tout le sérieux, toute la sévérité qu'exige son office.

5. Aux travaux de Loge et de banquet, il se place à la droite de l'Arch.·. sur la Col.·. du nord et porte pour bijou un bandeau.

DU COUVREUR.

1. La sûreté de l'intérieur du temple est confiée au F.·. couvreur; il se tient constamment à la porte, glaive en main; il peut seul l'ouvrir et la fermer. Lorsqu'on y frappe, il en instruit le deuxième surveillant. Il ne peut introduire aucun F.·. qu'après en avoir reçu l'ordre du Vén.·. et s'être assuré que le F.·. qu'il introduit est décemment et maçonniquement habillé, et ne se trouve pas dans un état d'insobriété.

2. Il refuse l'entrée du temple à tout F.·. rayé du tableau, ou à celui à qui les Trav.·. sont interdits à temps, et qui se permettrait de vouloir y pénétrer.

3. Il n'accorde l'entrée qu'au Maç.·. qui lui donne les mots de semestre et de passe du grade auquel on travaille; si un F.·. a oublié l'un ou l'autre de ces mots, le couvreur en prévient le Vén.·. et prend ses ordres.

4. Sont exempts de donner les mots de passe et de semestre, tous les FF.·. possédant le grade de Ch.·. d'Or.·. (1) et ceux supérieurs, et tous les officiers de la ▭.·.

5. Avant d'introduire des visiteurs, des députations, ou

(1) Chevalier d'Orient, le 15e dans le système des trente-trois grades, et le 5e des quatre grades du rite français moderne.

d'autres FF.·. auxquels les honneurs sont dus, il veille à ce que les portes du temple soient ouvertes, les ferme aussitôt après l'introduction, et en remet les clefs sur l'autel du deuxième Surv.·.

6. Aux travaux du banquet, il se met à la droite du troisième expert.

7. Le bijou dont il est décoré représente un œil, un sabre et un marteau.

DU BIBLIOTHÉCAIRE.

1. Le F.·. bibliothécaire est chargé sous sa responsabilité personnelle de la garde des livres, manuscrits et objets d'art appartenant à la ▭.·.

2. Il ne peut prêter aucun ouvrage sans que l'emprunteur signe sur un registre ouvert à cet effet.

3. Il portera pour bijou un livre fermé et sera placé tant en ▭.·. que dans les Banq.·. à la gauche du garde des sceaux.

Des Membres honoraires.

1. Le membre honoraire n'est pas sujet à la contribution ; il assiste gratuitement aux deux banquets du solstice; il est inscrit sous ce titre au tableau.

2. Il peut fréquenter les travaux quand il le désire; mais il ne peut remplir aucune fonction.

3. Il est placé à l'O.·. suivant son grade, s'il est membre d'un autre At.·.; et sur les colonnes, s'il est membre de la ▭.·.

Des FF.·. de l'harmonie.

1. Sont compris sous cette dénomination les artistes qui, par leur talent pour la musique vocale ou instrumentale, concourent à l'embellissement des travaux.

2. Les FF.·. de l'harmonie sont exempts de tout versement de métaux dans la caisse du trésorier, pour droit de réception, affiliation, agrégation, cotisation annuelle et banquet. Mais en cas d'absence, sans cause jugée légitime par l'At.·., ils verseront dans la caisse du Trésor.·. la Cotisat.·. que paye chaque autre F.·., calculée par tenue.

Des FF.·. Servants.

1. La ▭.·. a pour son service intérieur, des FF.·. qui lui sont immédiatement attachés sous le titre de FF.·. servants; ils ne reçoivent que le grade d'App.·. à l'exception du F.·. premier servant qui peut être promu au grade de M.·.. Leur nombre peut être porté à sept.

2. Ils reçoivent immédiatement les ordres du Vén.·., du secrétaire, du trésorier, du garde des sceaux et de l'architecte; ils les remplissent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du temple.

3. Pendant la tenue des travaux de la ▭.·. ils sont sous la surveillance des maîtres des Cér.·. et des experts, dont ils doivent exécuter les ordres.

4. Ils ont des émoluments déterminés par la ▭.·.

5. Le premier F.·. Serv.·., pendant la durée des travaux du temple, ne peut quitter le porche sous quelque prétexte que ce soit. Il a soin qu'aucun ne s'y arrête, et encore moins y excite le moindre bruit.

6. C'est lui qui doit prévenir le couvreur que des visiteurs, des députés, des VVén.·., le Vén.·. de la ▭.·., l'ex-Vén.·., ou enfin tout F.·. à qui il est dû des honneurs, se trouvent dans la salle des pas perdus.

7. Un autre F.·. servant doit constamment se tenir dans la salle des pas perdus, et avertir celui qui se trouve dans le porche, que des FF.·. demandent l'entrée du temple.

8. Le concierge ne peut sous sa responsabilité, et sous peine

de destitution, abandonner la porte d'entrée ; il ne peut la laisser entre-ouverte ; il doit en refuser l'entrée à toute personne du sexe, et à tous individus notoirement connus pour ne pas être Maçons.

9. Le quatrième F.·. servant est prêt à exécuter les différents ordres qu'on pourra lui transmettre. Les jours où il y a réception, il est à la disposition du préparateur et des experts.

10. Pendant les travaux du banquet tous les FF.·. servants sont sous les ordres du Vén.·., de l'ordonnateur des banquets et des MM.·. des Cérém.·.

11. Ils remplissent exactement et sans le moindre retard, les différentes commissions dont ils sont chargés, soit par le Vén.·., soit par le secrétaire, soit par tous les FF.·. aux ordres desquels ils sont soumis.

S'ils ont quelques demandes ou plaintes à former, ils s'adresseront au Vén.·. qui en fait rapport, et il y est statué par la ▭.·.

12. Aucun F.·. quelconque n'a le droit d'introduire dans la ▭.·. ni étranger, ni domestique sous prétexte de le servir.

CHAPITRE II.

RÈGLEMENT ET STATUTS.

DES INITIATIONS, AGRÉGATIONS, AFFILIATIONS ET DES AUGMENTATIONS DE SALAIRE.

§ I.

Des initiations et affiliations.

1. Aucun Prof.·. (1) ne peut être admis à l'initiation qu'il n'ait 21 ans accomplis, à moins qu'il ne soit fils d'un F.·. ; dans ce cas, il suffit qu'il ait 18 ans révolus.

(1) Profane.

2. Le candidat ne peut être proposé que par la voie du sac aux propositions, ou en s'adressant par écrit au Vén.·.

La proposition, signée par le F.·. proposant, doit contenir les noms, prénoms, âge, profession, lieu de naissance et domicile actuel du candicat.

Le proposant répond du Prof.·. présenté, et doit être certain que c'est bien son intention d'être reçu Maç.·.

3. Le Vén.·. ne donne connaissance du nom du candidat, qu'après que les commissaires qu'il a secrètement nommés pour prendre des informations, lui ont fait le rapport de leur mission.

4. Si ce rapport est favorable, le Vén.·. annonce le nom du Prof.·. proposé, rend compte du rapport sans faire connaître les commissaires, et fait de suite procéder au premier tour de scrutin pour l'initiation.

5. Si le rapport des commissaires n'est pas favorable, il n'est plus fait mention du Prof.·.

Cependant, si le proposant voulait connaître les motifs pour lesquels le Prof.·. n'a pu être soumis au scrutin, le Vén.·. serait tenu de les lui communiquer.

Le proposant pourra requérir le scrutin, si les motifs ne lui paraissent pas suffisants.

6. Si le rapport n'est défavorable qu'en partie, le Vén.·. en réfère au comité secret, composé du Vén.·., des deux Surv.·., de l'Or.·. et du Secrét.·., à moins que l'un d'eux n'ait été chargé des renseignements à prendre, dans ce cas le Vén.·. le fait remplacer.

7. Le scrutin a lieu pendant trois tenues consécutives. Il se fait par boules noires et blanches.

8. Si les scrutins ne présentent que des boules blanches, le candidat est admis à se faire recevoir.

9. Si un des scrutins présente trois boules noires, le can-

didat est rejeté; néanmoins, si le Vén.·. ou un F.·. demande la contre-épreuve, elle sera faite à la tenue suivante.

10. L'At.·. porte à la connaissance des Loges de la correspondance le rejet des candidats, avec les causes qui l'ont motivé.

11. A dater du jour où le Prof.·. est nommé, son nom est affiché dans la salle des PP.·. perdus, jusqu'au jour de sa réception.

12. Le Prof.·. qui a été rejeté ne peut être représenté à l'Init.·., qu'après un intervalle de trois mois; mais on ne peut procéder à un nouveau scrutin, qu'autant qu'il ait été annoncé par le Vén.·. pendant trois tenues consécutives, et le nom du candidat réaffiché dans la salle des PP.·. perdus.

13. Les réceptions qui se font aux fêtes des deux St.-Jean, sont toujours des réceptions de bienveillance, non assujetties au paiement des métaux.

La Loge peut accorder en tout temps cette faveur, aux prof.·. qui en seraient jugés dignes.

14. On n'admet jamais aucun Prof.·. qu'on sait avoir été déjà proposé à une autre Loge, sans avoir consulté cette Loge sur les motifs qui se sont opposés à sa réception.

15. On n'ouvre jamais le scrutin pour un Prof.·. habitant un O.·. où il existe une Loge, sans avoir pris des renseignements près de cette Loge.

16. Il est défendu très-expressément et sous peine d'exclusion des travaux pendant trois mois, de solliciter des Prof.·. à se faire recevoir Maçons (1).

17. Le F.·. à qui il naît un lewfton (2), est tenu d'en prévenir l'At.·. La naissance de l'enfant est consignée au registre sous noms et prénoms.

(1) On sait comment cet article est observé....
(2) Un enfant.

Une députation est envoyée quelques jours après pour présenter à la mère les félicitations de la ☐.·., et à l'enfant une petite truelle d'argent suspendue à un nœud de ruban bleu-moiré.

18. Chaque membre reçu, agrégé ou affilié, signe les règlements, prête l'obligation de les suivre et de les maintenir; de garder un secret inviolable sur nos mystères; de taire tout ce qui se passe en ☐.·. tant aux personnes initiées dans l'Ordre, qu'aux Maç.·. membres des autres ☐.·., et même aux membres qui n'ont pas été présents aux délibérations, s'il a été ordonné de garder le silence sur ce qui a été dit et arrêté.

19. Les affaires en masse de Loge à Loge, donnent le droit aux membres des Loges qui nous sont affiliées de nous visiter lors de chaque tenue; mais elles ne leur donnent pas celui de voter, ou délibérer dans les élections et dans les affaires administratives.

§ II.

Des augmentations de salaire (1).

1. Un App.·. ne peut être reçu Compagnon s'il n'a 23 ans accomplis; nul Compagnon ne peut être reçu Maître s'il n'a 25 ans accomplis.

Les fils de Maç.·. peuvent être reçus Comp.·. à l'âge de 20 ans, et M.·. à l'âge de 22 ans accomplis.

Une dispense d'âge pourra être également accordée, pour l'obtention de ces grades, aux FF.·. militaires qui, pour des motifs valables et reconnus tels par la ☐.·., sont obligés de quitter l'O.·.

(1) Avancements ou promotions.

2. Tout App.·. qui désire être promu au grade de Comp.·., et tout Comp.·. qui aspire au grade de M.·., doit avoir travaillé, chacun dans son grade, pendant cinq mois, et avoir assisté à dix tenues au moins. Cependant cet intervalle et le nombre des tenues pourront être réduits de moitié pour des motifs valables reconnus tels par la □.·.

3. La demande d'avancement au grade de Comp.·. se fait par l'aspirant au second Surv.·.

Celle de Comp.·. au grade de M.·. se fait au premier Surv.·.

Le Surv.·. qui a reçu la demande, en donne connaissance au Vén.·., par la voie du sac aux propositions.

4. L'atelier pourra imposer à l'aspirant l'obligation de lire en Loge un morceau d'Archit.·. qui soit l'expression de quelques principes Maç.·. (1).

5. La demande de l'aspirant est soumise par le Vén.·. à la délibération et à la décision de la □.·. réunie au grade qu'il demande.

En cas d'admission, le grade est immédiatement conféré. En cas de rejet, la demande ne peut être renouvelée qu'après un intervalle de trois mois, et les formalités ci-dessus devront être accomplies de nouveau.

6. Un membre de la Loge ne peut, sans l'approbation de l'At.·., demander ni recevoir ailleurs aucun grade, soit Symb.·., soit Chap.·. (2), sous peine de radiation, et d'être considéré comme rebelle aux réglements.

§ III.

DES REPRÉSENTANTS ET DES DÉPUTATIONS DE LA □.·.

1. La Loge a, près de chaque Loge Affiliée, un représentant qui veille à ce que l'harmonie ne soit jamais troublée, et qui

(1) Nous en avons publié quelques échantillons.
(2) Soit Symbolique, soit Chapitral.

facilite, autant qu'il dépend de lui, les rapports entre les At.·.

2. Les députations que la Loge envoie pour assister en son nom aux Trav.·. d'une Loge, sont composées suivant les circonstances et solennités, de trois, de cinq ou de sept FF.·.

§ IV.

DES HONNEURS.

1. Les visiteurs, qui ne sont décorés que des grades symboliques, sont reçus par un maître des cérémonies, qui introduit d'abord les apprentis, ensuite les Comp.·., enfin les M.·.; et qui les invite à rester entre les autels des deux surveillants, jusqu'à ce que le Vén.·. ait donné l'ordre de les placer. — Les M.·. des Cér.·. placent les App.·. et Comp.·. sur les Col.·.

2. Il en est de même pour les FF.·. visiteurs, possédant des grades supérieurs jusqu'à celui de Ch.·. R.·. ✝ (1) non compris.

3. Le Ch.·. R.·. ✝, même membre de la ▭.·., est reçu par trois FF.·. munis de glaives et d'étoiles (2) et passe sous la voute d'acier, M.·. B.·. (3), a moins qu'il ne désire être introduit sans cérémonies.

4. Le S.·. (4) grand maître, les officiers du G.·. O.·. chargés de le représenter, sont reçus par neuf FF.·. porteurs de glaives et d'étoiles précédés de deux maîtres des cérémonies, maillets battants et sous la voûte d'acier.

5. Le représentant du grand M.·. est reçu par cinq FF.·. avec les mêmes honneurs que ceux détaillés à l'art. précédent.

(1) Chevalier Rose-Croix.
(2) Bougies.
(3) Maillets battants.
(4) Le sublime.

6. Un officier d'honneur du G.·. O.·., un officier en exercice chargé par lui d'une mission près de la Loge, les députations des Loges, les VV.·. (1), le Vén.·. de la Loge sont reçus par trois FF.·., avec les honneurs détaillés à l'art 3.

7. Lorsque des FF.·. à qui des honneurs sont dus, ou des députations sont annoncées, le Vén.·. fait choix des FF.·. qui doivent les recevoir dans la salle des pas perdus, et les conduire dans le temple. Là, le Vén.·. les harangue, donne au président de la députation l'accolade fraternelle, les fait placer à l'O.·., en observant que toujours les VV.·. doivent être placés auprès du trône au-dessus des députations.

8. Quand un visiteur se présente en □.·. tous les FF.·. des grades égaux et inférieurs au sien, doivent se tenir debout et à l'ordre, sauf les cinq Lum.·.

§ V.

DES CONVOCATIONS ET DES ASSEMBLÉES.

1. La Loge s'assemble tous les vendredis, à 5 heures du soir.

2. Un F.·. qui manque d'assister aux tenues d'obligation pendant trois mois consécutivement, sans justifier d'absence ou de maladie, et sans en avoir prévenu, est invité par le F.·. secrétaire à déclarer si son intention est de continuer à faire partie de la Loge.

S'il ne répond pas à cette invitation, et s'il continue de s'absenter pendant trois autres tenues consécutives, il lui est écrit une dernière fois, pour le prévenir que la □.·. regarde son silence et son absence comme démission.

Si cette dernière planche reste sans réponse, il n'est plus compris au tableau de ses membres.

(1) Les Vénérables.

§ VI.

DES TRAVAUX.

1. Les travaux sont toujours ouverts à l'heure indiquée dans la convocation.

Les tenues soit d'obligation, soit extraordinairement convoquées, ne peuvent s'ouvrir à moins de cinq membres, et aucune délibération ne peut être définitive, si elles ne sont composées de sept.

2. Le Vén.·., l'ex-Vén.·., les députés, les visiteurs excepté les App.·. et les Comp.·., sont seuls placés à l'O.·. avec l'Orat.·. et le Secrét.·.

3. Les App.·. sont placés sur la Col.·. du Nord, et les autres FF.·. se placent à leur gré sur l'une ou l'autre Col.·.

4. L'orateur, le secrétaire, le trésorier et l'élémosinaire ont un *autel* (1) devant eux.

5. Au premier coup de maillet du Vén.·. annonçant l'ouverture, le silence doit, de suite, régner dans toute la ☐.·.

6. Les FF.·. se placent sur les colonnes debout et à l'ordre, chacun à sa place.

7. Le Vén.·., dès que les travaux sont ouverts, reçoit des mains du F.·. secrétaire la correspondance et l'ordre du jour.

8. Le secrétaire fait lecture de la planche (2) qu'il a tracée des travaux de la dernière assemblée : cette lecture terminée, la Loge est invitée à faire ses observations sur la manière dont elle est rédigée ; et après y avoir fait droit, s'il y a lieu, l'orateur entendu, le Vén.·. fait applaudir à sa rédaction.

9. Un maître des cérémonies et un expert sont ensuite envoyés au dehors pour savoir s'il y a des visiteurs.

(1) Espèce de bureau.
(2) Procès-verbal.



10. S'il s'en trouve, l'expert prend leurs noms et qualités maçonniques ; leur demande leurs certificats, dont il vérifie la signature, les tuile (1), et rentre en Loge pour rendre compte. Un maître des cérémonies leur tient compagnie.

11. Sur le rapport de l'expert, le vénérable ordonne, s'il y a lieu, que les visiteurs soient introduits, et les experts sortent pour s'acquitter de ce devoir.

12. Tout visiteur non porteur de diplôme ou bref, n'est admis qu'autant qu'un F.·. de la Loge certifie, sur sa parole de maçon, qu'il le connait pour tel et qu'il a travaillé en Loge avec lui.

13. Quant aux visiteurs privés du mot de semestre, on examine si c'est par leur faute, et dans ce cas ils ne peuvent être admis.

14. Ces préliminaires observés, le Vén.·. fait passer les scrutins d'initiation, d'agrégation ou d'affiliation et fait traiter les objets à l'ordre du jour, s'il n'y a pas de réception.

15. Tous les officiers et membres de la □.·., excepté les surveillants, ne s'adressent au Vén.·. que debout et à l'ordre.

16. Quelle que soit la nature des travaux ou des discussions, le plus grand silence doit régner dès que le Vén.·. fait entendre son maillet ; le F.·. qui aurait obtenu la parole doit suspendre momentanément son discours.

17. Sur les Col.·., on demande la parole aux Surv.·. en frappant un coup dans la main, et en la tenant étendue vers eux.

On ne peut l'obtenir plus de deux fois sur le même objet, ni après les conclusions du F.·. O.·.

18. Si l'affaire est simple, on peut voter en levant la main, mais quelle qu'elle soit, si un F.·. exige le scrutin, il doit avoir lieu.

(1) Les examine.

19. Dans le cas du scrutin, les experts donnent à chaque F.·. une boule blanche et une noire.

La blanche indique le *oui*, ou l'admission de la proposition.

La noire indique le *non*, ou le rejet.

Les boules délivrées, un expert présente à chaque F.·. une boite couverte, dans laquelle celui-ci dépose la boule qui exprime son vœu.

Un second expert recueille ensuite, dans une seconde boite également couverte, les boules que les FF.·. ont gardées.

20. Aucun F.·. présent à une délibération ou à un scrutin ne peut se dispenser de voter.

S'il veut s'en exempter, il doit demander à couvrir le temple (1), avant que la discussion ne s'ouvre, ou après l'annonce, *que le scrutin va circuler pour le Prof.·.*

21. Toute décision de la □.·. prise à la majorité, doit être acceptée sans restriction, par les membres de la minorité.

22. Pendant la lecture de la Pl.·. des derniers Trav.·., quand le Vén.·., l'Orat.·. ou un F.·. quelconque a la parole, quand un scrutin circule, qu'une discussion est ouverte, ou que le Vén.·. recueille les voix, nul F.·., quelle que soit sa dignité ou son grade, ne peut être introduit dans la □.·., il en est prévenu par le F.·. couvreur, qui frappe un coup isolé, pour lui annoncer qu'il ne peut entrer.

23. Quand les affaires présentées sont terminées, un expert passe sur les Col.·. avec un sac, dans lequel chaque F.·. est tenu de mettre la main et de déposer les propositions qu'il juge convenable au bien de la □.·.

24. Les propositions que le Vén.·. croit pouvoir prendre en considération sont portées sur l'esquisse, afin qu'on puisse s'en occuper aux assemblées suivantes, mais elles n'y seront pas discutées, si elles sont du ressort d'un des comités.

(1) A sortir.

25. Pendant les Trav.·., on ne peut parler, même à voix basse, quitter sa place, ni couvrir le Temp.·. sans la permission du Surv.·. de sa Col.·.

26. Tout F.·. accusé pendant les Trav.·. se lève, se met à l'ordre, et attend que le Vén.·. lui permette de se justifier.

On ne peut jamais dénoncer ou attaquer en □.·., un F.·., pour toutes fautes graves commises hors de la □.·., ni pour des objets qui intéressent son honneur : on doit s'adresser au Vén.·. et par écrit.

Il n'est jamais porté de plaintes graves devant des FF.·. visiteurs.

§ VII.

DES BANQUETS.

1. Les banquets des solstices d'été et d'hiver, ceux qui ont lieu à la suite des fêtes funèbres, sont d'obligation pour tous les Memb.·. en activité, qui sont tenus de contribuer, quelles que soient les raisons qui les empêchent d'y assister.

2. Tous les articles du réglement applicables en □.·. de table, sont obligatoires dans les Trav.·. de banquet.

3. En tout banquet, il n'est posé sur la table qu'autant de Bariq.·. (1) qu'il y a de FF.·. présents. Nul Memb.·. de la □.·. n'a le droit d'en demander une autre, lorsque celle qui a été déposée devant lui est consommée.

4. Dans des circonstances extraordinaires, le Vén.·. peut faire accorder un supplément de P.·. F.·. (2).

(1) Bouteilles.
(2) Poudre forte (Vin).

§ VIII.

DES FINANCES.

1. Les finances de la Loge se composent des métaux (1) fixés pour les réceptions aux différents grades, pour les agrégations, affiliations, pour la cotisation de chacun des FF.·. et du prix des banquets.

2. Il n'est procédé à aucune initiation, agrégation ou affiliation ou augmentation de salaire, qu'après que les métaux qui en sont le prix, ont été déposés entre les mains du trésorier, et que la quittance en a été produite au F.·. Or.·. qui en informe la Loge avant de passer outre.

3. Le prix des grades Symb.·. est fixé ainsi qu'il suit :

App.·., cent vingt frs.	120.
Compag.·., quarante frs.	40.
Maître, soixante frs.	60.
Agrégation et affiliation, trente frs.	30.
Ancien membre de la Loge sorti sans satisfaire à ses obligations pécuniaires, cinquante frs. . . .	50.
Ancien membre sorti ayant satisfait, quinze frs.	15.
Diplôme, six frs.	6.
Cotisation annuelle, trente-six frs.	36.
Règlement, un fr. cinquante centimes. . . .	1 50.
Cotisation annuelle au G.·. O.·. chaque année, deux frs.	2.
Cotisat. de l'initié au G.·. O.·., sept frs. . .	7.

Ces prix pourront être diminués par décision de la Loge à l'égard de tous les FF.·. indistinctement, sans observer les

(1) Somme d'argent.

formalités tracées pour les modifications à apporter au réglement.

Il pourra être fait remise de tout ou partie des prix ci-dessus tels qu'ils seront fixés lors de la demande d'Init.·. ou d'Augment.·. de Sal.·. en faveur d'un néophyte, en raison de sa position.

4. En outre des métaux fixés par la □.·., tout récipiendaire, tout F.·. promu à un nouveau grade, tout agrégé ou Affil.·. paye aux FF.·. Serv.·. la médaille de trois francs.

5. Les militaires jusqu'au grade de lieutenant inclus, ne paieront que la moitié des droits d'Initiat.·. au trois Gr.·. ; mais ils seront soumis à toutes autres obligations pécuniaires en totalité.

Les fils de Maç.·. non adoptés par la □.·. seront exempts de la moitié des droits d'Init.·. au trois Gr.·. Symb.·., et ne paieront que la moitié des Cotisat.·. jusqu'à l'âge de 21 ans accomplis.

Les enfants adoptés par la □.·. sont exempts du paiement des métaux d'Init.·. et de Cotisat.·. jusqu'à l'âge de 21 ans révolus. L'Affiliat.·. de tout F.·. Milit.·. jusqu'au Gr.·. ci-dessus sera gratuite. Les officiers d'un grade supérieur devront verser au tronc de bienfaisance pour leur Affil.·. une médaille qui ne pourra être moindre de dix francs.

L'affil.·. des artistes dramatiques sera toujours gratuite.

6. Les dépenses de la □.·. consistent 1° dans le paiement des rentes qu'elle peut devoir ; 2° dans la redevance due au G.·. Or.·. ; 3° dans les émoluments des FF.·. servants ; 4° dans les dépenses qu'occasionnent les députations envoyées par les Loges Aff.·. ; 5° dans tout ce qui regarde le service de la Loge pour la tenue et la régularité de ses travaux ; 6° dans le déficit des banquets d'obligation.

§ IX.

DES COMITÉS.

La Loge a quatre comités : un comité de finances et d'administration, un comité de bienfaisance, un comité de correspondance, un comité de décors et embellissements.

Les comités s'assemblent une fois par mois, au jour qu'ils déterminent et plus souvent s'ils le jugent nécessaire.

§ X.

DES DÉCÈS ET HONNEURS FUNÈBRES.

1. Le F.·. hospitalier prévient la □.·. lorsque la mort lui a enlevé un de ses membres.

2. Le jour de la fête funèbre, le Vén.·. en présence de tous les FF.·., inscrit au tableau placé dans la salle des pas perdus, les nom, prénoms, âge et profession du F.·. décédé, et la date de son décès.

3. Le Vén.·. ou la □.·. envoie de suite un F.·. à la demeure du défunt, pour présenter à la veuve, ou aux enfants, les consolations et les secours que ce moment rend indispensables.

4. Lorsque le F.·. hospitalier a prévenu l'At.·. qu'il vient de perdre un de ses membres, tous les FF.·. sont invités à ses funérailles.

5. Si le F.·. décédé a rempli long-temps et à plusieurs reprises les premières dignités de la Loge, il lui est rendu des honneurs funèbres dans l'intérieur du temple, lesquels sont réglés par le comité d'administration et soumis à la sanction de la Loge.

6. Lorsque la Loge a arrêté de rendre des honneurs fu-

nèbres, ils sont suivis d'un banquet d'obligation pour tous les FF.·. membres de la □.·. et résidant en cet O.·.

7. Si la □.·. perd un de ses surveillants, un crêpe noir couvre les trois lumières de l'O.·., pendant trois tenues, qui, pendant ce même temps, sont éclairées en bougies jaunes.

8. Si elle perd son Vén.·. ou son ex-Vén.·., les trois lumières sont voilées, pendant neufs tenues; les maillets et les glaives de la Loge sont couverts de crêpe noir, et pendant le même temps la □.·. est éclairée en bougies jaunes.

9. Pendant les fêtes funèbres, la Loge est toujours éclairée en bougies jaunes.

10. Les noms des FF.·. décédés, leur titre civil, leur âge, leurs grades et qualités maçonniques, ainsi que la date de leur décès, sont inscrits sur le tableau funéraire placé dans la salle qui précède le temple.

§ XI.

DES DÉLITS, DES FAUTES ET DES PEINES, ET DE LA RÉHABILITATION.

I. Sont considérés comme délits Maç.·.

1° La révélation des mystères.

2° La révélation faite à des profanes ou à un Maç.·. d'un grade inférieur, de ce qui se passe en Loge et des circonstances quelconques qui accompagnent les réceptions.

3° De manquer, par ses discours, écrits ou actions au respect que l'on doit à l'At.·.

4° De s'écarter, soit en Loge, soit hors de la Loge, des devoirs prescrits par l'honneur.

5° De compromettre, par sa conduite extérieure, l'honneur, la réputation ou la dignité de l'Ordre, de la Loge, ou d'un F.·.

6° De refuser, après la troisième sommation, de se soumettre aux ordres de l'At.·.

7° De changer, ajouter, sans autorisation, aux procès-verbaux, expéditions, planches dont on serait porteur, ou qui seraient confiés.

8° De se porter à des voies de fait en ☐.·., contre un F.·.. fut-il même F.·. servant.

9° De ne point répondre, lorsqu'on le peut, au cri de détresse.

10° De fréquenter, avec connaissance, des Loges irrégulières ou d'assister à des réceptions clandestines.

11° De se battre en duel avec un de ses F.·.

Sont considérées comme fautes graves :

1° De manifester en Loge des opinions politiques qui se rattachent à une couleur, à un parti, ou aux personnes (1).

2° De présenter, avec connaissance, un Prof.·. qui n'aurait point l'âge requis.

3° De porter sciemment des décors d'un grade supérieur à celui auquel on est parvenu.

4° De se présenter en ☐ .·. dans un état opposé à la sobriété.

5° De se livrer, dans les Banq.·., aux excès de la P.·. F.·.

6° De provoquer, menacer en ☐.·. un de ses F.·.

7° D'accuser un F.·. et ne point prouver son accusation.

8° De résister aux ordres du Vén.·. en fonction.

9° De révéler à un Maç.·. d'une autre ☐.·. et même au Maç.·. de l'At.·., qui n'a pas été présent à la tenue, ce qui s'est passé en ☐.·., quand le secret a été ordonné.

(1) Aujourd'hui, en Belgique, la Franc-Maçonnerie ne s'occupe presqu'exclusivement que de politique. Ce sont les Loges qui font les élections Dans une des dernières tenues de la Loge de Liége, un aspirant n'a dû son initiation qu'au zèle électoral qu'il avait déployé dans l'arrondissement de Huy.

(*Note du Traducteur.*)

10° De reprocher à un F.·. des fautes reconnues.

Sont considérées comme fautes légères :

1° D'accuser un F.·. d'un grade supérieur.

2° De se présenter en Loge, sans ses attributs Maç.·.

3° De quitter sa place, de prendre la parole sans en avoir obtenu la permission, de parler sans être debout et à l'ordre, de s'expliquer en termes profanes.

4° De rire d'une manière extravagante ou d'exciter les autres à rire.

5° D'interrompre le silence, de troubler un F.·. qui a la parole, de parler sans s'adresser à la ☐.·. ou à l'Orient.

II. 1. Les peines applicables aux délits sont :

1° D'être proscrit de l'Ordre.

2° D'être définitivement rayé du tableau.

3° D'être privé pendant un an ou à perpétuité d'augmentation de salaire.

4° D'être destitué de dignité ou d'être déclaré inhabile à en posséder pendant un an, ou à perpétuité.

5° De couvrir les travaux (1) pendant un temps à fixer; mais qui ne peut être moindre de six mois.

2. Ces peines ne peuvent être appliquées que par le conseil des M.·. spécialement convoqué, lorsque l'accusé possède un des trois grades Symb.·.; si l'accusé est revêtu d'un grade Chap.·., ces peines sont prononcées par le Chap.·.

3. Lorsqu'un F.·. a été rayé définitivement ou proscrit de l'Ordre, connaissance de ce jugement est de suite donnée au G.·. O.·. et à toutes les ☐☐.·. de la correspondance.

4. Le nom du F.·. condamné pour un *délit* M.·. (2) est inscrit en lettres rouges, dans une cartouche noire, placée à cet effet dans la salle des pas perdus; le délit y est tracé en peu de mots, de même que la peine infligée.

(1) D'être exclu.
(2) Majeur.

Cette inscription n'est effacée qu'après que le coupable a été rétabli dans ses droits.

5. Les peines applicables aux fautes graves sont :

D'être réprimandé par le Vén.·. publiquement en ▭.·. de M.·. ou d'App.·.

D'être condamné par l'At.·. tenant au grade de l'accusé à couvrir les Trav.·. pendant un certain nombre de tenues; mais qui ne pourra excéder six mois.

D'être privé pour un temps à déterminer, du droit de proposer à l'Init.·. ou à l'Aff.·., d'être privé pendant trois mois au moins d'Augment.·. de Sal.·.

6. Les punitions applicables aux fautes légères sont : d'être rappelé à l'ordre par le Vén.·. et de verser, s'il l'ordonne, au tronc de bienfaisance, une somme qui ne peut excéder dix francs.

7. Quand la ▭.·. sera saisie d'une accusation contre un F.·., le Secrét.·. lui fera parvenir une assignation à comparaître devant la ▭.·. spécialement convoquée, avec indication du fait qui lui est imputé ; dans le cas où cette assignation serait sans effet après une 3e, la Loge procédera au jugement par défaut.

8. Le F.·. Orat.·. sera chargé de soutenir l'accusation; le F.·. accusé a le droit de se défendre par lui-même ou par un fondé de pouvoir. Dans le cas où il n'aurait pas choisi de défenseur, il lui en sera nommé un d'office.

9. La défense terminée, l'accusé est tenu de couvrir le temple pendant que la Loge délibère.

10. Les Maç.·. produits comme témoins seront toujours entendus.

11. Pour les délits extérieurs, on peut même produire le témoignage écrit et signé d'un profane.

12. Les débats sont fermés, le scrutin circule. Les boules

blanches sont pour la décharge, les boules noires pour la culpabilité : le Vén.·. résume les chefs d'accusation et les moyens de défense ; l'Orat.·. donne ses conclusions.

13. Si le scrutin, par une majorité des 2/3 des voix plus une, déclare l'accusé coupable, l'At.·. procède à l'application de l'une des peines déterminées dans ce Chap.·.

14. Les peines fixées dans ce Chap.·. ne peuvent être adoucies, elles peuvent être cumulées suivant la gravité des circonstances.

15. Le Vén.·. charge un M.·. de la Loge d'annoncer au coupable la décision prise ; s'il se trouve dans le local de la Loge, le F.·. Secrét.·. ou celui qui tient le crayon doit lui transmettre l'extrait du procès-verbal du jour.

16. Le F.·. qui veut accuser un F.·. d'un grade supérieur doit le faire par l'organe d'un F.·. du même grade.

17. Tout membre qui a mérité de couvrir le temple pendant un temps déterminé, ne peut sous peine de radiation, se faire agréger, affilier à une autre Loge, ni même en fréquenter momentanément les Trav.·.

18. Tout F.·. condamné pour délit Maç.·. peut, dans les trois mois de sa condamnation, appeler du jugement au G.·. O.·.

Cet appel ne suspend jamais l'exécution.

Jusqu'à ce qu'il ait été prononcé sur son appel, l'appelant cesse d'avoir voix délibérative, si déjà sa condamnation n'est pas exclusive du droit de délibération.

B.

Usages Maçonniques en France et en Belgique.

§ I.

Description d'une Loge Symbolique (1).

La Loge (d'apprenti) doit être tendue en bleu et blanc, à moins qu'elle ne représente quelque ordre d'architecture ou qu'elle ne soit décorée de peintures analogues à la maçonnerie, mais, autant qu'il est possible, le plafond doit être un ciel parsemé d'étoiles.

Dans le rite écossais, la tenture est verte.

Trois lumières, une à l'orient vers le sud, deux à l'occident des côtés nord et sud.

A l'occident sont *deux colonnes* creuses de bronze, d'ordre corinthien. Sur chaque chapiteau sont *trois grenades entr'ouvertes*. Sur le fût de la colonne à droite en entrant, est la lettre B.·. (Boaz), et sur celui de l'autre colonne, la lettre J.·. (Jakin).

Dans le rite écossais, la colonne B.·. est à gauche et la colonne J.·. à droite.

Pavé mosaïque, sur lequel est tracé, au milieu d'un temple, un peu plus vers l'orient, le *tableau de la Loge* (tapis).

A chaque tenue, on dessinera sur le plancher ou pavé mosaïque, le tableau mystérieux, avec de la craie, et, après les travaux, on l'effacera avec une éponge légèrement imbibée d'eau. C'est le moyen d'éviter la dépense et l'abus d'un tableau peint, qui peut tomber dans des mains profanes.

Ce tableau doit représenter :

1° *Les sept degrés du temple* et le *pavé mosaïque* de son portique.

(1) Littéralement copié de Ragon : *Edition Sacrée*, p. 165.



2° Les *deux colonnes* mystérieuses avec leur monogramme J.·. et B.·.. Entre les deux colonnes, à la hauteur des chapiteaux, un *compas ouvert*, les deux pointes en haut.

3° A gauche de la colonne J.·., la *pierre brute;* à droite de la colonne B.·., la *pierre cubique à pointe*, et entre le fût de ces deux colonnes, la *porte du temple.*

4° Au dessous du chapiteau de la colonne J.·., la *perpendiculaire*, et au dessus de la colonne B.·., le *niveau.*

5° Au milieu de la partie supérieure du tableau, on dessinera une *équerre;* à droite, *le soleil;* à gauche, *la lune;* au bas du tableau la *planche à tracer.*

6° Le fond de la partie supérieure représentera un *ciel* parsemé d'étoiles; le tout sera environné par la *houppe dentelée.*

7° Enfin on dessinera *trois fenêtres*, la première à l'occident, la deuxième à l'orient, et la troisième au midi.

A l'orient est un *dais* d'étoffe bleue avec franges en or. Au dessous est un trône où se place le président. Devant le trône est un *autel* ou table couverte d'un tapis bleu à franges d'or sur lequel sont posés un *maillet*, un *compas*, un *glaive*, *le livre des statuts généraux de l'Ordre* et un *chandelier à trois branches.*

Pour le *rite écossais*, le dais et le tapis de l'autel sont d'étoffes rouges et à franges d'or. Il y a de plus, sur l'autel, une *Bible.*

Un peu en avant est placée une petite table triangulaire, nommée l'*autel des serments.*

A la gauche du trône, au dessous de l'estrade, en tête de la colonne du midi, sont le *bureau de l'orateur*, sur lequel sont posés les réglements généraux et ceux de l'atelier, et le *bureau du trésorier.*

Vis-à-vis, en tête de la colonne du nord, sont *la table du secrétaire* et le *bureau de l'hospitalier.*

A l'occident, près de la colonne B.·., est un fauteuil pour le premier surveillant; vis-à-vis, près de la colonne J.·. est un autre fauteuil, pour le second surveillant. Chacun de ces officiers a devant soi une table, sur laquelle est posé un maillet.

Pour le rite écossais, c'est à l'ouest, en avant de la colonne J.·., que se placent le fauteuil et la table du premier surveillant ; au sud, en remontant vers l'est, sont ceux du second surveillant.

DÉCORS DES OFFICIERS : Ils portent en sautoir le *cordon bleu moiré*, au bas duquel est attaché le bijou.

Tous les frères sont armés de *glaives*.

Les banquettes, sur les côtés où se placent les frères, sont des colonnes. Il y a deux banquettes circulaires à l'orient pour recevoir les frères haut gradés ou de distinction.

On n'écrit point en loge, on *trace une planche*. Le papier est *la planche à tracer*, et la plume est un *crayon*.

Le temple se nomme LOGE ou ATELIER. Une réunion de Maçons porte le même nom. Ce qui s'y fait se nomme TRAVAUX.

II.

SIGNES, ORDRES, MARCHES, MOTS, ATTOUCHEMENTS, BATTERIES, DÉCORATIONS DU RITE FRANÇAIS.

GRADE D'APPRENTI.

Signe.

Il se fait en portant la main droite à la gorge, les doigts serrés, le pouce écarté, la retirant horizontalement vers l'épaule droite, et la laissant tomber ensuite perpendiculairement le long de la cuisse droite.

L'Ordre

Est de porter la main droite à la gorge, comme dans le premier temps du signe, et de rester dans cette attitude.

L'Attouchement.

Il se fait en donnant la main droite, et se frappant réciproquement avec le pouce sur la première phalange du doigt index, trois coups; savoir : deux précipités, distants du troisième, suivant la batterie du grade...

La Marche.

Elle s'exécute en plaçant le pied droit, la pointe en avant, le pied gauche posé derrière et en travers, pour former une équerre, et en faisant ensuite trois pas en avant, partant du pied droit, faisant suivre le gauche, sans changer leur position.

La parole est

Jakin (1).

Le mot de passe est

Tubalcain (2).

La Batterie.

Elle se fait par deux coups précipités et un lent, de la manière suivante :

!͡! !

(1) Dans le rite écossais : *Booz.*

(2) Le rite écossais n'en a pas.

Grade de Compagnon.

Signe.

Il se fait en portant la main droite sur le cœur, les quatre doigts serrés et le pouce élevé, la tirant horizontalement vers le côté droit, et la laissant tomber perpendiculairement le long de la cuisse.

L'Ordre

Est de porter la main droite sur le cœur, et de rester dans cette position.

L'Attouchement.

Il se fait en donnant la main droite, et frappant cinq coups, suivant la batterie du grade, avec le pouce; trois sur la première jointure du doigt index, et deux sur celle du médius.

La Marche.

On assemble les talons, la pointe des pieds écartée; on porte le pied droit en avant, un peu de côté; on fait suivre le gauche, et on assemble les talons; on en fait autant en partant du pied gauche, et on fait un troisième pas en avant en partant du pied droit, assemblant les talons.

La parole est

Booz (1).

Le mot de passe est

Schiboleth (2).

(1) Dans le rite écossais : *Jakin*.
(2) Il est le même dans le rite écossais.

La Batterie.

Elle se fait par cinq coups; savoir : deux précipités et distants du troisième, qui doit être aussi distant des deux autres qui sont égaux.

! ! ! ! !

GRADE DE MAÎTRE.

Signe.

On place le pouce sur le creux de l'estomac, les doigts serrés et étendus ; ensuite on porte la main à la hauteur du front, et voltant un peu le corps à droite, le pied droit porté en arrière, et on remet après la main et le corps dans la même position.

L'Ordre

Est de poser la main droite sur le creux de l'estomac, et de rester dans cette position.

Attouchement.

On se prend la main, les deux pouces entrelacés, les doigts un peu recourbés vers la pointe, et les appuyant sur le poignet, en forme de griffe.

La Marche.

On assemble les talons, on enlève la jambe droite en avant, en la portant un peu à gauche, et la reportant ensuite à droite, et posant le pied à terre, la jambe gauche croisée derrière la droite, à la hauteur du gras de jambe.

On en fait autant de la jambe gauche, puis on porte la jambe

droite en avant, faisant suivre la gauche, et la croisant derrière la droite, rassemblant après les talons, les pointes des pieds écartées pour former une équerre.

La parole est

Mac-bé-nac (1).

Le mot de passe est

Giblim (2).

La Batterie.

Elle se fait par neuf coups; savoir : deux précipités et un lent, comme dans la batterie d'apprenti, répétée trois fois de la manière suivante :



Ornements de la Maçonnerie symbolique.

Les apprentis et les compagnons portent un tablier blanc.

Les Maîtres portent un cordon de droite à gauche; c'est un ruban bleu moiré, de quatre pouces de largeur, au bas duquel sont attachés un compas et une équerre croisés en sautoir et dorés.

Le tablier est bordé et doublé en bleu.

Grade d'Élu secret ou Premier Ordre.

Signe.

Il se fait par celui qui le demande, en tirant le poignard de la main droite, et le levant comme pour frapper.

(1) Dans le rite écossais : *Moabon*.
(2) Dans le rite écossais : *Tubalcain*.

Celui qui répond ferme la main droite, le pouce levé en l'air, et le poing ainsi fermé, le lève, puis le renverse.

L'Ordre

Est de fermer la main droite, le pouce levé, et de la porter ainsi un peu sur le côté, vers la hanche droite, et on reste dans cette position.

L'attouchement,

Pour celui qui le demande, est de fermer la main droite, le pouce levé, et de la présenter à celui qui répond, lequel doit saisir le pouce en l'empoignant avec vitesse, ce qui se repète trois fois.

Le mot est

Nekum.

Le mot de passe est

Abibalc.

La Batterie.

Elle se fait par neuf coups distants de huit à neuf et égaux.

! ! ! ! ! ! ! !   !

La Marche.

Se fait par trois pas d'apprenti, trois pas de compagnon et trois pas de Maître.

Décorations.

Dans ce grade, le cordon se porte de gauche à droite; c'est un ruban noir de quatre pouces de largeur et moiré, sur

lequel sont peintes ou brodées en argent trois têtes de mort, avec cette légende : VAINCRE ou MOURIR.

Au bas du cordon est attaché un petit poignard dont la poignée est dorée, et la lame en argent.

Le tablier est bordé et doublé en noir; on peut y faire broder ou peindre quelques figures qui aient rapport à la mort et aux trois assassins d'*Hiram*.

Grade de Grand Élu Écossais ou 2e Ordre.

Signe.

On porte la main droite étendue à l'épaule gauche, la main renversée, la paume en dehors, le petit doigt du côté du visage; et on la retire en diagonale vers la hanche droite. (Ce signe sert pour demander la parole et saluer.)

On y répond par le signe du ventre coupé, qui se fait en portant la main droite, la paume en l'air, vers la hanche gauche, et la ramenant horizontalement vers la hanche droite, comme si on se coupait le ventre avec le petit doigt, qui doit être détaché des autres.

L'Ordre

Est de porter la main droite à l'épaule gauche, et de rester dans cette position.

L'Attouchement.

Il se donne en se prenant mutuellement la main droite, et se la renversant trois fois en disant à chaque renversement l'un des trois mots suivants :

Bérith, Neder, Schélémouth.

La Marche.

Elle s'exécute par 3, 5, 7, 9, de côté; savoir : trois pas d'apprenti du pied gauche, cinq pas d'apprenti du pied droit, sept pas d'apprenti du pied gauche, trois du pied droit, trois du pied gauche, trois du pied droit.

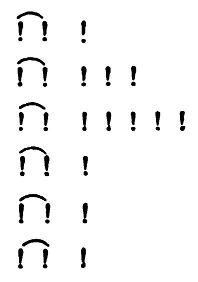
Les mots sont :

Schem, *Hamm*, *Phorasch.*

Le mot de passe est : *Elianam;* il doit être écrit : *Elchanam.*

La Batterie.

La batterie se fait par 3, 5, 7, 9, en observant la manière ci-après désignée :



Décorations.

Dans ce grade, le cordon est un ruban ponceau moiré, large de quatre pouces, que l'on porte de gauche à droite, au bas duquel est attaché un triple triangle non entrelacé, mais par gradation l'un dans l'autre.

Le tablier est bordé et doublé en ponceau, et on peut y faire peindre ou broder quelques attributs analogues à la réception.

Grade de Chevalier d'Orient ou 3ᵉ Ordre.

Signe.

Il se fait en portant la main droite à l'épaule gauche, et en la descendant diagonalement et en serpentant à la hanche droite.

On répond à ce signe, en portant la main à la hanche gauche, et la tirant diagonalement à la droite, aussi en serpentant.

L'Attouchement

Se fait en portant la main droite au glaive comme pour combattre, ensuite volter le corps à droite, passant le pied droit derrière le gauche, la main gauche élevée et étendue, comme pour repousser quelqu'un, en sorte que les deux FF.·. se rencontrent les deux mains gauches entrelacées, et sur le champ s'embrassent.

Le mot est

Juda.

A quoi l'on répond

Benjamin.

Les mots de passe sont

Ya, Vaurum, Hammaïm.

L'Ordre

Est de tirer son glaive et de le porter à plat, la pointe en l'air le long de son corps, le poing à la hauteur de la hanche droite.

La Marche.

Elle se fait par sept pas; savoir : trois pas de maitre en

avant, trois pas de maître en arrière, et un seul pas ordinaire en avant, les pieds en équerre.

La Batterie.

Elle se fait par sept coups; savoir : cinq coups égaux lents, distants des deux derniers, qui doivent être précipités.

! ! ! ! ! !͡!

Décoration.

Dans ce grade, le cordon est un ruban vert-d'eau moiré, large de quatre pouces, que l'on porte de gauche à droite, au bas duquel sont deux épées croisées sur le triple triangle.

Le tablier est bordé et doublé de vert; on peut y faire peindre ou broder des attributs analogues à la réception.

On porte en ceinture une écharpe de taffetas vert-d'eau, et on y fait peindre ou broder un pont sur un fleuve, avec les trois lettres L.·. D.·. P.·. (1).

Grade de Rose Croix ou 4ᵉ Ordre.

Signe.

Il y a deux signes, l'un de demande, l'autre de réponse.

Le premier est de lever les yeux au ciel, de porter en même temps les deux mains à la hauteur du front, les doigts entrelacés, et les laisser retomber ainsi sur le ventre.

Le deuxième est de lever la main droite à la hauteur du front, les doigts et le pouce fermés, à l'exception de l'index, avec lequel on montre le ciel, ayant aussi les yeux élevés.

(1) *Liberté de penser.*

Il y a même un troisième signe qu'on appelle signe de secours; il ne se fait que lorsqu'on est en danger. On croise la jambe droite derrière la gauche, à la hauteur du gras de jambe.

On y répond en croisant la jambe gauche derrière la droite, de la même manière.

L'Attouchement.

Il se fait en croisant les deux mains sur la poitrine l'un de l'autre, de la manière suivante.

Celui qui demande pose sa main droite sur la mamelle droite de l'autre, lequel fait aussitôt la même chose : ensuite celui qui demande pose la main gauche sur la mamelle gauche de l'autre, qui fait aussi la même chose.

On s'embrasse et on dit tout bas :

Emmanuel.

A quoi on répond : *Pax vobis* ou *Paix profonde.*

L'Ordre

Est d'avoir les deux mains croisées sur la poitrine; cela s'appelle le signe du bon pasteur.

Le mot est

Inri.

Le mot de passe est

Emmanuel.

La Batterie.

Elle se fait par sept coups égaux de six à sept, et distants de la manière suivante.

! ! ! ! ! !   !

Toutes les fois qu'on entre et qu'on sort du chapitre, on doit être à l'ordre, et faire une génuflexion.

Décoration.

Dans ce grade, il y a deux ornements différents.

Dans le premier appartement, le cordon se porte en sautoir. C'est un cordon noir moiré, de quatre pouces de largeur : à droite et à gauche il y a une croix de ruban ponceau d'un pouce de large, et au bas de ce cordon est attachée une petite croix de bois ou d'écaille fondue. Cette croix doit être rouge, chargée d'une rose épanouie en or, ainsi que les feuilles; et le pied descendant vers le bas de la croix est inscrusté dans la matière de la croix, qui doit être attachée à un petit ruban ponceau.

Le tablier dans cet appartement est bordé et doublé en noir.

Dans le second appartement, le cordon se porte également en sautoir : c'est un ruban ponceau moiré, de quatre pouces de largeur, bordé à cheval d'un ruban étroit noir. Au bas de ce cordon, il y a une rosette noire, où est attaché le bijou, qui est un compas ouvert, dont les pointes appuient sur un quart de cercle : sur un des côtés est gravé le mot sacré du grade en caractères hiéroglyphiques, et de l'autre côté le mot de passe.

La tête du compas est surmontée d'une couronne de forme antique à double sens, laquelle doit être en argent; entre le compas et le quart de cercle, il y a une croix rayonnée. Le pied de la croix porte sur le quart de cercle; la rose doit porter sur la tête du compas, et la branche de rose doit partir d'une des pointes.

Au bas de la croix, d'un côté, il y a un aigle, les ailes éployées, et de l'autre côté un pélican avec ses petits dans leur nid.

Entre l'aigle et le pélican doit sortir une branche d'acacia.

Ces deux oiseaux sont en argent ainsi que la couronne et la rose; tout le reste est doré.

§ III.

Loge de table ou Banquets.

Disposition de la Loge de Table (1).

La salle où se fait le banquet doit être située de façon qu'on ne puisse rien voir ni entendre de dehors. La table, autant que faire se pourra, sera en fer à cheval. La place du Vénérable est au sommet, et celle des surveillants aux extrémités.

Le frère Orateur se place en tête de la colonne du midi, et le frère secrétaire en tête de celle du nord ; l'Orient est occupé par les frères visiteurs, ou par des officiers de la Loge, s'il n'y a pas de visiteurs.

Excepté les cinq officiers qu'on vient de désigner, personne n'a de place marquée, si ce n'est dans le cas où il y aurait des visiteurs décorés de grades supérieurs, que l'Orient serait occupé par eux. On placerait les autres visiteurs en tête des colonnes.

Le Pain s'appelle *Pierre brute;* le Vin, *Poudre forte* (*blanche* ou *rouge*); les Bouteilles et Carafes, *Barriques;* les Verres, *Canons;* l'Eau, *Poudre faible;* les Liqueurs, *Poudre fulminante;* les Bougies allumées, *Étoiles;* les Serviettes, *Drapeaux;* les Assiettes, *Tuiles;* les plats, *Plateaux*; les Cuillers, *Truelles;* les Fourchettes, *Pioches*; les Couteaux, *Glaive;* le Sel, *Sable;* le Poivre, *Sable jaune*; les Aliments, *Matériaux*; les Mouchettes, *Pinces*; les Chaises, *Stales*.

Quand chacun a pris sa place, il est à la volonté du Vénérable de porter la première santé avant de mastiquer, ou

(1) Pour pouvoir réunir tous les membres, on tient ordinairemen la Loge de table dans cette tenue, qui est celle des apprentis.

d'attendre qu'on ait mastiqué le potage, ou tel autre instant qu'il juge à propos. Quand il veut porter la première santé, il frappe un coup de maillet; à l'instant les frères servants sortent de l'intérieur du fer à cheval, et se retirent à l'Occident. (Il en est de même de toutes les santés.) Tout le monde cesse de mastiquer. Le frère maître des cérémonies, communément est seul en dedans du fer à cheval et vis-à-vis du Vénérable, pour être plus à portée de recevoir ses ordres et les faire exécuter : quelquefois il est placé à une petite table entre les deux surveillants. Le frère maître des cérémonies se lève, et le Vénérable dit :

Frères, premier et second surveillants, faites-vous assurer si nos travaux sont bien couverts.

Chacun des surveillants s'assure de la qualité maçonnique de tous les individus qui sont sur les deux colonnes, en jetant les yeux sur eux et les reconnaissant pour Maçons.

Le second surveillant dit au Frère premier surveillant : Je réponds de ma colonne.

Le premier surveillant dit : Très-Vénérable, le frère second surveillant et moi sommes assurés des Frères qui sont sur les deux colonnes.

Le Vénérable dit : Je réponds aussi de ceux qui sont à l'Orient.

Frère couvreur, faites votre office.

Pendant ce temps-là les Frères se décorent de leurs cordons : il n'est pas nécessaire d'avoir de tablier.

Le Frère couvreur va ôter la clef de la porte qu'il ferme ; et dès ce moment, personne n'entre ni ne sort plus.

Le second surveillant avertit le premier que les travaux sont couverts ; celui-ci le dit à haute voix au Vénérable, qui frappe un coup de maillet, et dit :

Mes Frères, les travaux qui étaient suspendus reprennent vigueur.

(*Nota.* Si avant de passer au banquet on les avait fermés, il faudrait les ouvrir de nouveau.)

Les Frères premier et second surveillants répètent l'annonce, après quoi le Vénérable dit :

A l'ordre, mes Frères.

PREMIÈRE SANTÉ.

Le Vénérable dit :

Frères, premier et second surveillants, invitez les Frères de l'une et l'autre colonne à se disposer à charger et aligner pour la première santé d'obligation.

Les Frères surveillants répètent l'annonce.

Le Vénérable dit :

Chargeons et alignons, mes frères.

(*Nota.* Ce n'est que dès cet instant qu'on doit toucher aux barriques, sans cela la confusion se met dans les travaux.)

Chacun se verse à boire comme il lui plait. Si quelqu'un, par régime ou par goût, buvait de l'eau, rien ne doit le contraindre à changer son usage.

A mesure que chacun s'est versé à boire, il place son canon (le verre) un peu à droite de la tuile (assiette), à la distance du bord de la table, à-peu-près du diamètre de la tuile; par ce moyen les canons se trouvent alignés en un instant.

On aligne aussi les barriques et les étoiles sur une seconde ligne.

Quant tout est aligné sur la colonne du nord, le second surveillant en avertit le premier, qui dit au Vénérable : Tout est aligné sur les deux colonnes.

Le Vénérable dit : L'Orient l'est également. *Debout et à l'ordre, glaive en main.*

On se lève; le drapeau est sur l'avant-bras; les frères décorés de hauts grades le mettent sur l'épaule; on tient le glaive (si on en a) ou un couteau de la main gauche, et on est à l'ordre de la droite.

(Si la table est en fer à cheval, les frères qui sont dans l'intérieur restent assis.)

Le Vénérable dit : Frères premier et second surveillants, voulez-vous bien annoncer sur vos colonnes que la première santé d'obligation est celle de la République Française et de son Gouvernement (1); nous joindrons à cette santé des vœux pour la prospérité de ses armes. C'est à une santé aussi précieuse, pour nous, que je vous invite à faire le meilleur feu possible. Je me réserve le commandement des armes.

Les frères premier et second surveillants répètent l'annonce.

Quand l'annonce est faite, le Vénérable dit : *Attention, mes frères :*

La main droite aux armes.

Haut les armes.

En joue.

Feu. (On boit en trois temps : 1er temps.)

Bon feu. (2e temps.)

Le plus vif de tous les feux. (3e temps.)

En avant les armes.

Un, deux, trois (2).

Un, deux, trois.

Un, deux, trois.

En avant.

Un, deux, trois (3).

(1) Si l'on est dans une monarchie, on dit : *du Roi* ou *de l'Empereur*.

(2) A ces mots, tous les frères décrivent par trois fois avec le verre, un triangle, dont la base est sur la poitrine et le sommet en avant.

(3) On descend graduellement le verre, et au mot *trois*, on le pose sur la table avec ensemble, de manière à ne produire qu'un seul coup.

Ensuite on applaudit par la triple batterie et le triple *vivat* (1).

Après quoi le Vénérable dit : Reprenons nos places, mes frères.

Les surveillants répètent l'annonce.

Tant que les travaux restent en vigueur, il est bien permis de continuer à mastiquer, mais on doit le faire en silence.

SECONDE SANTÉ.

Quelquefois, et c'est même le plus convenable pour la commodité de tout le monde, et pour ne pas interrompre le service, le Vénérable commande la seconde santé aussitôt que la première est portée.

S'il ne juge pas à propos de la faire tirer tout de suite, il est convenable de suspendre les travaux.

Si le Vénérable a suspendu les travaux avant de proposer la seconde santé, il doit les mettre en vigueur; s'ils y sont restés, il la commande tout de suite et dit :

Frères, premier et second surveillants, invitez, je vous prie, les frères de l'une et l'autre colonne à se disposer à charger et aligner pour la seconde santé d'obligation.

Les frères surveillants répètent l'annonce.

Le Vénérable dit : Chargeons et alignons, mes frères.

Les surveillants annoncent quand tout est chargé et aligné comme ci-dessus.

Le Vénérable dit : Frères, premier et second surveillants, la seconde santé d'obligation que j'ai la faveur de vous proposer, est celle du Grand-Orient de France (2), de tous les officiers qui

(1) *Vivat, vivat et in eternum vivat.* — La batterie consiste à frapper trois fois des mains. — Dans le rite écossais, au lieu de *vivat*, on crie trois fois Houzza (Houzzai); à la troisième fois, on frappe la terre avec la pointe du pied droit, sans que le talon quitte le plancher.

(2) De Bruxelles, si l'on reconnaît cet Orient.

le composent; nous y joindrons celle de tous les vénërables maitres des Loges régulières et de leurs députés au Grand-Orient de France, celle des Loges de la correspondance, celle des orients étrangers; nous y joindrons enfin nos vœux pour la prospérité de l'Ordre en général. Invitez, je vous prie, les Frères de l'une et l'autre colonne à se joindre à moi pour faire le feu le plus maçonnique et le plus fraternel.

Les surveillants répètent l'annonce.

On tire la santé, et on y applaudit comme à la première.

S'il y avait quelques-uns des Frères dont la santé a été tirée, comme officiers du Grand-Orient de France, Vénérables de Loges régulières ou députés des Loges, ces Frères ont dû ne pas tirer la santé et se tenir debout ou assis, et quand l'applaudissement est fini, ils demandent à remercier tous ensemble, l'un d'eux portant la parole. Pendant ce remerciment les frères restent debout.

Lorsqu'après avoir tiré la santé, ils ont fait leur applaudissement, la Loge couvre cet applaudissement qui est commandé par le Vénérable.

Quand tout est terminé, le Vénérable frappe un coup de maillet, et dit :

Mes Frères, reprenons nos places.

Alors il est le maitre de suspendre les travaux ou de les laisser en vigueur.

Troisième santé.

Dans le moment que les surveillants jugent convenable, et surtout lorsqu'il ne doit pas se faire de service, le premier surveillant frappe un coup de maillet que répète le second, puis le Vénérable.

Aussitôt le Vénérable dit : Que demandez-vous, frère premier surveillant?

Si les travaux sont suspendus, le premier surveillant prie le Vénérable de les remettre en vigueur, ce qu'il fait en ces mots :

Mes frères, à la réquisition du frère premier surveillant, les travaux qui étaient suspendus reprennent vigueur.

Les surveillants répètent l'annonce.

Après cela, le premier surveillant frappe un coup de maillet qui est répété par le second, puis par le Vénérable, et dit :

Très-Vénérable, voulez-vous bien faire charger et aligner pour une santé que le frère second surveillant, le frère orateur et moi aurons la faveur de proposer.

Le Vénérable fait charger et aligner comme aux précédentes santés. Quand il est informé que tout est en règle, il dit :

Frère premier surveillant, annoncez la santé que vous voulez proposer.

Le frère premier surveillant dit : C'est la vôtre, Très-Vénérable. *Debout et à l'Ordre, glaive en main, mes frères.*

La santé que le frère second surveillant, le frère orateur et moi avons la faveur de vous proposer, est celle du Très-Vénérable qui dirige les travaux de cette respectable loge, et celle de tout ce qui peut lui appartenir; nous vous prions de vous joindre à nous pour faire le meilleur feu possible.

Le second surveillant répète, et dit : La santé que le frère premier surveillant, le frère orateur et moi avons la faveur de proposer, etc.

L'orateur répète la même annonce.

Le frère premier surveillant dit : *A moi, mes frères*, et commande l'exercice, ou en défère le commandement au second surveillant, comme il juge à propos : il fait faire l'applaudissement et le *vivat.*

Pendant cette santé, le Vénérable reste assis : tous les frères sont restés debout et à l'ordre.

Quant le Vénérable a remercié, le premier surveillant dit : *A moi, mes frères*, et fait couvrir l'applaudissement.

Chacun reprend sa place.

Le Vénérable suspend les travaux quand il le juge à propos, ou les laisse en vigueur.

Quatrième santé.

Quelque temps après, le Vénérable remet les travaux en vigueur s'ils n'y sont pas, et fait charger et aligner pour une santé.

Quand tout est chargé et aligné, il propose la santé des frères premier et second surveillants. Le frère orateur et le frère secrétaire répètent l'annonce.

Le Vénérable commande cette santé, tous les frères restent assis ; les surveillants seuls se lèvent, et remercient. Le frère premier surveillant porte la parole.

Le Vénérable fait couvrir l'applaudissement.

Cinquième santé.

Le Vénérable commande ensuite, à l'instant qui lui paroit le plus convenable, la santé des frères visiteurs. Pendant cette santé, les visiteurs sont debout ; un d'eux remercie.

Le Vénérable fait couvrir l'applaudissement.

On joindra à cette cinquième santé celle des loges affiliées ou correspondantes ; mais s'il n'y a ni visiteurs ni loges correspondantes, alors on détachera de la sixième santé celle des officiers de la loge. L'orateur portera la parole pour remercier.

(*Nota.* Après la santé des visiteurs, si quelques frères ont des cantiques à chanter, ou quelques morceaux d'architecture à lire, ils peuvent le faire en demandant la parole.

Il est même à propos de chanter quelques-uns de ces cantiques moraux qui ont été faits sur le but de la Maçonnerie, et

qui, chantés en chœur, portent dans l'âme une douce émotion, en célébrant les agréments et les avantages de l'union maçonnique.)

SIXIÈME SANTÉ.

La santé des frères officiers et des membres de la Loge. On y joint celle des frères nouvellement initiés, s'il y en a.

Cette santé n'est portée que par le Vénérable, les surveillants et les frères visiteurs, s'il y en a; les officiers et les membres de la Loge sont debout. Le frère orateur remercie pour les officiers ; le plus ancien membre, pour les membres; et l'un des initiés, s'il y en a, pour les autres.

On couvre leurs applaudissements.

SEPTIÈME ET DERNIÈRE SANTÉ.

Enfin le Vénérable prie le frère Maitre des cérémonies d'introduire les frères servants qui doivent apporter avec eux leurs drapeaux et leurs canons.

Quand ils sont entrés et placés à l'Occident, entre les deux surveillants, le Vénérable frappe un coup de maillet, invite à charger et à aligner pour la dernière santé d'obligation.

Les frères surveillants frappent chacun un coup de maillet, et font la même annonce.

Le Vénérable dit : Chargeons et alignons, mes frères. (*Chacun charge et aligne.*) Quand le Vénérable est averti que tout est chargé, il dit : *Debout et à l'ordre, glaive en main.*

Tout le monde se lève, donne un bout de son drapeau à ses voisins à droite et à gauche, prend de même un bout des leurs et les tient de la main gauche, ce qui n'empêche pas de tenir de la main le glaive. Les frères servants font avec les surveillants la même chaine, le frère Maitre des cérémonies étant au milieu d'eux.

Alors le Vénérable dit : Frères premier et second surveillants, la dernière santé d'obligation est celle de tous les Maçons répandus sur la surface de la terre, tant dans la prospérité que dans l'adversité. Adressons nos vœux au grand Architecte de l'univers, pour qu'il lui plaise secourir les malheureux, et conduire les voyageurs à bon port. Invitez, je vous prie, les frères de l'une et de l'autre colonne à s'unir à nous pour porter cette santé avec le meilleur de tous les feux.

Les surveillants répètent.

Alors le Vénérable entonne le cantique de clôture dont on ne dit communément que ces deux couplets, et tous les assistants font chorus.

Frères et compagnons
De la Maçonnerie,
Sans chagrin jouissons
Des plaisirs de la vie.
Munis d'un rouge bord,
Que par trois fois le signal de nos verres,
Soit une preuve que, d'accord,
Nous buvons à nos frères.

Joignons-nous main en main,
Tenons nous ferme ensemble ;
Rendons grâce au destin
Du nœud qui nous rassemble,
Et soyons assuré,
Qu'il ne se boit, sur les deux hémisphères,
Point de plus illustre santé
Que celle de nos frères.

Le Vénérable dit : Attention, mes frères. La main aux armes. Haut les armes. Haut les armes. En joue. Feu, bon feu, triple feu. En avant les armes. (*On reprend trois fois les deux derniers vers.*) Un, deux, trois. Un, deux, trois. Un, deux, trois. En avant. Un, deux et trois.

(*On applaudit et on chante trois fois la dernière reprise.*)

Le Vénérable frappe un coup de maillet que répètent les surveillants et fait faire lecture de la planche des travaux du banquet, demande les observations et fait applaudir; puis il fait demander s'il n'y a pas de propositions intéressantes pour le bien de l'Ordre en général, et pour celui de la loge en particulier.

S'il s'en trouve, on les écoute et on y statue si elles sont courtes, sinon, on les renvoye à la première assemblée.

Ensuite le Vénérable fait aux surveillants les trois questions suivantes :

D. Frère premier surveillant, quel âge avez-vous ?

R. Trois ans, Vénérable.

D. A quelle heure sommes-nous dans l'usage de fermer nos travaux ?

R. A minuit.

D. Quelle heure est-il ?

R. Il est minuit.

Puisqu'il est minuit, etc., (comme à la clôture des travaux d'apprenti.).

C'est un usage louable de se donner le baiser fraternel avant de se quitter.

Le Vénérable le donne à son voisin à droite, et il lui revient à gauche.

Puis il frappe trois coups de maillet que les surveillants répètent, fait faire l'applaudissement et le *vivat*.

Enfin il frappe un coup de maillet et dit : Mes frères, les travaux sont fermés, retirons-nous en paix.

Les surveillants frappent également chacun un coup de maillet et font la même annonce.

Chacun quitte ses ornements et se retire.

IV.

Comput maçonnique.

Les Maçons ne datent pas leur ère de la naissance de Jésus-Christ. Quoique la grande partie des auteurs maçons donnent à leur institution une époque récente, cependant ils sont d'accord pour fixer l'ère maçonnique à la création du monde, c'est-à-dire à l'an 4,000 avant la naissance de J.-C. Nous les trouvons en cela conséquents avec eux-mêmes. Ne considérant pas Jésus-Christ comme le Sauveur et le Rédempteur du genre humain, mais comme un philosophe éminent par sa science, comme un type humain de moralité, la naissance de l'Homme-Dieu ne peut être pour eux que d'une médiocre importance. Ainsi, l'année 1853 est pour les maçons l'année 5853. Cependant plusieurs d'entre eux adoptent le comput actuel, c'est-à-dire le comput ecclésiastique réformé par Grégoire XIII. Dans ce cas, ils ont toujours soin d'ajouter ces mots : *ère vulgaire*.

Pour les Maçons puristes, l'année ne commence pas au mois de Janvier : c'est le 1er Mars qui est leur point de départ. De plus, ils divisent leurs mois en décans (décades), c'est-à-dire en trois parties, composées chacune de dix jours. — Les jours qui manquent au mois Février, de même que les jours qui dépassent dans plusieurs mois le nombre de 30, sont négligés par les Maçons, le 1e décan commençant toujours au premier du mois. Les noms qu'ils donnent aux mois ne sont pas les mêmes que les nôtres : ils ont adopté les dénominations hébraïques. Cependant ils ne sont pas d'accord entre eux pour fixer les noms des mois. Voici les noms et l'ordre des mois d'après le G.·. O.·. de France en 1808 : 1° *Tsiri* (Mars) ; 2° *Bul* (Avril) ; 3° *Kisleu* (Mai) ; 4° *Tévet* (Juin) ; 5° *Schevet* (Juillet) ; 6° *Adar* (Août) ;

7° *Nisan* (Septembre); 8° *Har* (Octobre) ; 9° *Sivan* (Novembre); 10° *Tammuz* (Décembre); *Ab* (Janvier); *Elul* (Février). — Voici d'après l'Annuaire maçonnique du G.·. O.·. de Bruxelles (1837), les noms et l'ordre des mois : 1° *Nisan* (Mars); 2° *Jiar* (Avril); 3° *Sivan* (Mai); 4° *Thammuz* (Juin); 5° *Ab* (Juillet); 6° *Elul* (Août); 7° *Thisri* (Septembre); 8° *Marjesuan* (Octobre)); 9° *Quiesleu* (Novembre); 10° *Thebet* (Décembre); *Schebath* (Janvier); *Adar* (Février).

Voici comment s'écrit une date :

L'an de la V.·. L.·. (Vraie Lumière), le 2° jour du 2° mois (*Bul* en France, *Jiar* en Belgique) de l'an 5854, ou le 2 avril 1854 de l'ère vulgaire.

FIN DU PREMIER VOLUME.



TABLE DES MATIÈRES

DU PREMIER VOLUME.

Pages.

LIVRE II.

But de l'Ordre.

APPENDICE.

A.

Organisation de la Maçonnerie.

B.

Usages maçonniques en France et en Belgique.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.